



DISPOSITIF DE CONCERTATION AQUA DOMITIA – PERIODE POST DEBAT PUBLIC –

BILAN D'ETAPE A FIN-JUIN 2014



AOUT 2014

DISPOSITIF DE CONCERTATION AQUA DOMITIA – PERIODE POST DEBAT PUBLIC –

BILAN D'ETAPE A FIN-JUIN 2014

1. CONTEXTE

En application de la charte de gestion durable de la ressource en eau et de l'accord cadre pour une gestion solidaire et durable de la ressource en eau, la définition du programme Aqua Domitia a été accompagnée, dès les prémices, par un comité de pilotage composé de la Région, de BRL, des Conseils généraux, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Le passage du projet en phase opérationnelle (notamment le lancement du maillon Sud) a logiquement conduit à une amplification de la concertation autour du projet qui s'est en particulier traduite par la **création d'une instance de concertation « Supra Bassin »** conformément à la disposition 4-03 du SDAGE RM.

Cette « **Instance de concertation Aqua Domitia** », co-présidée par le Préfet et le Président de Région a été créée par arrêté préfectoral en avril 2009, et s'est réunie 4 fois en 3 ans.

- Son objectif principal est de mettre en place une gouvernance élargie autour du projet Aqua Domitia ; elle a vocation à informer ses membres, formuler des avis et s'assurer de la prise en compte des objectifs du SDAGE dans le déroulement du projet.
- Sa composition, est calquée sur le modèle des CLE mais à l'échelle de tout le projet Aqua Domitia. Elle compte ainsi 89 membres, ce qui rend difficile l'instauration de débats en séance plénière.

Durant le débat public sur le projet Aqua Domitia, l'instance de concertation a suspendu son activité entre 2011 et 2012.

A l'issue du débat public sur Aqua Domitia la Région et BRL ont affirmé leur volonté de poursuivre la concertation autour du projet, pour répondre aux fortes attentes exprimées par le public sur ce point.

Ces éléments ont été pris en compte dans les décisions prises à l'issue du Débat Public :

- La Région a choisi de déployer un dispositif d'information et de concertation adapté avec les différents partenaires et parties prenantes (*Délibération du 6 avril 2012*).
- BRL s'est engagée à poursuivre les concertations locales par maillon, afin de définir conjointement les projets de déploiement du réseau principal et des réseaux secondaires associés (*Décision du Conseil d'Administration BRL du 11 avril 2012*).

Ces décisions ont conduit à réactiver l'Instance de Concertation Aqua Domitia, et à lui donner un rôle central, tout en visant une adaptation de son fonctionnement pour une meilleure efficacité.

Ce dispositif de concertation vise bien évidemment à bien informer le public sur les conditions de réalisation de ces maillons, mais il vise aussi à faire progresser les réflexions autour des autres craintes et attentes qui se sont exprimées lors de ce débat à savoir :

- lien eau et aménagement du territoire : quel accueil de populations nouvelles, d'activités nouvelles...
- information sur la qualité des eaux du Rhône,
- connaissance des ressources en eau souterraine,
- anticiper l'intensité des impacts du changement climatique.

2. LE CADRE DE REFERENCE

2.1 « L'ACCORD CADRE POUR LA GESTION PARTAGEE DE LA RESSOURCE »

« L'accord cadre pour la gestion partagée de la ressource », signé fin 2009 par l'Etat, l'Agence de l'Eau, BRL et la Région, organise le partenariat technique et financier autour du projet Aqua Domitia. Il définit clairement le mandat de l'instance et le fonctionnement de la concertation autour du projet.

Les partenaires de cet accord s'engagent à :

1. Mettre en place une convention d'application entre les différents acteurs pour chaque tronçon d'Aqua Domitia (article 2).
2. Rechercher la mise en place de plans de gestion concertée de la ressource sur les territoires traversés par Aqua Domitia comprenant des règles de partage de la ressource en eau et un programme d'action (article 3-1).
3. Promouvoir l'optimisation de l'usage des ressources actuelles prélevées et notamment. promouvoir les économies d'eau et la maîtrise de la demande (objectifs de l'article 3-2).

2.2 L'INSTANCE DE CONCERTATION

L'Instance de concertation Aqua Domitia, créée en 2009 et co-présidée par le Préfet et le Président de Région, est le lieu de la concertation permanente autour du projet Aqua Domitia, afin de débattre en particulier des arbitrages sur la mobilisation ou la substitution des ressources locales et des choix d'aménagement à l'échelle des différents maillons, au rythme des décisions locales.

Elle doit aussi assurer le suivi et la gestion de la ressource, notamment vis à vis des différents territoires concernés.

L'accord cadre prévoit que les modalités de concertation porteront sur :

- Le bilan annuel des actions mises en place
- Le suivi et l'évaluation des politiques engagées : suivi de l'évolution des milieux, mise en place d'un observatoire, réflexion autour de la tarification de l'eau dans la région et de son évolution constatée

L'animation de l'instance est confiée à la DREAL, l'Agence et la Région.

Les réunions de cette instance ont permis d'informer régulièrement l'ensemble des acteurs concernés sur l'avancement du projet. Cependant, son fonctionnement doit évoluer pour permettre un fonctionnement plus adapté à la phase de mise en œuvre du projet pendant les prochaines années.

2.3 L'ASSOCIATION DES ACTEURS DES TERRITOIRES AU PROJET

Après la décision de poursuivre le projet, prise en avril 2012, et avant la définition précise du dispositif de concertation post débat public faite début 2013, la Région et BRL ont systématiquement associé les acteurs de chaque projet dans le cadre des études d'Avant-projet d'Aqua Domitia et des études de faisabilité des réseaux de desserte associés.

BRL a ainsi mis en œuvre de nombreuses rencontres et réunions avec :

- Les acteurs associés aux Comités de Pilotage des projets de desserte du Nord Gardiole (plane de Gigean/Fabrègues), du Nord-Est Béziers, du Minervois ...
- Les Commissions locales de l'Eau des SAGE Aude, Lez/Mosson Hérault et Orb
- Les Communautés de Communes et d'Agglomération de Montpellier, Sète, Béziers, Hérault Méditerranée, Grand Narbonne ...
- Les Chambres d'Agriculture et de Commerce,
- ...

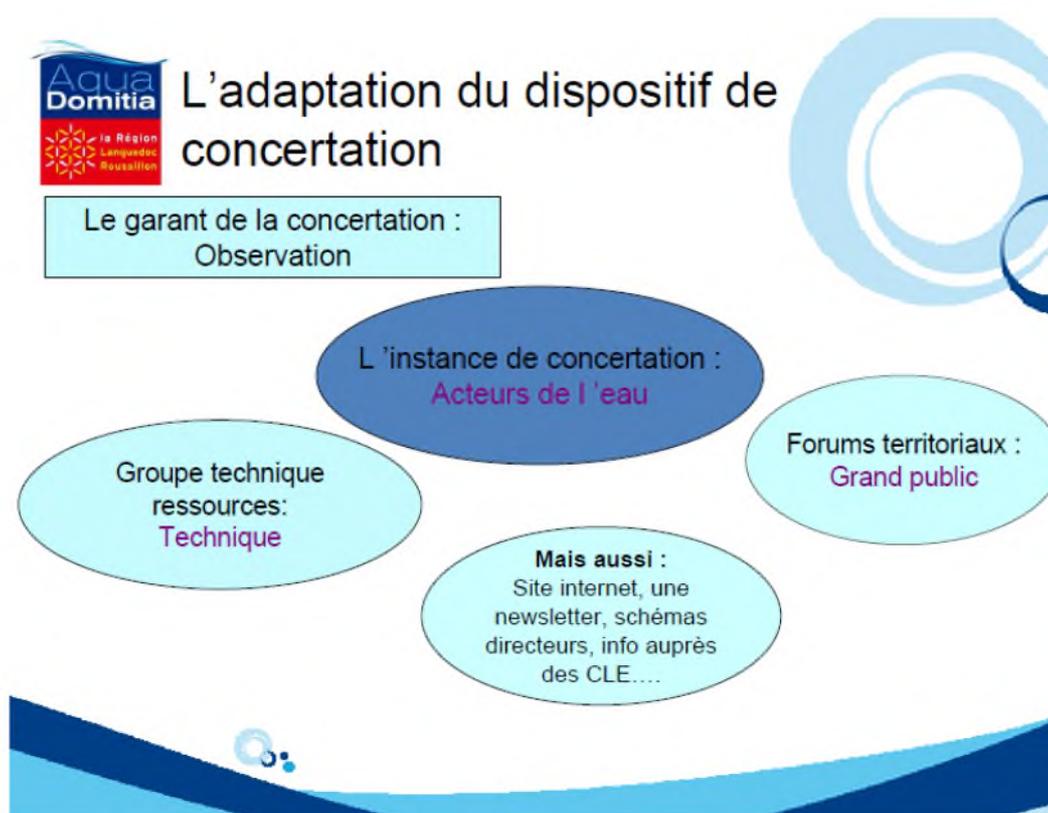
3. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION RENOUVELE AUTOUR DU PROJET AQUA DOMITIA :

Lors de la réunion plénière du 10 juillet 2013, l'instance de concertation a validé le nouveau dispositif de concertation qui lui était proposé :

- Un **garant de la concertation** a été désigné par la CNDP pour suivre la réalisation du projet à l'issue du débat public. Il est associé aux travaux de l'instance de concertation Aqua Domitia et exerce plus largement sa mission auprès de la Région et de BRL, selon les principes directeurs définis par la CNDP, notamment en matière de conseil sur la stratégie de concertation, de relais d'information et de participation à la compréhension des enjeux entre les parties prenantes.
- **Le renouvellement de l'arrêté préfectoral** de création de l'instance en décembre 2013 a permis de tenir compte notamment des modifications des membres de l'instance liées notamment aux différentes simplifications territoriales.
- **Un groupe technique « ressources en eau »** a été créé au sein de l'instance de concertation, pour suivre l'avancement du projet et mieux coordonner les conditions de son développement sur les territoires. Constitué par un nombre plus réduit de participants, il est voué à se réunir plus fréquemment pour faire la synthèse des différentes études conduites à l'échelle des bassins versants et établir des préconisations sur des sujets en lien direct avec l'utilisation de la ressource en eau brute en provenance d'Aqua Domitia et notamment :
 - préconisations quant à l'utilisation d'une ressource exogène sur un territoire donné,
 - propositions d'économies d'eau par usages.

Sa première réunion s'est déroulée le 21 février 2014.

- **Les forums territoriaux.** Prévus à l'article 6 de l'arrêté de constitution de l'instance de concertation, un forum pour chaque maillon faisant l'objet d'une programmation de travaux a donc été créé. Leur objet est de permettre une information élargie de l'ensemble des acteurs de l'eau intéressés par le projet. Entre décembre 2013 et février 2014, trois forums ont été organisés pour le maillon littoral Audois, pour le maillon principal Nord Gardiole (début du maillon Val d'Hérault) et pour le maillon Biterrois.
- **L'instance de concertation** continuera d'être réunie avec une fréquence a minima annuelle. Cela permettra de tirer un bilan des travaux du groupe technique et des forums et d'aborder les autres questions d'actualité.
- Enfin, BRL met à la disposition du public sur son **site Internet** les résultats des démarches de concertation, et envoie régulièrement une **newsletter** auprès d'une large liste de diffusion.



4. LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CONCERTATION EN 2013/2014 :

4.1 REUNIONS PUBLIQUES / FORUMS TERRITORIAUX

Conformément à leurs engagements la Région et BRL ont organisé **trois réunions publiques de concertation** portant sur les conditions de réalisation de premiers maillons d'Aqua Domitia.

- pour le Maillon Nord Gardiole : le 6 décembre 2013 à Fabrègues
- pour le Maillon Biterrois : le 11 décembre 2013 à Servian
- pour le Maillon Littoral Audois : le 6 février 2014 à Narbonne.

Ces réunions ont été annoncées par voie de presse (Midi-Libre), d'affichage local, et d'information sur les sites Internet de la Région et de BRL. Une invitation personnelle a également été adressée à toutes les personnes ou organismes qui avaient été associées au Débat Public (listing de la CPDP actualisé).

Le garant de la concertation a été invité à chacune des réunions et a pu assister à la réunion du Maillon Biterrois à Servian. Les retranscriptions des échanges (Verbatim et synthèses) lui ont été transmises dans les meilleurs délais à l'issue des réunions.

Ces réunions publiques ont réuni entre 50 et 80 personnes. Elles ont permis à La Région et BRL de présenter les conditions de réalisation de ces maillons, de répondre aux questions des participants et de prendre en compte les remarques exprimées par les acteurs et le grand public sur ces projets.

Sont annexés à ce compte rendu

- *les diaporamas de présentation des projets*
- *les synthèses et les verbatim des échanges avec le public*

4.2 REUNION DU GROUPE TECHNIQUE « RESSOURCES EN EAU »

Le groupe technique « ressources en eau » s'est réuni pour la première fois le 21 février 2014.

Ce groupe plus « resserré » est formé de 25 membres issus de l'instance, qui sont appelés à se réunir plus fréquemment pour étudier les aspects techniques du projet et notamment la cohérence entre les besoins exprimés par chaque territoire et les calendriers de réalisation, ainsi que la nécessaire coordination entre le projet et les politiques d'économie d'eau.

La réunion du 21 février a porté sur les points suivants :

1. Présentation de l'actualité du projet Aqua Domitia par BRL : planning des travaux et modalités de réalisation adducteur principal et réseaux secondaires
2. Tour de table des animateurs de SAGE : Présentation des résultats des « Etudes Volumes Prélevables » (EVP) par bassin et des premiers besoins en ressources exogène.
3. Présentation par BRL de l'identification des besoins par territoire et des premières hypothèses d'allocations d'eau brute par maillons - Discussions avec les acteurs du territoire.

Sont annexés à ce compte rendu

- le diaporama de présentation sur l'actualité du projet Aqua Domitia
- le diaporama de présentation du dispositif de concertation post Débat Public
- le diaporama de présentation des premières hypothèses d'allocations d'eau brute par maillons

La prochaine réunion du Groupe Technique « Ressources en eau » est programmée en octobre 2014, avec pour ordre du jour :

- Actualiser les hypothèses de mobilisation d'Aqua Domitia sur les différents territoires de la zone d'influence.
- Statuer sur un niveau de prise en compte du changement climatique dans le cadre des « Etudes Volumes Prélevables » puis des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),
- Présenter un état de connaissances des ressources en eau souterraines dans la sphère d'influence d'Aqua Domitia,

4.3 INFORMATION GRAND PUBLIC SUR LE SITE INTERNET

BRL a déployé une rubrique spécifique de son site Internet dédiée au projet Aqua Domitia (http://www.reseau-hydraulique-regional.fr/aqua_domitia-17.html).

Ce site met à la disposition du public

- les Informations générales et les présentations des différents maillons
- les éléments d'actualité des projets
- un « espace de concertation » comportant
 - les dossiers supports de la concertation
 - les résultats des démarches de concertation mises en œuvre (comptes rendus des réunions ...)
 - un lien donnant la possibilité de contacter directement le garant de la concertation
- des pages dédiées à la qualité de l'eau distribuée :
 - Supports d'information pour le grand public
 - Synthèses thématiques (résidus médicamenteux, PCB, radionucléides,...) ;
 - Les résultats analytiques ...

Par ailleurs, BRL envoie régulièrement une **newsletter** auprès d'une large liste de diffusion (listing de la CPDP actualisé).

Sont annexés à ce compte rendu

- Quelques extraits des pages du site internet Aqua Domitia
- Un exemple de la newsletter Aqua Domitia

4.4 LA CONCERTATION « AU QUOTIDIEN » AVEC LES ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU

BRL et la Région sont régulièrement associées aux travaux des **Commissions Locales de l'Eau** des **SAGE** (SAGE Lez, Thau, Hérault, Orb, Astien, Basse vallée de l'Aude et Aude médiane ...), ainsi que des acteurs de la gestion de l'eau (services de l'Etat, Agence de l'Eau, Chambres d'Agriculture, Communautés d'Agglomération, Syndicats professionnels ...).

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancement des différents maillons et d'échanger sur les priorités en matière de sécurisation des ressources exprimées au niveau de chaque territoire.

DISPOSITIF DE CONCERTATION AQUA DOMITIA – PERIODE POST DEBAT PUBLIC –

BILAN D'ETAPE A FIN-JUIN 2014

ANNEXES

- Annexe 1 : Maillon Nord Gardiole – **réunion publique du 6 décembre 2013** à Fabrègues : diaporama de présentation du projet, synthèses et verbatim des échanges avec le public.
- Annexe 2 : Maillon Biterrois – **réunion publique du 11 décembre 2013** à Servian : diaporama de présentation du projet, synthèses et verbatim des échanges avec le public.
- Annexe 1 : Maillon Littoral Audois – **réunion publique du 6 février 2014** à Narbonne : diaporama de présentation du projet, synthèses et verbatim des échanges avec le public.
- Annexe 4 : Instance de Concertation Aqua Domitia - **groupe technique « Ressources en eau » du 21 février 2014** : diaporamas de présentation
- Annexe 5 : Information grand public sur le site Internet : extraits des pages du site dédié Aqua Domitia ; exemple de la newsletter Aqua Domitia.

ANNEXE 1

Aqua Domitia le Maillon Nord Gardiole



Réunion publique d'information
Fabrègues
06 décembre 2013



Les porteurs du projet

LA REGION



- Assure la maîtrise publique du projet
- Propriétaire du réseau hydraulique régional.

100 km de canaux, 5000 km de conduites,
2 barrages, 80 stations de pompage,
6 stations de traitement d'eau potable,



BRL

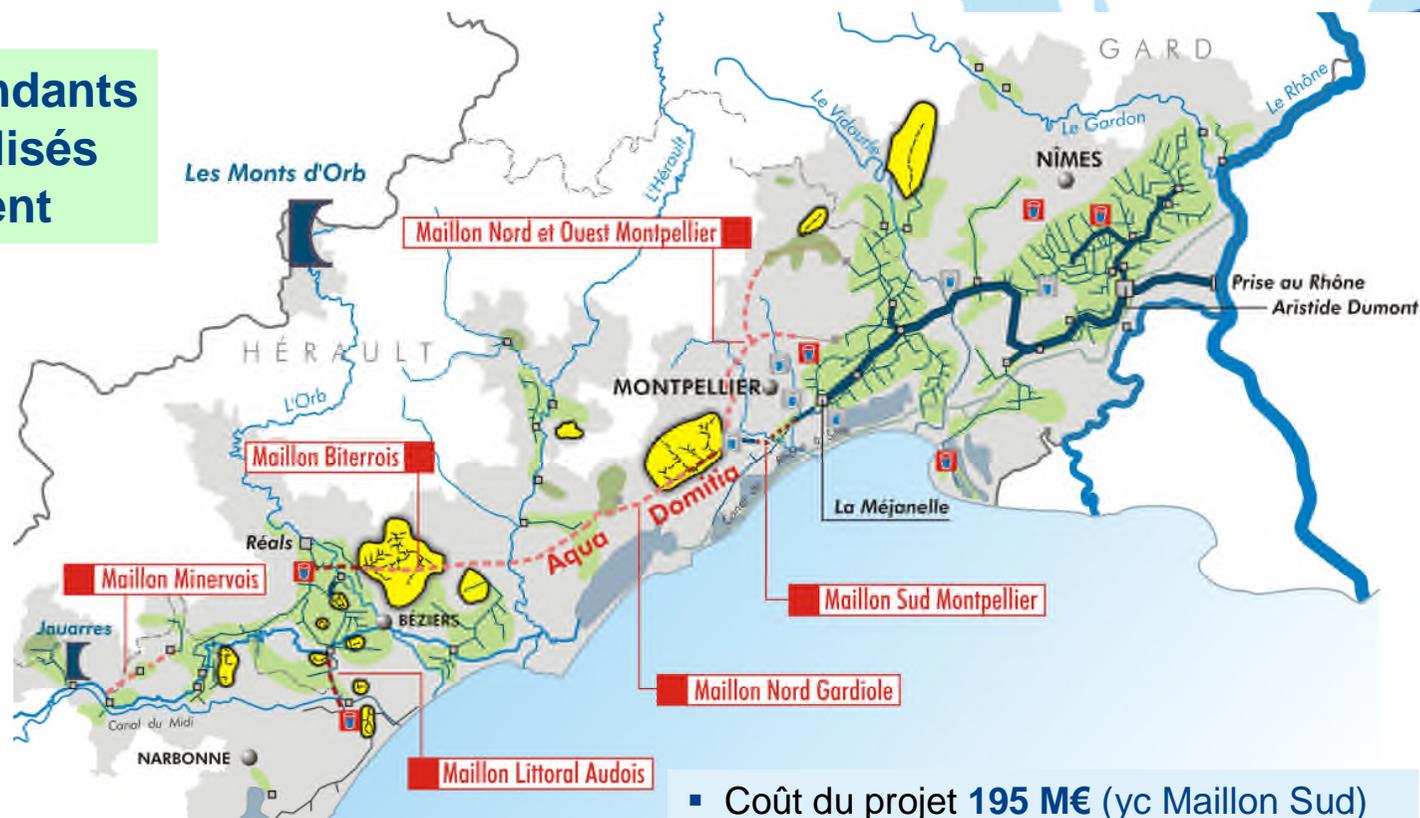
- Concessionnaire du réseau
- Opérateur technique du projet

BRL conçoit, réalise et exploite les ouvrages du réseau

BRL société d'aménagement dont le capital est détenue majoritairement par la Région et les 5 départements

Le transfert de l'eau du Rhône : une ressource complémentaire fiable et durable

6 maillons indépendants pouvant être réalisés progressivement



- Longueur globale : environ **140km**
- Débit max : **2,5 m³/s.**
- Diamètre des conduites : de **600 à 1200mm**

- Coût du projet **195 M€** (yc Maillon Sud)
- Coût des réseaux de desserte **140 M€.**
- Financement :
 - Région + BRL pour la plus grande part
 - Départements, Collectivités, Agence de l'Eau et bénéficiaires

Une concertation adaptée à chaque phase du projet : le débat sur l'opportunité

Phase de débat public sur le projet :

- 3 mois de débat entre septembre et décembre 2011
 - Compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP rendus publics le 8 février 2012
- ⇒ **L'opportunité du projet a été largement confirmée** notamment par les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques, les syndicats de gestion de l'eau, les agriculteurs ...



● **Décision à l'issue du débat :**

La Région et BRL ont décidé de mettre en œuvre le projet Aqua Domitia pour l'ensemble des maillons
(délibération du 06 avril 2012 et CA BRL du 11 avril 2012)

13 réunions publiques

1120 participants aux réunions

40 cahiers d'acteurs

20000 visites sur le site Internet du débat

Une concertation adaptée à chaque phase du projet : Phase de réalisation du projet

Phase de réalisation du projet :

- 1) nomination d'un garant de la concertation
 - ↳ veiller aux modalités d'information et de participation du public
- 2) activation des forums territoriaux
 - ↳ Une information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau intéressés et au grand public
- 3) Une information en ligne sur le site internet de BRL :
 - ↳ newsletter, information sur la qualité de l'eau ...

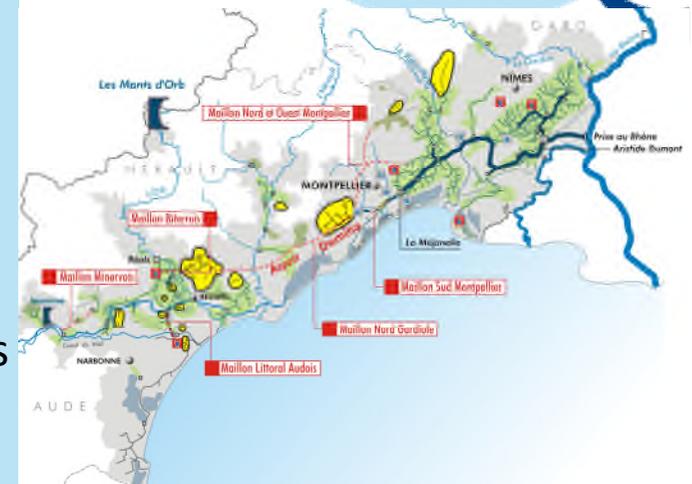
**Relance de l'instance de concertation en juillet 2013 et
nouvel arrêté.**



Les Maillons Nord Gardiole et Biterrois

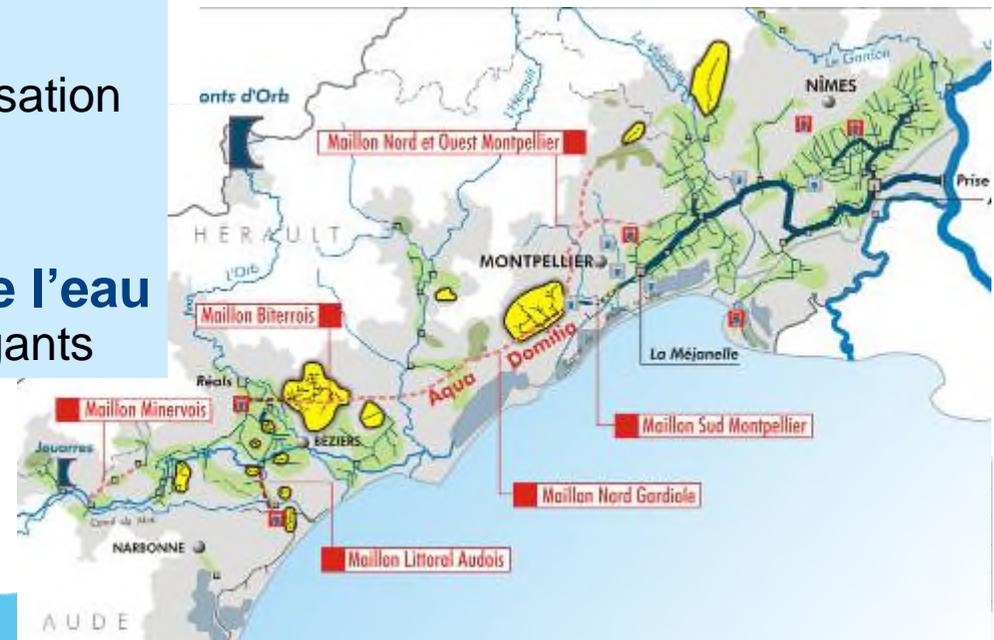
- **Éléments centraux** du projet Aqua Domitia
- Une opportunité de réalisation rapide d'une 1^{ère} tranche sur chaque extrémité
 - ⇒ **Une forte demande agricole**
 - ⇒ **Des réseaux de desserte éligibles aux crédits européens → besoins d'agir vite !**
 - ⇒ Des financements associant la Région, les départements et les agglomérations

Connexion des 2 maillons et possibilité de **transférer l'eau du Rhône** vers les vallées de l'Orb et de l'Hérault prévues en **2020**



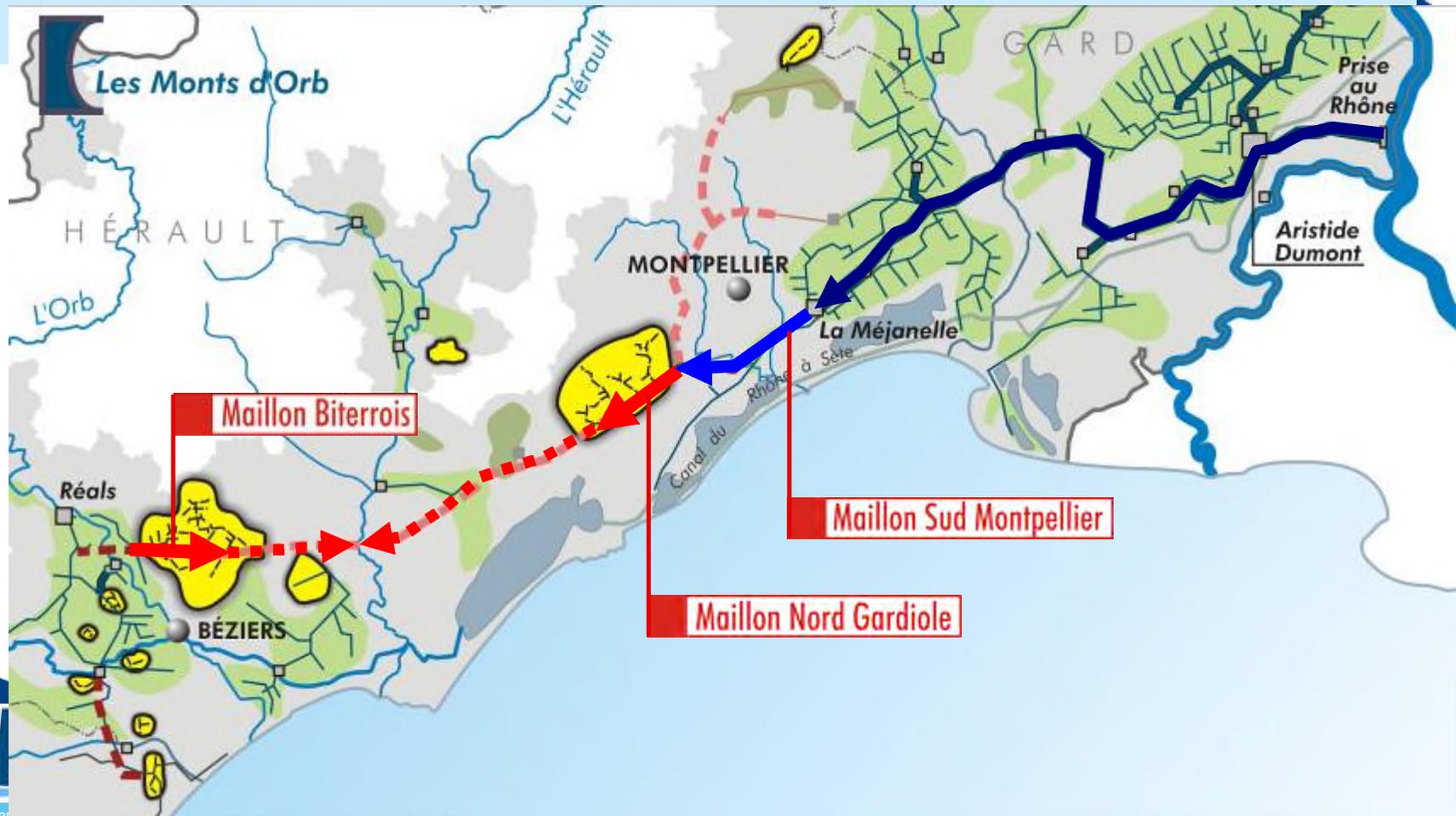
Les partis pris de conception du projet

- **Satisfaction des besoins exprimés**
 - ↳ conditions économiquement viables
- **Optimisation de l'investissement**
 - ↳ économie des crédits publics
- **Performance énergétique**
 - ↳ fonctionnement hydraulique et conception des stations de pompage
- **Prise en compte des enjeux environnementaux**
 - ↳ minimisation des impacts / compensation
- **Continuité de service**
 - ↳ exploitabilité du réseau
- **Conseil à l'utilisation optimale de l'eau**
 - ↳ accompagnement des nouveaux irrigants



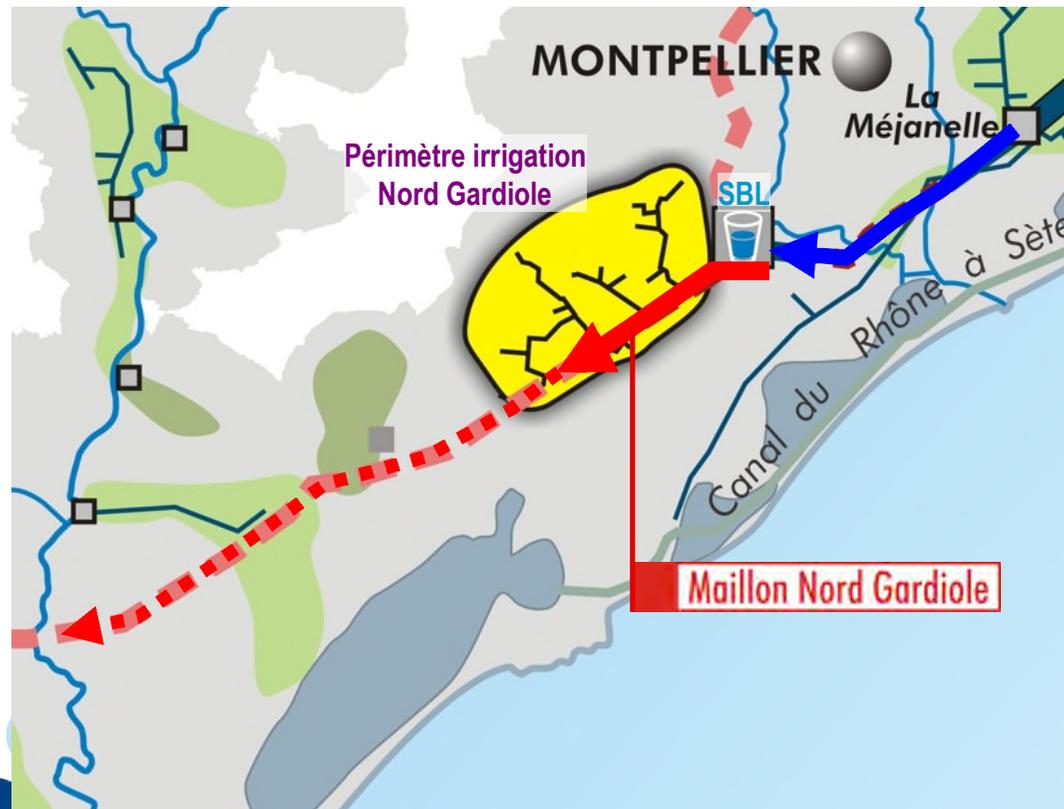
Le Maillon Nord Gardiole

- La 1ère tranche du maillon Nord Gardiole



Le Maillon Nord Gardiole

- La 1ère tranche du maillon Nord Gardiole
- Le Rhône : une nouvelle ressource en eau pour le territoire



Le Rhône : une nouvelle ressource en eau pour le territoire

- Une réponse à court terme à **la demande agricole** :
 - **500 ha** équipés en 2015
avec les crédits européens **FEADER** obtenus par la **Région**
 - un projet agricole porté en particulier par le groupement **Terroir Voie Domitienne**
- Une **sécurisation** de l'alimentation **en eau potable** par l'apport d'une deuxième ressource en eau
 - alimentation de la nouvelle station du SBL à Fabrègues via le Maillon sud Montpellier
- Une **eau brute** pour **économiser l'eau potable**
 - pour les espaces verts et les usages industriels



Le fonctionnement hydraulique du maillon Nord Gardiole

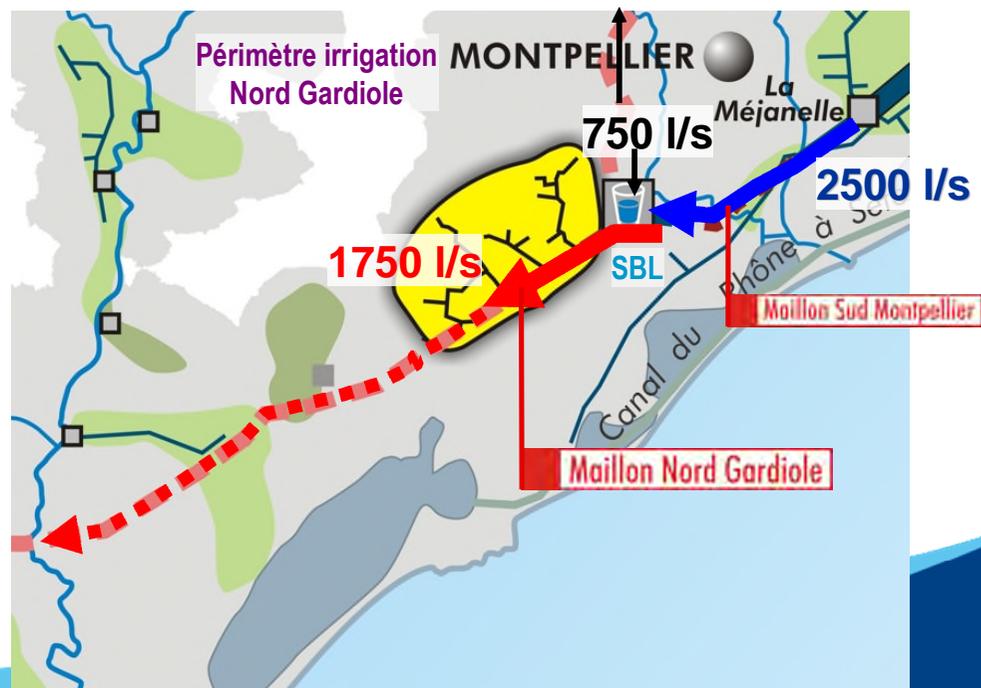
Les débits mobilisés et transités :

Aqua Domitia : 2500 I/s

→ 30 % des débits réservés sur Montpellier (SBL + Maillon Nord et Ouest)

→ **70 % des Débits transités par Maillon Nord Gardiole**

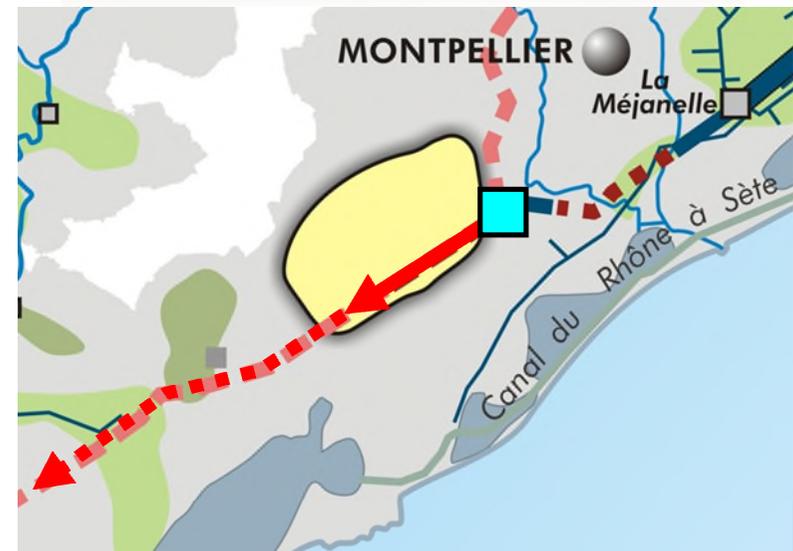
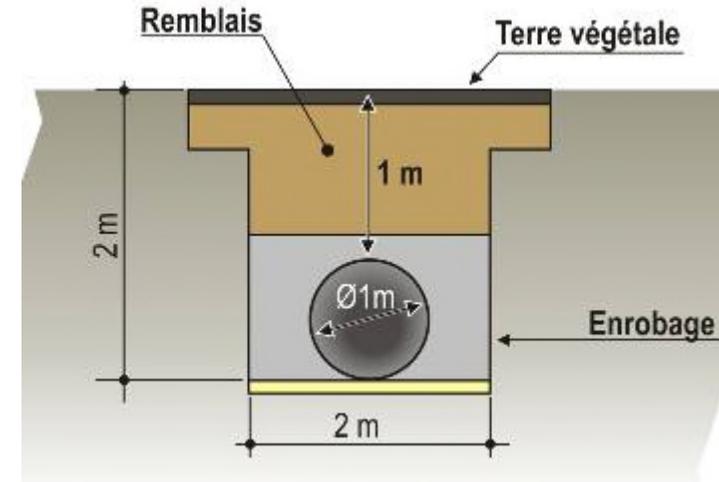
⇒ **1750 I/s**



Le dimensionnement du maillon Nord Gardiole

- **Une canalisation enterrée**
 - diamètre 1000 mm
 - Linéaire = 8 400 m
 - enterrée à 1 m de profondeur
 - ↳ **remise en culture possible**

- **Une station de pompage**
 - Située à Fabrègues (à côté de la station AEP du SBL)
 - Une capacité évolutive :
 - ⇒ 200 l/s en 2015
 - ⇒ 1750 l/s en 2020



Les emprises



Deux types d'emprises travaux

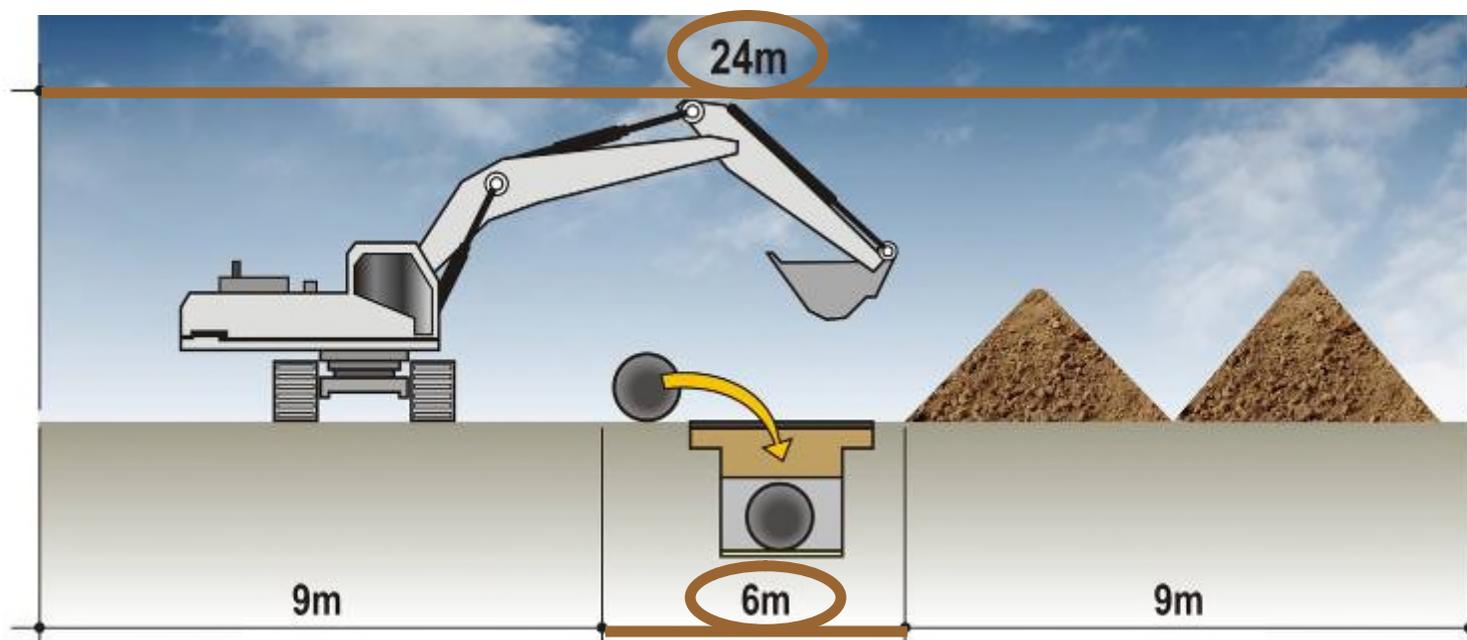
→ L'emprise **définitive** dite « **servitude** » : **6 m** de large

⇒ maintenance ultérieure de la canalisation → **toutes constructions interdites**

→ L'emprise **temporaire** dite « **emprise travaux** » : **24 à 15 m**

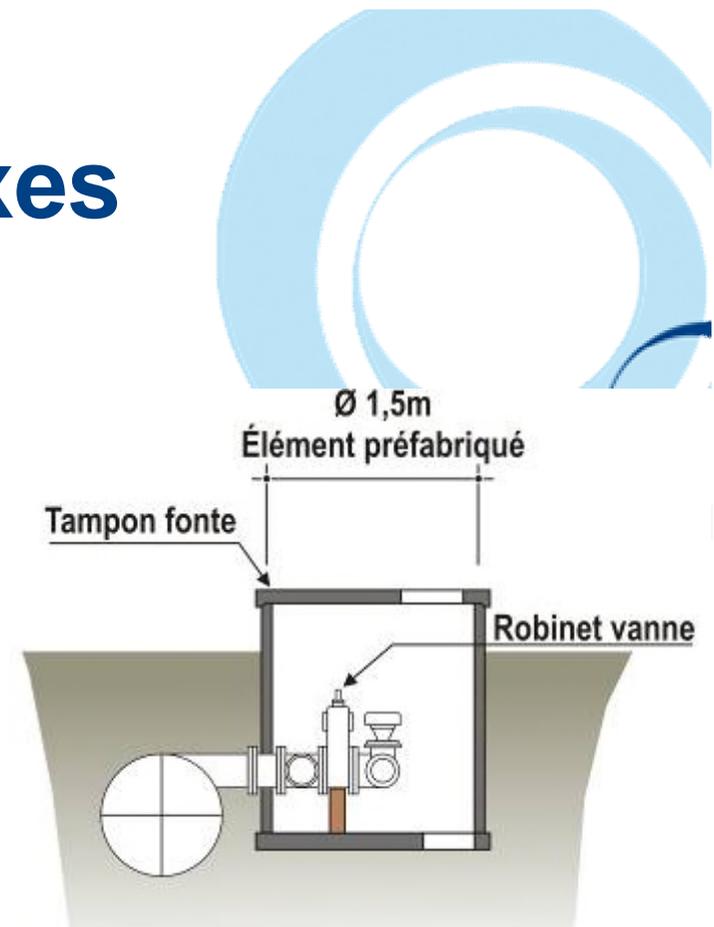
⇒ piste de chantier + stockage tuyaux

⇒ dépôts de terre



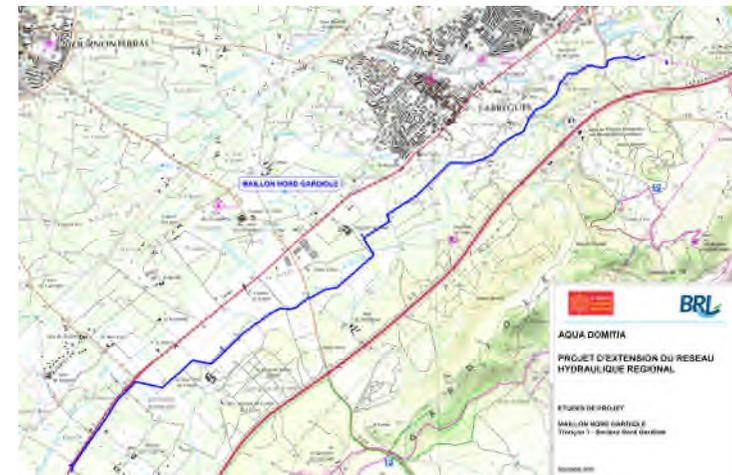
Les ouvrages annexes

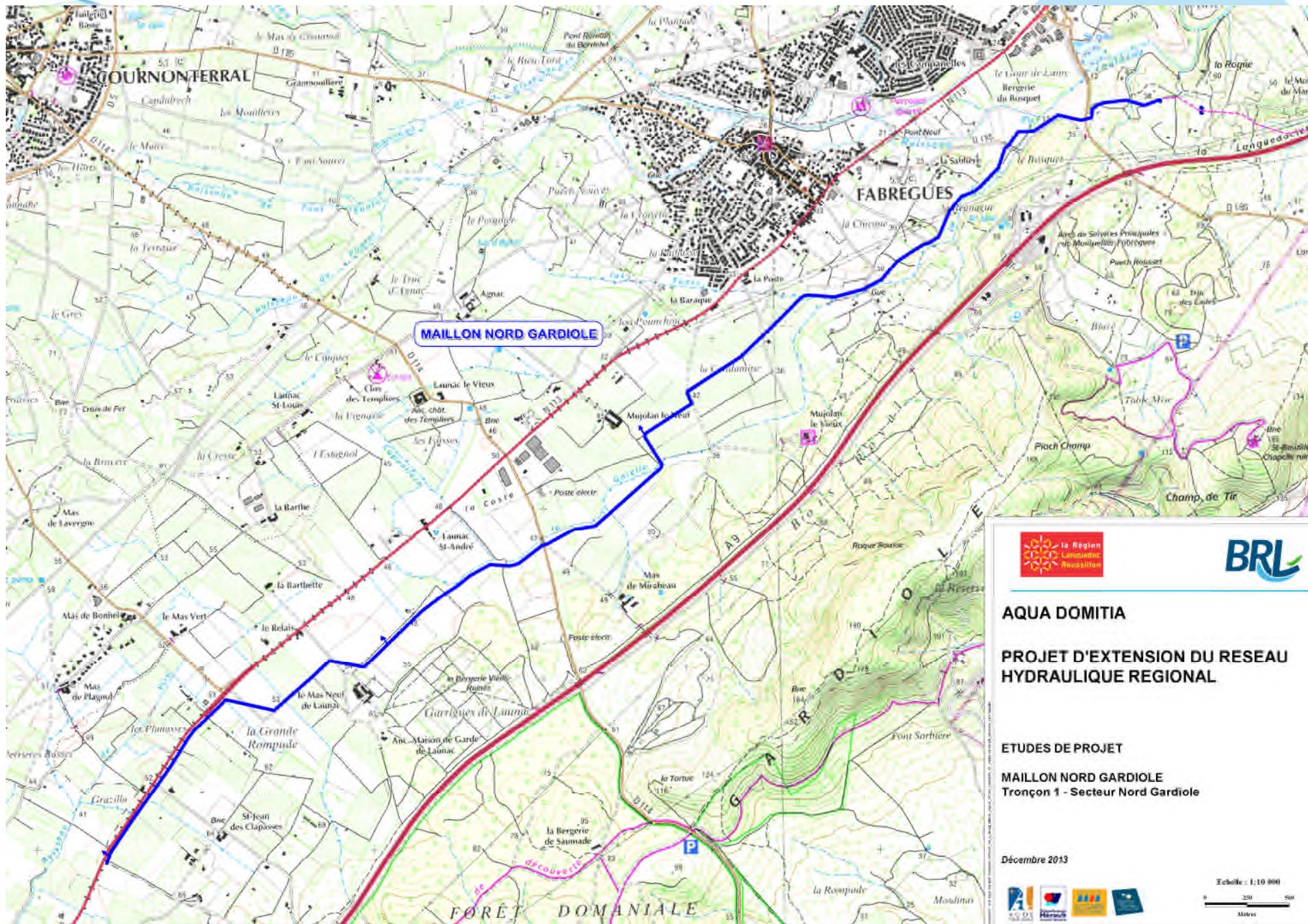
- **Ventouses** : aux points hauts du tracé
 - évacuation d'air pour purge du réseau
 - soupapes anti-bélier
 - **Vidanges** : aux points bas du réseau
 - à proximité d'un exutoire (fossé ou pluvial)
- ⇒ **Ouvrages occupant entre 1 et 2 m²**
- placés dans des regards préfabriqués
 - implantés dans l'emprise de la servitude.
-
- **Vannes de sectionnement** :
 - facilitent l'exploitation / maintenance
 - au droit de l'adducteur - surface variable (10 à 20 m²)



Le tracé

- **De fortes contraintes techniques liées au diamètre 1000 mm**
 - peu de souplesse pour adapter le tracé
- **Recherche du tracé le moins impactant**
 - ⇒ **longement des routes ou bords de parcelles quand cela est possible**
 - ⇒ **limitation des impacts sur les cultures**
 - passage préférentiel en terres nues
 - emprises réduites dans les vignes
 - ⇒ **évitement des zones à enjeux environnementaux (ou emprises réduites)**

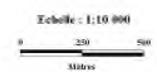




AQUA DOMITIA
PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL

ETUDES DE PROJET
MAILLON NORD GARDIOLE
Tronçon 1 - Secteur Nord Gardiole

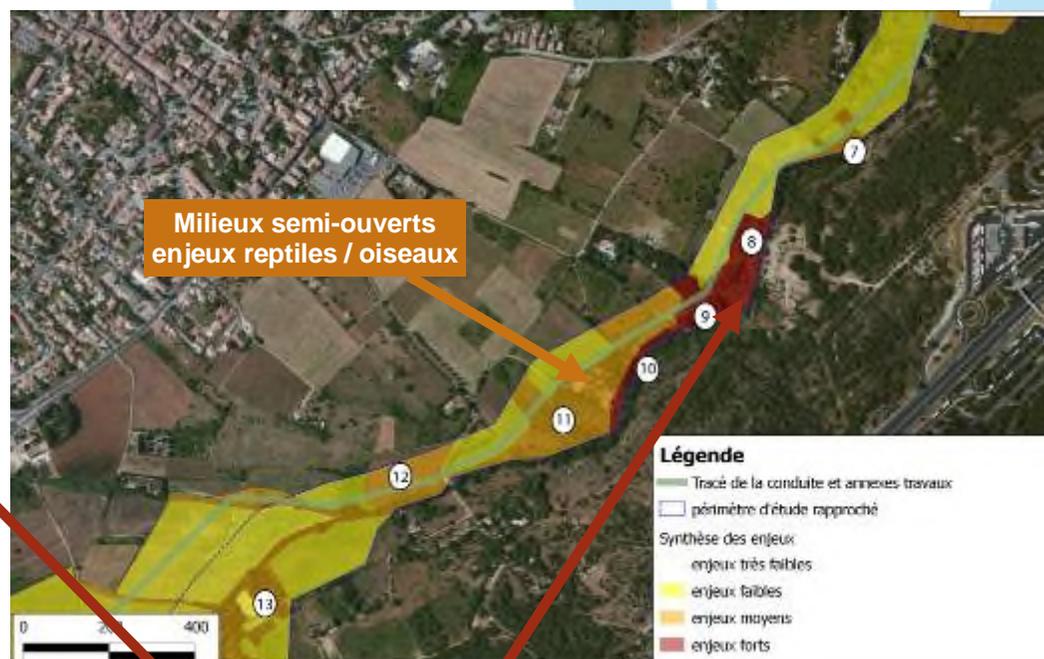
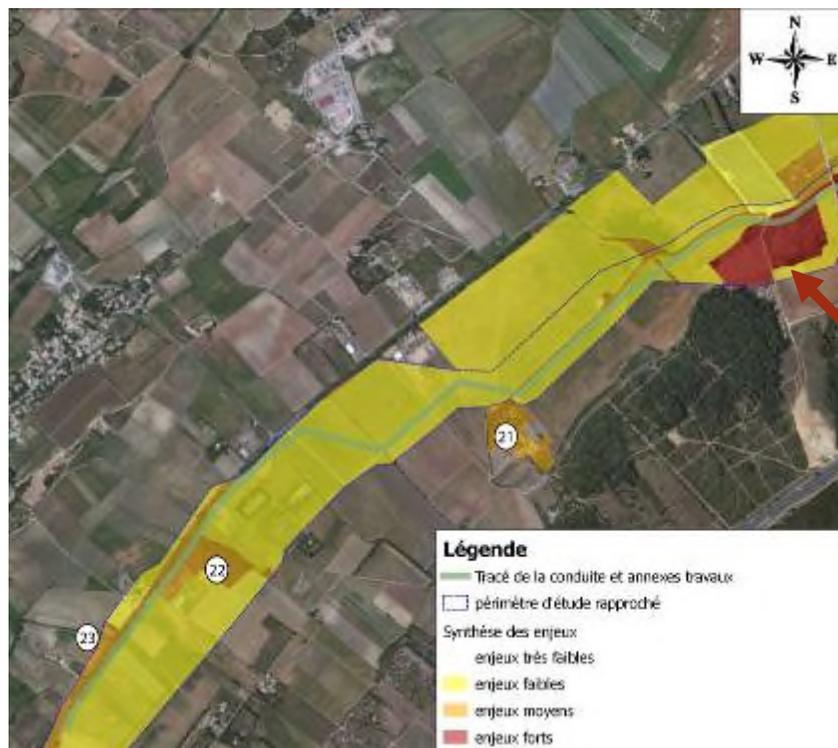
Décembre 2013



Les enjeux environnementaux :

- **Un territoire riche en zones d'intérêt écologique** (ZNIEFF, ENS, Natura 2000 ...)
- **Une prise en compte des enjeux :**
 - un projet situé en **zone agricole** principalement
 - pas de périmètres de protection du paysage concerné
 - **quelques zones à enjeux concernées** (pelouses et garrigues)
 - un impact uniquement transitoire, durant la phase travaux
- **Une approche concertée avec la DREAL**
 - identification de la sensibilité du projet (inventaire faune/flore)
 - nombreuses mesures d'évitement
 - emprises réduites dans les zones à enjeux
 - dossier de dérogation pour espèces protégé (CNPN)
 - des mesures compensatoires appropriées

Les enjeux environnementaux :



**Garrigue :
enjeux reptiles / insectes**

⇒ **Un chantier
à impact limité**

Les autres impacts travaux :

- **Traversées des voiries**

- Recherche de solutions avec les gestionnaires pour **minimiser la perturbation de la circulation**

- ⇒ Travaux sans tranchée

- ⇒ Voies provisoires

- ⇒ **peu ou pas d'interruption de la circulation**

- **Traversées de cours d'eau**

- Concertation SyBLE

- Ruisseaux intermittents : en assec

- ⇒ **pas d'impact sur la faune aquatique**



Déviation



Le diagnostic archéologique

- **Obligation de diagnostic préventif sur la totalité du tracé**

→ secteur riche du point de vue de l'archéologie

- **L'intervention de l'INRAP**

→ Doit intervenir **6 mois** avant les travaux

⇒ 1 à 2 mois d'intervention

⇒ puis 2 mois pour les expertises + rapport

→ Autorisation d'accéder

(ou arrêté préfectoral pour travaux préparatoires)

→ Débroussaillage et arrachage
sur l'emprise du chantier



→ Doit intervenir dès janvier 2014

La démarche foncière

- **Procédure amiable :**

- Engagée depuis juillet 2013
- Accords obtenus sur 60 % du linéaire



- **Procédure administrative :**

- Instauration de la servitude au titre du Code Rural (arrêté préfectoral)
- Procédure spécifique aux conduites d'eau et d'irrigation
- **Enquête publique du 14 au 31 janvier** (sur Fabrègues et Gigean)
- Notification en cours à tous les propriétaires
- Arrêté préfectoral attendu pour mars 2014

Le calendrier de réalisation

Prochaines étapes

- **Diagnostic archéologique** : fév./avril 2014
précédé par **débroussaillage/libération emprises** : jan./ mars 2014
 - Finalisation du **démarchage foncier** : déc. / mars 2014
 - Démarches réglementaires **environnement** avec services de l'Etat + dossier «espèces protégées» : déc./mai 2014
 - **Consultations des entreprises** : mars 2014
 - **Démarrage des chantiers** : juin 2014
- ➔ Objectif : **mise en eau en juin 2015**
↳ pour alimenter les **réseaux de desserte du Nord Gardiole**

En résumé : 21 mois d'interventions pour réaliser le projet

	2013	2014				2015		
	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Topographie / Géotechnique	■	■						
Réglementaire / Environnement	■	■	■					
Procédure Servitudes	■	■						
Procédure Occupation temporaire	■	■						
Diagnostic archéologique			■	■				
Etude PRO	■	■						
Consultation			■					
Travaux				■	■	■	■	■



Mise en eau en juin 2015
pour alimenter les réseaux de desserte du Nord Gardiole



BRL à votre écoute

- Une lettre d'information régulière (inscrivez-vous)
- Un site internet dédié intégrant un espace de concertation
- La possibilité de contacter le garant de la concertation

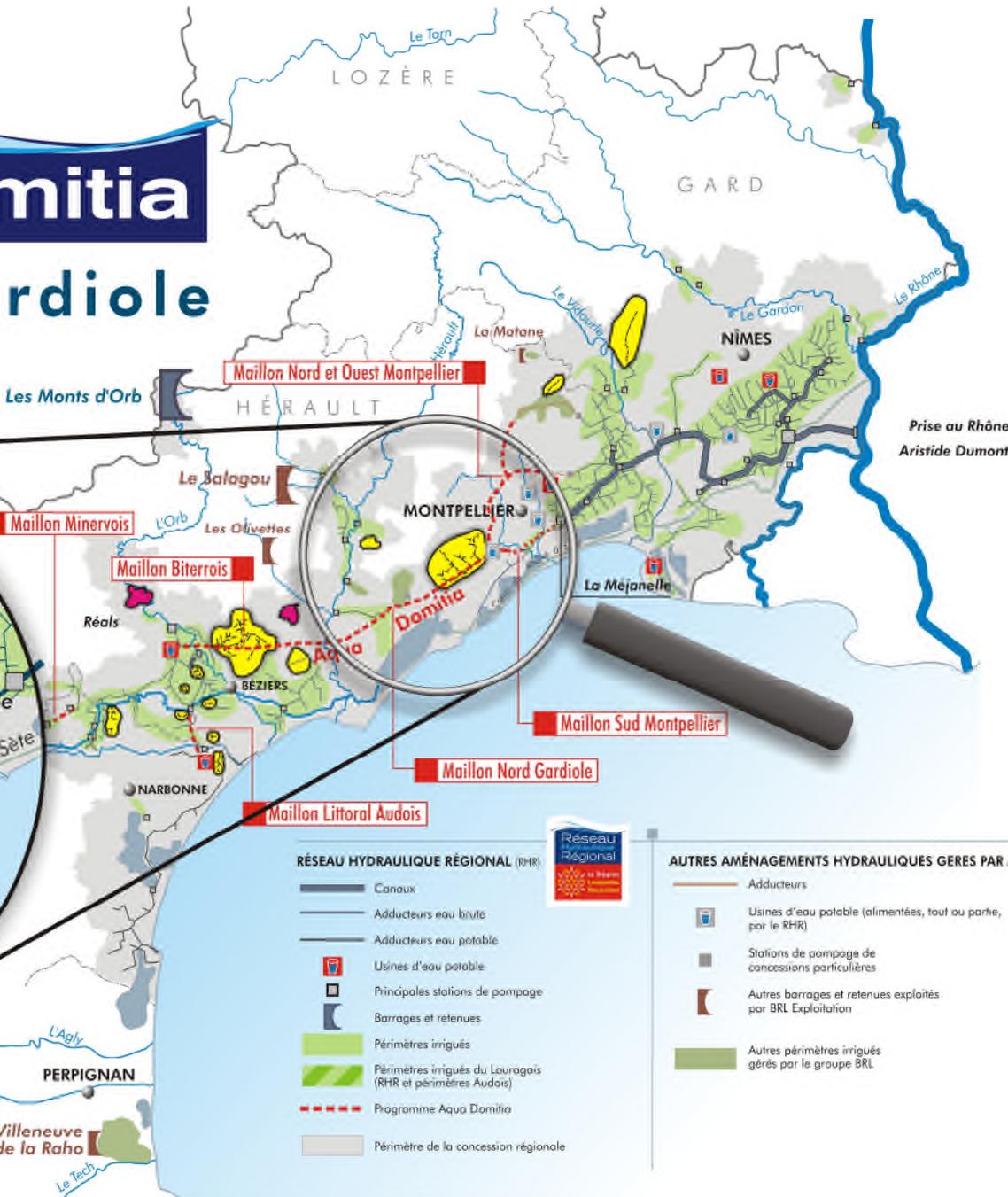
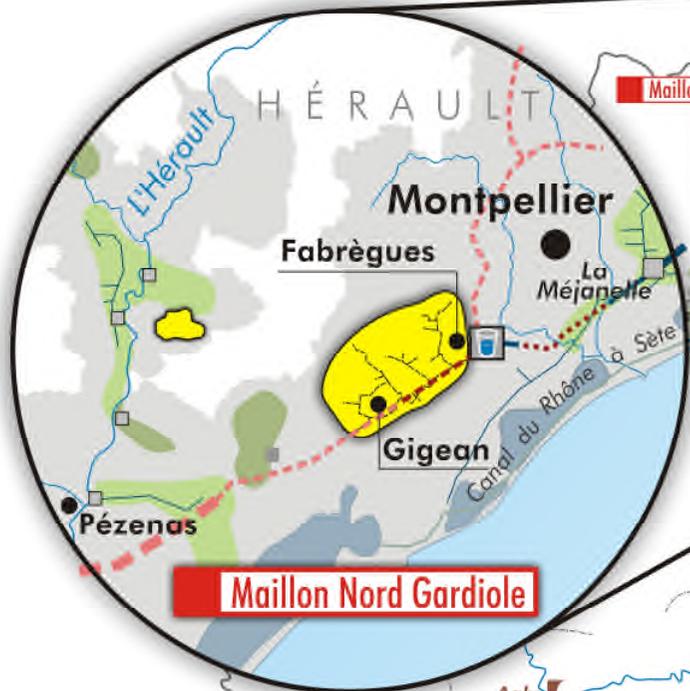




la Région
Languedoc
Roussillon

AquaDomitia

Maillon Nord Gardiole



RÉSEAU HYDRAULIQUE RÉGIONAL (RHR)

- Canaux
- Adducteurs eau brute
- Adducteurs eau potable
- Usines d'eau potable
- Principales stations de pompage
- Barrages et retenues
- Périmètres irrigués
- Périmètres irrigués du Lauragais (RHR et périmètres Audois)
- Programme Aqua Domitia
- Périmètre de la concession régionale



AUTRES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES GERES PAR BRL

- Adducteurs
- Usines d'eau potable (alimentées, tout ou partie, par le RHR)
- Stations de pompage de concessions particulières
- Autres barrages et retenues exploités par BRL Exploitation
- Autres périmètres irrigués gérés par le groupe BRL



Réunion publique d'information Aqua Domitia Maillon Nord Gardiole

6 DECEMBRE 2013 – FABREGUES

Synthèse des échanges

Intervenants :

En tribune :

Christian BOUILLE, Questeur en charge de l'eau, des risques naturels, du projet Aqua Domitia, Région Languedoc-Roussillon

Jean Pierre VIGUIER, Directeur environnement à la région Languedoc-Roussillon

Louis POUGET, Vice-président de l'agglomération de Montpellier

Jean-François BLANCHET, Directeur Général de BRL

Eric BELLUAU, Directeur Adjoint à l'Aménagement, BRL

Marie-Hélène FAVANT, Directrice de la Communication, BRL

Philippe BAUCHET, Chef de service de l'eau, Région Languedoc-Roussillon

De la salle :

Laure MATON, Animatrice du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Thau
Michel PONTIER, Agriculteur à Fabrègues, Responsable de la Chambre de l'agriculture de l'Hérault

Maryline PUJOL, Habitante de Fabrègues

Jean-Marie HENRI

Alain VIDAL

ORDRE DU JOUR

- I. Présentation du projet Aqua Domitia et du service public de l'eau3
- II. Présentation technique du projet4
- III. Echanges avec la salle4

La séance est ouverte à 18 heures 15.

I. Présentation du projet Aqua Domitia et du service public de l'eau

Christian BOUILLE

Le projet Aqua Domitia est en train de se concrétiser au rythme prévu. L'objectif du projet est d'apporter une deuxième ressource pour soulager les milieux aquatiques les plus sollicités, de garantir une sécurisation et de s'assurer que l'eau ne sera pas un frein au développement économique. La Région est le porteur public du projet ; elle a confié à BRL la charge de sa réalisation technique.

Lors du Conseil régional du 6 avril 2012, le service public régional de l'eau a été adopté à l'unanimité ; en outre l'instance a validé le projet Aqua Domitia. Son financement est assuré par l'agglomération de Montpellier, BRL, le département de l'Aude et la région Languedoc-Roussillon. Le Conseil Général de l'Hérault est absent, alors que le Président Vezinhet s'était engagé à apporter 4 à 5 millions d'euros. Le 22 novembre, le Président Bourquin a décidé de compenser ce défaut de financement.

Le projet Aqua Domitia n'est qu'une composante de la politique de l'eau menée par la Région dans le cadre de son Service Public Régional de l'Eau. Les projets d'irrigation qui seront développés permettront de concilier le respect des ressources en eau et le développement économique des territoires. Notre territoire accueillera 700 000 habitants supplémentaires d'ici 2030. Son aménagement doit donc être durable et les économies d'eau doivent être encouragées.

Jean Pierre VIGUIER

Le projet Aqua Domitia est un projet d'extension du réseau existant ; il se décompose en six maillons. Ce projet répond à plusieurs objectifs, visant notamment à sécuriser l'alimentation en eau potable, alléger la pression sur les milieux aquatiques fragiles, et accompagner le développement économique régional. Le projet Aqua Domitia s'inscrit dans une approche globale, intégrant à la fois les économies d'eau, la gestion durable des ressources locales et la recherche de nouvelles ressources souterraines.

Le projet Aqua Domitia s'étendra sur 140 km. Le diamètre des conduites sera compris entre 600 et 1 200 mm. Le coût total des six maillons s'élèvera à 200 millions d'euros, et le coût total des réseaux de dessertes secondaires s'élèvera à 140 millions d'euros.

Après deux ans de négociation, la Commission Européenne a accepté d'allouer 6 millions d'euros à la Région, pour financer les réseaux d'irrigation qui seront alimentés par Aqua Domitia. Et ces travaux doivent être achevés en mars 2015. Le calendrier de réalisation du projet est donc très contraint.

Jean François BLANCHET

Le projet Aqua Domitia complète et assure le maillage du Réseau Hydraulique Régional. BRL conçoit, réalise et exploite les ouvrages de ce réseau dans le cadre de sa concession.

Dans la conception du projet Aqua Domitia, BRL s'est attaché à répondre à plusieurs « fondamentaux », que sont : la satisfaction des besoins exprimés, l'optimisation de l'investissement, la performance énergétique, la prise en compte de l'environnement, la continuité de service et le conseil à l'utilisation optimale de l'eau.

Dans le cadre du Maillon Nord Gardiole, 500 hectares pourront bénéficier d'une mise en eau à l'horizon 2015.

II. Présentation technique du projet

Eric BELLUAU

Pour faire transiter un débit de 1 750 litres par seconde par le maillon Nord Gardiole, une conduite d'un mètre de diamètre sera installée à un mètre de profondeur sur un linéaire de 8 400 mètres.

Pour enfouir un adducteur de ce type, le chantier de pose prévoit une emprise totale (permanente et temporaire) comprise entre 15 et 24 mètres.

Le calendrier de réalisation prévoit les étapes suivantes :

- diagnostic archéologique : février à avril 2014 ;
- débroussaillage/libération d'emprise : janvier à mars 2014 ;
- enquête publique : 14 au 31 janvier 2014 ;
- finalisation du démarchage foncier : décembre 2013 à mars 2014 ;
- démarches réglementaires environnement : décembre 2013 à mai 2014 ;
- consultations des entreprises : mars 2014 ;
- démarrage des chantiers : juin 2014 ;
- mise en eau : juin 2015.

Louis POUGET

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et Corse est en train d'être finalisé. Nous disposons désormais de tous les outils nécessaires pour pouvoir mettre en forme les bonnes démarches vis-à-vis du milieu et de la ressource.

Au niveau de l'Agglomération, nous avons travaillé sur un schéma couvrant 70 communes, pour une consommation annuelle de 67 millions de mètres cubes, qui nécessitera 157 millions d'euros d'investissement. Dans ce schéma l'eau de BRL est importante car elle a plusieurs utilités pour nous : l'irrigation mais aussi le secours en eau potable qui est un besoin incontournable. Par conséquent, c'est un projet qui nous tient à cœur. En l'Agence est à nos côtés et aux côtés de la Région pour l'exécution de ce chantier.

III. Echanges avec la salle

Michel PONTIER, agriculteur à Fabrègues

En tant que responsable de la Chambre de l'agriculture de l'Hérault, je soutiens totalement ce projet qui est indispensable notamment pour maintenir le potentiel des surfaces irrigables du département.

Maryline PUJOL, habitante de Fabrègues

Allez-vous mener des actions de sensibilisation et d'aménagement pour limiter la consommation d'eau ?

Jean Pierre VIGUIER

Le projet Aqua Domitia a été dimensionné en tenant compte d'une politique globale impliquant des économies d'eau. Les collectivités s'efforcent de promouvoir des campagnes de sensibilisation pour favoriser les économies d'eau. Dans le cadre des programmes européens en préparation, la problématique des fuites et des économies d'eau sera prioritaire.

Louis POUGET

Les économies d'eau doivent se faire à tous les niveaux. Lorsque nous avons établi le schéma directeur d'eau potable et d'eau brute, nous avons privilégié l'eau de source pour la consommation humaine, tout en développant l'eau brute pour les autres usages.

Jean François BLANCHET

La charte de gestion globale de l'eau signée par le Conseil Général de l'Hérault et le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon vise à réaliser des économies d'eau. De son côté, la profession agricole a réduit sa consommation d'eau de 20 % en 20 ans.

Laure MATON, animatrice Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de Thau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin de Thau a rendu un avis favorable sur le projet Aqua Domitia, en formulant toutefois un certain nombre de recommandations et de questions. L'avis de la CLE fera-t-il l'objet d'une réponse ? Par ailleurs, comment prévoyez-vous de passer sous les cours d'eau intermittents ?

Eric BELLUAU

Sur le réseau de desserte alimenté par l'adducteur, une grande partie du territoire se situe sur le bassin de Thau. C'est pourquoi la CLE a été consultée. Ses recommandations concernent notamment les traversées de rivière. Nous avons convenu de passer en tranchée dans les cours d'eau intermittents. Sur tous les réseaux d'irrigation qui seront financés par des crédits européens, une campagne de formation et d'accompagnement est prévue auprès des nouveaux irrigants pour une gestion raisonnée des intrants.

Jean-Marie HENRI

La ressource en eau apportée par le réseau Aqua Domitia sera-t-elle réservée aux agriculteurs ?

Jean François BLANCHET

Les particuliers pourront également bénéficier de cette desserte en eau brute dans la mesure où ils se situent à proximité immédiate de l'adducteur Aqua Domitia (moins de 300 mètres environ).

Eric BELLUAU

En revanche, le réseau de desserte financé par des crédits européens est strictement réservé aux usages agricoles. A court terme, nous ne pourrions donc pas répondre favorablement aux demandes des particuliers..

Jean François BLANCHET

Pour préciser ma première réponse, je confirme que des maisons ou lotissements situés à proximité de l'adducteur pourront être desservis indépendamment du réseau financé par les crédits européens.

Par ailleurs je précise que des mesures de type PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) seront prises pour protéger durablement la vocation agricole du territoire. Un schéma de cohérence d'ensemble sera ainsi déployé pour que l'argent public soit utilisé dans les meilleures conditions.

Alain VIDAL

Quelle est la date prévisionnelle de finalisation du projet sur la partie nord du bassin de Thau ?

Eric BELLUAU

L'objectif est de connecter l'ensemble du réseau d'ici 2020. La prolongation au-delà du point d'arrêt à l'entrée de la commune de Gigean est envisageable entre 2018 et 2020.

La séance est levée à 19 heures 30

Réunion publique d'information Aqua Domitia Maillon Nord Gardiole

6 DECEMBRE 2013 – FABREGUES

Verbatim

Intervenants :

En tribune :

Christian BOUILLE, Questeur en charge de l'eau, des risques naturels, du projet Aqua Domitia, Région Languedoc-Roussillon

Jean Pierre VIGUIER, Directeur environnement à la région Languedoc-Roussillon

Louis POUGET, Vice-président de l'agglomération de Montpellier

Jean-François BLANCHET, Directeur Général de BRL

Eric BELLUAU, Directeur Adjoint à l'Aménagement, BRL

Marie-Hélène FAVANT, Directrice de la Communication, BRL

Philippe BAUCHET, Chef de service de l'eau, Région Languedoc-Roussillon

De la salle :

Laure MATON, Animatrice du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Thau
Michel PONTIER, Agriculteur à Fabrègues, Responsable de la Chambre de l'agriculture de l'Hérault

Maryline PUJOL, Habitante de Fabrègues

Jean-Marie HENRI

Alain VIDAL

ORDRE DU JOUR

I.	Présentation du projet Aqua Domitia et du service public de l'eau.....	2
II.	Présentation technique du projet.....	8
III.	Echanges avec la salle.....	13

La séance est ouverte à 18 heures 15.

Jean-François BLANCHET, Directeur Général de BRL

Bienvenue à toutes et à tous. Nous vous remercions de vous être rendus disponibles un vendredi soir. L'assemblée est un peu clairsemée, mais c'est peut-être la veille du Téléthon ou la veille du week-end qui aura rendu l'assemblée un peu plus contrainte. En tout cas, bienvenue à toutes et à tous qui avez fait l'effort d'être parmi nous pour la présentation de ce temps fort d'Aqua Domitia puisque, très concrètement, nous allons parler du maillon Nord Gardiole qui va équiper une partie de votre territoire. En premier lieu, on remercie la commune de Fabrègues qui a rendu possible cette réunion en mettant à disposition cette salle. Je vous présente les excuses de son maire, Monsieur Martinier, qui devait nous rejoindre, mais qui a quelques contraintes et qui, s'il nous rejoint un petit peu plus tard, fera les mots d'accueil et de bienvenue sur sa commune. Nous allons vous présenter le projet avec la Région Languedoc-Roussillon représentée par son vice-président Monsieur Christian Bouillé et Jean-Pierre Viguier, directeur de l'environnement. La Région étant l'autorité publique qui gère le projet.

Au niveau de BRL, on fera également une présentation technique pour parler concrètement de l'opération : où les canalisations vont passer, comment le projet va être réalisé, dans quel calendrier va-t-il être mis en œuvre, expliquer les mesures environnementales également qui sont intégrées, respectées et puis les aspects inévitablement fonciers où chacun sait, et peut-être certains d'entre vous sont concernés, il y a quelquefois quelques difficultés pour passer. Mais l'intérêt général doit toujours prévaloir. C'est facile à dire, mais nous en débattons si nécessaire. Notre séance va être articulée en trois temps : un premier temps qui est une présentation par la Région de l'ensemble du projet et du service public régional de l'eau puisque c'est une opération de vaste ampleur qui concerne l'ensemble du territoire régional. Le deuxième temps sera technique, le comment de l'opération. Eric Belluau qui est directeur adjoint de l'aménagement du patrimoine de BRL viendra présenter ces éléments un peu plus précis.

Et puis le dernier temps sera le temps de l'échange pour vous écouter, vous entendre et parler également des prochaines étapes de réalisation du projet. Voilà pour les avant-propos que nous souhaitons vous indiquer en préliminaire. Je présente également quelques excuses. Les excuses de Louis Pouget, vice-président de l'agglomération de Montpellier qui devait nous rejoindre, mais qui a une contrainte de retour de Lyon. Monsieur le Maire Martinier que j'ai excusé. Evidemment, Michel Brousse, vice-président du Conseil général de l'Aude qui cofinance cette opération et qui était contraint également pour des raisons d'agenda pour cette réunion. Le garant de la concertation, Claude-Sylvain Lopez qui, pour des raisons familiales, a eu lui-même aussi quelques contraintes et quelques indisponibilités, mais qui suivra l'ensemble des opérations au travers des comptes rendus qui seront effectués. Voilà pour la présentation générale et je passe la parole au vice-président de la Région, Monsieur Christian Bouillé.

I. Présentation du projet Aqua Domitia et du service public de l'eau

Christian BOUILLE, Questeur en charge de l'eau, des risques naturels, du projet Aqua Domitia, Région Languedoc-Roussillon

Chers amis, bonsoir. Effectivement, on est surpris quand on arrive ici à Fabrègues de rencontrer seulement quelques candidats à l'information que nous allons diffuser, parce qu'il y a des implications, il y a des contraintes pour les uns et pour les autres. Aujourd'hui, c'est une réunion d'information sur le maillon Nord Gardiole et ça rentre dans le cadre de la consultation que nous avons pris l'habitude avec le public et les viticulteurs, et ceux qui attendent beaucoup d'Aqua Domitia. Je vais vous brosser rapidement en même pas cinq minutes où nous en sommes sur le plan de la Région. Je dirais en préalable qu'avec BRL qui est notre opérateur technique, les choses se passent bien.

On peut se poser la question : Aqua Domitia, pourquoi ? Aqua Domitia, comment ? Répondre à ces questions, c'est ce que nous allons essayer de vous faire avec des iconographies de très grande qualité où on a le Languedoc-Roussillon avec toutes ses caractéristiques et notamment la plaine. C'est là que nous œuvrons pour développer la viticulture, l'arboriculture, tout ce qui finalement va se répercuter sur l'économie.

Le projet Aqua Domitia se concrétise. A force d'en parler, vous savez, c'était comme l'Arlésienne : on le fait ou on ne le fait pas ? Eh bien ça y est, ça marche. On n'a pas de retard. On n'a pas d'avance. Tout va bien. Et puis, on verra que les parties délicates telles que les financements méritent discussion.

Naturellement, l'objectif d'Aqua Domitia est d'apporter une deuxième ressource et, devant vous, ce magnifique poster le montre bien, pour soulager les milieux aquatiques les plus sollicités, pour garantir une sécurisation et une continuité de l'alimentation en eau potable. Mais aussi, pour s'assurer que l'eau ne soit pas un frein à notre développement économique. Ça, c'est tout à fait pertinent, c'est une des raisons du développement durable, du service public régional de l'eau et ensuite effectivement pour le développement économique. Voilà les objectifs et quels sont les moyens que nous utilisons.

La Région est le porteur public de ce projet et nous avons confié, je viens de le dire, à BRL dont le directeur est à nos côtés la charge de sa réalisation technique. Il faut savoir que ce projet est unique. Dans son domaine en France, il n'y a pas l'équivalent. Il est unique et sa vocation aujourd'hui par son ampleur, c'est finalement de développer la Région du Val d'Hérault jusqu'à l'Aude. Ce sont les premières tentatives qui sont en discussion, qui sont lancées. Les études ont été faites. Les financements ont été prévus. Maintenant, où allons-nous ? Le réseau principal s'étend sur 140 kilomètres. C'est un réseau secondaire. Le réseau secondaire, c'est celui qui vous intéresse en premier lieu parce que l'eau arrivera au goutte-à-goutte dans vos vignes et permettra d'éviter le stress hydrique de la vigne. Naturellement, il y a dedans des crédits. D'où viennent ces crédits ? C'est le nerf de la guerre. Les crédits européens pour le développement de l'irrigation.

C'est une affaire extraordinaire. A partir de 6 millions d'euros que le président Bourquin a pu négocier à Bruxelles, on est arrivé à faire le montage de plusieurs projets (12 à 13) qui vont permettre effectivement de récupérer 4 000 hectares qui vont être exploités et rentabilisés. Ça, c'est tout à fait important. Ceci bien sûr, ça concerne les maillons Nord Gardiole et Biterrois dans les deux ans qui viennent. Ce ne sont plus les calendes grecques, ce n'est plus l'Arlésienne, les échéanciers sont fixés. La Région bien sûr et BRL ont pris la décision de poursuivre le projet. Pourquoi l'ont-ils fait ? Je tiens à le dire, lors du Conseil régional du 6 avril 2012, la majorité et l'opposition ont voté pour lancer le Service Public Régional de l'Eau, une première de ce type en France. En outre, ils ont validé le projet Aqua Domitia.

C'est-à-dire que vous avez le feu vert, vous faites des études. On monte les projets et on y va. Ça s'est passé. On a été soucieux de l'intérêt général. Je tiens à le dire, je me répète chaque fois parce que ce n'est pas le Président Bourquin et son équipe qui a dit : on fait ça, on a décidé. Il y a eu quand même le débat public au préalable et on en a tiré des conclusions. Je regrette qu'il n'y ait pas Monsieur Lopez ce soir, mais on a bien travaillé. Nous, en tout cas, BRL d'une part et la Région d'autre part, nous avons toujours été présents.

Sur le plan du financement, interviennent l'agglomération de Montpellier dont le représentant du budget va nous rejoindre, BRL, l'Aude et la Région pour plus de 13 millions d'euros. Je ne peux pas ne pas le faire remarquer, on note l'absence du Conseil général de l'Hérault. C'est quand même triste parce que le Président Veizinhét s'était engagé. Il a tenu une histoire à dormir debout entre le tuyau principal et les réseaux secondaires. Tout ça, ça a été pris en compte et on s'est retrouvé avec un trou putatif de 4 à 5 millions d'euros. Le 22 novembre, c'était hier, le Président Bourquin a décidé de couvrir ce défaut de financement. Tout est en place. Il y a eu cette exception. On espère qu'à l'avenir, le Président Veizinhét reconsidérera sa position et nous rejoindra. Il sera le bienvenu.

Sur la poursuite de la concertation, après le débat public, on a choisi de relancer l'instance de concertation. Cette instance de concertation a été mise en place à partir d'une demande de la Région et de l'Agence de l'Eau dès 2009. L'instance avait décidé pendant le débat public de s'arrêter pour ne pas qu'il y ait des interférences entre les deux. Maintenant elle fonctionne de nouveau. On l'a réunie le 10 juillet. Vous avez eu le débat public, l'Instance de concertation. Finalement, plus exploré que ça, ce projet ne peut pas l'être davantage. Maintenant, ça a redémarré et on arrive aujourd'hui à cette réunion d'information. Et celle qui se déroulera le 11 décembre dans le Biterrois répond aux engagements de BRL et de la Région suite au débat public et s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance autour du projet.

Nous sommes ici réunis pour parler des modalités de réalisation de la première phase du maillon Nord Gardiole. Nord Gardiole, c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui. Je voudrais quand même profiter aussi pour souligner que ce projet ne se suffit pas à lui-même. J'ai eu l'occasion de l'affirmer tout au long des débats, ce n'est qu'une composante et c'est fondamental de la politique de l'eau que la Région conduit dans le cadre de son service public régional de l'eau. L'eau du Rhône, c'est une eau d'appoint. C'est une eau qui nous appartient complètement puisqu'on a racheté le réseau hydraulique à l'Etat.

L'ensemble de ce réseau, c'est environ une somme de 2 milliards. Ce sont donc des enjeux considérables. Faire un service public de l'eau, à l'époque, recevable pour l'eau potable et pour l'assainissement, mon collègue Pouget qui est en première ligne vous en parlera. Vous voyez un petit peu l'évolution et les objectifs fixés. Vous verrez au cours de la présentation que les projets d'irrigation qui sont à développer permettent de concilier aussi de manière optimale le respect des ressources en eau, le développement économique des territoires, bien sûr l'eau et l'économie. N'oublions pas que l'aménagement du territoire qui avait été amorcé dans les années 55 avec le canal Philippe Lamour, et qui aurait dû se prolonger à travers le temps, a fait que ce canal aujourd'hui montre que les choses vont dans la bonne direction. Il faut aménager durablement le territoire. Pourquoi ? Parce que, d'ici 2030, nous allons recevoir 700 000 habitants supplémentaires qu'il faudra bien caser. Ensuite, il faut bien sûr fournir l'eau. Vous voyez, l'eau ici ne manque pas, c'est une affaire qui marche. Quand on vient parler des problèmes de l'eau, il y a quelques passionnés et intéressés qui viennent.

C'est bien, on les en remercie. C'est pour eux que l'on travaille. Sinon, ils rentrent chez eux, ils ouvrent le robinet, il y a de l'eau. On veut prendre une douche, il y a de l'eau. Il y a quasiment toujours de l'eau. Il suffirait de faire un petit test, de dire : tiens, on va simuler une panne qui va bloquer la distribution. Vous verriez que les utilisateurs sortiraient de chez eux en disant qu'est-ce qui se passe ? Tout ça pour dire qu'on est peut-être trop bien pourvu, même si ce n'est pas encore parfait. Mais dans le problème de la distribution de l'eau, il faut être plus rigoureux et il faut aussi bien sûr utiliser les bonnes méthodes. Non seulement, il y a l'eau de substitution, mais il y a les nouvelles ressources. Les économies d'eau sont des sources importantes à prendre en considération. Je vais m'arrêter dans mon discours parce que tous ceux qui sont ici me connaissent depuis pas mal de temps. Je vais passer la parole à Jean-Pierre Viguier qui est le directeur de l'environnement avec qui j'ai eu le plaisir de travailler ainsi qu'avec Monsieur Jean-François Blanchet et Eric Belluau. Je leur passe la parole.

Jean-Pierre VIGUIER, Directeur environnement à la région Languedoc-Roussillon

Quelques diapositives en transition avec l'exposé technique du concessionnaire BRL. Tout d'abord, pour présenter les porteurs du projet qui sont bien sûr la Région qui assure la maîtrise du projet et qui est propriétaire du réseau hydraulique régional qui représente 100 kilomètres de canaux, 5 000 kilomètres de conduites, 2 barrages, 80 stations de pompage. On le verra sur la carte ensuite, c'est un réseau qui s'étend sur l'essentiel de la partie basse de la région et qui est un réseau créé par l'Etat dont la Région a repris la propriété et qui en a confié la gestion à son concessionnaire BRL qui est une Société d'Economie Mixte à laquelle participent la plupart des grandes collectivités de la région. BRL est l'opérateur technique qui a conçu le projet Aqua Domitia et qui est chargé de sa réalisation ainsi que de l'exploitation de l'ensemble des installations existantes du réseau hydraulique régional.

Le projet Aqua Domitia qui a fait l'objet d'un large et long débat public auquel certains ou la totalité d'entre vous ont participé, est un projet d'extension du réseau existant et qui se décompose en 6 maillons que vous voyez sur cette carte :

- Minervois ;
- Littoral Audois ;
- Nord et Ouest Montpellier
- Sud Montpellier qui est un maillon que l'on a été autorisé à commencer avant le débat public et qui est un maillon complémentaire vers le sud ;
- Biterrois ;
- et le maillon dont on parle aujourd'hui Nord Gardiole qui part de Montpellier pour aller vers l'ouest, qui dessert une zone agricole importante sur laquelle je reviendrai.

Aujourd'hui, on commence la première tranche de ce maillon-là. Egalement a été décidé le début du maillon Biterrois dans l'autre sens et la réalisation du maillon de sécurisation Littoral Audois. Ici, la première tranche de ce maillon est celle qui nous intéresse aujourd'hui.

Les objectifs du projet AD sont les suivants :

- sécuriser durablement les besoins en eau sans pression sur l'environnement, c'est-à-dire sécuriser l'alimentation en eau potable par l'apport d'une deuxième ressource. L'objectif est effectivement un objectif de ressource complémentaire de sécurisation pour gérer les périodes où les besoins en eau sont les plus tendus ;
- alléger la pression sur les milieux aquatiques fragiles en offrant une substitution dans les périodes les plus sèches ;
- accompagner le développement économique régional ;
- développer l'agriculture puisque l'agriculture représente en gros la moitié des utilisations de la totalité du projet. C'est évidemment un point important et en particulier dans le maillon Nord Gardiole dont nous parlons aujourd'hui, où la sécurisation des rendements agricoles et notamment de la viticulture est évidemment un objectif majeur que vous connaissez tous bien évidemment et pour lequel le projet Aqua Domitia est un élément central ;
- et bien évidemment anticiper les effets du changement climatique où nous craignons, d'après les données scientifiques et les différentes études qui convergent, que les épisodes de sécheresse soient hélas plus fréquents que jusqu'à aujourd'hui.

Le projet Aqua Domitia n'est pas un projet autonome, c'est un projet qui s'inscrit dans une approche plus globale qui a été faite avec l'ensemble des partenaires quand un certain nombre d'études ont été conduites pour voir quels étaient les problèmes que la région pouvait rencontrer dans le domaine de l'eau. Cette étude a conduit à conclure que la première ressource était constituée par les économies d'eau. Sans ces économies d'eau qui sont amenées à la fois par des innovations techniques, par l'amélioration de la gestion de la conduite de la viticulture et de l'agriculture, par l'évolution des comportements, cette économie d'eau est un élément fondamental. Le projet Aqua Domitia n'a pas de sens en dehors de ce projet global qui consiste à économiser l'eau, à gérer durablement les ressources que nous avons, les garder en exploitation, les protéger de la pollution bien évidemment, rechercher les quelques ressources complémentaires qui n'ont pas encore été exploitées. Mais les études ont montré que ces trois éléments-là qui sont des éléments structurants du service public régional de l'eau que la Région encourage ne sont pas suffisants. C'est pourquoi il a été décidé qu'en complément de ces autres éléments tout aussi indispensables, il fallait réaliser cette extension et cette sécurisation de l'approvisionnement en eau.

Le projet de sécurisation va permettre à terme, par des phases successives, de mener à bien ce projet. Un projet de cette ampleur ne peut se réaliser en une seule fois. Trois phases importantes ont été décidées, mais vous voyez sur la carte précédente que c'est un projet par étapes complémentaires dont chacune est autonome, mais ces étapes ne trouveront leur sens final que lorsqu'on aura réalisé l'ensemble des maillons. Maillons qui permettront d'amener l'eau du Rhône dans les centres de l'agglomération de Montpellier et jusqu'au réseau déjà existant du réseau hydraulique régional situé dans l'Aude. A la fin, l'eau du Rhône arrivera jusqu'au département de l'Aude et au Minervois. On n'en est pas là, mais on en est effectivement pour vous ce soir à prolonger l'eau du Rhône qui arrive aujourd'hui jusqu'à Montpellier, juste un petit peu plus loin, pour desservir cette région où nous sommes ce soir du Nord Gardiole. L'ensemble du projet, bien évidemment, dont a déjà parlé Christian, est considérable : 140 kilomètres de tuyaux qui font entre 600 et 1 200 millimètres de diamètre, 200 millions pour le coût total du maillon principal et 140 millions pour les réseaux de desserte secondaires, principalement agricoles.

Le financement est assuré par la Région, la BRL, les Agglomérations, les Départements. Le Département de l'Hérault n'intervient pas comme l'a dit Christian Bouillé, il intervient plus sur les maillons principaux, mais intervient toujours avec les agglomérations sur les réseaux agricoles. Dernier élément, ces réseaux agricoles qui constituent le sujet principal du maillon Nord Gardiole dont nous parlons ce soir vont pouvoir permettre d'augmenter les hectares agricoles desservis en eau grâce à des financements de la Région, mais également de l'Europe. Puisque, comme vous le disait Christian Bouillé, 6 millions de crédits européens ont été obtenus et qui permettront, dans toute la région, de financer 12 projets pour 17 millions d'euros et 4 000 hectares.

Il y a un petit problème, mais c'est surtout un problème pour le concessionnaire BRL qui est chargé de la réalisation, c'est qu'il a fallu deux ans pour que les différents partenaires et le Président Bourquin réussissent à obtenir l'accord de la Commission Européenne pour libérer ces 6 millions d'euros. Mais par contre, le chronomètre tournait pendant les négociations, ce qui fait que maintenant, on est en fin de programme européen et l'ensemble des travaux devrait être achevé en mars 2015. C'est-à-dire qu'il y avait une période de programmation qui s'achève en mars 2015 de crédits européens. Il a fallu deux ans pour obtenir un accord pour que l'Europe finance ces réseaux secondaires agricoles. Mais ce n'est pas pour ça que les délais de fin de programme ont été décalés. Il y a maintenant une grosse contrainte.

C'est pour ça que quand on vient voir un certain nombre d'entre vous, en particulier les agriculteurs, on vous dit que BRL doit aller vite pour se décider et faire le bon tracé des tuyaux parce que hélas, si on n'arrive pas à finir et à finir les travaux à cette date butoir, nous perdrons les crédits européens. Ces crédits européens représentent des sommes considérables. Il faut absolument maintenant que les opérations se déroulent très vite, à la fois les aspects administratifs à terminer et la réalisation concrète puisqu'on a une date butoir par rapport à ces crédits européens, date butoir qui nous est hélas imposée et qui nous met une assez grosse pression sur la réalisation.

Je vais passer la parole à Jean-François Blanchet, directeur de BRL, pour la suite.

Jean-François BLANCHET, Directeur Général de BRL

Merci. Le temps de mettre en place le diaporama, on va vous présenter quelques éléments d'ensemble pour resituer le projet d'aujourd'hui dans l'approche globale. Eric Belluau présentera les éléments techniques et le processus de réalisation concrètement. Je vais vous parler d'Aqua Domitia. Tout d'abord, Aqua Domitia se situe dans un ensemble plus complet qui est, comme l'a rappelé Christian Bouillé, le réseau hydraulique régional réalisé à l'époque de Philippe Lamour. C'est un vaste territoire qui est équipé, avec 300 communes au total qui ont la chance d'avoir de l'eau pour leur développement, 100 000 hectares équipés, un patrimoine qui représente en valeur à neuf aujourd'hui 2 milliards d'euros.

Le projet consiste à équiper une centaine de nouvelles communes, dont un certain nombre proche de Montpellier. C'est l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Sur ce complément-là, BRL a comme rôle particulier, en tant que concessionnaire, de concevoir les infrastructures, de faire les études en

clair, de les réaliser, de surveiller la façon dont elles ont été mises en œuvre et enfin d'exploiter l'ensemble de ces ouvrages.

Sur le projet tel qu'il a été présenté en différents maillons qui vont être réalisés progressivement, quelques fondamentaux que nous avons respectés dans les règles de conception.

Les « fondamentaux » du projet sont les suivants :

- satisfaire les besoins exprimés qu'ils soient agricoles, d'eau potable, industriels ;
- optimiser l'investissement. Pourquoi ? Parce que l'argent public qui soutient très largement cette opération est rare aujourd'hui et il faut évidemment trouver les meilleures solutions techniques pour le faire au meilleur coût ;
- prendre en compte également la performance énergétique. Sur le plan du développement durable, nous avons veillé à avoir des solutions qui consomment le moins possible d'électricité ;
- prendre en compte également l'environnement qui est un facteur clé aujourd'hui avec certaines zones sensibles. Il est également nécessaire de regarder les aspects archéologiques et de préserver l'ensemble des aspects patrimoniaux ;
- veiller aussi à des solutions qui permettent une continuité de service : une livraison la plus continue possible ;
- et enfin et ce n'est pas neutre, accompagner le développement des territoires agricoles avec un conseil à l'irrigation, un conseil pour l'utilisation optimale de l'eau.

Le projet va se réaliser progressivement. Je vais essayer de zoomer. Les ouvrages existants s'arrêtaient jusqu'aux portes de Montpellier, à Mauguio, et deux ans en arrière un premier maillon a commencé à être réalisé qui a été dénommé le maillon sud. Ce maillon sud permet aujourd'hui d'alimenter le secteur de Fabrègues. Le projet qui est conçu aujourd'hui vise dans sa première phase à alimenter ce territoire-là. Dans le même temps, une partie sera engagée sur le maillon Biterrois de sorte à alimenter les premiers périmètres qui sont présentés en jaune et qui permettront de satisfaire au total pratiquement 2 000 hectares.

Sur ce maillon tel qu'il vient de se présenter, des premières alimentations ont déjà été mises en œuvre au niveau du Syndicat du Bas-Languedoc qui est la collectivité compétente en matière de production d'eau potable, qui prélevait jusqu'à présent sa ressource en eau essentiellement dans l'Hérault, dans la nappe d'accompagnement et qui maintenant, depuis à peu près une année, dispose du Rhône comme ressource secondaire pour satisfaire ses besoins, notamment en période estivale. L'enjeu du périmètre qui va être équipé à partir de la première phase du maillon Nord Gardiole va concerner à peu près 500 hectares avec une réalisation qui sera cofinancée par la Région, par le Département de l'Hérault, également par BRL, les exploitants agricoles. La Région soutiendra également l'initiative avec l'Europe en complément.

La demande a été étudiée depuis, on va dire à peu près, un an. 500 hectares ont été identifiés. Certaines parcelles ont été retenues, d'autres non. On va dire que c'est une première tranche d'équipement qui a été conduite de manière concertée avec la profession, avec un territoire de terroir de la Voie Domitienne. De sorte à optimiser la desserte et avoir un périmètre qui soit suffisamment dense, suffisamment bien équipé pour répondre à l'ensemble des attentes. Au global, 500 hectares pourront bénéficier d'une mise en eau à l'horizon 2015.

Comme l'a rappelé effectivement Jean-Pierre Viguié, on est sur une partie à temps limité. Ce n'est pas facile une partie à temps limité, parce que ça veut dire qu'on est amené à aller dans un processus qui est contraint. Ça veut dire qu'on peut écouter, on peut entendre, mais néanmoins, il y a des nécessités qui vont s'imposer à chacun. Ce n'est pas facile évidemment. On aimerait peut-être que d'autres écoutes soient un peu plus complètes, mais pour autant la date limite ne pourra être reculée. Faute de quoi, comme cela a été rappelé, nous perdrons le financement européen qui est conséquent. Au total, il représente 6 millions d'euros pour la Région.

La sécurisation de l'eau potable, j'en ai parlé au niveau de la station de potabilisation. Je ne sais pas si c'est un hasard, je parle d'eau potable et Louis Pouget arrive. Ça n'est pas un hasard. Il peut nous rejoindre en tribune. Monsieur Pouget, vous avez votre place qui vous est réservée. Merci de vous être rendu disponible après une journée très chargée à Lyon, au Comité de Bassin. Egalement, de l'eau brute qui sera desservie au niveau du territoire pour des besoins de jardin ou des petits besoins industriels afin d'économiser la ressource en eau potable. Je vais passer la parole à Eric Belluau pour rentrer dans le vif du sujet technique et expliquer comment tout ce projet va être mis en œuvre de manière très pratique. Eric, tu as la parole.

II. Présentation technique du projet

Eric BELLUAU, directeur adjoint BRL

On va essayer de faire ça très pratique. Effectivement, je vais vous expliquer les modalités de réalisation et la première chose, dans ce type de réseau, c'est d'abord d'en concevoir le fonctionnement et un des premiers éléments, c'est quel débit et quel diamètre ? Quel débit ? C'est assez simple dans le sens où le projet Aqua Domitia fait transiter 2,5 m³ par seconde à partir du canal Philippe Lamour. C'est ce débit-là qui est transité aujourd'hui vers Fabrègues par le maillon au sud de Montpellier. Ce débit n'a pas vocation à aller jusqu'à Béziers puisqu'il va desservir en fait des territoires tout le long. Il y a 30 % du débit qui est réservé pour les territoires du nord et de l'ouest de Montpellier et le réseau qui est prévu pour mailler le réseau brut sur l'ouest et le nord de Montpellier. En gros, il reste 70 % du débit, ce qui est encore tout à fait conséquent et qui représente 1 750 litres par seconde. C'est ce débit-là que doit faire transiter le maillon Nord Gardiole.

Pour faire circuler ce débit, cela nécessite un diamètre 1 000 mm. Il s'agit donc de mettre en place un tuyau d'1 mètre de diamètre, ce qui est relativement conséquent, sur un linéaire de 8 400 mètres. Voilà à peu près comment on va le mettre en place. Il sera recouvert d'1 mètre de terre. C'est un élément important parce que c'est cette disposition d'1 mètre de couverture minimum au-dessus de la canalisation qui va permettre de remettre en culture au-dessus de la canalisation. C'est un élément important, on va le voir en termes de mobilisation foncière.

Ensuite, au niveau hydraulique, le tuyau ne se suffit pas à lui-même, il faut une station de pompage. Il va donc y avoir une station qui va être construite à côté de la station de potabilisation du Syndicat Bas-Languedoc au pied de La Roque juste à côté et qui va, dans un premier temps pomper 200 litres par seconde qui correspondent aux besoins immédiats de la zone de desserte à court terme. Ensuite, elle va évoluer pour arriver aux 1 750 litres par seconde qui sont le débit d'effectif final.

Ensuite, une fois qu'on a parlé de diamètre, on vous parle très vite d'emprise parce que ce diamètre 1 000 va provoquer des contraintes en termes de chantier que l'on va vous expliquer. Autant pour les réseaux de desserte, on avait des diamètres de 300 millimètres jusqu'à 100 millimètres, en gros 30 centimètres et dix centimètres. Ce sont des tuyaux que l'on peut placer assez facilement sur les tournières et les contours de parcelles. On arrive à éviter les obstacles. Sur du 1 mètre de diamètre, on est sur un chantier beaucoup plus conséquent, beaucoup plus haut. On a des problèmes de perte de charge, de coût de pompage. On a parlé de la performance énergétique que l'on recherche, c'est un chantier qui a une emprise beaucoup plus importante en termes de pose.

Il va falloir que les camions viennent poser ces canalisations qui sont très lourdes. Globalement, on a une première emprise qui est une emprise dite permanente. L'emprise permanente de servitude, c'est 6 mètres sur lesquels BRL doit pouvoir intervenir dans le futur pour maintenir, exploiter et éventuellement réparer cette canalisation. C'est l'emprise de servitude permanente sur laquelle il n'y aura pas de construction possible. C'est ça qui donnera lieu à une indemnité de perte de servitude pour la perte de jouissance de cette bande de terrain-là. C'est relatif quand on est en agriculture puisque, globalement, on pourrait remettre en culture au-dessus. Et puis, il y a l'emprise temporaire, l'emprise dite de travaux qui, elle, est bien plus large puisqu'on est entre 15 et 24 mètres et tout ça est nécessité par le fait d'avoir de la piste, du passage d'engins. Une piste pour les engins, des dépôts de terre, tout ça nous amène à une emprise.

Quand on a de la place, c'est 24 mètres et quand on est plus contraint, on peut réduire à 15 mètres, mais pas en dessous. Ensuite, il y a d'autres éléments qui sont des éléments, on va dire annexes, mais qui sont importants. C'est-à-dire que tout le long de la canalisation, dès qu'il y a un point haut, on a une soupape pour laisser l'air s'échapper. Il faut éviter qu'il y ait des bulles d'air qui s'installent. Cette soupape joue également le rôle d'anti-bélier pour éviter les à-coups de pression. Dans les points bas, on a besoin de vidanges. Dès qu'on a une petite rivière, on met une vidange pour pouvoir vider une partie de la canalisation si on a besoin de l'entretenir et de la maintenir. Ce sont des ouvrages qui sont dans la bande de servitude et qui ne sont pas très contraignants parce qu'ils sont en gros dans des éléments préfabriqués d'1,50 mètre de rayon. Ça fait 1 à 2 mètres carrés. Ce n'est pas très contraignant.

Il y aura quelques éléments un peu plus lourds qui sont les chambres de vannes de sectionnement. Au niveau où partiront les réseaux de desserte, il y aura 4 ou 5 chambres qui, elles, vont faire 10 ou 20 mètres carrés qui seront un peu plus contraignantes. Ensuite, on passe au tracé. Evidemment, le point fondamental du tracé, c'est ce que je vous expliquais par rapport à la contrainte du diamètre 1 000, c'est-à-dire que ce diamètre-là ne donne pas une grande souplesse dans le tracé. Tous ceux qui ont été approchés par les démarcheurs de BRL le savent, autant sur les réseaux de desserte on pouvait s'adapter et autant sur ce type de projet-là, on est un peu plus sur l'aire du paquebot. On a pour autant cherché le tracé le moins impactant possible. C'est-à-dire que quand on pouvait, on a cherché à longer des routes, à longer des bords de parcelles. On a cherché à privilégier les terres nues.

Et puis, il y a des moments où on n'a pas pu faire autrement que de passer dans des vignes. Quand on traverse des vignes, on passe en emprise réduite. On est à 15 mètres au lieu de 24. On se contraint dans le chantier. Quand je vous dis que l'on se contraint, ça veut dire que c'est plus cher. A 24 mètres, l'entreprise travaille à l'aise si on peut dire. Sur 15 mètres, l'entreprise a des contraintes de charrois, de matériaux, etc. Au mètre linéaire, c'est systématiquement plus cher. Et puis, il a fallu également prendre en compte et jongler avec les contraintes environnementales et vous savez qu'elles sont de plus en plus prégnantes, de plus en plus compliquées à prendre en compte. Aujourd'hui, vous rentrez dans une zone d'habitat et d'espèces protégées, vous êtes contraint par l'autorisation de l'administration à déroger à l'interdiction de détruire des espèces protégées.

Vous le savez, on y reviendra, il y a dans cette zone des enjeux environnementaux très lourds. On a décidé de jongler au mieux entre ces différentes contraintes. Vous avez donc le tracé ici qui apparaît, qui part de Laroque. Les réservoirs ici sont sur le sommet de Laroque. Ici, vous avez à peu près la station de potabilisation du SBL, la future station de pompage. On passe au sud du village. Là, on frôle le piémont de la Gardiole avec quelques zones naturelles que l'on a été contraints de traverser. Et puis ensuite, on est un peu plus dans la zone agricole. On finit aux portes. On rentre de quelques centaines de mètres dans la commune de Gigean, mais 95 % du tracé est sur la commune de Fabrègues. Les enjeux environnementaux, on peut en dire deux mots. Vous savez qu'il y a dans cette zone la Gardiole, c'est une chose, mais vous avez des contraintes importantes, en particulier en matière d'oiseaux.

Ce sont des noms un peu barbares, mais que vous apprenez à connaître. L'outarde canepetière, aujourd'hui, tout le monde sait ce que c'est. Ici, c'est une zone très importante pour ça. Heureusement, sur le tracé qu'on a vu, on n'a pas de zone de nidification. On a pu avoir quelques contraintes en termes de calendrier de chantier et encore là c'est surtout vrai pour le réseau de desserte, ce n'est pas vrai ici pour le maillon. En fait, les contraintes principales ont été essentiellement d'essayer d'éviter les zones naturelles, les zones de garrigues. Je comprends que ça puisse irriter un agriculteur parce qu'on va passer dans son champ alors qu'il dit : mais passez dans la garrigue qui est en face. Le problème, c'est que la garrigue qui est en face aujourd'hui, c'est presque un sanctuaire. C'est une zone naturelle sur laquelle on ne peut quasiment plus passer. On a réussi globalement à minimiser l'impact et à avoir un dossier de dérogation espèces protégées le plus limité possible.

Pourquoi ? Parce qu'on est quand même globalement dans une zone agricole, parce qu'on n'est pas directement en lien avec des zones de périmètre de protection. On a limité à quelques enjeux qui sont essentiellement des zones de pelouses et de garrigues. Si vous regardez les cartes qui sont ici, vous retrouvez deux éléments de tracé. Vous retrouvez le village de Fabrègues ici. Vous voyez que quand on est au départ et qu'on frôle le piémont, on n'a pas pu éviter certaines zones de garrigues ici. Après, on a des zones semi-ouvertes qui sont moins contraignantes. En rouge, ce sont les zones les plus contraignantes et en orange des zones un peu moins contraignantes. Vous voyez qu'après, on est sur des zones qui sont plus vertes avec des enjeux plus limités. Globalement, on a eu une approche très concertée avec la DREAL, qui, globalement, nous a amenés à limiter les zones à enjeux, à en éviter le maximum, à faire des emprises réduites et puis au final il reste quand même un impact et il va falloir qu'on le compense avec des mesures compensatoires qui vont sans doute approcher les 200 à 300 000 euros. Ça reste à négocier. Ça sera un peu plus de cet ordre-là pour compenser les espaces naturels qu'on aura pu traverser.

Je passe rapidement sur les autres impacts des travaux, les traversées de voiries, les traversées de cours d'eau. Pour ce qui est des traversées de cours d'eau, on est essentiellement sur le territoire des syndicats du Lez. On va se concerter avec eux, mais globalement, le principe est de ne pas avoir d'impacts sur la zone aquatique, donc on traverse quand les rivières sont à sec. Et sur les voiries, on se rapprochera du Département, parce qu'on cherche à limiter au maximum la perturbation de circulation ; mais, si on peut quand même passer en tranchée de temps en temps avec des déviations, c'est nettement moins cher que les tunneliers. Mais on va négocier âprement avec le Département.

Un élément important, parce que c'est celui qui se profile rapidement à l'horizon, c'est le diagnostic archéologique. Il faut savoir que ce territoire est riche en vestiges. D'ailleurs, dès que l'on rencontre les maires, ils nous disent : « Effectivement, on sait à peu près où sont les vestiges ». Donc, la DRAC – la Direction régionale des affaires culturelles – a imposé un diagnostic archéologique sur toute la longueur. Donc, on a 8 kilomètres de diagnostic archéologique sur l'intégralité du tracé et ce diagnostic doit intervenir presque six mois avant les travaux. Je commence à empiéter sur la présentation du calendrier, puisque je n'ai pas encore commencé à vous en parler. Christian Bouillé vous a dit qu'il faut absolument qu'on soit en eau pour l'été 2015. En clair, les réseaux de desserte doivent être finis en janvier 2015, ce sont les contraintes de crédit européen. Sur cet adducteur, on n'a pas de crédit européen, donc on est un peu plus souple en délais. Par contre, il faut absolument que l'on mette en eau les réseaux qu'on aura finis en juillet, donc il faut que l'on soit en eau pour l'été 2015.

En gros, notre chantier de 12 mois devrait démarrer en mai ou début juin pour se finir fin mai ou début juin 2015. Donc, l'INRAP, l'Institut spécialisé en recherches archéologiques doit intervenir avant cette période. Cela veut dire qu'il faut qu'on ait d'abord l'autorisation des propriétaires d'accéder aux parcelles, que l'on dégage les emprises, c'est-à-dire que l'on débroussaille et que l'on coupe les vignes quand il y en a, que l'INRAP fasse son diagnostic, et cela va prendre à peu près deux mois sur les 8 kilomètres. Ensuite, on va croiser les doigts pour qu'ils ne trouvent rien, parce que s'ils trouvent, on risque d'entrer dans des problèmes de fouilles de sauvegarde, cela va être beaucoup plus compliqué. Tout cela doit être soldé avant fin mai ou début juin. Donc, il faut absolument qu'on puisse intervenir dès janvier pour les premiers débroussaillages et les premières libérations d'emprises, cela rejait sur les procédures de libération foncière dont je vais parler après.

Justement, en matière de démarche foncière, j'espère que vous avez compris que l'on est dans un calendrier très contraint. On fait les études et on démarche quasiment en même temps. On a eu les tracés bien avancés en juillet. À partir de là, on a lancé la démarche foncière amiable et aujourd'hui, en amiable, on a libéré environ 60 % – je me retourne vers les démarcheurs qui ont sué sur cette opération, c'est vrai que ce n'est pas simple. 60 % aujourd'hui, c'est beaucoup et peu. Beaucoup, parce que libérer 60 % du tracé en 4 ou 5 mois, c'est exceptionnel. Par contre, il reste 40 % du linéaire qui n'a pas donné lieu à accord amiable. Donc, on est rentré dans des procédures administratives, autorisées pour ces travaux d'intérêt général.

En tant que concessionnaire de collectivités, on a la possibilité d'utiliser un certain nombre de moyens réglementaires. Il y en a un important, c'est la servitude au titre du Code rural. C'est-à-dire que le Code rural donne la possibilité à un concessionnaire d'eau et de service public d'installer des servitudes sur les canalisations enterrées.

Donc, cette procédure est lancée, elle va donner lieu à une enquête publique qui sera fin janvier sur ce territoire, du 14 au 31. Je vous l'annonce un peu en exclusivité, parce que l'arrêté d'ouverture d'enquête n'est pas encore sorti, mais on devrait l'avoir lundi ou mardi ; donc, l'enquête publique parcellaire sur ces servitudes en janvier, ce qui veut dire qu'en mars on devrait avoir l'arrêté d'instauration de servitude.

Parallèlement, on a lancé une procédure d'occupation temporaire pour travaux préparatoires. C'est la vieille voie de 1892 pour les travaux publics qui va nous permettre de rentrer dans les parcelles pour préparer le diagnostic de l'INRAP dès que l'on se sera entendus avec les propriétaires sur les indemnisations liées à tous ces travaux.

J'en arrive donc au calendrier, pour lister les prochaines étapes. On l'a dit, la première c'est le diagnostic archéologique entre février et avril. Cela veut dire libération des emprises, débroussaillage et arrachage – non, pour l'INRAP il ne faut pas arracher, il faut couper. C'est l'INRAP qui arrache en janvier. Démarchage foncier, globalement en mars, on sera au bout, puisqu'au-delà de la MIAP, la procédure réglementaire nous aura donnés, si tout se passe bien au niveau de l'enquête publique, les arrêtés en mars.

Ensuite, au niveau des démarches réglementaires environnement, je vous ai dit qu'on allait être obligés de monter un dossier de dérogation portant sur les espèces protégées. Il devrait pouvoir aboutir vers mai 2014. Le lancement des consultations entreprises devrait se faire en mars pour un démarrage des chantiers en juin. Tout cela s'enchaîne de façon très séquencée, très rythmée, avec un objectif de mise en eau pour juin 2015 au plus tard, je vous l'ai dit. Donc, voilà récapitulé ce calendrier, 21 mois d'intervention pour arriver à cet objectif de juin 2015 qui nous focalise aujourd'hui chaque instant.

En parallèle, Christian Bouillé vous a dit que nous avons engagé une large concertation sur ce projet depuis des années ; on a parlé de l'instance de concertation, on a parlé du débat public, aujourd'hui on est dans des réunions d'information, l'instance de concertation est lancée, et en parallèle de tout cela, BRL a décidé de mettre en place un certain nombre d'outils d'information. Il y a une lettre d'information autour d'Aqua Domitia qui régulièrement, au fur et à mesure de l'actualité, vous sera transmise. Ce sera une lettre électronique, un certain nombre a dû recevoir la première il y a très peu de temps. Puis, il y a site Internet dédié BRL. C'est un site BRL, mais spécifique au réseau hydraulique régional et au projet Aqua Domitia sur lequel vous trouverez toutes les informations et sur lequel vous pourrez également poser des questions, et même poser des questions au garant de la concertation, qui aurait dû être parmi nous aujourd'hui, mais qui a eu des contraintes familiales.

Donc, vous pourrez aussi lui poser des questions, c'était un souhait de la commission nationale du débat public, à savoir que le garant qui est là pour observer comment se passe la concertation après le débat public puisse aussi être en contact direct avec le grand public.

Voilà ce que l'on souhaitait vous dire ce soir, mais nous sommes bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.

Jean-François BLANCHET, DG de BRL

Avant de passer aux questions de la salle, je propose de donner la parole à Louis Pouget qui, au titre de l'agglomération de Montpellier, cofinance le projet Aqua Domitia.

Louis POUGET, Vice-président de l'agglomération de Montpellier

Messieurs Dames bonsoir, je suis ravi de me retrouver parmi vous. En définitive, le problème de l'eau, qui est un problème vital, est en train de prendre une tournure au point de vue des solutions, sur le secteur qui nous est cher, sur la région et l'agglomération de Montpellier. Ce que je voulais dire, c'est que déjà, à l'heure actuelle, on est en train de finaliser le SDAGE sur l'agence Rhône Méditerranée Corse, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons voté l'état des lieux qui a été présenté. Cela veut dire que maintenant, nous avons tous les outils nécessaires pour pouvoir mettre en forme toutes les démarches qui vont dans le bon sens vis-à-vis du milieu, vis-à-vis de la ressource et de manière à ce que les choses soient au top pour le premier trimestre de l'année prochaine.

Pour nous, ce secteur est extrêmement important, parce que nous avons travaillé à l'agglomération, non pas uniquement sur les communes de l'agglomération, mais nous avons travaillé en estompant toutes les frontières territoriales sur plusieurs syndicats, c'est-à-dire le syndicat Garrigues Campagne, le syndicat Bas-Languedoc, le syndicat du Salaison. Le syndicat du Salaison, je n'en parle pas trop, parce qu'on le liquide à la fin de l'année, cela ne représentait que trois communes qui sont dans l'agglomération. Autrement dit, on met les choses en forme.

Ce que je voudrais dire, c'est que nous avons travaillé avec un périmètre qui va d'Agde à Gallargues, en passant par Villeveyrac. C'est-à-dire que cela représente 70 communes pour une consommation annuelle de 67 millions de mètres cubes. Autrement dit, au niveau de la ressource, nous avons la source du Lez qui en fournit 50 %, puisque dans le rabattement de 30 mètres qui vous est autorisé, on en exploite entre 33 et 35 millions par an. De l'autre côté, nous avons le captage dans la nappe de l'Hérault à Florensac qui fournit le tiers en quantité, et une vingtaine de captages qui sont disséminés sur le territoire qui fait le complément. Lequel complément passe évidemment avec l'eau de BRL. C'est-à-dire que l'eau de BRL a plusieurs utilités pour nous. D'une part, en ce qui concerne l'irrigation, cela nous permet à ce moment-là de mieux maîtriser le foncier en laissant les zones agricoles avoir leur activité et en plus avoir une production avec une qualité régulière, éviter le stress climatique, etc.

De l'autre côté, il y a un besoin qui est incontournable, c'est le secours en eau potable. D'ailleurs, sur le schéma que nous avons fait, c'est un schéma qui va jusqu'en 2030. Ce schéma demande en réalité 157 millions d'investissements. Dans les 157 millions, il y a certes une partie concernant des interconnexions à effectuer, mais il y a aussi à créer une station de traitement de l'eau du Rhône, pour faire face à la demande grandissante sur la partie est de Montpellier.

Par conséquent, c'est un projet qui nous tenait à cœur. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui le réseau arrive que l'on se désintéresse de la suite. D'ailleurs, ce que l'on peut dire, c'est que c'est un chantier qui représente un investissement lourd. Bien sûr, il y a certes le réseau primaire, mais après il faut que les collectivités qui sont concernées, sans compter la Chambre d'agriculture, les viticulteurs, etc. jouent un rôle important dans la démarche et dans leur engagement par rapport à l'expression de leurs besoins qu'ils nous ont effectués et qui nous ont permis, à ce moment, de quantifier et de pouvoir donner suite, en ne partant pas à l'aventure.

Autrement dit, c'est la conjugaison de tout un tas de catégories socioprofessionnelles, plus les collectivités locales, plus bien sûr la Région et BRL. Dans ce projet, ce qui est à souligner aujourd'hui, c'est que si par exemple nous n'avancions pas dans le secteur qui est le nôtre, nous bloquons toute la suite du développement de ce réseau qui est indispensable pour tout le monde ; je tiens quand même à rappeler qu'à l'heure actuelle, on a lancé la démarche pour modifier les pompages dans la source du Lez, mais on ne se retrouve pas dans le cas de figure que nous rencontrons dans la nappe astienne où ils pompent en dessous du niveau de la mer, parfois à 10 mètres en dessous du niveau de la mer, et où, si un biseau salé s'installe, ils mettent la nappe en l'air. Je pense que dès qu'on arrivera dans ce secteur, il faut par rapport aux possibilités qui vont être données par la Région et BRL, faire en sorte de préserver cette nappe.

En tout cas, l'agence est à nos côtés et aux côtés de la Région pour l'exécution de ce chantier. Je pense que c'est une réussite, il faudra bien sûr arriver à faire le passage sans trop d'obstacles. J'espère que nous rencontrerons beaucoup plus de personnes qui y mettront toute leur bonne volonté, plutôt que des empêcheurs de tourner en rond. Parce qu'aujourd'hui, quand on parle d'eau, il y en a beaucoup qui donnent des leçons, mais quand on leur demande de passer aux actes, ce n'est pas toujours le cas. En tout cas, je sais qu'ici il n'y a que des professionnels qui s'occupent de la question, et je sais que l'on peut compter sur eux. Merci.

III. Echanges avec la salle

Jean-François BLANCHET, DG de BRL

J'espère que la présentation a été suffisamment complète pour vous permettre de débattre avec nous sur cette question. La parole est à la salle.

Michel PONTIER

Déjà, je voulais excuser Monsieur Calmette qui est pris par une assemblée générale un peu compliquée à la Grande-Motte, et qui aurait souhaité être là. Ce matin, il m'a téléphoné pour dire que la coopérative qu'il préside attend avec impatience le projet. Il est impatient que le projet se déroule bien et que cela se passe bien, puisqu'il est sur le périmètre.

Le deuxième point est en mon nom, en tant qu'un des responsables de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Nous appuyons tout à fait ces projets qui sont indispensables. Je rappelle que l'urbanisation a rogné énormément de surfaces irriguées dans le département de l'Hérault. – plusieurs milliers d'hectares, je crois que l'on est à 10 ou 15 000 hectares. Donc, ce projet, même s'il est vraiment très bien et complet sur le département de l'Hérault, ne compensera que sur 4 000 hectares. C'est bien, mais il faut continuer. Merci.

Jean-François BLANCHET, DG de BRL

D'autres questions ?

Maryline PUJOL, habitante de Fabrègues

Maryline Pujol, habitante de Fabrègues. Je suis fille, petite-fille d'ouvrier agricole ou agriculteur, donc l'eau est une notion qui me tient à cœur. Vous parlez de besoins, mais chaque année, en particulier quand je vais à la mer, je ne vois que du gaspillage d'eau. Est-ce que vous avez aussi une action sur la sensibilisation des communes, des aménagements qui réduisent la consommation d'eau ? En particulier, je ne sais pas si vous avez des chiffres sur le gaspillage d'eau des douches de plage, par exemple. Ce sont des litres qui y passent, c'est complètement inutile à mon sens, cela pollue puisqu'on parlait aussi de zones protégées. Quand vous voyez des gens qui prennent des douches avec des produits de douche à 10 mètres de la mer, il n'y a pas besoin de faire un dessin.

Est-ce qu'il y a des actions de sensibilisation ou d'aménagement pour limiter le besoin en eau ? Amener de l'eau du Rhône, c'est très bien, parce qu'on a besoin d'eau et d'irriguer des cultures, mais, en même temps, il ne faut pas la gaspiller.

Jean-Pierre VIGUIER, Directeur environnement à la région Languedoc-Roussillon

Quelques éléments ; effectivement, le point a été largement et souvent souligné au cours du débat public. C'est ce que je disais tout à l'heure, le projet d'Aqua Domitia a été dimensionné en tenant compte d'une politique globale qui nécessite des économies d'eau. Dans le cas du service public de l'eau, la Région et la plupart des collectivités locales du département travaillent toutes de manière concertée avec l'agence de l'eau.

Donc, c'est une des priorités sur le sujet des économies d'eau. Cela a été l'objet de nombreux débats lors de nos soirées de débat public, le projet d'amener de l'eau du Rhône ne doit en aucun cas dire : « Il y a plein d'eau, on peut la gaspiller ». Au contraire, il a été dimensionné en s'appuyant sur des

calculs de prévision d'économie d'eau que nous nous efforcerons d'atteindre, ou en tout cas d'encourager, puisque les collectivités locales ne peuvent pas tout. Donc, l'ensemble des collectivités locales s'efforce de promouvoir des campagnes de sensibilisation, des appels d'offres, toutes sortes d'incitations et d'encouragement à ce que chacun participe à faire des économies d'eau.

La question des fuites sur les réseaux est une question importante aussi. Dans le cadre des programmes européens en préparation – ils ne sont pas décidés, ils sont en gestation – nous avons inscrit cette question des fuites et des économies d'eau comme une question prioritaire pour l'utilisation des fonds européens. Effectivement, la réponse est tout à fait oui et le tuyau ne suffira pas s'il n'y a pas l'efficacité de l'ensemble d'une politique globale de l'eau dans laquelle les économies sont l'élément le plus important.

Louis POUGET, Vice-président de l'agglomération de Montpellier

Ce que je voudrais dire en matière d'économie d'eau, c'est que c'est à tous les niveaux. Ce que nous nous sommes fixé quand on a fait le schéma directeur d'eau potable et d'eau brute était de dire : « Ce qu'il faut, c'est privilégier l'eau de source pour la consommation humaine en développant l'eau brute pour les autres usages, sachant que nous en aurons besoin pour faire de l'eau potable en période d'étiage. »

J'ai fait une expérience sur deux résidences ACM que je préside où nous avons 22 000 logements sur l'agglomération de Montpellier. Nous avons fait plusieurs démarches concernant le tri sélectif, mais nous avons fait aussi une expérience en matière d'eau potable. Nous avons supprimé des robinets qui se vissent, nous avons mis des robinets avec levier pour que les choses soient instantanées, sinon les gens ne prennent pas de précautions, c'est trop long de visser et dévisser, d'avoir la bonne température.

Au travers de petites astuces, comme diminuer le volume dans la chasse d'eau, on s'est rendu compte que sur une résidence dans une année, on a fait 14 % d'économie d'eau. Sur l'autre résidence, 17 % ce qui est quand même quelque chose d'important.

De l'autre côté, avec la démographie croissante que nous connaissons, on se rend compte que la consommation d'eau baisse. Certes, il y a ce qui peut être fait sur les réseaux, mais il y a aussi le comportement des individus, les appareils ménagers qui sont moins gourmands, etc. On en veut pour preuve que la consommation baisse de l'ordre de 1,5 % à 2 % par an alors que nous avons une croissance démographique qui est nettement plus importante.

Jean-François BLANCHET, DG de BRL

Peut-être rappeler en complément qu'il y a une charte de gestion globale de l'eau qui vise justement à faire des économies de façon quantitative importante, qu'a signée le Conseil général de l'Hérault présent dans la salle et la région Languedoc-Roussillon qui donne des éléments très concrets en matière d'engagement. Aujourd'hui, on ne parle pas, on agit. La collectivité et l'agglomération de Montpellier, sur ces rendements de réseau, au travers de campagnes de renouvellement de branchements et de renouvellement de conduites, a fait des gains spectaculaires par rapport à ce qui existait il y a une dizaine ou une quinzaine d'années.

Je souligne aussi les efforts de la profession agricole qui à peu près en 20 ans – on l'a vu sur nos factures d'eau – a diminué ses consommations à peu près de l'ordre de 20 % avec des techniques de pilotage d'irrigation, avec des compteurs, avec des systèmes de maintenance plus élaborés. Donc, la profession agricole elle-même a fait aussi beaucoup d'efforts sur ce sujet. On l'a cité sur une des diapositives, il y aura aussi un conseil à l'irrigation qui sera mis en place pour accompagner les utilisateurs sur une utilisation raisonnée en fonction d'avertissement à l'irrigation, c'est-à-dire en fonction de l'eau qui est tombée, qui est dans la réserve utile du sol ou la probabilité de pluies à venir, pour mettre en place le bon dosage d'irrigation.

Tout cela va concourir à la gestion la plus optimisée, même si la ressource Rhône qui est amenée sur le territoire n'est aujourd'hui pas limitante. Pour autant, ce sont des réflexes et des comportements responsables à avoir. Et, tous ensemble, collectivités et concessionnaire BRL, nous les encourageons.

Laure MATON, animatrice du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Thau.

Je voulais juste rappeler que le projet concerne aussi le bassin de Thau. C'est le SyBLE qui a été cité tout à l'heure et je voulais rappeler que les commissions locales de l'eau avaient donné un avis sur le projet Aqua Domitia. Je crois que c'était une condition au financement européen. Donc, l'avis de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de bassin de Thau était positif, évidemment favorable, mais avec un certain nombre de recommandations et de questions sur les garanties de développement de ce projet dans un cadre de bonne gestion environnementale du bassin. Je voulais savoir si on aurait une réponse par rapport cet avis qu'a donné la Commission locale de l'eau.

Je voulais vous demander aussi comment vous prévoyez de passer sous les cours d'eau qui sont évidemment intermittents sur le bassin, mais qui n'en sont pas moins des trames vertes et bleues dans le SCOT de Thau et dans le schéma régional de cohérence écologique, qui dès lors nécessite un certain nombre de précautions. Merci.

Eric BELLUAU, directeur adjoint BRL

Effectivement, j'ai cité le SyBLE (Syndicat du Bassin du Lez et de la Mosson) en priorité parce que sur le projet Aqua Domitia, sur l'adducteur dont on a vu le tracé tout à l'heure, c'est le bassin-versant de la Mosson qui est le plus concerné. Mais sur le réseau de desserte qui va être alimenté par cet adducteur, on avait bien une bonne part du territoire sur le territoire du bassin de Thau. C'est à ce titre que la CLE du SAGE avait été consultée, avait donné un avis favorable avec effectivement des recommandations qui concernaient pour une part les traversées de rivière. Là-dessus, on aura une approche concertée, mais effectivement, sur ce territoire, on ne touche que des cours d'eau intermittents. Vis-à-vis de la DTM et par rapport aux gestionnaires du milieu, on a convenu de passer en tranchées dans les cours d'eau intermittents, parce que ce serait un peu superfétatoire de passer en fonçage sous des ruisseaux qui sont à sec à l'été.

Pour autant, bien sûr, on a le souci de reconstituer la ripisylve, d'avoir du génie végétal au niveau de la cicatrisation des tracés, pour avoir un impact minimum. Là-dessus, on a déjà eu des discussions techniques qu'on pourra reprendre avec le SAGE Thau pour des dispositions précises.

Il y avait un autre élément de préoccupation du CLE des SAGE qu'on a retrouvé sur d'autres territoires, c'est les risques potentiels de pollution liés à la mise à l'irrigation de certains territoires. Ce que je voulais dire, c'est qu'on a parlé tout à l'heure de formation à l'utilisation rationnelle de l'eau, il faut donc savoir que sur tous les réseaux d'irrigation qui vont être financés par les crédits européens, il est prévu toute une campagne de formation, d'accompagnement de développement auprès des nouveaux irriguants, puisqu'on va toucher une population qui jusqu'à présent n'irriguait pas. Donc, il y a tout un travail à faire sur l'utilisation de l'eau, les calculs de dose, la pratique, le matériel.

Dans ces sessions de formation, il est également prévu une sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement pour absolument limiter les risques de pollution diffuse liée à l'irrigation. C'est bien une population qui a été prise en compte dans les plans de formation.

Jean-Marie HENRI

Je voudrais intervenir en tant que particulier, pour savoir si la construction de ce réseau est réservée uniquement aux agriculteurs, ou si des particuliers pourraient bénéficier de ce réseau.

Jean-François BLANCHET, DG de BRL

C'est une très bonne question. Les particuliers pourront également bénéficier de desserte en eau brute. Dans notre jargon, on appelle cela l'eau à usage divers, puisqu'elle peut recouvrir aussi bien de l'arrosage de pelouse que de l'usage industriel ou économique. Donc, en fonction de la proximité des lots à équiper, il y a effectivement possibilité de faire des aménagements.

Maintenant, si les terrains se situent à plus de 300 mètres, économiquement, l'extension à faire devient moins pertinente sur le plan économique. Pour autant, l'ensemble de nos équipes qui sont dans la salle sera présent pour pouvoir vous accompagner sur ce sujet.

Eric BELLUAU, directeur adjoint BRL

Il faut préciser une contrainte importante en matière d'utilisation d'eau pour les particuliers non-agriculteurs, c'est que le réseau de desserte qui est financé par le crédit européen – on ne parle pas de l'adducteur qui n'est pas financé par du crédit européen – est réservé aux usages agricoles. C'est une contrainte forte, aujourd'hui, que nos démarcheurs ont répercutée auprès des gens qui souhaitaient avoir des branchements. Les crédits européens qui ont été mobilisés sur ces projets sont des crédits à vocation agricole. Aussi, le souci de l'Europe dans l'attribution de ces crédits était d'avoir des réseaux qui s'adressaient spécifiquement à l'agriculture, comme le disait Michel Pontier tout à l'heure, qui compensait en quelque sorte les pertes, les érosions de surfaces agricoles qui avaient pu être liées à l'urbanisation. Pour le moment, on a vraiment un réseau à vocation agricole, qui va sur des zones agricoles et qui est donc strictement réservé aux agriculteurs. Aujourd'hui on reste strictement sur cette approche ; avec le temps on verra dans quelle mesure cette contrainte pourrait s'estomper.

Jean-Marie HENRI

Je ne suis pas agriculteur, j'habite dans une zone agricole et j'ai des voisins proches, dont un qui est agriculteur. Il n'est pas présent ce soir, il aurait dû l'être. Il n'est pas du tout dans la viticulture, mais il aurait été intéressé par cet apport en eau, plutôt que d'utiliser l'eau d'un forage.

Jean-François BLANCHET, DG de BRL

S'il est agriculteur, cela ne posera pas de problème. Pour préciser la réponse que j'ai faite, je l'entendais à proximité des infrastructures dont on parle ce soir. Je maintiens que sur l'adducteur qui est réalisé sans crédits européens, si à proximité de la grosse infrastructure il y a des lotissements, des maisons, on pourra équiper de petites dessertes indépendantes du réseau financé par les crédits européens.

Effectivement, la contrainte évoquée par Eric BELLUAU n'est pas liée à la présentation de ce soir, puisque l'on n'est pas là pour parler des réseaux de desserte stricto sensu. Pour ces réseaux de desserte, on arrive à quelque chose d'assez ubuesque. On ne va pas critiquer l'Europe, parce qu'on est tous profondément Européens, c'est quand même utile d'être Européen. Pour autant, c'est vrai qu'il est un peu surprenant, avec des réseaux largement soutenus par des financements publics et pas uniquement européens, on empêche l'utilisation globale de l'eau, alors qu'on sait très bien que l'eau se gère de façon globale. Effectivement, si avec un réseau secondaire, on peut prévenir des prélèvements dans des forages ou dans des nappes saturées ou exposées, cela va dans le bon sens. Sur ces réseaux agricoles, il faudra attendre pour voir comment cela pourra évoluer..

Je maintiens qu'à côté de l'adducteur, s'il y a des dessertes possibles, on sera en mesure d'y répondre favorablement. Si un agriculteur a d'autres besoins ou si derrière sa parcelle il y a d'autres besoins, c'est la liberté contractuelle qui s'exercera, indépendamment de BRL.

Peut-être préciser également, sur les réseaux agricoles, qu'il y aura également des protections mises en place avec des mesures qui s'appellent les PAEN pour protéger durablement la vocation agricole des territoires et qu'a promues en particulier le département de l'Hérault. C'est un point important, parce qu'aujourd'hui, il y a un investissement public assez important qui est fait, et il serait regrettable qu'une partie de ce territoire puisse être compromise avec le développement urbain. C'est un point assez important et vital dans le schéma de cohérence territoriale. Au niveau de Montpellier, c'est le périmètre de l'agglomération lui-même, de sorte à donner une destination à long terme sur la vocation de ces espaces, sachant que par ailleurs d'autres espaces seront amenés à être aménagés en dehors des territoires agricoles où des dessertes en eau, si nécessaire, pourront être établies. Je crois que ce schéma de cohérence d'ensemble est fondamental pour que l'argent public soit utilisé dans les meilleures conditions.

Alain VIDAL

Est-ce qu'il y a une date prévisionnelle pour la suite, pour la partie nord du bassin de Thau ?

Eric BELLUAU, directeur adjoint BRL

Vous avez vu tout à l'heure sur un schéma que le projet de maillage entre Montpellier, et la vallée de l'Orb commence par les deux bouts. En 2015, c'est un bout du maillon Nord Gardiole ici et un bout du maillon en Biterrois qui sont réalisés. L'objectif est de connecter l'ensemble de ce réseau, et l'objectif aujourd'hui affiché par la Région, c'est 2020. Cette demande a été en particulier faite par le Biterrois qui souhaite que la sécurisation par l'eau du Rhône arrive relativement rapidement sur leur territoire pour faciliter les allocations de ressource sur l'ensemble de la région.

Donc, aujourd'hui, l'horizon c'est 2020, ce qui veut dire que la prolongation au-delà du point d'arrêt du Maillon Nord Gardiole, qui est donc à l'entrée de la commune de Gigean est envisageable entre 2018 et 2020.

Louis POUGET, Vice-président de l'agglomération de Montpellier

Le temps passe très vite.

Philippe BAUCHET

S'il n'y a pas d'autres questions, on va tous vous libérer et vous remercier de vous être rendus disponibles pour cette soirée un peu pédagogique. On espère que les termes n'ont pas été trop jargonnant et qu'on aura pu répondre au mieux à vos questions.

Comme l'a rappelé Marie-Hélène Favant, il y a des séances de rattrapage si nécessaire, en nous contactant ou au travers de la fiche disponible sur BRL à votre écoute sur Internet. N'hésitez pas à nous contacter.

Merci

La séance est levée à 19 heures 30.

ANNEXE 2



Aqua Domitia le Maillon Biterrois



Réunion publique d'information
Servian
11 décembre 2013





Les porteurs du projet

LA REGION



- Assure la maîtrise publique du projet
- Propriétaire du réseau hydraulique régional.

100 km de canaux, 5000 km de conduites,
2 barrages, 80 stations de pompage,
6 stations de traitement d'eau potable,



BRL

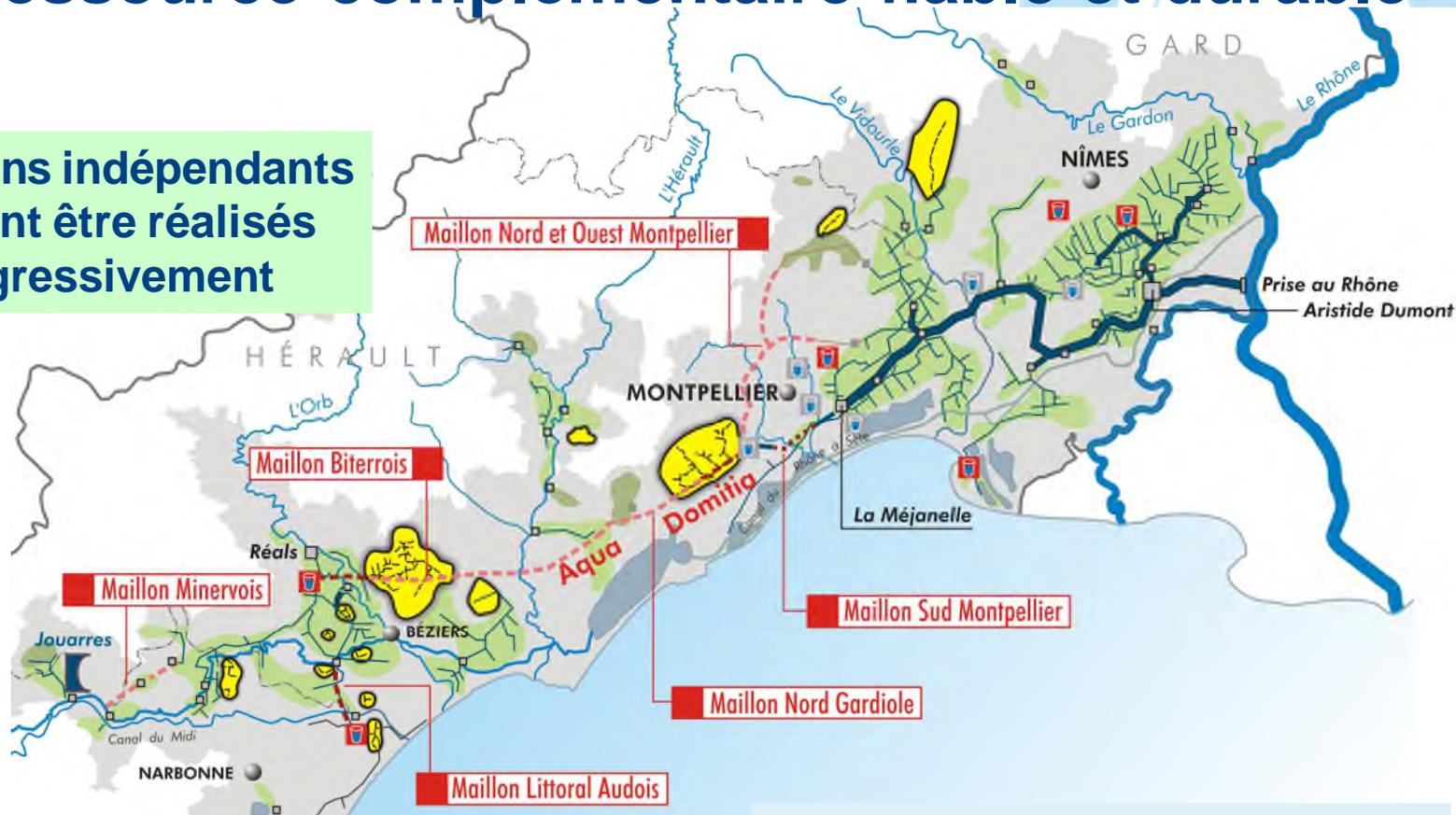
- Concessionnaire du réseau
- Opérateur technique du projet

BRL conçoit, réalise et exploite les ouvrages du réseau

BRL société d'aménagement dont le capital est détenue majoritairement par la Région et les 5 départements

Le transfert de l'eau du Rhône : une ressource complémentaire fiable et durable

6 maillons indépendants pouvant être réalisés progressivement



- Longueur globale : environ **140km**
- Débit max : **2,5 m³/s.**
- Diamètre des conduites : de **600 à 1200mm**

- Coût du projet **200 M€** (yc Maillon Sud)
- Coût des réseaux de desserte **140 M€.**
- Financement :
 - Région + BRL pour la plus grande part
 - Départements, Collectivités, Agence de l'Eau et bénéficiaires



Rappel des objectifs : **sécuriser durablement les besoins en eau** **sans pression sur l'environnement**

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable** par l'apport d'une deuxième ressource en eau
- Alléger la pression sur les **milieux aquatiques fragiles** avec une ressource de substitution
- **Accompagner** le développement économique régional
- Maintenir et développer une **agriculture diversifiée de qualité** et une **viticulture compétitive**, malgré le changement climatique





Une solution complémentaire aux autres ressources

Une conjugaison d'actions à conduire en parallèle



- **Economiser l'eau**
 - réduire la consommation individuelle
 - limiter les pertes sur les réseaux
 - Agriculture, Eau Potable, Tourisme
 - **Gérer durablement les ressources locales**
 - un potentiel limité ...et la nécessité de respecter les besoins du milieu
- ⇒ **des réponses indispensables ... mais insuffisantes**

Aqua Domitia : une ressource complémentaire
→ **une capacité limitée qui ne peut couvrir tous les besoins**



Une concertation adaptée à chaque phase du projet : le débat sur l'opportunité

Phase de débat public sur le projet :

- 3 mois de débat entre septembre et décembre 2011
 - Compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP rendus publics le 8 février 2012
- ⇒ **L'opportunité du projet a été largement confirmée** notamment par les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques, les syndicats de gestion de l'eau, les agriculteurs ...



● **Décision à l'issue du débat :**

La Région et BRL ont décidé de mettre en œuvre le projet Aqua Domitia pour l'ensemble des maillons
(délibération du 06 avril 2012 et CA BRL du 11 avril 2012)

13 réunions publiques

1120 participants aux réunions

40 cahiers d'acteurs

20000 visites sur le site Internet du débat

Une concertation adaptée à chaque phase du projet : Phase de réalisation du projet

Phase de réalisation du projet :

- 1) nomination d'un garant de la concertation
 - ↳ veiller aux modalités d'information et de participation du public
- 2) activation des forums territoriaux
 - ↳ Une information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau intéressés et au grand public
- 3) Une information en ligne sur le site internet de BRL :
 - ↳ newsletter, information sur la qualité de l'eau ...

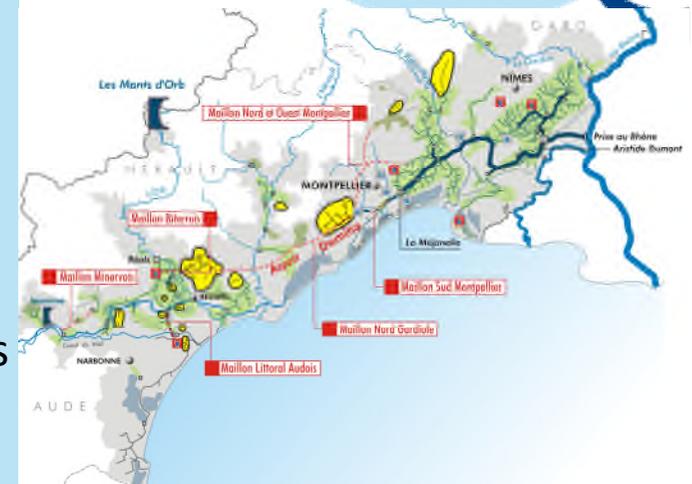
**Relance de l'instance de concertation en juillet 2013 et
nouvel arrêté.**



Les Maillons Nord Gardiole et Biterrois

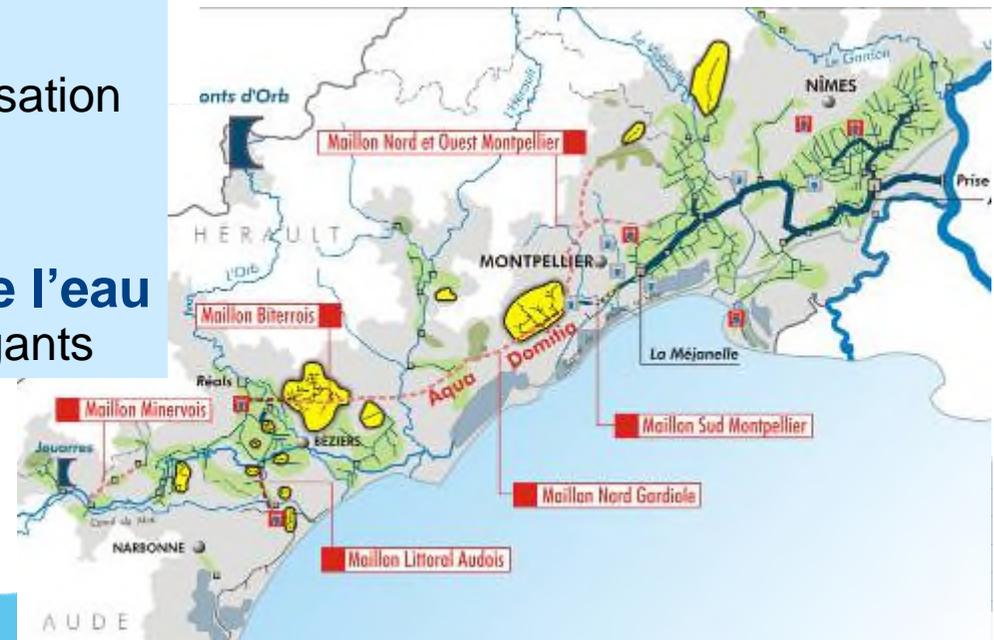
- **Éléments centraux** du projet Aqua Domitia
- Une opportunité de réalisation rapide d'une 1^{ère} tranche sur chaque extrémité
 - ⇒ **Une forte demande agricole**
 - ⇒ **Des réseaux de desserte éligibles aux crédits européens → besoins d'agir vite !**
 - ⇒ Des financements associant la Région, les départements et les agglomérations

Connexion des 2 maillons et possibilité de **transférer l'eau du Rhône** vers les vallées de l'Orb et de l'Hérault prévues en **2020**



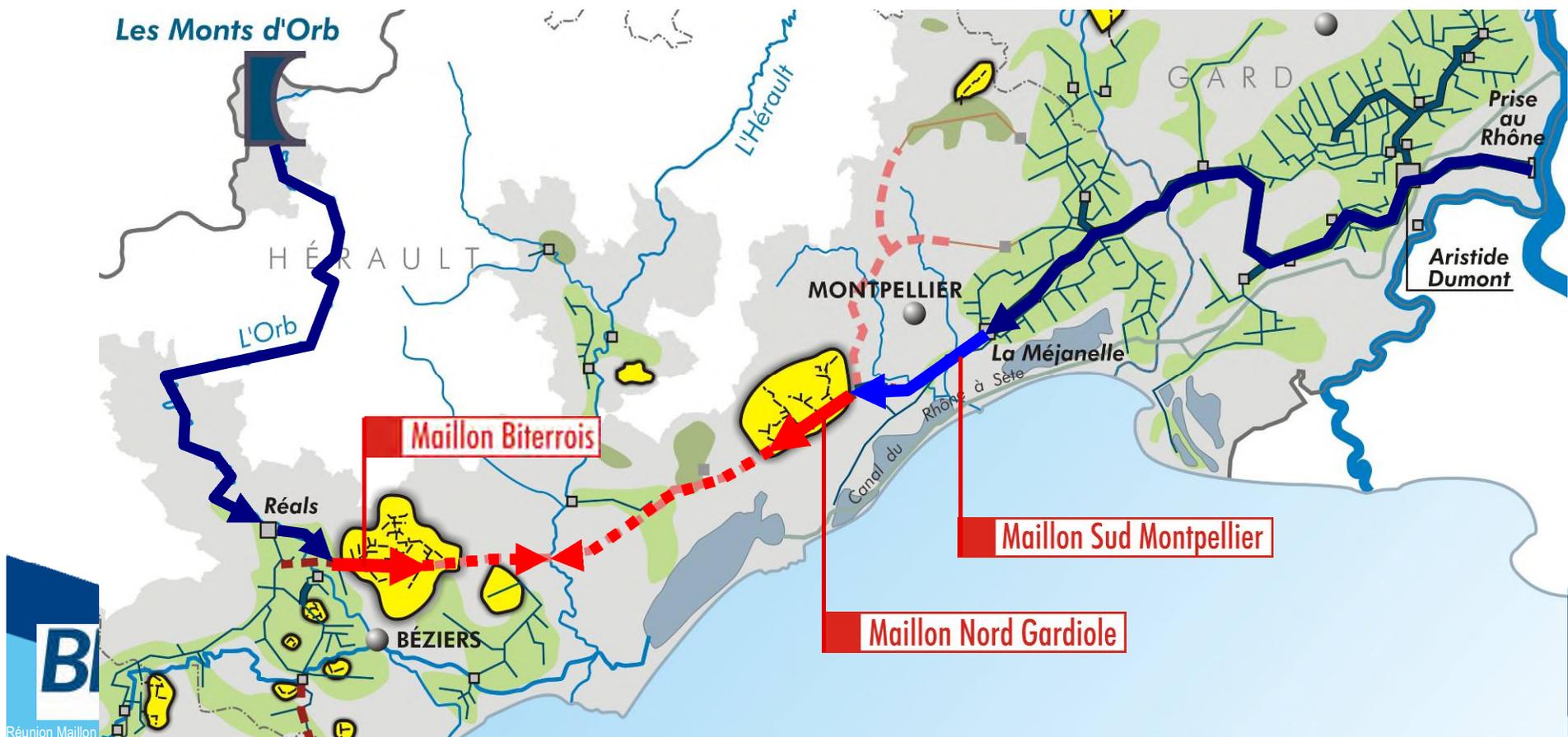
Les partis pris de conception du projet

- **Satisfaction des besoins exprimés**
 - ↳ conditions économiquement viables
- **Optimisation de l'investissement**
 - ↳ économie des crédits publics
- **Performance énergétique**
 - ↳ fonctionnement hydraulique et conception des stations de pompage
- **Prise en compte des enjeux environnementaux**
 - ↳ minimisation des impacts / compensation
- **Continuité de service**
 - ↳ exploitabilité du réseau
- **Conseil à l'utilisation optimale de l'eau**
 - ↳ accompagnement des nouveaux irrigants



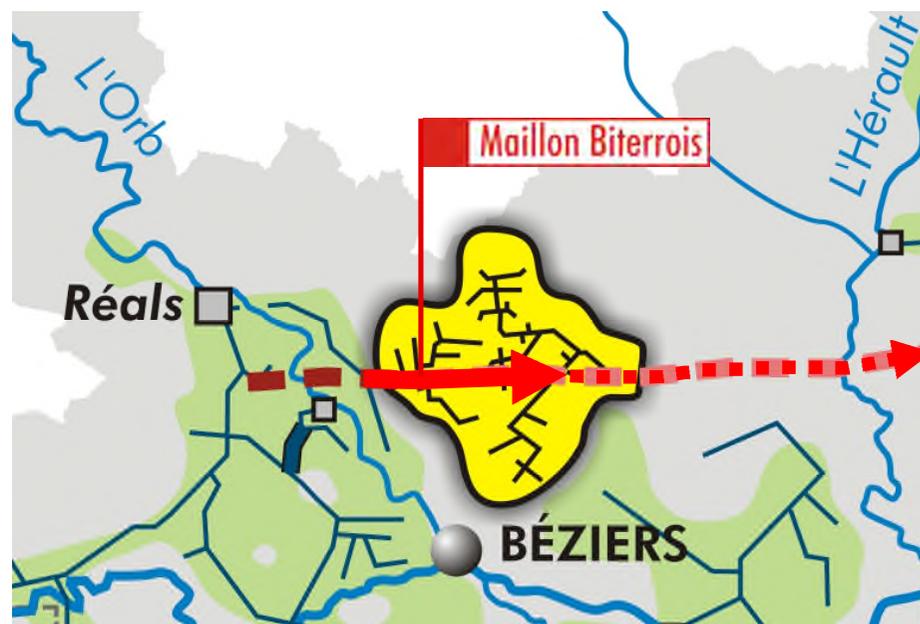
Le Maillon Biterrois

- **La 1ère tranche du maillon Biterrois** mobilisant transitoirement l'eau de l'Orb (réserve des Monts d'Orb) avant la sécurisation par l'eau du Rhône (2020)



Le Maillon Biterrois

- La 1ère tranche du maillon Biterrois
- Une réponse rapide à **la demande agricole**
 - 1 500 ha équipés en 2015
 - ↳ cofinancement **FEADER**
 - un projet porté par **l'Occitane et Val d'Orbieu**



Le Maillon Biterrois

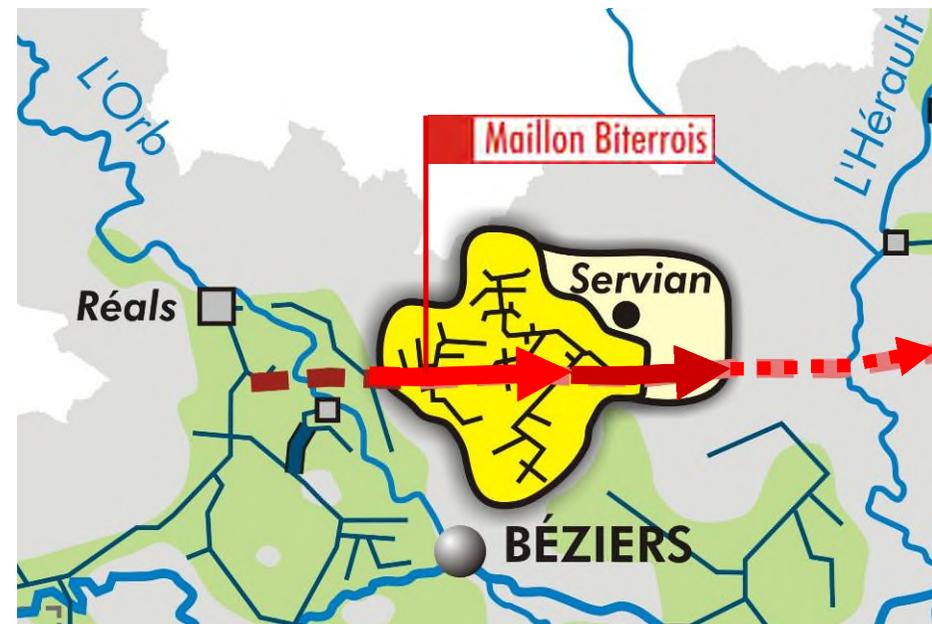
- La 1ère tranche du maillon Biterrois
- Une réponse rapide à **la demande agricole**
- Une demande d'équipement pour 2018

→ **500 ha supplémentaires**

→ achèvement du schéma
« Nord-Est Béziers »

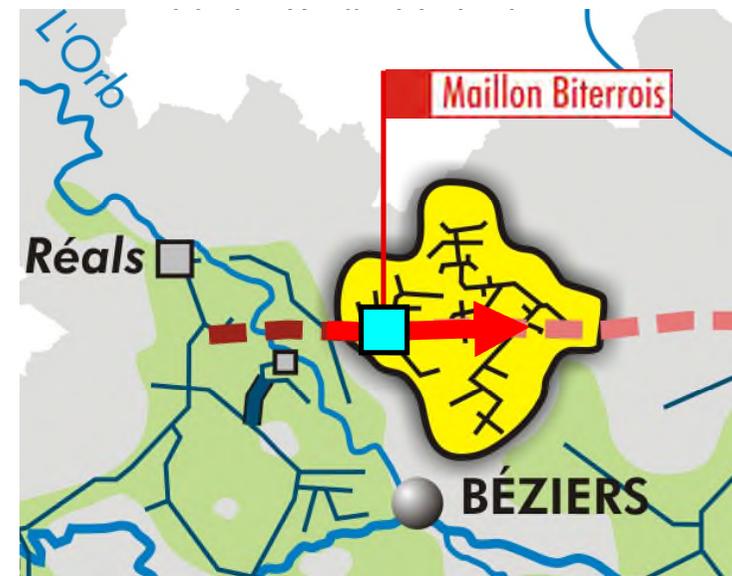
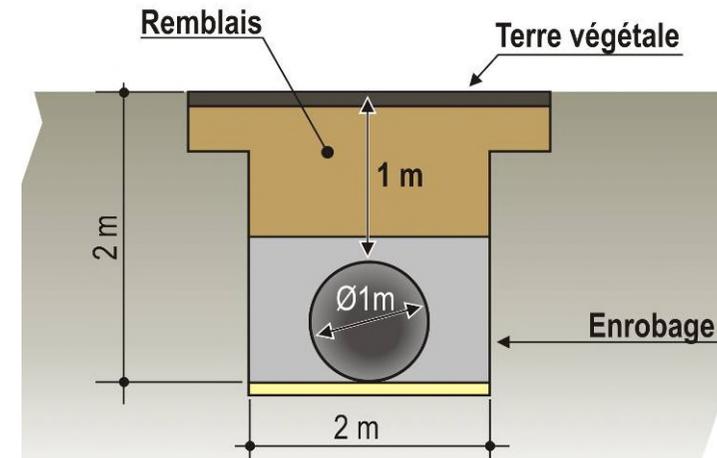
Plan de financement à finaliser

↳ cofinancement FEADER
selon dispositif 2014/2020 ?



Le dimensionnement du maillon Biterrois

- Une capacité de 1500 l/s
- Une canalisation enterrée
 - capacité de 1500 l/s
 - ↳ diamètre **800 ou 1000 mm**
 - linéaire = 7 800 m
 - enterrée à 1 m de profondeur
 - ↳ **remise en culture possible**
- Une station de pompage
 - située à Corneilhan
 - une capacité de 300 l/s
 - dédiée au réseau local à terme



Les emprises



Deux types d'emprises travaux

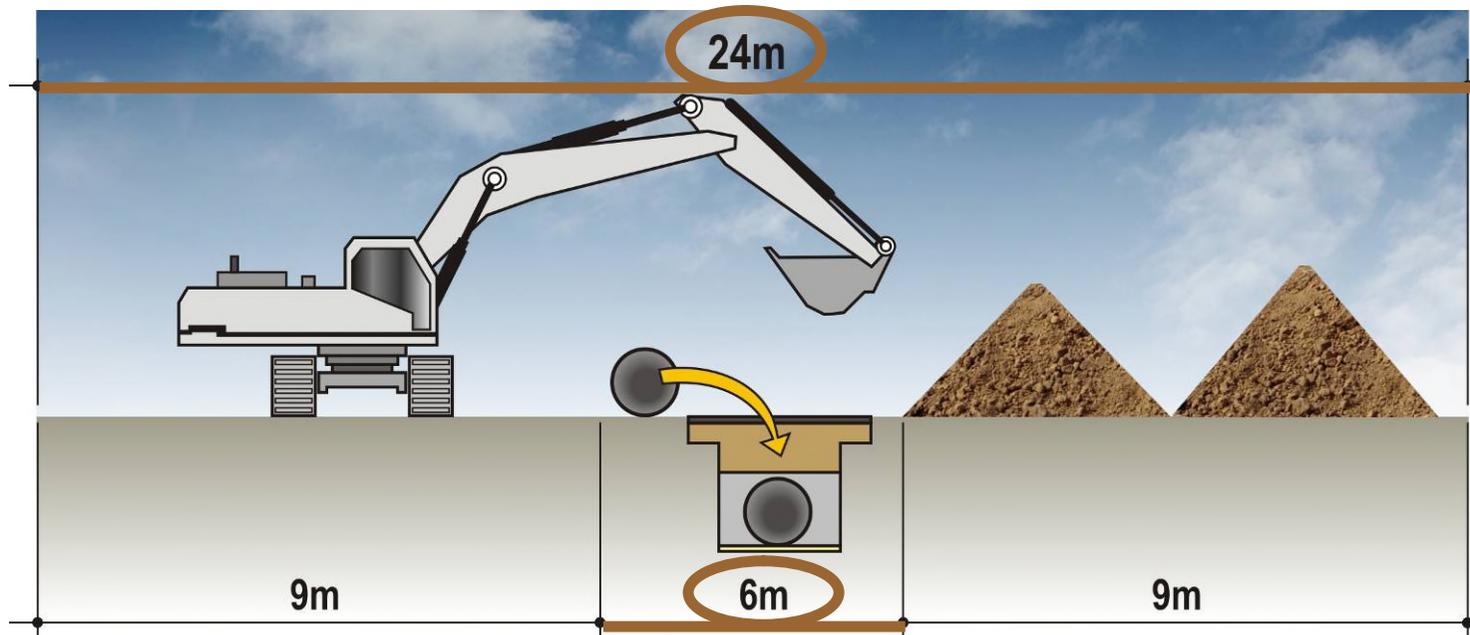
→ L'emprise **définitive** dite « **servitude** » : **6 m** de large

⇒ maintenance ultérieure de la canalisation → **toutes constructions interdites**

→ L'emprise **temporaire** dite « **emprise travaux** » : **24 à 15 m**

⇒ piste de chantier + stockage tuyaux

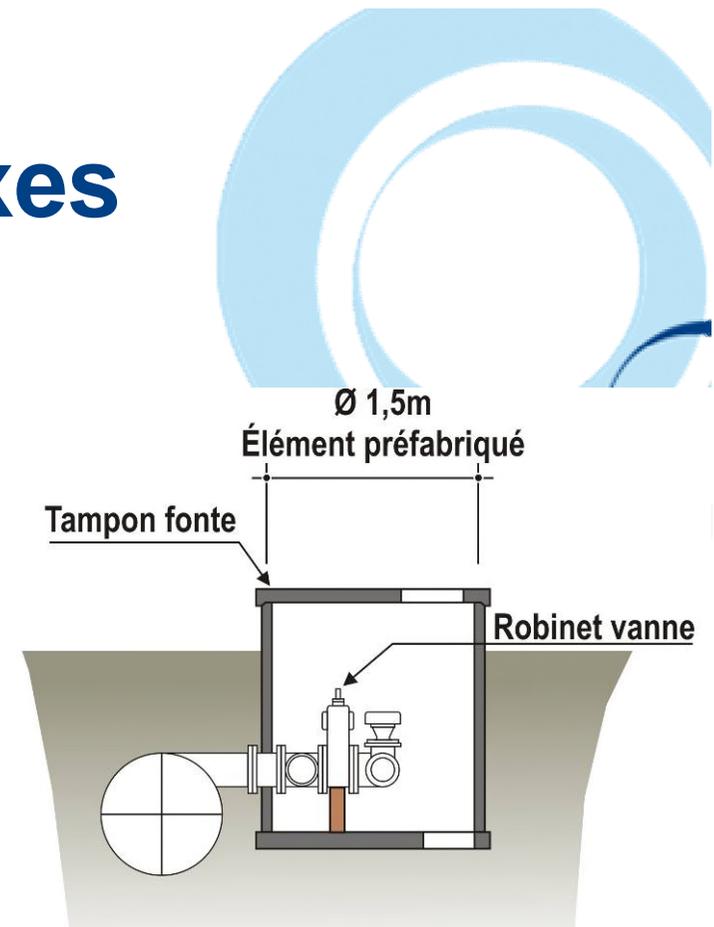
⇒ dépôts de terre



Les ouvrages annexes

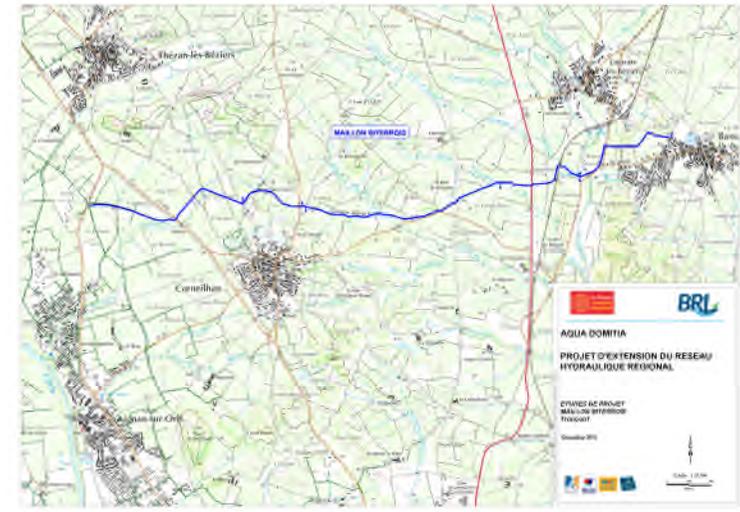
- **Ventouses** : aux points hauts du tracé
 - évacuation d'air pour purge du réseau
 - soupapes anti-bélier
 - **Vidanges** : aux points bas du réseau
 - à proximité d'un exutoire (fossé ou pluvial)
- ⇒ **Ouvrages occupant entre 1 et 2 m²**
- placés dans des regards préfabriqués
 - implantés dans l'emprise de la servitude.

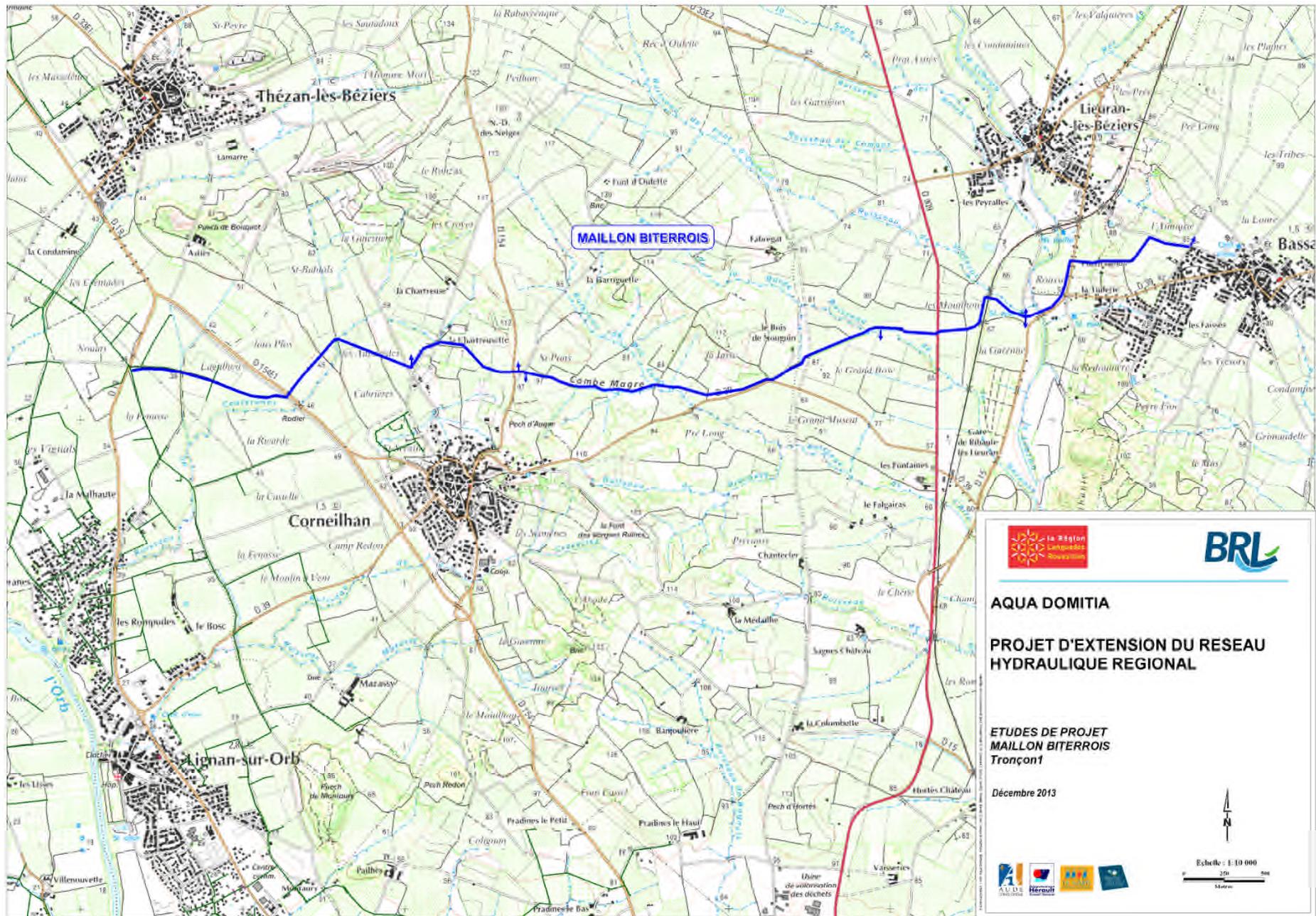
- **Vannes de sectionnement** :
 - facilitent l'exploitation / maintenance
 - au droit de l'adducteur - surface variable (10 à 20 m²)



Le tracé

- **De fortes contraintes techniques liées au diamètre 800 / 1000 mm**
 - peu de souplesse pour adapter le tracé
- **Recherche du tracé le moins impactant**
 - ⇒ **longement des routes ou bords de parcelles quand cela est possible**
 - ⇒ **évitement des zones à enjeux environnementaux (ou emprises réduites)**
 - ⇒ **limitation des impacts sur les cultures**
 - passage préférentiel en terres nues
 - emprises réduites dans les vignes

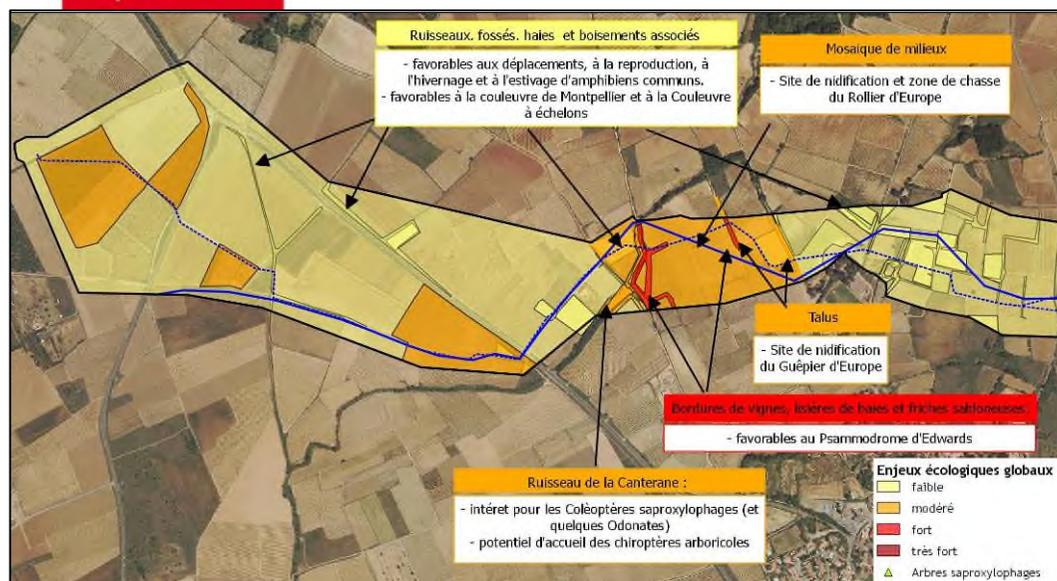




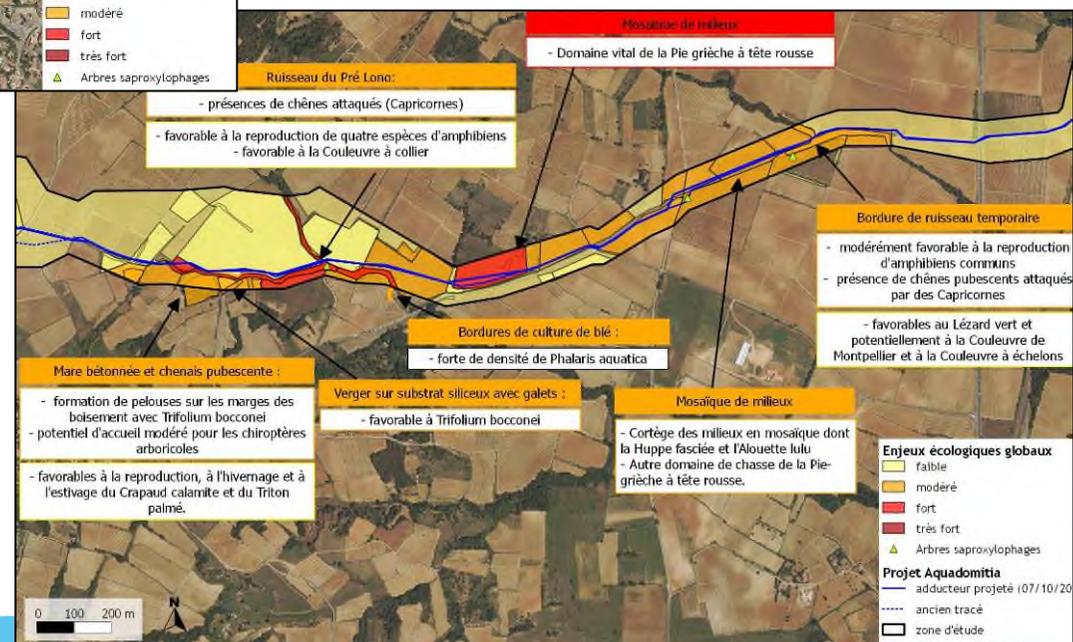
Les enjeux environnementaux

- Une zone de projet **essentiellement agricole**, avec quelques secteurs **d'intérêt écologique** (reptiles, amphibiens...)
- **Une prise en compte des enjeux :**
 - pas de périmètres de protection ou d'inventaire concerné
 - **quelques zones à enjeux** (Libron et sa ripisylve)
 - un impact uniquement transitoire, durant la phase travaux
- **Une approche concertée avec la DREAL**
 - identification de la sensibilité du projet (inventaire faune/flore)
 - nombreuses mesures d'évitement et d'atténuation
 - emprises réduites dans les zones à enjeux
 - Pas de nécessité de dossier de dérogation pour espèces protégées

Les enjeux environnementaux



⇒ **Un chantier à impact limité**



Les autres impacts travaux :

- Traversées des voiries



→ **minimiser la perturbation de la circulation**

⇒ Travaux sans tranchée

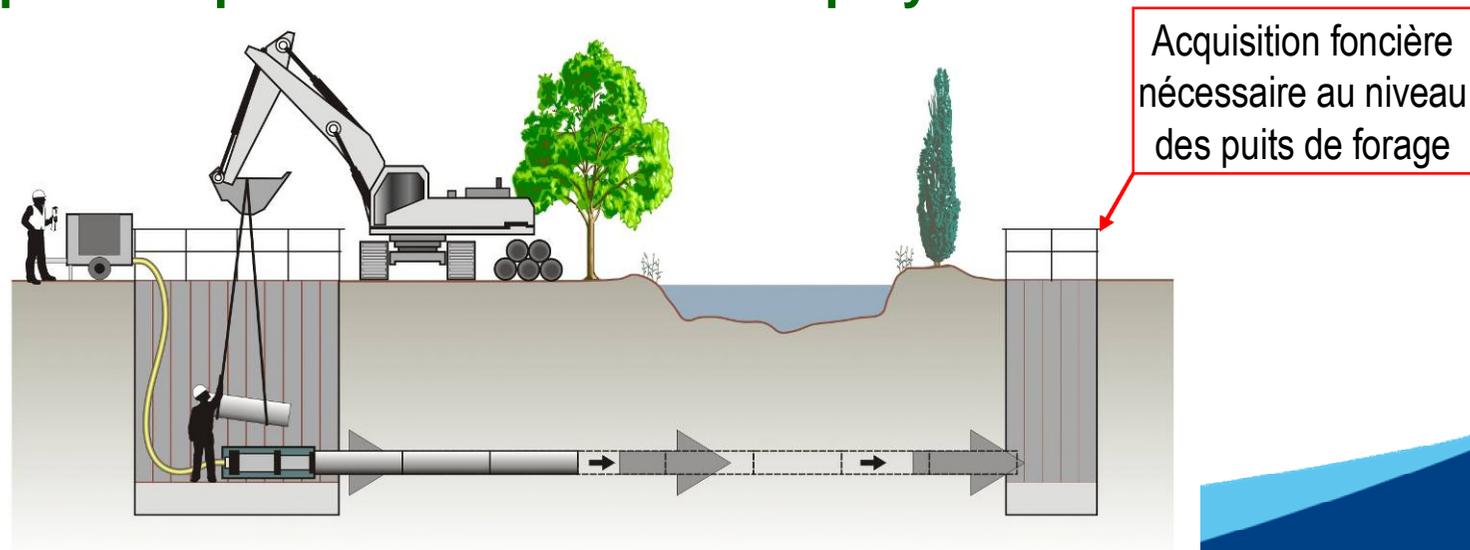
⇒ Voies provisoires

} Recherche de solutions
avec les gestionnaires

- Traversées de rivières (Libron)

→ Forages pour traverser ce cours d'eau permanent

↪ **pas d'impact sur la faune ou la ripisylve**



Acquisition foncière
nécessaire au niveau
des puits de forage

Le diagnostic archéologique

- **Obligation de diagnostic préventif sur la totalité du tracé**

→ secteur riche du point de vue de l'archéologie

- **L'intervention de l'INRAP**

→ Doit intervenir **6 mois** avant les travaux

⇒ 1 à 2 mois d'intervention

⇒ puis 2 mois pour les expertises + rapport

→ Autorisation d'accéder

(ou arrêté préfectoral pour travaux préparatoires)

→ Débroussaillage et arrachage
sur l'emprise du chantier



→ Doit intervenir dès janvier 2014

La démarche foncière

● Procédure amiable :

- Engagée depuis juillet 2013
- Accords obtenus sur 60 % du linéaire



● Procédures administratives :

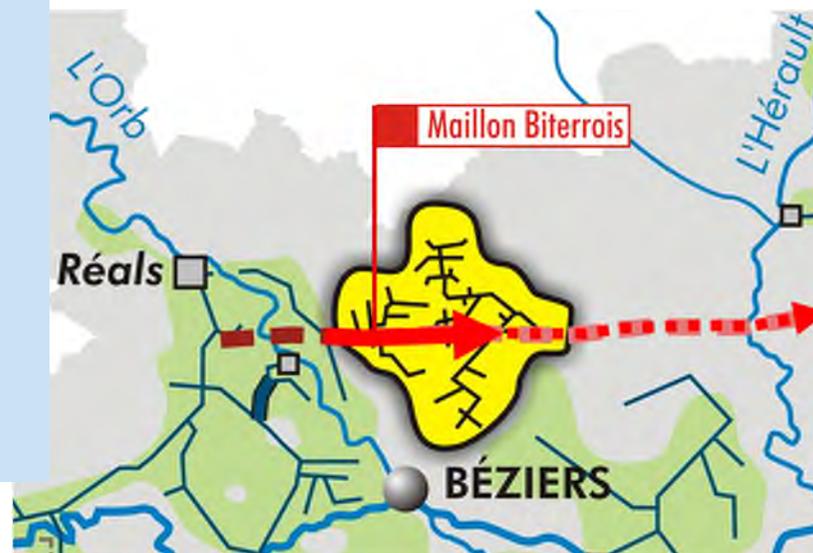
- Instauration de la servitude au titre du Code Rural (arrêté préfectoral)
 - ⇒ Procédure spécifique aux conduites d'eau et d'irrigation
 - ⇒ **Enquête parcellaire du 27 janvier au 12 février 2014**
 - ⇒ Notification en cours à tous les propriétaires
 - ⇒ Arrêté préfectoral attendu pour mars 2014
- Autorisation d'Occupation Temporaire pour travaux préparatoires (Loi de déc.1892 sur les travaux publics)
 - ⇒ **Arrêté publié le 26 nov. 2013**
 - ⇒ Evaluation des indemnités : janvier 2014

Le financement

Un projet soutenu
par la Région
l'Agglo de Béziers
et le Département de l'Aude

⇒ Investissement = 12 M€

- RÉGION : 9,2 M€ 77 %
- Dpt AUDE : 1,2 M€ 10 %
- CABM : 0,4 M€ 3 %
- BRL : 1,2 M€ 10 %



Le calendrier de réalisation

Prochaines étapes

- **Diagnostic archéologique** : fév./avril 2014
précédé par **débroussaillage/libération emprises** : jan./ mars 2014
 - Finalisation du **démarchage foncier** : déc. / mars 2014
 - Démarches réglementaires **environnement** avec services de l'Etat : déc./mai 2014
 - **Consultations des entreprises** : mars 2014
 - **Démarrage des chantiers** : juin 2014
- ➔ Objectif : **mise en eau en juin 2015**
↳ pour alimenter les **réseaux de desserte du Nord-Est Biterrois**

En résumé : 21 mois d'interventions pour réaliser le projet

	2013	2014				2015		
	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Topographie / Géotechnique	■	■						
Réglementaire / Environnement	■	■	■					
Procédure Servitudes	■	■						
Procédure Occupation temporaire	■	■						
Diagnostic archéologique			■	■				
Etude PRO	■	■						
Consultation			■					
Travaux				■	■	■	■	■



Mise en eau en juin 2015
pour alimenter les réseaux de desserte du Nord-Est Biterrois



BRL à votre écoute

- Une lettre d'information régulière (inscrivez-vous)
- Un site internet dédié intégrant un espace de concertation
- La possibilité de contacter le garant de la concertation

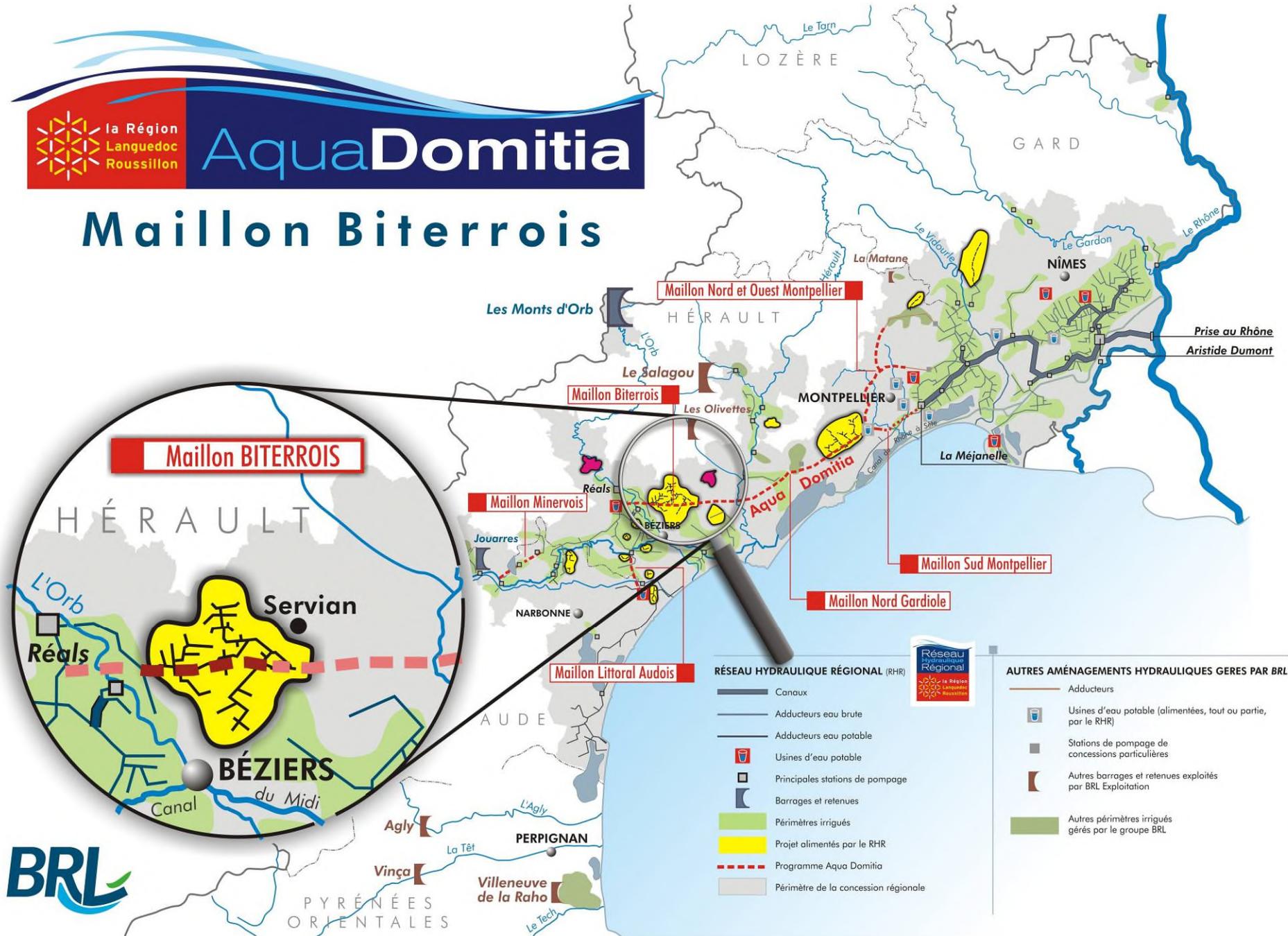




la Région
Languedoc
Roussillon

AquaDomitia

Maillon Biterrois



Réunion publique d'information Aqua Domitia Maillon Biterrois

11 DECEMBRE 2013 - SERVIAN

Synthèse des échanges

Intervenants :

En tribune :

Christian BOUILLE, Questeur en charge de l'eau, des risques naturels, du projet Aqua Domitia, Région Languedoc-Roussillon

Henri GRANIER, Vice-président de l'agglomération de Béziers Méditerranée

Christophe THOMAS, Maire de Servian

Philippe BAUCHET, Chef du Service des Eaux et Risques Naturels – Conseil régional Languedoc-Roussillon

Jean-François BLANCHET, Directeur Général de BRL

Eric BELLUAU, Directeur Adjoint à l'Aménagement, BRL

De la salle :

Henri CABANEL, Vice-président du Conseil général de l'Hérault

Claude CALAS, Président du Syndicat de gestion de la nappe astienne

Laurent RIPPERT, Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Henri CAVALIER, élu de la Chambre d'agriculture, Corneilhan

Marie-Hélène FAVANT, Directrice de la Communication, BRL

Claude-Sylvain LOPEZ, Garant de la concertation

ORDRE DU JOUR

I.	Présentation du service public de l'eau	2
II.	Présentation du projet Aqua Domitia	3
III.	Echanges avec la salle	4

La séance est ouverte à 18 heures 20.

I. Présentation du service public de l'eau

Jean François BLANCHET

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette réunion d'information sur le maillon Biterrois. Avant de passer la parole aux élus, je tiens à saluer la présence du Garant de la concertation Claude-Sylvain Lopez

Claude-Sylvain LOPEZ

Je suis membre de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). A ce titre, j'ai fait partie de la Commission Particulière du Débat Public qui a animé le débat sur le projet Aqua Domitia. BRL et la Région ont tenu à ce qu'un garant soit désigné pour suivre la concertation post-débat. Je suis donc chargé de vérifier et de veiller à ce qu'il y ait transparence, qualité des informations données au public et réponse aux questions posées.

Christophe THOMAS

Je suis ravi que nous entrions dans le vif du sujet, car l'irrigation est essentielle sur notre territoire. Ce projet présente un vrai enjeu économique. En outre il constitue un moyen nécessaire à notre activité agricole. Nous allons pouvoir enfin voir se dérouler ce tuyau tant attendu d'Aqua Domitia. Il appartient désormais aux viticulteurs de s'approprier ce nouvel outil.

Christian BOUILLE

L'eau est nécessaire à la vie ; elle l'est aussi à la viticulture. La politique de l'eau menée par le Conseil Régional répond à plusieurs objectifs (fournir de l'eau à tous, intégrer la problématique du réchauffement climatique, faire face à l'évolution démographique, développer les moyens de lutte contre les inondations, etc.). Le projet Aqua Domitia contribuera au développement durable, tout en sécurisant les récoltes des viticulteurs. La Région est la première à s'être dotée d'un service public régional de l'eau (SPRE).

Les objectifs du SPRE sont les suivants :

- assurer l'approvisionnement durable en eau des citoyens, de l'agriculture et des autres activités économiques ;
- développer une gestion concertée et économe de la ressource en eau, en promouvant notamment les économies d'eau ;
- renforcer la communication et l'information.

Henri GRANIER

L'Agglomération de Béziers Méditerranée se félicite du travail accompli. La viticulture et le vin présentent un intérêt prioritaire pour notre territoire. Je salue le travail réalisé pendant la phase de concertation, qui a permis à chaque acteur de trouver sa place dans ce projet. Je remercie en particulier les techniciens et les services qui ont recherché le possible jusqu'à l'impossible.

La réalisation du maillon Biterrois se fera en deux phases (2013-2015 et 2015-2020) pour alimenter en eau les 1 800 hectares répertoriés dans le projet. Après la mission Racine, la vision prophétique de Philippe Lamour, je souhaite qu'Aqua Domitia apporte la sécurisation et contribue à l'éveil de notre beau Pays d'Oc.

II. Présentation du projet Aqua Domitia

Philippe BAUCHET

La Région est le porteur public du projet Aqua Domitia ; elle a confié à BRL, concessionnaire du réseau, la charge de sa réalisation technique. Constitué de six maillons, le projet s'étend sur 140 km et son coût total s'élève à 195 millions d'euros. La mise en œuvre du projet est conditionnée par le déblocage de 6 millions d'euros de Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Pour être acceptés, les dossiers devaient être déposés avant fin 2013, et les opérations devront être finalisées avant mars 2015.

La phase de débat public sur le projet Aqua Domitia s'est déroulée de septembre à décembre 2011. L'opportunité du projet ayant été largement confirmée, la Région et BRL ont décidé de le mettre en œuvre.

Christian BOUILLE

Le 6 avril 2012, le Conseil Régional a voté à l'unanimité le SPRE et le projet Aqua Domitia.

Philippe BAUCHET

Le projet Aqua Domitia est un des éléments du SPRE. Nous sommes aujourd'hui dans le cadre de la concertation sur la réalisation de la première phase des maillons centraux (Nord Gardiole et Biterrois), qui ont vocation à se rejoindre en 2020.

Henri CABANEL

Le Conseil Général de l'Hérault est heureux d'être partenaire de ce projet. Il a financé à hauteur de 850 000 euros les études réalisées sur le réseau du Biterrois. Comme l'urbanisation s'étend malheureusement sur des territoires déjà irrigués, le Conseil Général a souhaité prendre la compétence de Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN), qui préserve les territoires sur le long terme. Toutes les communes impactées – sauf une – ont voté à l'unanimité la réalisation d'études. Le premier PAEN du département de l'Hérault sera voté par le Conseil Général le 16 décembre.

Jean François BLANCHET

Nous allons maintenant vous présenter les éléments concrets du projet. Ses délais de réalisation sont très contraints puisque cette opération de 17 mois implique du démarchage foncier, des fouilles archéologiques, le respect des espèces vivantes, etc. Une soixantaine de salariés de BRL sont mobilisés sur ce projet.

Le projet Aqua Domitia complète et assure le maillage du Réseau Hydraulique Régional. Dans la conception du projet, BRL s'est attaché à répondre à plusieurs « fondamentaux », que sont : la satisfaction des besoins exprimés, l'optimisation de l'investissement, la performance énergétique, la prise en compte de l'environnement, la continuité du service de l'eau et le conseil à l'utilisation optimale de l'eau.

Dans le cadre de ce projet, 1500 hectares pourront bénéficier d'une mise en eau à l'horizon 2015. La première tranche du maillon Biterrois mobilisera transitoirement l'eau de l'Orb, avant la sécurisation par l'eau du Rhône en 2020. 1 500 hectares seront équipés en 2015. A l'horizon 2018, 500 hectares supplémentaires seront équipés – le plan de financement est à finaliser.

Eric BELLUAU

Pour faire transiter un débit de 1 500 litres par seconde par le maillon Biterrois, une conduite de 800 ou 1 000 mm de diamètre sera installée à un mètre de profondeur (de manière à permettre la remise en culture) sur un linéaire de 7 800 mètres. L'emprise totale sera comprise entre 15 et 24 mètres (dont 6 mètres d'emprise définitive dite de « servitude »). Compte tenu du diamètre de la conduite, le tracé le moins impactant a été recherché. Les enjeux environnementaux de ce maillon sont limités. Aucun dossier de dérogation ne devra être déposé. Les autres impacts des travaux sont liés aux traversées de voiries et de rivières.

Le calendrier de réalisation prévoit les étapes suivantes :

- débroussaillage/libération d'emprise : janvier à mars 2014 ;
- enquête publique : 14 au 31 janvier 2014 ;
- diagnostic archéologique (par l'Institut de recherches archéologiques préventives (INRAP)) : février à avril 2014 ;
- enquête parcellaire : 27 janvier au 12 février 2014 (à confirmer) ;
- finalisation du démarchage foncier : décembre 2013 à mars 2014 ;
- démarches réglementaires environnement : décembre 2013 à mai 2014 ;
- consultations des entreprises : mars 2014 ;
- démarrage des chantiers : juin 2014 ;
- mise en eau : juin 2015.

Entre juillet et décembre 2013, les négociateurs de BRL ont obtenu un accord amiable sur 60 % du linéaire. Pour libérer le linéaire restant, des procédures administratives ont été engagées.

Jean François BLANCHET

Nous venons de publier notre première lettre d'information sur le projet Aqua Domitia. En outre nous avons élaboré, avec la Région, un site Internet dédié.

III. Echanges avec la salle

Henri CAVALIER

Peut-on avoir une vue plus précise sur le maillon Biterrois à échéance de 2015 et 2018 ?

Eric BELLUAU

La zone équipée d'ici 2015 couvre quasiment toute la demande sur Corneilhan et Boujan ; la partie ouest de Servian commence à être équipée. A l'horizon 2018, nous poursuivrons sur l'est de Servian et Valros.

Claude CALAS, Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)

Nous allons sanctuariser la zone de Corneilhan, car elle constitue une zone de recharge de la nappe astienne. Vous devriez donc veiller à l'implantation de votre station provisoire. Par ailleurs je me réjouis qu'un si beau projet s'accompagne de la mise en place d'un système goutte à goutte pour les viticulteurs. Enfin, nous aurions bien besoin aussi de l'arrivée de l'eau du Rhône pour soulager la nappe astienne qui en a un besoin urgent et important pour avoir de l'eau potable pour les populations.

Jean François BLANCHET

Nous avons pris l'engagement de faire la jonction entre les deux maillons extrêmes avant 2020. En outre nous avons pour objectif d'aller jusqu'au secteur de Portiragnes et ainsi de réduire les prélèvements effectués sur la nappe astienne. L'équipe de BRL prendra contact avec les vôtres pour s'assurer de l'absence d'atteinte au milieu sur la zone à sanctuariser.

Laurent RIPPERT, Syndicat de la Vallée de l'Orb et du Libron

Nous nous réjouissons que les viticulteurs aient accès à l'eau. Toutefois le Syndicat de la Vallée de l'Orb et du Libron s'assurera que la ressource disponible sur l'Orb est suffisante pour assurer tous les usages. Par ailleurs je rappelle que notre Syndicat a aidé, avec les partenaires du projet, à monter un argumentaire auprès de la Commission européenne. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a certes rendu un avis favorable sur tous les projets présentés, mais nous resterons très vigilants sur l'utilisation de la réserve du barrage du Mont d'Orb. Ce n'est qu'à l'issue des discussions qui se tiendront en 2014 sur le partage de la ressource que la CLE sera en mesure de se prononcer sur le juste équilibre entre les « robinets » de l'Orb et du Rhône. Enfin nous serons très attentifs au respect du délai de l'arrivée de l'eau du Rhône en 2020.

Jean François BLANCHET

BRL, en tant que société d'économie mixte, a pour habitude de tenir ses engagements. Par ailleurs il faut veiller à ne pas opposer les uns aux autres, car nous sommes tous solidaires pour atteindre les mêmes objectifs. La profession agricole a fait de vrais efforts pour réduire sa consommation d'eau. De leur côté, les collectivités s'efforcent de réduire les fuites de réseaux.

Christian BOUILLE

La Région s'est engagée à ce que ce projet soit livré en 2020. Elle tiendra son engagement.

Henri GRANIER

Tous les accords actuels sont le résultat de fortes discussions. Je souhaite que la mise en œuvre de ce projet se poursuive dans la sérénité et le respect des délais.

Claude-Sylvain LOPEZ

Les informations présentées ce soir étaient claires et transparentes. Je ferai un rapport le moment venu à la CNDP. Je vous invite à consulter le site de BRL sur ce projet.

La séance est levée à 19 heures 50.

Réunion publique d'information Aqua Domitia Maillon Biterrois

11 DECEMBRE 2013 - SERVIAN

Verbatim

Intervenants :

En tribune :

Christian BOUILLE, Questeur en charge de l'eau, des risques naturels, du projet Aqua Domitia, Région Languedoc-Roussillon

Henri GRANIER, Vice-président de l'agglomération de Béziers Méditerranée

Christophe THOMAS, Maire de Servian

Philippe BAUCHET, Chef du Service des Eaux et Risques Naturels – Conseil régional Languedoc-Roussillon

Jean-François BLANCHET, Directeur Général de BRL

Eric BELLUAU, Directeur Adjoint à l'Aménagement, BRL

De la salle :

Henri CABANEL, Vice-président du Conseil général de l'Hérault

Claude CALAS, Président du Syndicat de gestion de la nappe astienne

Laurent RIPPERT, Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Henri CAVALIER, élu de la Chambre d'agriculture, Corneilhan

Marie-Hélène FAVANT, Directrice de la Communication, BRL

Claude-Sylvain LOPEZ, Garant de la concertation

ORDRE DU JOUR

- I. Présentation du service public de l'eau2
- II. Présentation du projet Aqua Domitia12
- III. Echanges avec la salle.....16

La séance est ouverte à 18 heures 20.

I. Présentation du service public de l'eau

Jean-François BLANCHET

Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être venus nombreux dans ce très joli lieu pour cette réunion d'information sur le projet Aqua Domitia et plus particulièrement le Maillon Biterrois. Tout d'abord des mots de bienvenue pour le vice-président du Conseil régional Christian Bouillé, pour le vice-président du Conseil général de l'Hérault Henri Cabanel qui se trouve dans la salle, pour le vice-président de l'agglomération de Béziers Méditerranée Monsieur Henri Granier, Christophe Thomas le maire de Servian qui nous fera un accueil républicain avec quelques petits mots chaleureux. Avant de rentrer dans le vif de notre préoccupation du jour, je tiens à saluer la présence du Garant de la concertation Claude-Sylvain Lopez le régulateur de nos échanges. Je lui passe le micro afin qu'il définisse plus précisément son rôle dans ces échanges et le long du projet.

Claude-Sylvain LOPEZ

Merci Monsieur le directeur général. C'est très simple, je suis membre de la Commission Nationale du Débat Public et à ce titre j'ai fait partie de la commission particulière qui a animé le débat sur le projet Aqua Domitia. C'est BRL et la Région qui ont tenu à ce qu'il y ait un garant post-débat. Ils ont demandé au président de la Commission Nationale de Débat Public de désigner quelqu'un. Je le fais bien volontiers mais j'insiste pour dire que cela n'était pas imposé à la Région non plus qu'à BRL et que c'est par leur volonté que je suis là pour vérifier et rapporter que ce post-débat public se passe dans les conditions prévues par la loi. Essentiellement, je suis là pour veiller à ce qu'il y ait transparence, qualité des informations données au public et réponse aux questions posées.

Je vous signale que, sur le site de BRL il y a une zone dans laquelle on peut en particulier m'interpeller sur telle ou telle question qui pourrait se poser dans le cadre de ce post-débat. Bien sûr, je répondrai à ceux qui voudront bien me laisser un message sur ce sujet-là. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée.

Jean-François BLANCHET

Merci Monsieur Lopez et pour terminer les présentations, je salue les représentants du SAGE astien avec entre autres Monsieur Callas qui est présent, et du SAGE Orb - Libron avec Laurent Rippert qui pourra intervenir si nécessaire. Toute la communauté de l'eau est ici présente par rapport aux enjeux du territoire. Moi-même je représente le groupe BRL avec l'ensemble des collaborateurs ingénierie, exploitation et maîtrise d'ouvrage.

Ce soir, nous allons parler d'eau en trois temps. Dans un premier temps il y aura une présentation du projet par la Région : nous verrons quels sont les objectifs, les enjeux, qu'est-ce qui a amené à faire ce projet Aqua Domitia au sein du service public régional de l'eau.

Dans un deuxième temps, BRL vous exposera d'un point de vue technique le comment, le quand, les modalités pratiques. Vous l'avez compris, nous ne sommes pas là pour parler du projet mais pour parler d'opérations concrètes qui vont venir sur le territoire très prochainement. Ce sont plutôt des bonnes nouvelles par rapport à d'autres qui attendent leurs ressources.

Dans un troisième temps, il y aura des échanges avec la salle.

Il est temps d'entrer dans le vif du sujet avec le mot d'accueil républicain de Monsieur le Maire.

Christophe THOMAS

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Messieurs les Maires, mes chers amis. Je crois que c'est un moment fort et je suis ravi que nous arrivions ce 11 décembre à pouvoir entrer dans le vif du sujet. Le sujet de l'irrigation dans notre secteur nous tient à cœur. Depuis de longues années, nous avons eu la volonté de faire avancer ces dossiers. Avec Martial Bories, Président de l'Occitane dans la salle, et avec Henri Cavalier qui était aux manettes au niveau des caves coopératives du bassin de Corneilhan, nous avons eu la volonté de mesurer l'ampleur et la nécessité de voir se déployer un nouvel accompagnement pour l'irrigation dans notre secteur. C'est vrai que, jusqu'à présent, il s'agissait de forages privés, je crois que la nappe Astienne a été largement sollicitée. Il est important pour nous d'assurer véritablement une ressource sur notre propre territoire.

C'est un enjeu économique. Je n'y reviendrai pas, nous avons largement eu l'occasion dans le cadre de ce débat public de présenter cet enjeu pour notre territoire. En tant que Maire de Servian, pour moi l'économie viticole est un élément important de notre territoire. C'est un moyen, quand on parle d'évolution climatique, quand on parle aussi de métiers, de certains rendements et de certains revenus, c'était quelque chose de nécessaire pour notre activité agricole.

Le Conseil régional par la présence de Georges Frêche lors de la campagne électorale était venu à Servian pour présenter et montrer à quel point il était sensible à cet élément et mettre tout son poids pour que ceux-ci puissent se faire. Il a vraiment fallu un travail de l'ensemble des partenaires y compris des institutionnels comme le Conseil régional pour faire avancer ce dossier. Les freins étaient importants. Chacun a pu voir les freins que ce soit au niveau de l'Europe, au niveau d'autres institutionnels. Nous y sommes arrivés. Nous arrivons dans la phase concrète. Nous allons pouvoir enfin voir se dérouler ce tuyau tant attendu d'Aqua Domitia. Merci à tous ceux qui ont œuvré à ce projet et qui l'ont mené à bien. Maintenant, aux viticulteurs de se l'approprier et de faire le nécessaire pour que cela puisse irriguer nos vignes.

Jean-François BLANCHET

Nous excusons Michel Brousse le vice-président du Conseil général de l'Aude. Il devait être parmi nous ce soir mais il est contraint par d'autres obligations. Après Christian Bouillé, nous donnons la parole à Henri Granier pour dire quelques mots au niveau de l'agglomération de Béziers sur le sens de sa participation au niveau du projet.

Christian BOUILLE

Monsieur le directeur, merci. Monsieur le maire, je me présente d'abord parce que je ne suis pas très connu ici. Je ne suis pas viticulteur mais je me bats à vos côtés et c'est pour moi un honneur de venir dans ces terres où vous vous battez à longueur de journée et d'années pour vous tirer d'affaire. Je crois que des pistes existent. Nous les utiliserons, vous les utiliserez et cela ira bien.

Je veux aussi remarquer, Monsieur le Maire, que vous êtes remonté aux sources qui ne sont pas si anciennes que cela puisque vous citez Georges Frêche qui a été un fervent défenseur de la viticulture. Il nous a quittés prématurément mais il a toujours été à vos côtés. Tout cela montre qu'il y a une volonté. Cette volonté, nous la comprendrons un peu mieux si nous voyons quelle est la politique de l'eau dans la Région.

Je ne vais pas sortir de poncifs, vous savez que l'eau est nécessaire à la vie et elle peut être aussi nécessaire à la viticulture. Nous avons des réseaux secondaires et des éléments que nous avons obtenus auprès de Bruxelles montrent qu'il y a effectivement des changements qui peuvent être exploités, ce que vous allez faire. La politique de l'eau au Conseil régional est volontariste. Elle a trois objectifs.

Le premier objectif est de fournir de l'eau à chacun d'entre nous matin et soir, soir et matin en quantité et en qualité suffisante. Rien qu'avec cela, il y a de quoi s'occuper et nous le faisons.

Ensuite, il faut prendre en considération – vous l'avez dit – le réchauffement climatique, les mouvements de population. D'ici 2020, il y aura 700 000 nouveaux languedociens et il faut les accueillir. On ne peut pas les parquer comme du bétail. Ils viendront dans les mêmes conditions que tout le monde en appliquant les principes du pacte régional qui sont l'égalité des chances, l'égalité de traitement et qui sont appliquées.

Le deuxième aspect consiste à fournir à chacun le nécessaire mais aussi à développer les moyens de lutte contre les inondations. C'est un aspect très important qui concerne chacun d'entre nous. Pour vous dire que la Région fait des efforts considérables, de 2007 à 2013, nous avons constaté que la Région avait laissé 100 millions d'euros, l'État en avait mis autant, cela fait 200 millions, et l'Europe 35 millions d'euros. Cela fait *grosso modo* sur six ans 40 millions d'euros par an, ce qui permet de faire beaucoup de choses. À quoi sert cet argent ? C'est le nerf des PAPI de première et deuxième génération. Ce sont les programmes d'action et de prévention contre les inondations. Sur le territoire du Languedoc-Roussillon il y en a aujourd'hui une quinzaine qui couvrent 80 % du territoire et qui couvrent les bassins versants qui constituent la région du Languedoc-Roussillon. Tout cela ne vous intéresse pas directement puisque nous sommes venus pour parler de la viticulture, des nouveaux moyens modernes.

Le troisième aspect sur la politique de l'eau c'est tout simplement Aqua Domitia. Nous en parlons comme l'arlésienne, cela a commencé il y a des décennies et petit à petit, à force de mettre du cœur à l'ouvrage, nous avons enfin créé Aqua Domitia. Cela permet le développement durable. Elle permet aussi de soutenir les récoltes des viticulteurs et c'est aussi un moyen de faire du développement durable.. En même temps, nous avons créé un service public régional de l'eau qui est l'outil nécessaire pour permettre toutes ces réalisations. Ce service public régional de l'eau est une première nationale et même européenne. Bien sûr, c'est l'eau du Rhône, c'est l'eau brute, mais il faut un commencement à tout. Je pense qu'à une époque où l'on se bat pour le prix de l'eau, pour les assainissements, pour tous les dispositifs, cela reviendra et cela se développera. Il faut que nous trouvions un système qui, à l'avenir, couvre les 1 545 communes du Languedoc-Roussillon parce qu'il y a des taches ici du côté de Montpellier, du côté de certains villages. Tout cela empêche la mutualisation des moyens qui permet d'aller plus loin. Effectivement, nous sommes arrivés à faire un travail avec Martial, je tiens à féliciter et à remercier l'agglomération de Béziers Méditerranée qui nous a fait l'apport décisif dans l'élaboration. Des projets sont nés à partir des 6 millions que le Président est allé négocier à Bruxelles et qui ont permis de présenter 10 projets qui vous seront présentés sur les transparents, et qui permettent effectivement de lutter contre le stress de la vigne. Ils permettent d'améliorer ou de contrôler la qualité ainsi que la quantité. Avec cela, nous avons des arguments pour discuter avec les uns et les autres. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Je veux dire aussi que, pour en arriver là, nous avons parlé avec la Commission Nationale des Débats Publics dont Monsieur Lopez est le représentant. Cela a duré quatre mois, nous avons eu 13 réunions. Nous avons assisté à toutes et, franchement, nous sommes devenus amis maintenant puisque nous n'avons pas pu nous passer de vous ; nous vous avons fait revenir et nous savons que vous contrôlez honnêtement nos débats. Il n'y a pas de problème !

Simplement, je vais vous présenter quelques objectifs pour le Service Public Régional de l'Eau. Après je passe la parole à Monsieur Granier et ensuite les amis du service, Monsieur Bauchet et sa collaboratrice illustreront les propos que nous venons de tenir.

Le Service public régional de l'eau (SPRE) a trois objectifs :

- assurer l'approvisionnement durable en eau des citoyens, de l'agriculture et des autres activités économiques. Il s'agit bien sûr du projet Aqua Domitia dont nous venons de parler ;
- deuxièmement développer une gestion concertée et économe de la ressource en eau. Pour cela, nous promovons les économies d'eau dans des démarches partenariales comme les SAGE mais aussi des projets d'économie d'eau par irrigation agricole. Pour ne citer qu'un chiffre, ce sont près de 34 millions de mètres cubes d'eau qui ont été économisés entre 2007 et 2012. Seulement, il faut apporter une eau complémentaire qui protège les nappes phréatiques.
- renforcer la communication et l'information. Nous ne pourrions pas dire que dans ce projet tout à fait remarquable nous ne nous sommes pas consultés ; tout a été discuté, pesé, enregistré, des propositions ont été faites. Nous avons relancé la restitution d'une concertation qui avait été mise en place avant la Commission Nationale du Débat Public. Nous l'avons relancée à partir d'une réunion qui a eu lieu le 10 juillet 2013. Et nous continuerons. Nous travaillons au grand jour, les résultats sont là. Je pense que cela vaut le coup.

Pour terminer cette introduction je parlerai simplement de la politique de l'eau à travers, non pas tous les siècles mais ceux que nous connaissons, dans cette région en particulier. La première construction remarquable a été le Canal du Midi de Paul Riquet dans les années 1660 c'est-à-dire fin du XVII^{ème} siècle. Ensuite, il y a eu Philippe Lamour au XX^{ème} siècle. Maintenant il y a ce fameux tuyau comme on dit, cette espèce d'aqueduc souterrain qui protège l'environnement ; ce ne sont pas des éoliennes animées par le vent mais par contre nous avons cette formidable réalisation qui fait partie des grands projets. Nous pourrions parler du coût puisque nous avons nommé le Maillon Biterrois. Le Maillon Biterrois est aux premières loges, il va prolonger le sud de Montpellier et va bien sûr avoir des interactions avec l'Aude. Ils sont en première ligne par rapport à ceux qui l'ont pensé à Aqua Domitia.

Paul Riquet, Philippe Lamour et maintenant Aqua Domitia. Nous chercherons un nom, ce ne sont pas les propositions qui manquent. Nous verrons que c'était quelque chose qu'il fallait faire dans l'intérêt général. Je vous remercie.

Henri GRANIER

Merci Monsieur le président, Messieurs mes chers collègues élus, Messieurs les élus de la Région, Monsieur le maire, Messieurs les élus de l'agglomération, les vice-présidents, Monsieur le président du SMETA, Monsieur le président des coopératives de Servian et de Corneilhan, chers viticulteurs, Monsieur le directeur général.

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour vous dire la satisfaction de l'agglomération de Béziers pour le travail accompli. Le président m'a demandé de vous faire part de sa satisfaction et de vous témoigner l'intérêt prioritaire que la viticulture avec le vin représente pour notre territoire du Grand Biterrois. Un grand vignoble avec des productions diversifiées, de qualité, AOP, IGP, c'est une réalité. Un lieu d'échange commercial des plus grands négociants de France, c'est un signe. Un lieu d'implantation de recherche et de distribution de matériel VITI-VINI, c'est une dynamique. Un pôle méditerranéen d'investisseurs touristiques tournés vers l'héliotropisme et la nature maîtrisée, c'est une chance. Un rôle majeur pour le vin dans la qualité gastronomique, c'est du bonheur. Et un développement du vin et de la viticulture dans l'accueil touristique auprès de nos touristes, c'est notre chance.

Tous ces éléments donnent à ce secteur VITI-VINI une place de tout premier plan à notre territoire. Vous comprendrez que l'agglomération de Béziers se soit tout de suite mobilisée pour les initiateurs du projet baptisé Aqua Domitia. C'est un projet pharaonique de près de 130 km, d'un coût initialement estimé à 140 millions d'euros dont 31 km sur le Maillon Biterrois avec un coût estimé de 27 millions d'euros. Il n'y avait que des vigneronnés confrontés aux conditions climatiques capricieuses, aux conséquences qualitatives désastreuses sur les récoltes viticoles qui puissent mobiliser à la fois les élus et provoquer les opérateurs.

Ce sont les groupes des coopératives, de l'Occitane et du Val d'Orbieu qui ont engagé la réflexion avec la chambre d'agriculture et Sup Agro en cherchant à associer les grands financeurs ; la Région du Languedoc Roussillon, chef de file du développement économique, interlocuteur privilégié de l'Europe et actionnaire majoritaire de BRL. Un projet de cette nature ne pouvait pas s'envisager sans le Conseil General et les collectivités locales. C'est après de nombreux et de longue discussion, des périodes de concertation et des manifestations d'intérêt avec l'engagement des viticulteurs en nombre que chaque structure a pu trouver dans Aqua Domitia sa place et apporter sa contribution.

C'est à ce long travail de concertation que je veux rendre hommage et en particulier aux techniciens et aux services qui ont recherché le possible jusqu'à l'impossible et vous préciser quelle est la contribution de l'agglomération de Béziers (CABM) aujourd'hui. La réalisation du Maillon Biterrois se fera en deux phases pour alimenter en eau la totalité des 1 800 ha répertoriés dans le projet. 1 800 ha avec une première phase de 2013 à 2015, une deuxième phase de 2015 à 2020.

La CABM s'est engagée à apporter une contribution sur la réalisation de l'aqueduc chiffré en deux fois 1 200 000 euros soit 2 400 000 euros et une contribution sur le réseau de desserte de l'aqueduc à la parcelle appelée « Le Chevelu » et qui était initialement à la charge des viticulteurs raccordés. Cette contribution de l'agglomération a été chiffrée à 500 000 euros. C'est donc un investissement de 2 900 000 euros apportés par la CABM sur le coût chiffré de 25 millions d'euros. Ce découpage a été organisé pour bénéficier des fonds européens actuellement disponibles et la mise en service a été étudiée pour être opérationnelle avant même l'achèvement de l'aqueduc en utilisant de façon provisoire le réseau d'irrigation de BRL en provenance de l'Orb. Cette période transitoire a été analysée par rapport aux capacités des réserves actuelles de l'Orb pour alimenter prioritairement les ressources humaines.

Nous avons tous compris, nous élus locaux, les financeurs territoriaux et européens, l'opérateur local de l'irrigation et des arrosages, que l'eau est un enjeu et donc une cause de disputes. Aujourd'hui, je retiens de la situation actuelle que c'est un projet qui avance. Après la mission Racine, après la mission prophétique de Philippe Lamour, je souhaite qu'Aqua Domitia apporte la sécurisation et l'éveil de notre beau pays d'Oc, fleuron du Languedoc. Comme la Toscane, la Floride où la Californie je souhaiterais qu'il devienne notre terre de vie parce que l'eau c'est la vie et qu'ici la vigne c'est notre ciment culturel. Je vous remercie.

Philippe BAUCHET

Bonjour. Nous allons commencer le défilé de quelques diapositives qui vont recadrer le contexte général de la réunion de ce soir. Vous connaissez déjà les porteurs de projets ; la Région Languedoc-Roussillon qui est propriétaire depuis 2008 du réseau hydraulique régional et qui a souhaité son développement à travers le projet Aqua Domitia, et BRL qui est concessionnaire du réseau et donc opérateur technique du projet. Il est également l'exploitant de l'ensemble du réseau hydraulique et de son extension.

Sur la carte vous voyez le développement complet du programme Aqua Domitia qui est constitué de six maillons dont chacun a une fonctionnalité et les maillons peuvent être réalisés progressivement. Quelques chiffres que vous avez déjà entendus si vous avez participé aux étapes précédentes : 140 km de longueur de réseau pour un coût total du projet de 195 millions d'euros si nous comptons le maillon Sud-Montpellier qui est en cours de réalisation et déjà fonctionnel.

La mise en œuvre de ce projet global Aqua Domitia a été conditionné par un certain nombre de priorités de réalisation et de contraintes juridico-financières. Il y a évidemment la logique hydraulique sur laquelle nous ne pouvions pas transiger puisque l'eau coule d'amont en aval mais il y avait également des contraintes que j'ai appelées juridico-financières qui sont liées à la modification à Bruxelles d'une mesure 125 – P2 validée en mai 2012 et qui autorise le déblocage des fameux 6 millions d'euros de crédit FEADER destinés au développement des réseaux hydrauliques agricoles.

Mai 2012, cela nous laissait très peu de temps pour engager la réalisation de ces opérations au regard de la période de programmation des crédits européens qui se terminent à fin 2013. C'est-à-dire qu'au moment où je parle, les derniers dossiers de demandes de FEADER devaient être déposés auprès des guichets d'instruction, c'est-à-dire la Région de manière à pouvoir engager ces 6 millions d'euros de crédit. Déposer des dossiers cela voulait dire qu'ils étaient très avancés et entièrement complets au point de vue des autorisations administratives, des plans de financement et évidemment de leur définition tactique.

Ce calendrier de réalisation ne va pas se desserrer puisqu'il fallait que les dossiers soient déposés pour la fin 2013. Maintenant nous avons des délais de réalisation et de paiement qui commencent à courir et qui vont nous imposer que les opérations soient terminées à mars 2015, et que les demandes de soldes auprès de l'Union Européenne soient déposées pour juin 2015. L'urgence fait qu'il faut continuer à courir.

Voici un rappel sur la phase de débat public qui a eu lieu et à laquelle un certain nombre d'entre vous ont participé. Entre septembre et décembre 2011, depuis un débat public lancé sous le contrôle de l'organisation de la Commission Particulière des Débats Publics, créé à cet effet par la Commission Nationale des Débats Publics, pour laquelle 13 réunions publiques ont été réalisées, un site Internet mis à disposition, des cahiers d'acteurs qui ont pu être rédigés par ceux qui le souhaitaient. Un très grand nombre de participants aux réunions publiques et de contribution sur le site Internet notamment. À l'issue de ce débat les commissions du débat public ont rendu une conclusion sur la base de laquelle la Région et BRL ont décidé de mettre en œuvre le projet Aqua Domitia pour l'ensemble des maillons avec un certain nombre de modalités d'accompagnement de ce projet. Ces modalités et accompagnement nous ont été proposés au vu des conclusions du débat public et dont la poursuite de la concertation qui se manifeste ce soir est un des éléments.

Christian BOUILLE

Je voudrais faire remarquer que le Conseil régional a voté sur ce projet le 6 avril 2012 et que, à l'unanimité majorité et opposition, ces deux projets, le Service public régional de l'Aude d'une part et Aqua Domitia d'autre part ont été agréés. C'est assez rare pour qu'on le souligne.

Philippe BAUCHET

Il était nécessaire de le préciser. À la suite du débat public qui a porté sur l'opportunité du projet qui n'est plus d'actualité, une phase de concertation a été décidée pour accompagner la phase de réalisation. C'est dans cette phase-là que nous sommes aujourd'hui.

Les différentes étapes de la réalisation sont : la nomination d'un garant de concertation, l'activation de forums territoriaux de manière à permettre l'information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau, et une information en ligne sur le site Internet de BRL avec une *newsletter* dont le premier numéro est paru récemment et une information continue à destination du plus grand nombre sur la qualité de l'eau. C'était une des préoccupations qui se sont fait jour lors du débat public. Enfin, une instance de concertation mise en sommeil a été réactivée et un nouvel arrêté préfectoral va être pris.

Je rappelle que le projet Aqua Domitia n'est qu'un élément d'une politique globale de l'eau dans le cadre du Service Public Régional de l'Eau dont l'objectif est de sécuriser durablement les besoins en eau sans pression sur l'environnement avec un certain nombre d'actions notamment le développement de la gestion concertée, assurer une gestion économe et durable de l'eau, renforcer la communication pour une gestion solidaire et durable de l'eau. C'est assurément indispensable mais insuffisant. C'est pour cela que l'apport d'une ressource complémentaire constituée par Aqua Domitia était un complément nécessaire que la Région et BRL ont décidé de lancer.

Nous arrivons à la dernière diapositive pour ce qui me concerne, pour vous dire qu'aujourd'hui nous sommes dans le cadre de la concertation sur la réalisation des premiers éléments, des premières phases des maillons centraux (Maillon Nord Gardiole et Maillons Biterrois). Comme nous vous l'avons dit tout à l'heure ils ont vocation à se rejoindre à l'échéance 2020 pour que l'eau du Rhône soit connectée avec ceux issus des Monts d'Orb et qu'on arrive à une sécurisation complète du territoire.

Le lancement des maillons centraux à leurs deux extrémités (Nord Gardiole et Nord-Est biterrois), ont été autorisés par le fait qu'il y avait une forte demande agricole, que nous sommes sur des secteurs sur lesquels la profession est structurée ; la profession a un véritable projet de développement économique et un véritable projet de territoire. Les collectivités territoriales concernées étaient également particulièrement mobilisées aux côtés des acteurs socioprofessionnels pour accompagner ces projets d'aménagement de territoire. Ce sont ces concordances d'intérêt et de synergie entre différents acteurs qui nous ont permis de développer les études, de lancer les projets et d'être à l'heure pour notamment demander les crédits européens sur le développement des réseaux secondaires.

Jean-François BLANCHET

Merci Philippe. Avant d'entrer dans la partie un peu plus sensible et concrète du projet, je vais laisser la parole à Henri Cabanel puisque nous parlons de développement hydro agricoles. Nous entendons développer les réseaux mais il faut là aussi que la vocation agricole soit durable. C'est un engagement très fort du département de l'Hérault en la matière que pourra exprimer Henri Cabanel.

Henri CABANEL

Merci, bonsoir à toutes et à tous. Bonsoir à tous les élus présents. Je remercie Christian Bouillé de me céder la parole et je m'excuse au préalable, je vais être obligé de vous quitter pour une autre réunion sur Béziers.

Je souhaite d'abord dire que le Conseil général est heureux d'être partenaire dans ce projet Aqua Domitia que nous approuvons – cela a été dit par les uns et les autres – sur l'économie viticole qui est l'une de nos principales économies sur ce territoire. Il faut dire qu'en effet en ce qui concerne le Maillons Biterrois, en 2006 le département de l'Hérault a répondu aux attentes des deux caves coopératives qui ont été citées pour lancer des études. Un projet comme celui-là d'un tel investissement nécessite pas mal d'études très coûteuses, et sur tout le territoire du département, les études menées sont de l'ordre de 2 millions d'euros. Le département a financé 44 % de ces études à hauteur de 850 000 euros. Sur les différents maillons qui vont être faits par la Région et

Aqua Domitia, c'est un investissement pour le département pour Le Chevelu qui amènera l'eau aux propriétés d'environ 4,5 millions d'euros. Et comme dans le projet Aqua Domitia il y a aussi le maillon sud de Montpellier et le maillon ouest de Montpellier, ce sont 14 millions d'euros sur ces deux maillons qui ont été votés par le Conseil général de l'Hérault en partenariat avec le Conseil régional.

Effectivement, comme c'était une demande de la profession et que malheureusement nous voyons dans l'urbanisation que nous connaissons sur nos territoires, des urbanisations qui s'étalent sur des réseaux déjà irrigués. C'est malheureusement le cas parce que je le répète, le Conseil général au niveau de la Commission Départementale de Consommation de Terres Agricoles – la CDCEA dont certains d'entre vous ont entendu parler en tout cas les élus le savent puisque chaque fois qu'ils ont une révision de plus ou un PLU à mettre en place, ils sont obligés de passer par cette commission – nous nous apercevons que malheureusement l'urbanisation gagne sur des terres irriguées. Le Conseil général a souhaité prendre une compétence, les fameux PEAEN, qui est en fait la préservation des terres agricoles et des espaces naturels qui empêchent l'urbanisation et l'artificialisation des sols en termes d'urbanisation et non pas la construction de bâtiments agricoles. Ils préservent donc ces territoires sur une durée relativement longue. C'est pour cela que nous avons souhaité sur tous les projets du département qui touchent Aqua Domitia et d'autres sur le département, mettre en place ces espaces protégés. Toutes les communes impactées, mise à part une sur l'agglomération de Montpellier, ont voté favorablement pour les études et le Conseil général va financer à 100 % ces études pour arriver à terme à ce que 48 territoires à l'étude soient réalisés. Pour l'anecdote, le premier PEAEN du département de l'Hérault qui n'a rien à voir avec Aqua Domitia mais qui est l'établissement d'un long travail sera voté au Conseil général le 16 décembre.

Jean-François BLANCHET

Merci Henri. Nous vous proposons maintenant de rentrer dans la suite du projet avec des éléments concrets. Sur ce schéma, nous allons vous présenter comment nous allons procéder.

Nous vous avons parlé du Maillon Sud, proche de Montpellier ; c'est le début d'Aqua Domitia qui a commencé il y a à peu près deux ans. Il y a le Maillon Biterrois qui est l'objet de ce soir et qui va très bientôt commencer. J'aime bien l'expression de Monsieur Granier « *Pousser le possible jusqu'à l'impossible* ». Nous y sommes parce que nous sommes sur des parties à temps très limité. Terminer l'ensemble des infrastructures en mars 2015, c'est une gageure par rapport au montage financier. Mais nous l'avons fait. Vous l'avez entendu, tous les financeurs se sont exprimés ; ceux qui interviennent sur le maillon, ceux qui interviennent sur les réseaux secondaires pour dire : « Banco, nous y allons ! » Croyez-moi, ce n'est pas facile aujourd'hui de lever des fonds pour faire des projets parce que décider d'attribuer des subventions sur une opération, c'est renoncer à en attribuer pour une seconde. Cela veut dire pour le territoire que le choix de l'équipée, le choix de donner une chance complémentaire à la viticulture et aux cadres pour équiper le territoire, c'est le choix de l'ensemble de ces collectivités et nous pouvons dire : « Bravo ! » Ce sont des nouvelles positives, il n'y en a pas tant que cela dans le paysage économique..

Ensuite, c'est une gageure parce que les délais sont effectivement extrêmement contraints. Arriver à faire l'opération en 17 mois chrono alors qu'il va être nécessaire de faire du démarchage foncier, certains le savent ; ce n'est pas facile parce que les parcelles sur lesquelles certains aimeraient qu'on ne passe pas exactement au milieu, plutôt à côté. Mais quand on pose un gros diamètre qui fait entre 800 mm à 1 m de diamètre, on ne peut pas faire de zigzag, il faut tirer droit. Ce sont des contraintes. Il y a des contraintes archéologiques parce que nous sommes dans une région très riche de ce côté-là et nous risquons de trouver un certain nombre de vestiges ; Éric Belluau exposera l'ensemble de ses démarches qui lui ont donné des sueurs froides. Certains disent qu'il suffit de donner un coup de pelle mécanique et de le cacher, nous ne pouvons pas faire comme cela, nous n'en avons pas le droit. Nous ferons attention.

Au-delà de cela, il y a des aspects environnementaux avec certaines des espèces protégées, la pie-grièche à poitrine rose entre autres et d'autres dont Éric Belluau vous parlera. Là, il y a des mesures compensatoires à mettre en place, trouver des espaces pour qu'elles puissent être protégées et se peupler comme on dit dans le jargon « ailleurs ». Certains diront que les espèces sont mieux protégées que les humains quelquefois, je laisse cette appréciation à chacun. Toujours est-il que pour être traités ces éléments-là nécessitent du temps, et le temps c'est ce dont nous manquons. Dans nos processus, nous allons essayer – nous n'avons pas le choix, nous allons réussir – de conjuguer l'ensemble de ces étapes. Aujourd'hui, il y a à peu près une soixantaine de collaborateurs du groupe BRL qui travaillent sur ces opérations, en ingénierie, au niveau la direction des investissements, au niveau d'exploitation. S'ajoutent à cela cinq à six collaborateurs de la Région Languedoc-Roussillon qui eux-mêmes au niveau du financement interviennent pour faire en sorte que le projet sorte de terre, ou plutôt « entre en terre », pour devenir tout à fait concret.

Les grands objectifs fondamentaux sur lesquels nous allons devoir travailler sont :

- la satisfaction des besoins exprimés. De ce côté-là, nous sommes dans le vert. Nous avons fait des enquêtes, les caves coopératives se sont beaucoup impliquées et l'ensemble des usages ont été identifiés qu'ils soient agricoles dans la partie réseau FEADER ou extra-agricoles et urbains dans les autres territoires.
- L'optimisation de l'investissement ; comme nous l'avons dit tout à l'heure, il est très largement financé par des financements publics, pratiquement 90 %. L'argent public est rare, vous le savez. Cela veut dire que pour nous opérateurs nous avons pour obligation de trouver les choix les plus pertinents, les plus économes pour faire en sorte que l'opération se conduise dans le respect des enveloppes budgétaires, voire même quelques économies pour aller plus loin et équiper les tranches secondaires qui devront être réalisées. Nous avons déjà des territoires qui frappent à la porte et il faudra apporter des réponses ;
- la performance énergétique. C'est un point important, nous le savons, l'énergie en matière de développement durable est un ingrédient essentiel. C'est aussi un élément de coût. Au niveau de l'exploitation, nous avons des choix en termes de pompage, en termes de diamètre, qui vont devoir être opérés. La prise en compte de l'environnement citée tout à l'heure de sorte que le projet soit plutôt sur des formats d'excellence ; l'Europe nous attend sur ces aspects-là pour vérifier que tout est bien respecté ;
- la continuité du service de l'eau qui amène certains éléments de choix techniques pour faire en sorte que le service soit assuré de la façon la plus continue possible, 24 heures sur 24, 365 jours sur 365 et que les travaux de maintenance soient le plus effacés possible ;
- le conseil à l'optimisation optimale de l'eau ; c'est le dernier point mais ce n'est pas le plus négligeable. Cela ne vous a pas échappé, irriguer la vigne, jusqu'à il y a quelques années, c'était un tabou. J'en veux pour preuve que l'on ne disait pas : « Nous allons irriguer la vigne » mais on disait : « Nous allons lutter contre le stress hydrique de la vigne ». Tout cela pour dire qu'il fallait franchement faire attention. Aujourd'hui, les règles se sont un petit peu décrispées sur le sujet. La réglementation a évolué en dehors des zones INAO pour lesquelles il peut être nécessaire encore aujourd'hui de travailler pour aménager un certain nombre de cahiers des charges. Toujours est-il qu'équiper en irrigation n'est plus un tabou. Pour preuve, l'Europe va accompagner le projet de façon expérimentale en Languedoc-Roussillon avec cette première tranche de 6 millions d'euros. Nous gageons tous ensemble de réussir ce projet pour que l'Europe dans des tranches complémentaires vienne financer les autres équipements à mettre en place sur le territoire.

Nous le voyons donc, Aqua Domitia est un grand projet. Je ne dirais pas qu'il est pharaonique ou alors nous sommes tous pharaons, nous allons franchir la mer Rouge pour prendre des références un peu bibliques. Pour nous, c'est plutôt un projet progressif. Il va se réaliser maillon par maillon.

Ce qui le rend un petit peu particulier c'est qu'aujourd'hui tout le monde veut l'eau en même temps. C'est assez singulier parce que dans l'histoire des équipements hydrauliques, la grande période de Philippe Lamour avec à peu près 100 000 ha qui ont été réalisés suivis de 30 ans de pause à peu près. Ou alors il y a eu des petits équipements vraiment très marginaux.

Aujourd'hui, à la faveur de l'engagement de la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de la décentralisation, la Région a récupéré en 2008 la concession dite d'État – le patrimoine est devenu local – il y a eu à nouveau de grands projets qui ont été mis en avant avec une analyse sur le territoire par rapport aux possibles effets du changement climatique pour dire : « Stop ! Il faut terminer d'équiper ce qui n'a pas été fait ». Ce qui n'a pas été fait, c'est simple, ce sont les taches vertes qui existaient là et qui étaient les périmètres anciennement équipés. Entre les deux, rien, le désert. Pourtant il y a des besoins exprimés sur lesquels il y avait tout lieu de réaliser cette infrastructure aujourd'hui des sources territoire. Vous avez le nom de tous ces maillons qui se mettront en place.

C'est bien de parler du projet global mais pour ce qui concerne votre territoire, on commence là aussi dans une logique progressive avec une première tranche du Maillon Biterrois qui dans un premier temps va mobiliser la ressource Orb. Attention, il s'agit d'une ressource régulée à partir du barrage des Monts d'Orb au titre de la concession régionale. Les lâchers d'eau, les restitutions, vont être régulés, adaptés de sorte à ne pas pénaliser l'écoulement de l'Orb. Je rassure le syndicat mixte de la vallée de l'Orb, il n'y aura pas d'impact de ces prélèvements à la hauteur de la satisfaction des besoins du Biterrois. D'autant plus que nous avons pris un engagement auprès de Monsieur Raymond Couderc et de l'ensemble de l'agglomération de Béziers Méditerranée en disant : « En 2020 l'eau viendra de la ressource Rhône ». En clair, en raison de la date de péremption de mars 2015, si ce n'est pas réalisé à cette date, adieu les 6 millions de l'Europe ! Cela n'est pas possible. Ainsi, d'abord la ressource Orb et ensuite la ressource Rhône qui viendra faire la jonction au niveau du territoire.

Pour ce qui est de la zone desservie qui concerne l'ensemble du territoire viticole qui sera équipé en 2015, c'est un enjeu de 1 500 ha. C'est le plus gros projet hydro agricole actuel en région.

Nous avons eu un certain nombre de discussions. Effectivement pour en arriver là nous avons commencé par 600 – 700 – 800 ha. Nous avons fait des enquêtes de terrain et à chaque fois que nous disions : « Non, là nous nous arrêtons », il y en avait encore après. Nous sommes passés à 800 puis à 900 puis à 1 000 jusqu'à 1 500 ha. Et il y a encore des attentes qui devront être satisfaites ultérieurement. Il y a, il faut le dire, une très forte implication du secteur coopératif au niveau de l'Occitane et de Val d'Orbieu. Chacun a conjugué les efforts, les collectivités publiques et territoriales ont été là pour amener l'argent, la profession a été là pour participer de façon unie et collective ; ils ont participé au projet en mettant 1 000 euros par hectares. Cela ne paraît rien mais aujourd'hui dans une économie agricole tendue, 1 000 euros par hectares, ce n'est pas rien. Sans être un scoop, c'est néanmoins une vision de collaboration pour que le projet se mette en œuvre.

De façon complémentaire, nous n'avons pas oublié – et pas uniquement pour faire plaisir à Monsieur le maire de Servian – une poche complémentaire sur laquelle nous avons pris date pour dire sous trois à quatre ans, à horizon 2018, 500 ha complémentaires devraient être équipés. La demande est exprimée, il y a une attente très forte sur le territoire et nous sommes convoqués à Gien d'ici trois à quatre ans pour achever le grand schéma au nord-est de Béziers.

Nous allons être honnêtes, aujourd'hui nous n'avons pas toutes les solutions de financement. Nous avons la volonté de les trouver, la Région, le département. Tous les acteurs vont collaborer. D'ici un à deux ans, il s'agira par rapport aux ressources financières dégagées de pouvoir terminer cet équipement et avoir un ensemble homogène de 2 000 ha portés à l'irrigation.

Maintenant que j'ai fait ces belles annonces, je vais laisser le soin à Éric Belluau de vous dire comment tout cela sera mis en œuvre.

II. Présentation du projet Aqua Domitia

Eric BELLUAU

Je vais essayer de vous exposer assez simplement les modalités de réalisation. En gros comment allons-nous réaliser ce Maillon Biterrois ou tout au moins ce début de maillon. La première chose à prendre en compte dans un projet de ce type, c'est : quel débit et quel diamètre. Il s'agit là de transiter un débit d'environ 1500 l par seconde dans un diamètre aujourd'hui entre 800 et 1 000 millimètres, nous avons encore un petit élément d'incertitude qui sera réglé par des études techniques en cours et qui vont aboutir avant la fin de l'année. Globalement, 800 ou 1 000 ne changent pas grand-chose en termes d'incidence de ce diamètre sur toutes les contraintes en termes de tracés, d'emprise travaux, etc. Nous y reviendrons.

Il s'agit d'un linéaire d'un peu moins de 8 km. Nous partirons de la commune de Thézan et nous allons nous arrêter au nord entre les communes de Lieuran et Bassan afin d'alimenter tous les chevelus pour équiper 1 500 ha.

Une précision : il s'agit d'une canalisation d'un mètre de diamètre recouverte d'un mètre de sol. C'est important à dire parce qu'1 m de sol au-dessus de la canalisation permet de remettre en culture. C'est un élément fondamental par rapport à l'impact de cette canalisation dans les zones agricoles. C'est vrai que les travaux auront un impact sur les zones traversées. En revanche, une fois que c'est enterré et recouvert, on peut remettre en culture. L'impact est beaucoup plus léger que d'autres infrastructures linéaires de type routes ou voies ferrées.

Ensuite, il faut prévoir une station de pompage parce qu'il ne s'agit pas de mettre qu'une canalisation. La station de pompage a pour rôle de pousser l'eau dans cet adducteur ; c'est une station de 300 l / seconde. Cela ne correspond pas à la capacité de débit maximal de cet adducteur. Voici juste quelques mots d'explication ; nous avons besoin de cette station transitoirement c'est-à-dire tant que nous n'avons pas raccordé ce maillon d'une part au Rhône d'un côté et d'autre part au réseau qui arrive ici de la station de Réals. Cette station est ici pour alimenter ce réseau jusqu'à l'interconnexion et la fin du projet Aqua Domitia. Ensuite, cette station sera recyclée en surpresseur pour les réseaux de desserte. Quand nous serons arrivés à la capacité maximale, cette station sera le surpresseur local en particulier pour tous les réseaux qui monteront au nord. En effet, plus nous montons vers le nord plus nous montons en altitude et nous n'avons pas besoin de surpression pérenne même quand le projet sera abouti.

Les emprises sont un élément important. Vous avez entendu parler de deux projets aujourd'hui. Il y a le projet de desserte agricole sur des canalisations qui font 300 mm maximum mais qui sont plutôt en moyenne en 200 ou 100. Avec ces diamètres-là, nous sommes très souples ; nous passons le long des chemins, les tournières de vignes et nous contournons les obstacles. Globalement, nous arrivons à faire très peu de dégâts sur vos parcelles et vos cultures.

Avec un diamètre 1000, ce n'est pas la même chose. Nous sommes sur une canalisation qui ne peut pas faire de contours parce que chaque fois qu'il y a un angle, c'est cher. Il faut des pièces spéciales, du béton pour faire des coudes et nous perdons de la charge. À chaque fois que nous faisons des zigzags, nous perdons la pression et nous augmentons le besoin énergétique pour pousser l'eau dans la canalisation. Nous sommes obligés de tracer beaucoup plus droit qu'avec les réseaux de desserte. D'autre part, poser un 800 ou un 1 000 en termes de chantier c'est beaucoup plus lourd. Nous avons besoin de piste, de zones de dépôt de terre.

Ainsi, globalement nous avons deux types d'emprise. Je commence par la plus réduite qui est l'emprise dite permanente de servitude. Cette première emprise de 6 m de part et d'autre de la canalisation ; ces 6 m devront en permanence être libérés et accessibles pour la maintenance et les réparations sur cette canalisation. Les constructions seront interdites sur cette emprise pour permettre à BRL d'intervenir. Je répète, il sera possible de mettre en culture mais les constructions seront interdites.

La deuxième emprise, beaucoup plus large, est l'emprise travaux. Comme je le disais, nous allons avoir besoin d'une piste pour les camions, pour pouvoir débarquer le matériel, une zone de stockage. Nous sommes à 24 m quand nous avons la place et quand nous sommes plus contraints, nous pouvons resserrer à 15 m mais pas en dessous. C'est beaucoup plus contraignant en termes de négociation foncière, nous y reviendrons plus tard dans la partie négociation.

Je vous apporte une information rapide sur les autres ouvrages ; il n'y a pas que la canalisation, ce serait passer des éléments sous silence de dire qu'il n'y a que le tuyau enterré. Il y a aussi des éléments que nous appelons annexes mais qui ne sont pas annexes parce que la canalisation ne peut pas fonctionner sans eux. Ce sont les ventouses sur les points hauts, les endroits où nous laissons l'air s'échapper. Ces ventouses jouent aussi leur rôle d'anti-bélier pour éviter les à-coups de pression dans les canalisations. Dans les points bas, c'est l'inverse, il s'agit des points par lesquels nous allons pouvoir vidanger les conduites pour la maintenance. Ces ouvrages ne sont pas énormes, nous les mettons dans des éléments préfabriqués de diamètre 1,50 m implantés dans l'emprise de la servitude. Ce n'est pas très contraignant en termes d'occupation de l'espace. Nous aurons régulièrement accès à cette canalisation et ces éléments.

Nous aurons aussi quelques éléments plus contraignants en termes de surface, ce sont les chambres de vannes. Les points de départ des ramifications vers les réseaux de desserte, il y en aura six à huit sur l'ensemble du parcours qui feront 10 à 20 m² environ.

J'avais un peu anticipé sur le fait que ce diamètre nous impose des contraintes en matière de tracé. Nous avons cherché à faire le tracé le moins impactant possible en jonglant entre différentes contraintes, de longer le plus possible les limites naturelles des chemins sans s'implanter dans les chemins. Nous avons essayé d'éviter les zones à enjeux environnementaux. Nous y reviendrons parce qu'il y a des enjeux environnementaux importants sur votre territoire et aujourd'hui, vous savez que ce sont des zones qu'il faut préserver. Nous avons aussi essayé de préserver les cultures en privilégiant le passage dans les terres nues et dans certains cas, nous sommes obligés de passer dans les vignes. Dans la salle vous êtes certainement un certain nombre à subir ces contraintes. Effectivement, dans certains endroits nous ne pouvons pas faire autrement que de traverser une vigne. Dans ces cas-là, nous passons avec une emprise réduite à 15 m et non pas 24 m, il ne nous reste plus qu'à vous indemniser le plus correctement possible pour les dégâts occasionnés..

Voilà le tracé actualisé tel qu'il a été déposé en préfecture pour les futures enquêtes parcellaires. Il part des confins de la commune de Thézan. L'essentiel du tracé est sur la commune de Corneilhan et ensuite nous allons rentrer sur Lieuran et Bassan pour nous arrêter juste au nord de la commune de Bassan.

Nous avons parlé des enjeux environnementaux. Ils ne sont pas monstrueux chez vous, heureusement. Nous sommes quand même sur une zone fondamentalement agricole et vous, agriculteurs, entretenez encore largement le paysage. Il y a donc des espaces naturels mais ils ne sont pas majoritaires. Nous n'avons pas de zones de protection trop compliquées, il y a pourtant des enjeux marqués. Il y a tous les enjeux de ripisylves. Dans le jargon, le ripisylve c'est toute la végétation qui accompagne les rivières. En particulier, il y a le Libron. Cet enjeu important concerne tout ce qui est batraciens et espèces des zones humides. Et il y a quelques zones naturelles de garrigue sur lesquelles nous aurons des enjeux d'insectes, de lézards qui sont eux aussi menacés.

Après avoir négocié avec la DREAL, nous devrions éviter le dossier de dérogation pour espèces protégées. C'est un élément réglementaire important de contourner cet obstacle. Ceci a été obtenu au prix d'un certain nombre de mesures d'évitement et d'atténuation pour impacter au minimum les milieux naturels.

Sur ces cartes apparaissent en rouge les zones où les enjeux ont été jugés importants et relativement lourds. Il y a la pie-grièche et quelques insectes. Globalement, les zones considérées comme enjeux sont relativement faibles sur le tracé. En orange, ce sont les enjeux plus modérés voire faibles. C'est au travers de ce tracé et des mesures d'évitement et d'atténuation que nous avons pu mettre en place que nous avons évité le dossier dérogoire.

Les autres impacts concernent tout le monde. Il s'agit des traversées de voiries avec les problèmes de circulation que cela peut causer. À Servian vous en avez croisé un petit peu ! Nous essayons de minimiser la perturbation de la circulation. Je peux vous dire que les gestionnaires de nos routes et en particulier le Conseil général sont très vigilants là-dessus. L'objectif est de perturber un minimum et cela veut dire qu'il faut passer sans tranchées, donc par-dessous et c'est très cher. Nous sommes encore en négociation pour trouver le bon moyen terme entre la perturbation de circulation, et le fait de passer en tranchées avec des voies provisoires. Nous sommes en pleine discussion avec les gestionnaires des voiries pour essayer de trouver la bonne équation entre le prix et la perturbation.

En ce qui concerne le milieu et le Libron en particulier, le choix était vite fait compte tenu des enjeux environnementaux, nous passerons en fonçage. Nous passerons dessous ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'impact sur le milieu. L'autre avantage est que nous ne sommes pas contraints en termes de périodes de travaux, nous pouvons intervenir quand nous voulons sans impact sur le milieu.

Il y a quand même une contrainte à signaler : comme ces travaux sont relativement lourds parce qu'il faut descendre profondément, nous serons obligés de négocier des emprises foncières. Les gens qui sont de part et d'autre du passage du Libron, nous viendrons vous acquérir environ 500 m² de part et d'autre pour pouvoir établir ces puits de fonçage.

Le diagnostic archéologique : puisqu'on est dans les éléments de réalisation et de contrainte, c'est un élément important. Le réseau de desserte n'a pas été soumis à prescription archéologique, ce sont des petits tuyaux de petit diamètre implantés peu profondément et puis on passe en bordure de parcelles agricoles qui sont déjà remaniées. Là, on va implanter beaucoup plus profondément puisqu'on va faire en gros une tranchée à 3 mètres de profondeur. Le chantier est plus lourd. Le Préfet a demandé à ce qu'il y ait un diagnostic archéologique sur l'ensemble du tracé. Il faut réaliser sur les 8 kilomètres un diagnostic archéologique et la contrainte est en termes de calendrier parce qu'il faut qu'en gros, ce diagnostic intervienne dans les six mois avant le chantier.

Le chantier : j'anticipe sur le calendrier que je vais vous présenter, mais en gros on vous a dit tout à l'heure que la principale contrainte, c'est le réseau de desserte. Il faut qu'il soit fini au plus tard en février-mars 2015. Ça, ce sont les questions de gestion des crédits européens. Le maillon, lui, n'est pas financé par les crédits européens. Par contre, son objectif est quand même de mettre en eau avant l'été les réseaux qui auront été posés. La date de finalisation des travaux est en juin 2015. Comme on a 12 mois de travaux, on va attaquer en juin 2014 au plus tard pour finir en juin 2015 au plus tard. Il faut que le diagnostic archéologique intervienne au premier semestre de façon la plus rapide possible, parce qu'il faut en gros deux à trois mois pour faire le diagnostic, plus derrière, il y a le rapport. On croise les doigts pour ne rien trouver, mais la plupart des maires que j'ai rencontrés m'ont dit : il y a des choses sur ma commune. Déjà, on s'inquiète.

La principale contrainte, c'est de pouvoir rentrer dès janvier 2014 pour faire le débroussaillage et les premières libérations d'emprises, y compris dans les vignes. Parce que l'INRAP n'intervient que sur un terrain dégagé. L'INRAP, c'est l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive. C'est la société spécialisée en diagnostic archéologique. C'est celle qui fait ce travail-là de façon unique en France. Elle nous demande de libérer l'emprise pour intervenir. On le verra, ça a une incidence sur la démarche de libération foncière. C'est vraiment en termes de calendrier la contrainte la plus forte. Il faudrait que l'on puisse intervenir en débroussaillage dès janvier sur les parcelles qui ont été négociées à l'amiable et puis dès février, à partir des parcelles qui ont conduit à des démarches plus forcées.

La démarche foncière : la procédure amiable a été engagée depuis juillet. Aujourd'hui, nos négociateurs ont obtenu environ 60 % d'accords amiables sur l'ensemble du linéaire. En même pas six mois, c'est très bien et on remercie l'ensemble des viticulteurs qui se sont vraiment sentis concernés par ce projet et qui en ont accepté la contrainte. Ça veut dire qu'il y a 40 % du linéaire qui n'est pas libéré. Or, compte tenu du calendrier, ça nous a donc amenés à engager des procédures administratives. Il y a deux types de procédures qui sont engagées : la première, c'est l'instauration d'une servitude au titre du code rural. Il faut savoir que les collectivités publiques ou le concessionnaire que nous sommes sont autorisés à demander au Préfet d'instaurer des servitudes sur des canalisations d'irrigation. C'est inscrit dans le code rural. Cette procédure a déjà été lancée sur le réseau de desserte.

Elle a d'ailleurs abouti puisque l'arrêté d'instauration de servitude devrait sortir dans les jours qui viennent. Il est déjà sorti sur Montpellier. Il va sortir cette semaine sur le Biterrois. La même procédure est déclinée sur le gros tuyau et l'enquête parcellaire devrait être ouverte du 27 janvier au 12 février. Vous verrez d'ailleurs le même commissaire-enquêteur revenir dérouler une enquête comparable sur le maillon sur cette période-là. Ce qui devrait permettre d'obtenir des arrêtés préfectoraux d'instauration des servitudes pour mars 2014.

Mais mars pour le diagnostic archéologique, c'est trop tard. On a donc engagé une autre procédure en utilisant la loi de 1892 sur les travaux publics qui permet d'occuper temporairement la propriété privée pour les travaux préparatoires. Ça permet de rentrer dans la propriété pour venir faire de la topographie, les sondages géotechniques et l'archéologie. L'arrêté a été obtenu. Il a été publié le 26 novembre 2013. Il a déjà été notifié par vos Maires.

Alors là, je vous demande d'être indulgents avec vos maires, surtout en cette période électorale. C'est la loi qui demande aux maires de notifier ces arrêtés préfectoraux, ce n'est pas le maire. C'est BRL qui les a demandés au Préfet, le Préfet les a accordés, mais ce sont les Maires qui doivent les notifier. Vous allez recevoir des courriers de vos maires notifiant les arrêtés. Ensuite, c'est BRL qui reprendra la main pour les négociations et pour évaluer les indemnités qui pourront se faire en deux temps. Il y a une démarche amiable et puis si on n'arrive pas à aboutir, le tribunal administratif nommera un expert. Ces indemnités devraient être évaluées sur le mois de janvier, ce qui devrait nous permettre ensuite de pouvoir intervenir sur ces parcelles à partir de février.

Le calendrier : j'ai commencé à déflorer un peu le sujet. On l'a dit : Diagnostic archéologique en février-avril, avec la libération des emprises entre janvier et mars. Le démarchage foncier, on a vu qu'entre janvier et mars 2014, on devrait avoir passé les principales étapes. Les démarches réglementaires : nous n'aurons pas de dossiers d'espèces protégées sur ce périmètre. Ça va être plus simple, mais on a quand même un certain nombre de choses à caler avec la DREAL. On va le faire pendant tout le premier semestre.

Le dossier de consultation des entreprises devrait être lancé en mars 2014. L'appel d'offres est important. C'est une étape importante parce que ça va nous permettre de voir, en fonction des conditions de réponse des entreprises, si on rentre dans l'enveloppe budgétaire des 12 millions ou pas. *A priori*, sur la base aujourd'hui des appels d'offres qui ont été ouverts sur les projets de desserte, on a bon espoir de bien rester dans l'enveloppe.

Le démarrage des chantiers, comme je vous le disais, juin 2014 pour finir au plus tard juin 2015. Ces éléments qui sont repris dans un calendrier, c'est la même chose, mais en plus visuel. Vous voyez qu'en gros, on a encore tout le premier semestre 2014 pour finir les études, finir les aspects réglementaires et le démarchage foncier. Et puis les douze mois qui suivent pour une mise en eau juin 2015, pour alimenter les réseaux de desserte.

Jean-François BLANCHET

Juste pour stresser les équipes, c'était 21 mois, il y a trois mois, il en reste 18. Juste pour terminer notre présentation avant de passer aux échanges avec la salle, on va vous préciser que conformément aux engagements que l'on avait pris dans le cadre de la Commission Particulière du Débat Public, Région et BRL, nous avons souhaité aller plus loin dans l'information et la concertation. L'information, c'est une première lettre qui a été publiée, qui a été diffusée à grande échelle. Si certains ne l'ont pas reçue, notre directrice de la communication est ici présente.

Marie-Hélène FAVANT

Vous trouverez, à l'entrée de la salle, des petites feuilles où vous pourrez mettre votre adresse email si jamais vous ne l'avez pas reçue.

Jean-François BLANCHET

Vous avez compris ou je répète ? L'adresse email sur les feuilles à l'entrée. C'est plus facile avec le micro. Egalement, pour ceux qui n'auraient pas la lettre d'information régulière et qui souhaiteraient aller un petit peu plus loin sur le projet, nous avons élaboré avec la Région un site Internet dédié qui est accessible. On vous donnera l'adresse et le lien. Il est accessible aussi à partir du site BRL où éventuellement bientôt avec un lien depuis le site Région. Il y aura plusieurs entrées possibles. Comme l'a rappelé Claude-Sylvain Lopez, vous avez en plus la faculté de contacter le garant de la concertation sur des interrogations particulières ou si, au travers des informations que nous vous donnerions, vous jugeriez qu'elles ne sont pas suffisamment complètes et vous aimeriez nous interpeller sur le sujet. C'est un espace qui est dédié dans un temps qui est un petit peu contraint puisque, comme vous l'avez compris, il reste 18 mois. Mais aller vite, ça ne veut pas dire avancer n'importe comment. On souhaite là aussi être dans nos engagements les plus réactifs et avant tout vis-à-vis de vous. Voilà pour ces éléments de présentation. On a peut-être été un peu long, mais le sujet est quand même d'importance. On lance quand même au global plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement sur le territoire et je pense que ça méritait bien qu'on vienne une heure et demie devant vous pour échanger sur le sujet. Maintenant, on se tait et c'est vous qui avez la parole.

III. Echanges avec la salle

M. CAVALIER

Peut-on avoir une vue plus précise sur le maillon Biterrois à échéance 2015 et 2018 ?

Eric BELLUAU

La zone équipée sur 2015, c'est celle que l'on a présentée dans les Comités de Pilotage. On reviendra vers vous pour repréciser l'ensemble, mais en gros ce sont tous les tracés qui ont été dessinés et proposés pendant toute l'année 2013. Tous les éléments qui ont fait l'objet de la concertation avec les caves et les propriétaires privés ont été calés. Si vous voulez des précisions, on vous communiquera effectivement les plans. Aujourd'hui, globalement, ça veut dire que l'on couvre quasiment toute la demande sur Corneilhan, sur Boujan. On monte un peu sur Puimisson, Lieuran, Bassan, et la partie la moins bien servie aujourd'hui, c'est Servian. On commence à équiper la partie ouest de Servian et c'est à l'horizon 2018 que l'on continuera sur l'est de Servian et Valros.

Claude CALAS, Président du Syndicat de gestion de la nappe astienne

Je me permets d'intervenir ce soir pour simplement vous confirmer deux choses auxquelles semble-t-il, vous n'avez pas fait attention. C'est que la zone de Corneilhan est une zone de recharge de la nappe astienne. C'est une zone que nous allons sanctuariser parce que c'est trop important pour la recharge de la nappe que d'avoir sur ces zones-là quelques constructions que ce soit. Attention où vous allez mettre votre station provisoire de Corneilhan, en tout cas pas sur cette zone, parce que ça posera de gros problèmes.

La deuxième chose, c'est que je me réjouis pour mes amis viticulteurs qui vont avoir un beau projet d'installation, d'avoir la possibilité de mettre en place un système de goutte-à-goutte et pas autre chose dans leur vignoble pour avoir une meilleure qualité. Je suis très attentif et absolument d'accord là-dessus. Sauf que je n'ai jamais entendu parler de l'arrivée de l'eau du Rhône pour soulager la nappe astienne qui en a bien besoin et à ce jour, j'aimerais bien que l'on puisse être aussi attentif et aussi précis que vous l'êtes sur l'arrosage des vignobles pour soulager cette nappe dont nous avons un besoin urgent et important pour avoir de l'eau potable pour les populations.

Jean-François BLANCHET

Très bien. Merci de cette précision, Monsieur le Président Calas. Vous savez tout l'attachement que nous avons au niveau de BRL à intervenir sur le territoire de la nappe astienne. Nos relations suivies se comptent en dizaines d'années et confirment notre attachement à la question. Le début du projet tel qu'il est cité est progressif, j'ai bien parlé de projet progressif. En étant progressif, on commence par un bout. On va même plus loin, on commence par deux bouts. On commence un bout côté Biterrois et un bout côté Montpelliérain. Il s'avère qu'il se trouve entre les deux bouts. Je n'ose pas dire que ce serait le troisième bout parce que là, c'est le bout du bout sans vouloir faire de jeu de mots. Pour autant, il y a un engagement à faire la jonction que l'on a pris encore une fois devant la Région, le Département et singulièrement l'Agglomération de Béziers-Méditerranée avant 2020.

Par ailleurs, dans le choix des diamètres sur lesquels nous sommes en train de travailler, nous avons aussi pour objectif d'aller jusqu'au secteur de Portiragnes et permettre là aussi de réduire par ricochet les prélèvements qui sont effectués sur la nappe astienne, de façon à ce qu'il puisse y avoir une substitution pour ceux qui aujourd'hui prélèvent avec des raccordements, dans un premier temps entre ressource Orb comme on l'a dit transitoirement, puis ressource Rhône ensuite. On est bien évidemment sur un schéma qui passe par des tuyaux, parce que ce sont des tuyaux que l'on pose. Mais la finalité, c'est de l'aménagement du territoire. C'est une gestion globale des ressources en eau. C'est une conjugaison de l'ensemble de ces ressources entre celles qui viennent d'un peu plus loin : le Rhône, l'Orb, avec la régulation du barrage des Monts d'Orb encore une fois pour bien respecter les objectifs d'étiage qui sont à l'œuvre.

Par ailleurs, vous savez que l'on a étudié un projet pour satisfaire l'hôtellerie de plein air, notamment pour soulager les prélèvements qui sont effectués et pouvoir là aussi conjuguer la préservation du milieu d'un côté, mais aussi le développement économique avec l'attractivité touristique qui fait une partie de la richesse du territoire. Tout l'enjeu que l'on a dans notre région, vous le savez, c'est à la fois préserver l'écrin parce que l'écrin est facteur d'attractivité, mais aussi on a besoin, et l'ensemble des acteurs économiques et collectivités territoriales le rappelle, d'avoir des emplois. Ces emplois passent par la valorisation de ces atouts, mais encore une fois dans le respect du milieu. On est là pour ça et on y travaille ensemble. Nos équipes au niveau de BRL prendront contact avec les vôtres précisant pour vérifier, pour l'aspect sanctuarisé, que vous avez dit qu'il n'y aura pas d'atteinte au milieu.

Laurent RIPPET, Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Lors du débat qui a eu lieu à Lieuran à 4 kilomètres d'ici, nous avons dit : attention, la ressource Orb, nous sommes solidaires. Mais il ne s'agit pas de donner aux autres ce que l'on n'a pas pour soi-même. C'était un petit peu le sens de notre intervention. Sur ces projets aujourd'hui, on peut se réjouir parce que les viticulteurs vont avoir accès à l'eau. Je crois que c'est l'eau de l'Orb ou du Rhône. Peu importe, l'essentiel, c'est que l'eau aille sur le territoire. Par contre, nous Vallée de l'Orb et du Libron, nous sommes là pour vérifier que la ressource disponible sur l'Orb est suffisante pour assurer tous les usages (eau potable, eau brute), mais également milieu. Je voudrais, ce soir, dire quelle a été la contribution aussi du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour que ces projets puissent être financés ce soir. Parce que sans les 80 % de subventions pour le réseau secondaire, on ne serait pas là ce soir.

Je voulais juste rappeler qu'avec tous les partenaires (la Région, les Départements, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron), nous avons aidé à monter un argumentaire auprès de la Commission Européenne pour qu'elle revoie sa copie et qu'elle accepte, à titre expérimental, d'utiliser les crédits FEADER à hauteur de 40 % pour ces projets. Deuxième point, la Commission Locale de l'Eau Orb et Libron a eu à se prononcer sur les projets de l'Occitane, de Roquebrun, de Montblanc et de Fleury. Ça veut dire que sans l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau Orb et Libron, ces crédits n'auraient pas été financés. La Commission Locale de l'Eau, c'est quoi ? C'est le Parlement de l'eau. Il a été responsable. Il a donné à l'unanimité un avis favorable sur tous ces projets et Audois. Je le dis pour ceux qui seraient tentés de penser que sur le territoire Orb et Libron, on veut absolument ne garder l'eau que pour nous. C'est un message politique clair de la CLE.

Ceci étant dit, ce n'est pas pour autant que l'on est devenu les « ravis » de la crèche Aqua-Domitia. On reste toujours aussi vigilant sur l'utilisation de la réserve du barrage du Mont d'Orb. On a dit oui à tous les projets qui nous ont été présentés, mais la CLE a dit : tant qu'on n'aura pas terminé notre raisonnement sur le partage de la ressource avec nos voisins – le Président Calas me demande 1 million de mètres cubes pour pouvoir présenter la nappe astienne. Ce matin, j'étais à Carcassonne et l'étude volume prélevable du territoire Audois ne va pas tarder à dire : il va falloir alimenter le territoire de l'Aude à telle hauteur. Moi, sur l'Orb, sur les communes de l'Orb et du Libron, j'aurai l'idée à la fin du mois de janvier des volumes qui seront utiles au développement de notre territoire. Les discussions sur le partage de la ressource vont avoir lieu au cours de l'année 2014. C'est à ce moment-là et uniquement à ce moment-là que la CLE pourra dire si on peut continuer à utiliser le robinet de l'Orb ou pousser à ce que le robinet du Rhône soit davantage ouvert.

J'en viens aux délais et j'en terminerai là. Ces délais sur le territoire Audois vont arriver de l'eau du Rhône sur le territoire. Ils sont très importants. Alors, au moment du débat, on n'avait pas trop d'idée sur ces délais. C'était : ça arrivera en gros quand ça arrivera. Aujourd'hui, j'entends 2020. Ce matin, j'ai lu 2018 dans le document du département de l'Aude. On tient absolument à 2020 et je crois devoir vous dire ce soir que le sentiment que j'en ai en tant qu'animateur du SAGE, c'est que les membres de la CLE, les élus du Syndicat Mixte de l'Orb et du Libron seront très attentifs au respect des délais d'arrivée de cette eau du Rhône. Parce qu'on ne voudrait pas dériver dans les plannings, les contraintes sont difficiles. Vous l'avez dit et Eric Belluau l'a très bien dit. Finalement, on reste sur l'idée que c'est l'eau de l'Orb qui finit par alimenter l'est du territoire et que le tuyau se déplace dans ce sens avec exclusivement l'eau de l'Orb. Une eau du Rhône sur le territoire le plus tôt possible, ça nous aidera à avoir des discussions encore plus sereines avec nos collègues de l'Hérault et du territoire Audois. Merci.

Jean-François BLANCHET

Merci Laurent. Le message est clair. Je crois que là aussi, on se connaît depuis un certain nombre d'années, et lorsqu'on prend des engagements, on a pour habitude de les tenir. BRL n'est pas une société comme les autres. On est une Société d'Economie Mixte qui a 75 % de capitaux publics dans son capital. On a un ADN qui est très investi de l'intérêt général et ce que l'on peut dire ce soir, c'est que les délais ne dérivent pas pour reprendre le terme. C'est l'inverse. Les délais aujourd'hui sont tenus et le garant en est témoin par rapport au moment où nous nous sommes réunis au niveau de la CPDP et il n'y a pas si longtemps que ça. Je dirais que c'était, il y a à peu près, un peu plus d'un an à un an et demi. Je dirais que l'ensemble des études et des travaux qui a été accompli et du montage des financements témoigne de la célérité que nous avons tous mise en œuvre.

Pas uniquement BRL, mais aussi toutes les collectivités autour de la table pour mettre un montage financier, encore une fois équiper le territoire et préserver le milieu. Sur cet engagement-là, nous nous retrouverons et pourrons avancer conjointement. Je préciserai un autre point qui est important. Il faut être prudent à ne pas être clivant, c'est-à-dire opposer les uns aux autres. Moi, ce

que je vois, c'est que depuis que les aménagements ont été faits, la profession agricole en termes de consommation d'eau a fait des efforts par rapport à l'époque au niveau des prélèvements qui s'effectuaient dans l'Orb. Il y a à peu près 10 à 15 % d'optimisation qu'elle a faite dans l'usage de l'eau. Secondairement, et c'est hélas un fait un petit peu de société, il y a moins d'agriculteurs qu'il n'y en avait fut un temps. Là aussi, les prélèvements toutes choses égales par ailleurs, ont eu tendance à chuter.

Troisième point, et c'était là un engagement de BRL, nous sommes en train de le mettre en œuvre de manière encore plus efficace, c'est la lutte contre les fuites au niveau des réseaux. On connaît au niveau des réseaux d'eau potable, mais les réseaux d'eau n'échappent pas à cette réalité, et nous avons des programmes de recherche très actifs qu'accompagne d'ailleurs le SMVOL sur certains aspects. Ces programmes de recherche vont permettre, toutes choses égales par ailleurs, de réduire la pression de prélèvement sur le fleuve Orb et de dégager des volumes qui pourront être utilisés pour les besoins de la population. Je crois que c'est vraiment important, on est tous réunis au niveau d'une gestion globale de l'eau et on ne peut pas distinguer ceux qui l'utiliseraient mal avec ceux qui la préservent.

Aujourd'hui, ces schémas-là sont finis. C'était, il y a dix ou quinze ans, vingt ans peut-être. Aujourd'hui, nous sommes dans la même boucle et nous sommes tous solidaires pour atteindre les mêmes objectifs. Je crois que c'est important, aussi bien les collectivités qui font en sorte qu'il y ait moins de fuites dans les réseaux d'eau potable, aussi bien ceux qui développent pour que l'usage soit raisonné. Vous pouvez compter les uns et les autres sur notre engagement sur le sujet.

Christian BOUILLE

Nous sommes parfaitement d'accord avec cette analyse. La Région s'est engagée à ce que ce soit terminé et livré en 2020. Jusqu'à preuve du contraire, la Région tient ses engagements. Soyez tranquilles.

Henri GRANIER

C'est pour Laurent :je voudrais souligner que tous les accords qu'il y a aujourd'hui ne sont que le résultat de fortes discussions et même d'affrontements. Quand je dis avec un peu d'humour qu'on l'a poussé jusqu'à l'impossible, c'est que c'était bien notre préoccupation et croyez bien que le Président Couderc, quand il a accepté d'apporter une aide de 2,9 millions, il avait bien mis les conditions en disant : il faut que l'ensemble du territoire soit couvert et que l'on respecte le fait de laisser l'eau de l'Orb pour l'alimentation humaine. Je l'ai dit tout à l'heure, peut-être que je n'ai pas insisté beaucoup, mais ça faisait partie des conditions. Ça veut dire qu'aujourd'hui tout le monde est attentif, mais on a entendu aussi les viticulteurs qui nous disaient : nous, nous voulons bien, mais aujourd'hui c'est urgent. Je crois qu'il y en a à Corneilhan qui me disaient : si on attend, ce n'est plus la peine que vous veniez. L'eau aujourd'hui est indispensable.

On a tenu compte de tout et on a intégré aussi la nécessité impérieuse qu'avaient les viticulteurs. C'est la raison pour laquelle c'est un compromis et tout le monde peut se féliciter d'y être ravi. Je ne veux pas que l'on fasse le béat devant cette réalisation qui est encore en phase de démarrage, mais il vaut mieux que nous soyons comme ça aujourd'hui. Tout le monde sait que la contribution de chaque collectivité, de chaque entité a été déterminante dans le fait qu'on avance. S'il y a eu l'adhésion de tous les viticulteurs, c'est qu'on a essayé de mettre en avant ce qui était le plus positif pour que justement on débarque sans oublier ceux qui sont les garants et les gardiens de la qualité de l'eau de l'Orb et du Mont d'Orb et qui doivent faire en sorte qu'on l'utilise à bon escient. Ça a été le compromis. Je crois, et je l'ai dit, que l'on avait pris des dispositions. Je le redis encore une fois, on avait pris toutes les dispositions pour que ces conditions soient bien strictes et qu'on ne déroge pas, parce que ce serait évidemment catastrophique si on se rendait compte qu'on dévoie l'utilisation de façon délibérée et sans limite.

Il y a des limites qui ont été mesurées, qui ont dit : c'est possible. Nous, nous sommes retranchés évidemment sur l'avis des techniciens qui nous avaient dit : il y a possibilité. Aujourd'hui, j'ai bien entendu la mise en garde et le coup de gueule, Laurent, que tu as pu pousser. Mais c'est important, tout le monde en est conscient. Aujourd'hui, ce que je souhaite, c'est que l'on continue le projet, qu'on le continue dans la sérénité parce qu'on en a besoin et parce que le résultat sera positif. Parce que nous aurons travaillé en bonne harmonie et que nous aurons passé notre temps surtout à aider la réalisation, à convaincre les viticulteurs de signer et qu'il n'y ait pas trop de complications pour les dédommagements, etc. Tout ça, c'est important. Nous, nous travaillons à ça. Nous souhaitons que l'on respecte tout le monde et que les délais soient respectés.

Christian BOUILLE

Voilà des paroles sages que nous avons adoptées.

Jean-François BLANCHET

Les agriculteurs ne parlent pas ? S'il n'y a pas davantage de questions, ça n'est pas un renoncement à en poser puisque, comme vous l'avez compris, vous avez toute faculté au travers de ce petit formulaire de revenir vers nous de manière privilégiée et dédiée. Nous répondrons à vos questions. Avant de donner le mot de fin, on va peut-être passer la parole à Claude-Sylvain Lopez puisqu'il était le garant. Il nous dit ce qu'il a observé, si ça lui convient ou si ça ne lui convient pas. Monsieur le Garant ?

Claude-Sylvain LOPEZ

Bien sûr que ça me convient. J'ai eu des informations qui me paraissaient transparentes, claires, complètes. Pour le reste, je ferai le rapport le moment venu à la Commission Nationale du Débat Public sur ce que j'ai vu. Je suis très vigilant à regarder le site. Je vous invite à y aller parce que c'est vraiment très bien fait. Pour le moment, ça roule comme on dit communément. Il vous appartient à vous de dire s'il y a quelque chose qui grince dans les rouages. Vous avez tous les moyens de vous manifester.

Jean-François BLANCHET

Très bien. Merci Monsieur le garant. Ecoutez, il nous reste tout d'abord à vous remercier de vous être rendus disponibles jusqu'à 20 heures. On a peut-être été un peu long, mais ça nous semblait important. Nous allons avancer et poser, nous l'espérons, dans les 18 mois comme nous venons de le vanter, l'ensemble des canalisations attendues dans les meilleures conditions possibles. A très bientôt sur le terrain parce que je pense que l'on fera une petite manifestation avec la Région et les financeurs pour les premiers tuyaux posés. Bonne soirée et à très bientôt !

La séance est levée à 19 heures 50.

ANNEXE 3

Aqua Domitia

le Maillon Littoral Audois



Réunion publique d'information

Narbonne

06 février 2014

Les politiques régionales sur l'eau et les milieux aquatiques

- Politique régionale sur les inondations :
 - 1ère région en nombres de PAPI
 - bilan 2007-2013 : 100 M€ pour 600 M€ de travaux
 - perspectives 2014 - 2020 : 70 M€
- Le Service Public Régional de l'Eau :
 - **Assurer l'approvisionnement durable en eau :**
 - 1ère région de France à récupérer le réseau hydraulique régional
 - lancement d'Aqua Domitia (coût prévisionnel hors réseaux secondaires : 200 M€)
 - **Gestion concertée et économie de la ressource en eau :**
 - 90 % de BV couverts en LR par un SAGE ou un contrat
 - 34 Mm3 d'eau économisés entre 2007 et 2012

Rappel des objectifs Aqua Domitia : sécuriser durablement les besoins en eau sans pression sur l'environnement

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable** par l'apport d'une deuxième ressource en eau
- Alléger la pression sur les **milieux aquatiques fragiles** avec une ressource de substitution
- **Accompagner** le développement économique régional
- Maintenir et développer une **agriculture diversifiée de qualité** et une **viticulture compétitive**
- Anticiper les effets du changement climatique





Les porteurs du projet Aqua Domitia

LA REGION



- Assure la maîtrise publique du projet
- Propriétaire du réseau hydraulique régional.

100 km de canaux, 5000 km de conduites,
2 barrages, 80 stations de pompage,
6 stations de traitement d'eau potable,



BRL

- Concessionnaire du réseau
- Opérateur technique du projet

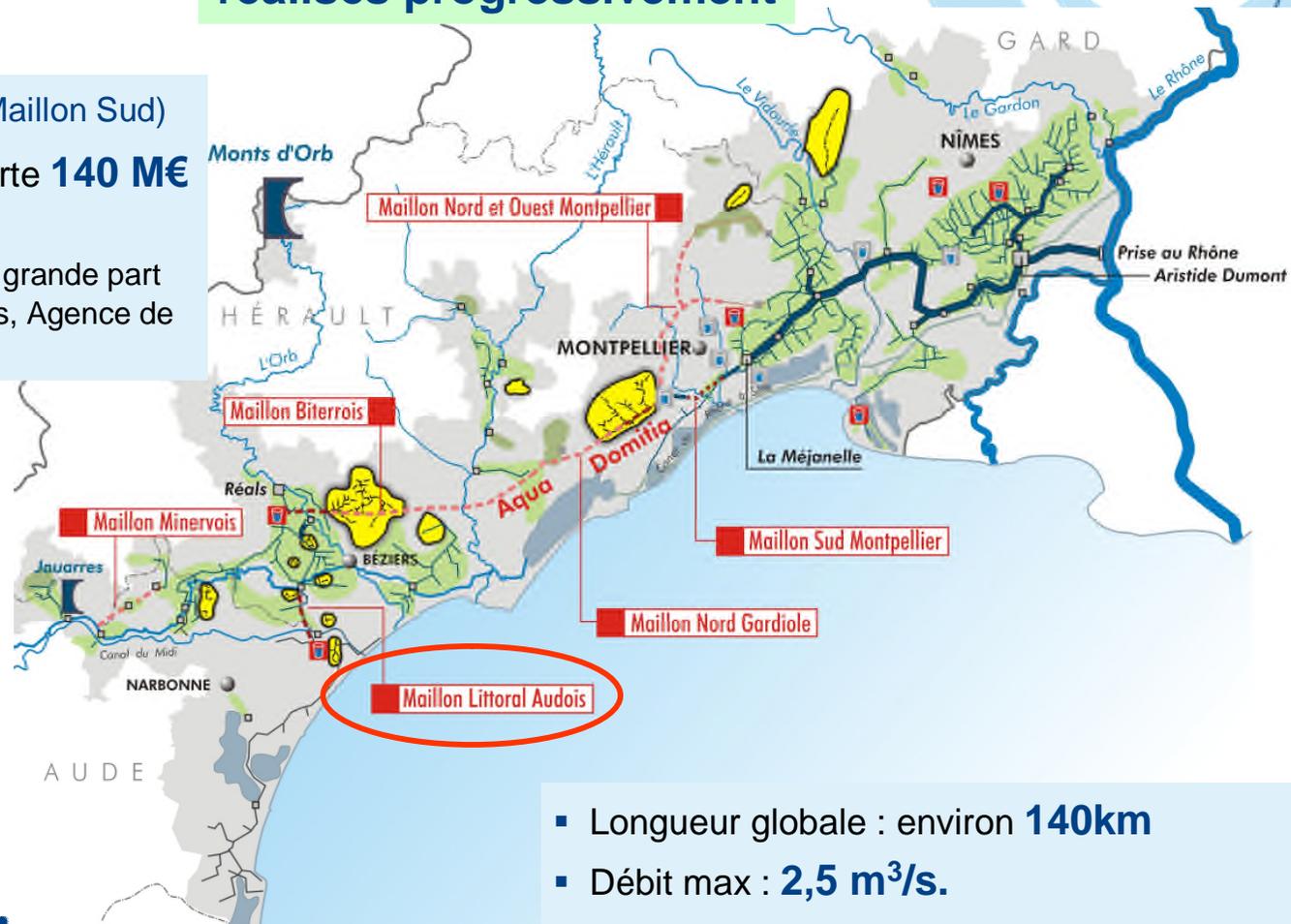
BRL conçoit, réalise et exploite les ouvrages du réseau

BRL société d'aménagement dont le capital est détenue majoritairement par la Région et les 5 départements

Le transfert de l'eau du Rhône : une ressource complémentaire fiable et durable

6 maillons indépendants réalisés progressivement

- Coût du projet **195 M€** (yc Maillon Sud)
- Coût des réseaux de desserte **140 M€**
- Financement :
 - Région + BRL pour la plus grande part
 - Départements, Collectivités, Agence de l'Eau et bénéficiaires



- Longueur globale : environ **140km**
- Débit max : **2,5 m³/s.**
- Diamètre des conduites : de **600 à 1200mm**



La mise en œuvre du projet Aqua Domitia : Les priorités de réalisation et le calendrier

Après 2 ans de négociation avec la Commission Européenne, la **mesure 125 B2** validée en mai 2012

- ▶ mesure « Développement des réseaux hydrauliques agricoles en réponse au stress hydrique des cultures ».
- ▶ mobilisation de **6M€ de FEADER en région**,

Un calendrier de réalisation très contraint

Mars 2015 : **Dates d'achèvement obligatoire des opérations**

- ▶ **10 projets, 16.43M€ d'investissement**
- ▶ **Près de 4000ha équipés**



Une concertation adaptée à chaque phase du projet : Phase de réalisation du projet

Phase de réalisation du projet :

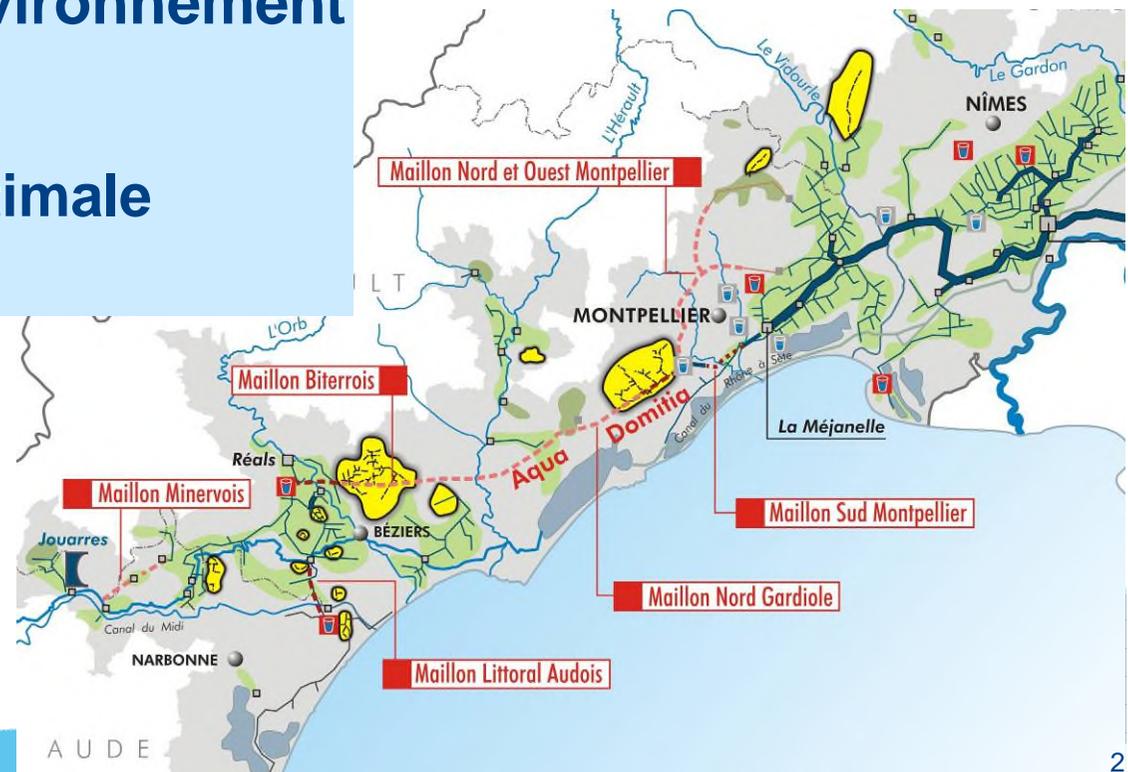
1. **nomination d'un garant de la concertation** suite au débat public
↳ veiller aux modalités d'information et de participation du public
2. **activation des forums territoriaux**
↳ Une information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau intéressés et au grand public
3. **Une information en ligne** sur le site internet de BRL :
newsletter, information sur la qualité de l'eau ...

**Relance de l'instance de concertation en juillet 2013
et nouvel arrêté préfectoral**



Les « fondamentaux » du projet Aqua Domitia

- Satisfaction des besoins exprimés
- Optimisation de l'investissement
- Performance énergétique
- Prise en compte de l'environnement
- Continuité de service
- Conseil à l'utilisation optimale de l'eau



Le Maillon Littoral Audois

L'enjeu majeur :
sécuriser l'alimentation en eau
des stations touristiques du littoral

de Vendres à Leucate
→ 140 000 personnes
en pointe au 15 août



Le Maillon Littoral Audois

Un projet soutenu
par la Région
et le Département de l'Aude

→ Investissement = 12 M€

- RÉGION : 6,0 M€ 50 %
- Dpt AUDE : 4,8 M€ 40 %
- BRL : 1,2 M€ 10 %



Un renforcement en parallèle de la station de Puech de Labade

Un effort d'investissement cohérent sur le territoire

- Ajout d'une **3ème tranche**
 - ↳ capacité de 350 l/s ⇒ **500 l/s**
- **2 réservoirs** de 2500 m³
 - ↳ sécurisation = ½ j été, 2 j hiver

Montant = 7,6 M€

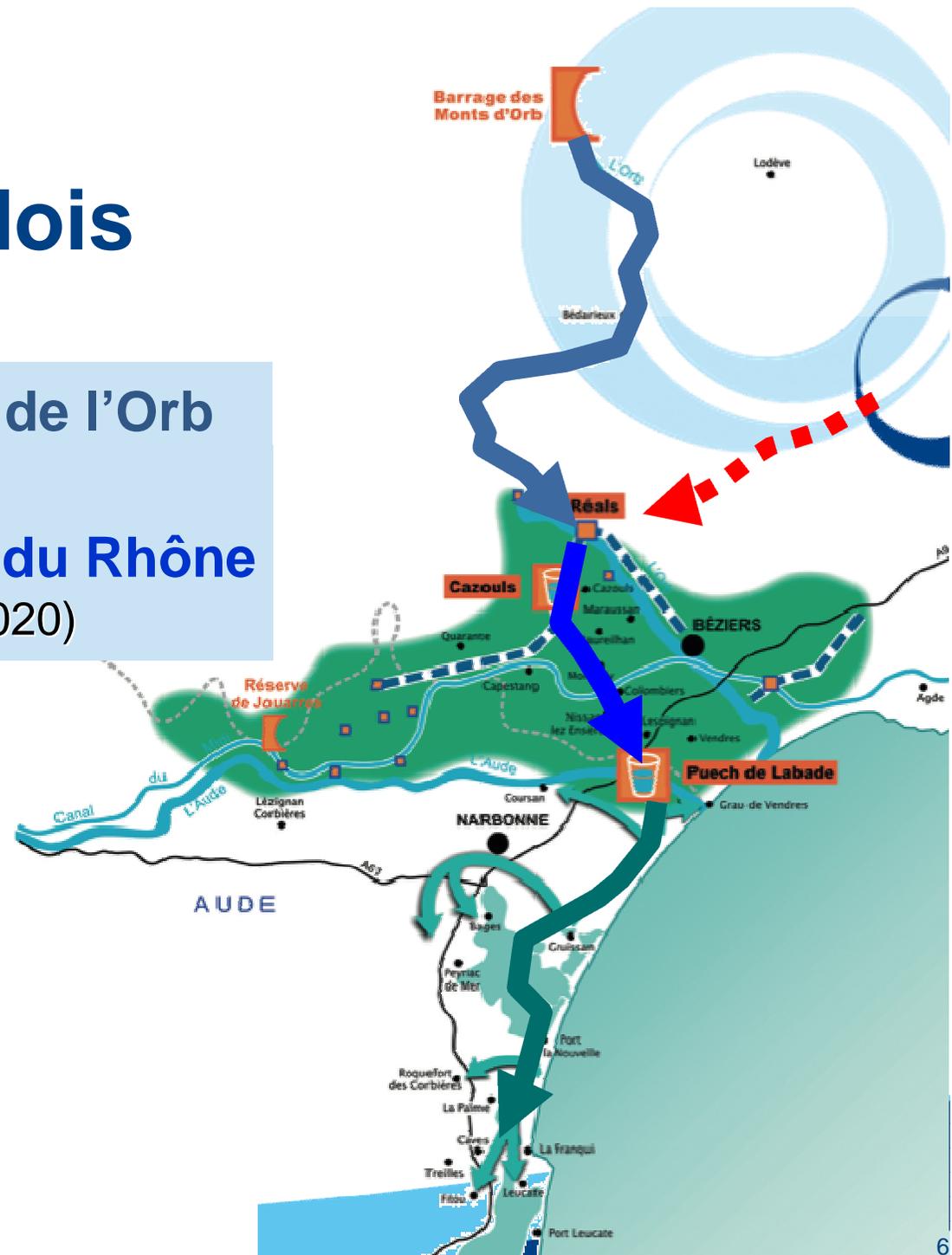
- Gd Narbonne : 3,1 M€ 40.5%
- Dépt AUDE : 0,7 M€ 10%
- Ag. de l'Eau : 0,3 M€ 4%
- Etat : 0,2 M€ 3%
- BRL : 3.2 M€ 42.5 %



Le Maillon Littoral Audois

Le contexte :

- ⇒ Alimentation par l'eau de l'Orb (barrage des Monts d'Orb)
- ⇒ Sécurisation par l'eau du Rhône (**Aqua Domitia** à l'horizon 2020)



Le Maillon Littoral Audois

Les risques ...

- **Territoire mono-ressource : l'Orb**
 - ↳ **sensibilité aux incidents sur la ressource**
ex : épisode de pollution de l'Orb de sept 2003
- **Conduite d'alimentation en eau fragile**
 - ↳ **nombreux incidents sur le réseau**
- ➔ **Risque d'interruption de l'alimentation**
(36h en aout 2003)



Le Maillon Littoral Audois

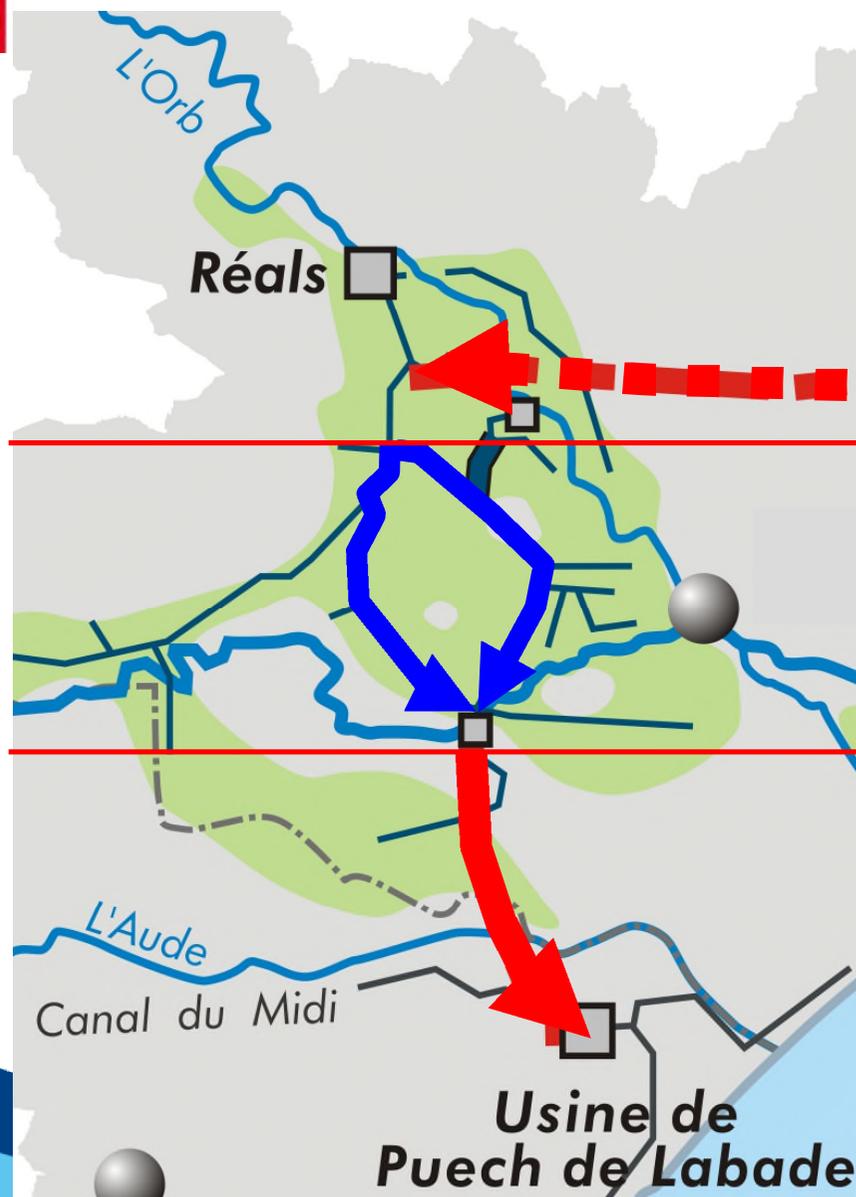
... les solutions :

- Incidents sur la ressource
⇒ **sécurisation par l'eau du Rhône**
→ Aqua Domitia
↳ **Maillons Nord Gardiole et Biterrois**
- Incidents sur la conduite d'alimentation
⇒ **doublement de la conduite existante**
→ Aqua Domitia
↳ **Maillon Littoral Audois**



Le Maillon Littoral Audois

les fonctionnalités :



**Sécurisation
Aqua Domitia**

**Sécurisation par
maillages existants**

**Doublement de la
conduite existante**

→ Maillon Littoral Audois

Le Maillon Littoral Audois

les fonctionnalités :



● En complément :

↪ une réponse au projet agricole porté par les **Vignerons d'Ensérune** (avec cofinancement FEADER)

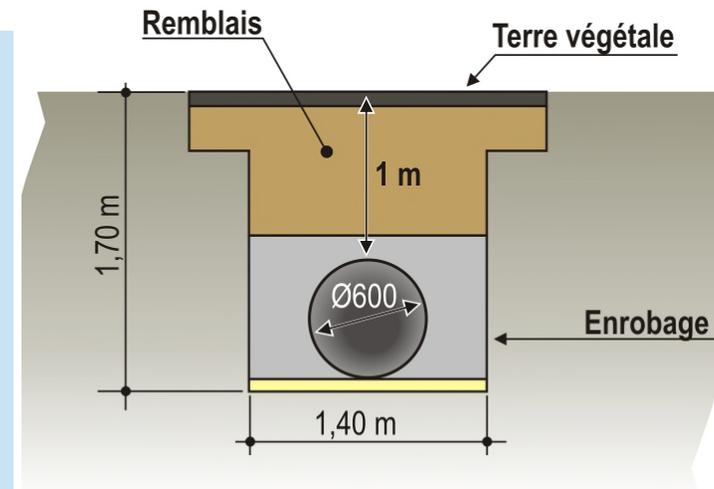
→ 70 ha équipés en 2015

↪ la sécurisation du projet d'irrigation de **La Clape** (avec cofinancement FEADER)

→ 216 ha équipés en 2014

Le dimensionnement du maillon Littoral Audois

- Une capacité de 500 l/s
- Une canalisation enterrée
 - ↳ diamètre **600 mm**
 - linéaire = 15 km
 - enterrée à 1 m de profondeur
 - ↳ **remise en culture possible**



Les emprises



Deux types d'emprises travaux

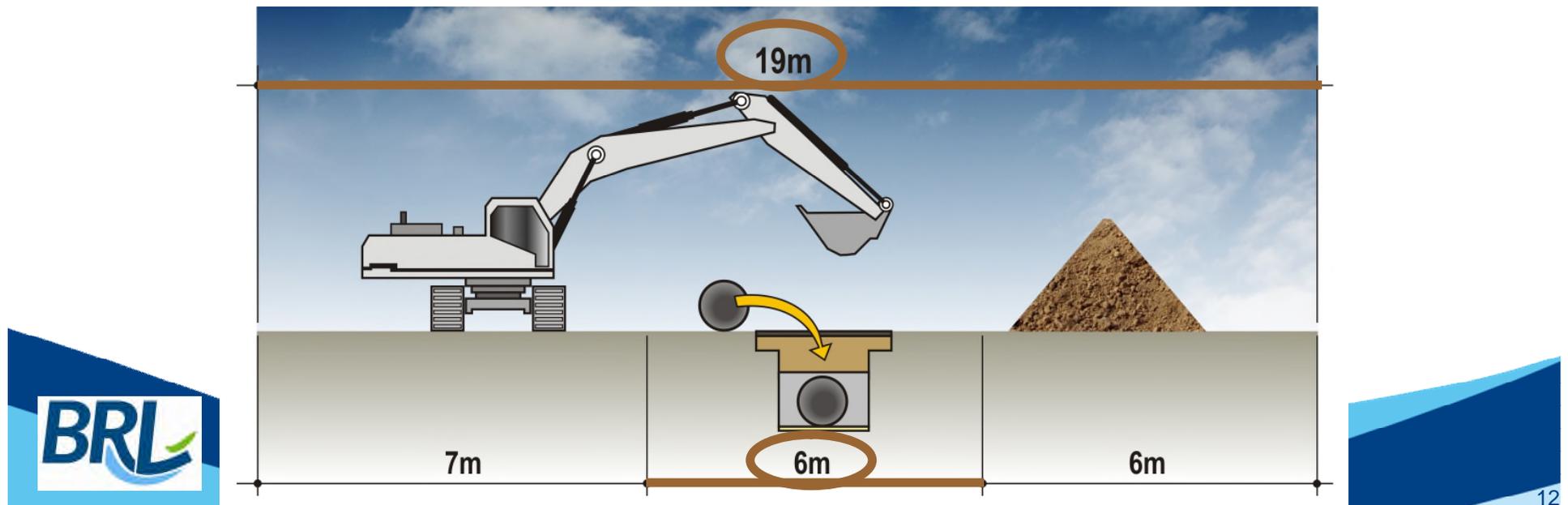
→ L'emprise **définitive** dite « **servitude** » : **6 m** de large

⇒ maintenance ultérieure de la canalisation → **toutes constructions interdites**

→ L'emprise **temporaire** dite « **emprise travaux** » : **10 à 19 m**

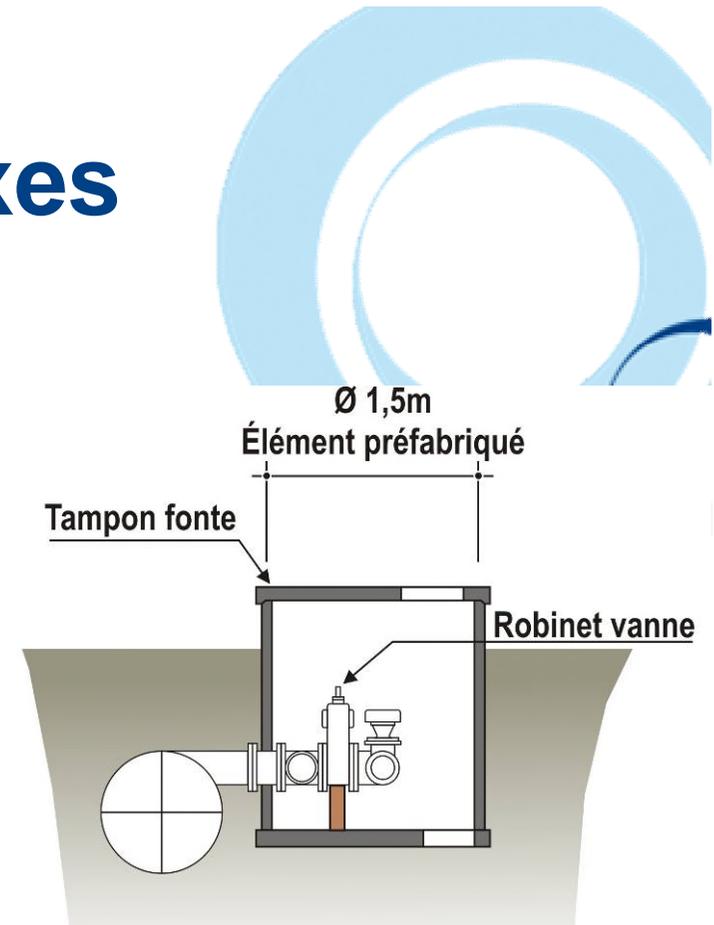
⇒ piste de chantier + stockage tuyaux

⇒ dépôts de terre temporaires



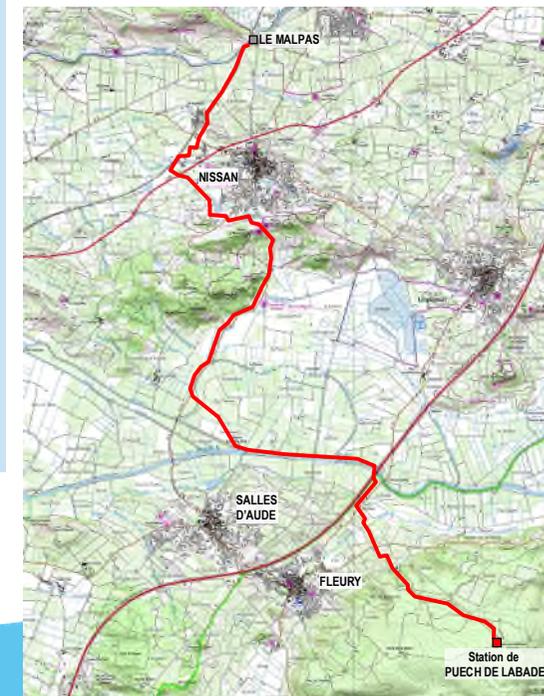
Les ouvrages annexes

- **Ventouses** : aux points hauts du tracé
 - évacuation d'air pour purge du réseau
 - soupapes anti-bélier
- **Vidanges** : aux points bas du réseau
 - à proximité d'un exutoire (fossé ou pluvial)
- ⇒ **Ouvrages occupant entre 1 et 2 m²**
 - implantés dans l'emprise de la servitude
 - placés dans des regards préfabriqués enterrés ou hors sol de quelques centimètres
- **Vannes de sectionnement / maillage:**
 - facilitent l'exploitation / maintenance
 - au droit de l'adducteur - surface variable (10 à 20 m²)

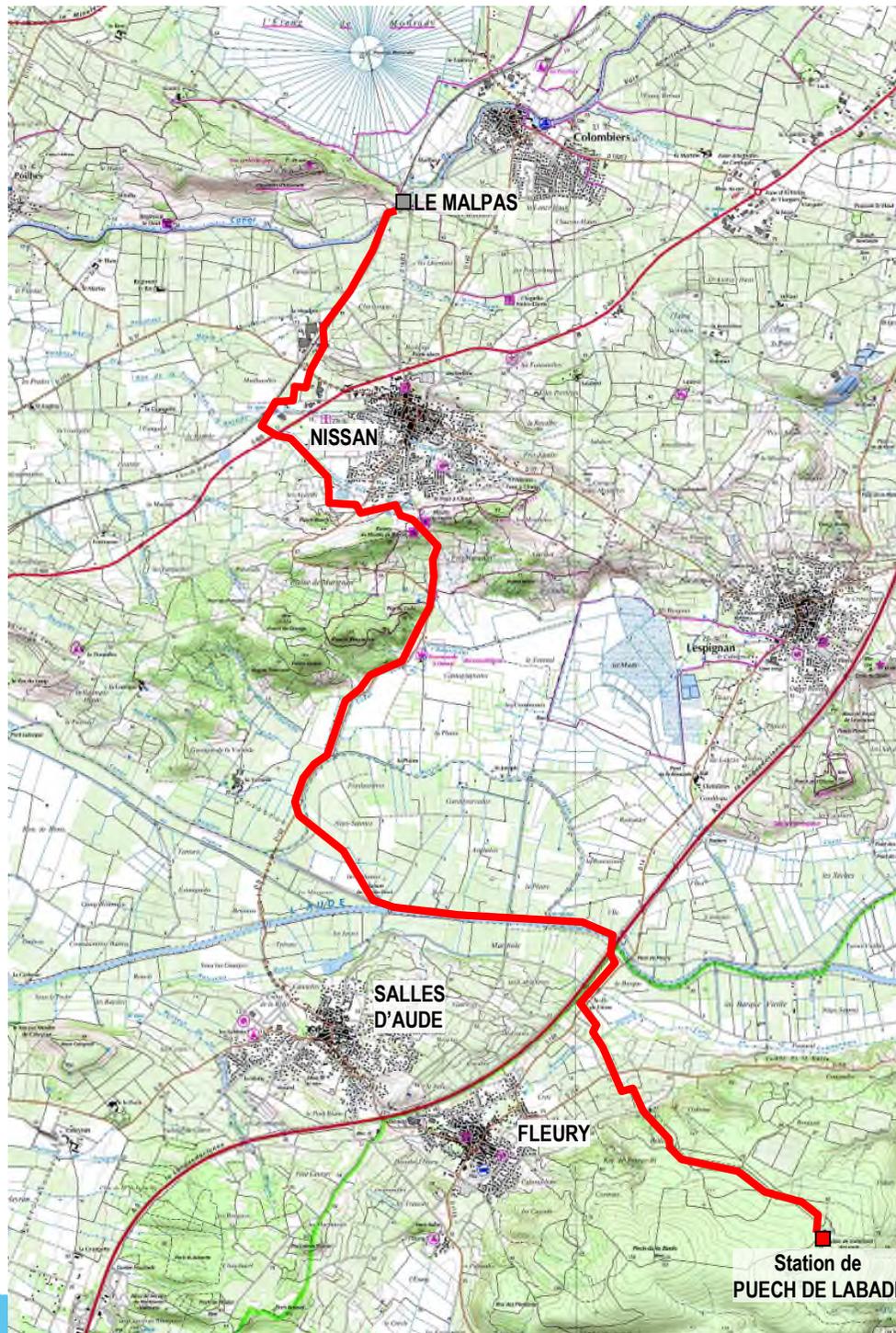


Le tracé

- **De contraintes techniques liées au diamètre 600 mm**
 - peu de souplesse pour adapter le tracé
- **Recherche du tracé le moins impactant**
 - ⇒ **longement des routes ou bords de parcelles quand cela est possible**
 - ⇒ **évitement des zones à enjeux environnementaux (ou emprises réduites)**
 - ⇒ **limitation des impacts sur les cultures**
 - passage préférentiel en terres nues
 - emprises réduites dans les vignes



Le tracé :

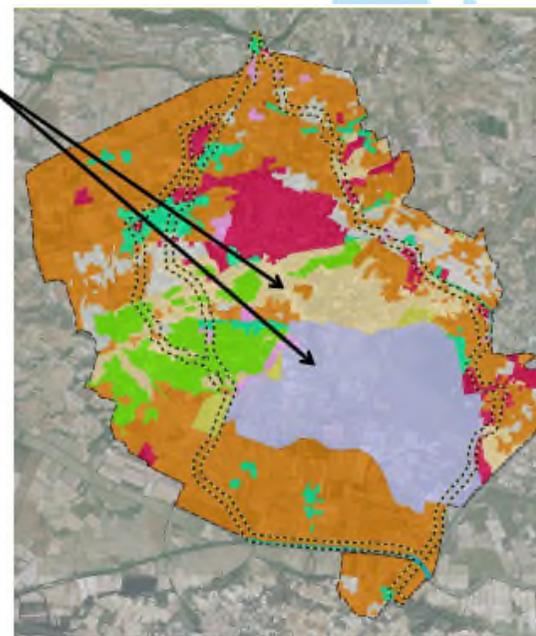
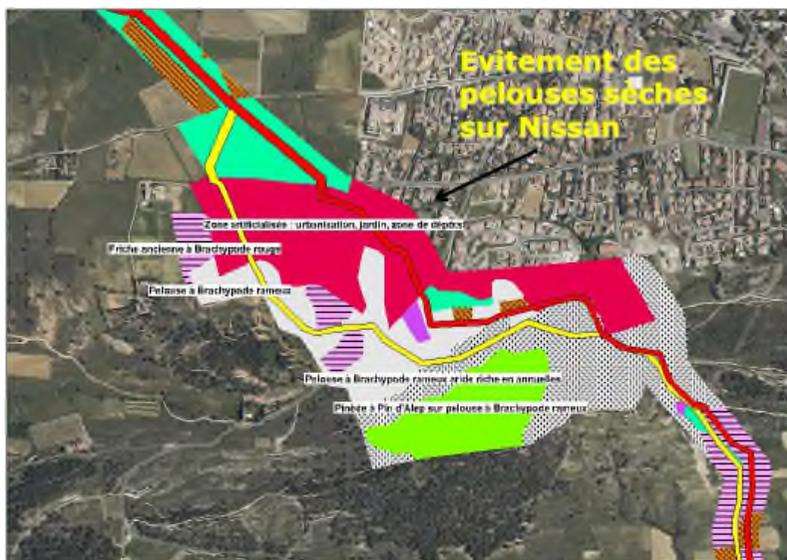


Les enjeux environnementaux

- Le projet traverse des **zones à fort intérêt environnemental**
- Une prise en compte des enjeux :
 - réalisation d'un pré-diagnostic pour définir le fuseau de moindre impact
 - réalisation d'un inventaire faune/flore sur le fuseau pour définir l'emprise
 - **un impact uniquement transitoire**, durant la phase travaux
- Une approche concertée avec la DREAL
 - identification de la sensibilité du projet (inventaire faune/flore)
 - **nombreuses mesures d'évitement et d'atténuation**
 - emprises réduites dans les zones à enjeux
 - nécessité d'un **dossier de dérogation pour espèces protégé** (CNP)
 - **des mesures compensatoires appropriées**
 - ↳ partenariat commune de Fleury

Les enjeux environnementaux

Des enjeux de biodiversité
liés aux pelouses
et aux zones humides



Tous les évitements possibles
ont été retenus
⇒ **Un chantier
à impact modéré**



Pie-grièche à poitrine rose
C. SAVON, 15/06/2012, Villaveyrie (34)



Atractyle humble
IEUNE, 14/03/12, Nissan-lez-Enserune

Les enjeux environnementaux

- Un chantier en 3 tronçons pour intégrer toutes les contraintes de calendriers :

1. du Malpas au sud de Nissan :

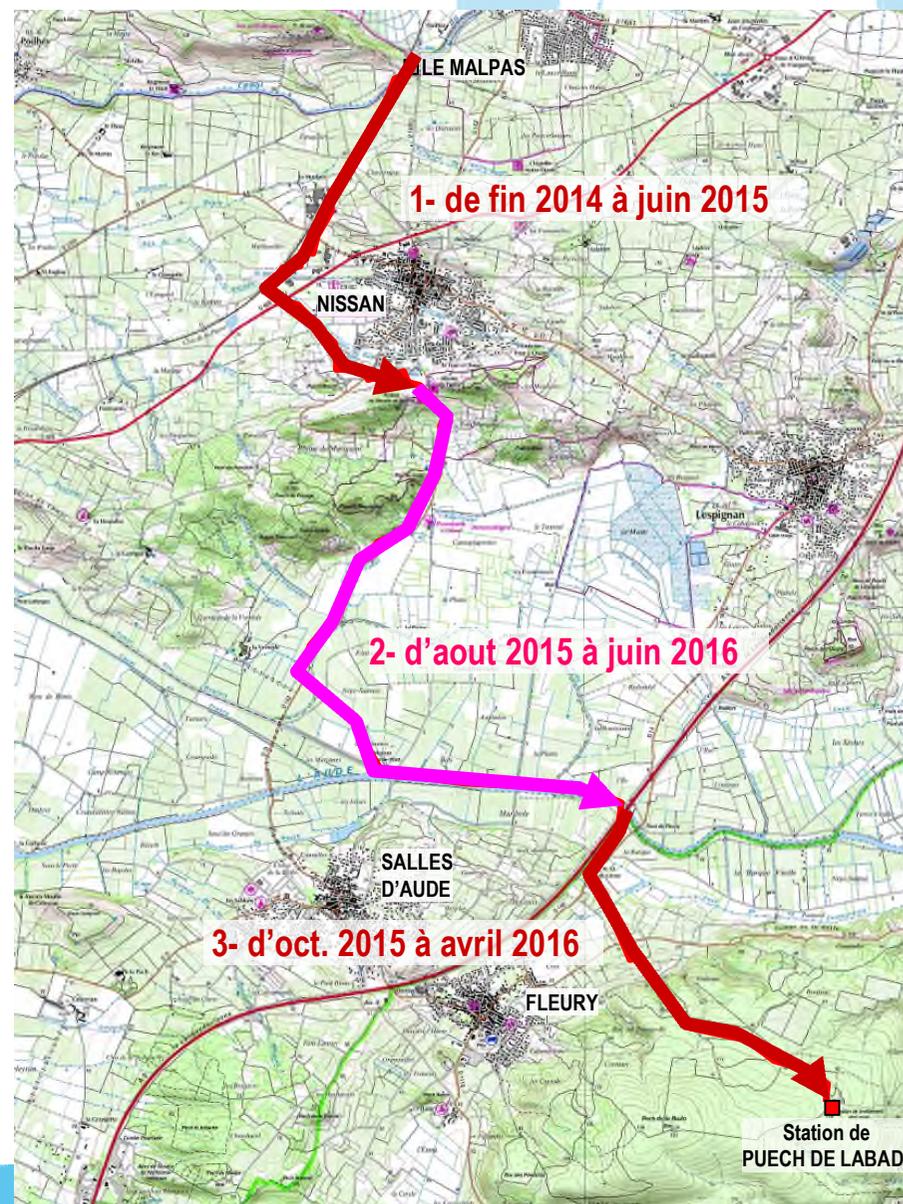
⇒ de fin 2014 à juin 2015

2. de Nissan à l'autoroute A9 :

⇒ août 2015 à juin 2016

3. de l'A9 à Puech de Labade :

⇒ oct. 2015 à avril 2016



Les autres impacts travaux :

- **Traversées des voiries**



→ **minimiser la perturbation de la circulation**

⇒ Travaux sans tranchée

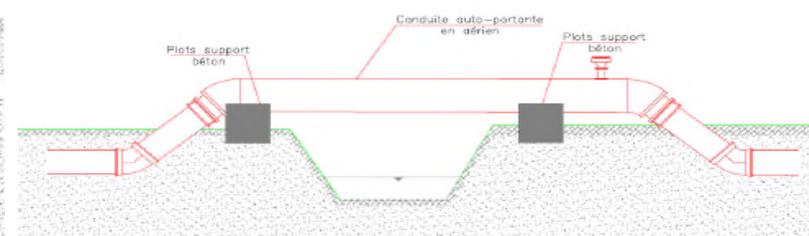
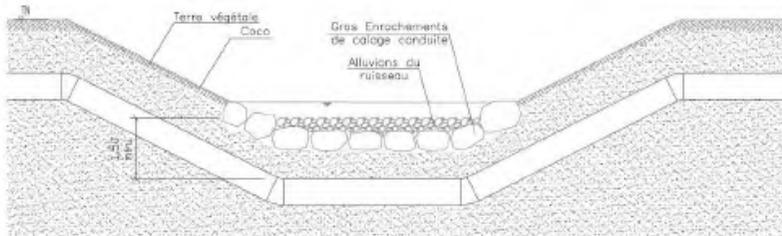
⇒ Voies provisoires

} Recherche de solutions
avec les gestionnaires

- **Traversées de cours d'eau**

→ Traversées en assec ou en aérien

↪ **pas d'impact sur la faune ou la ripisylve**



La démarche foncière

- **Procédure amiable :**

- Engagée depuis juillet 2013
- Accords obtenus sur **65 % du linéaire**



- **Procédure administrative :**

- Lancée en juin 2014 en cas de besoin
- Instauration de la servitude au titre du Code Rural (arrêté préfectoral)
 - ⇒ Procédure spécifique aux conduites d'eau et d'irrigation
 - ⇒ **Nécessite une enquête publique parcellaire**

- **Archéologie :** Pas d'enjeu identifié sur le tracé

Le calendrier de réalisation

Prochaines étapes

- **Environnement :**

- Dérogation espèces protégées (CNP) : 3^{ème} trim. 2014
- Volet paysage avec services de l'Etat : 3^{ème} trim. 2014

- **Démarchage foncier :** lancement phase administrative : juin 2014

- **Débroussaillage :** tronçon 1 : août 2014 ⇒ nov. 2014

- **Travaux en 3 tronçons**

1. du Malpas au sud de Nissan : travaux de fin 2014 ⇒ juin 2015
2. de Nissan à l'autoroute A9 : travaux d'août 2015 ⇒ juin 2016
3. de l'A9 à Puech de Labade : travaux d'oct. 2015 ⇒ avril 2016

- **Consultations des entreprises :** 1er tronçon : 3^{ème} trim. 2014

→ **Objectif : 1er niveau de sécurisation en juin 2015**

(maillage Nissan + alimentation ASA Ensérune)

Mise en service complète : juin 2016

En résumé : 30 mois d'interventions pour réaliser le projet

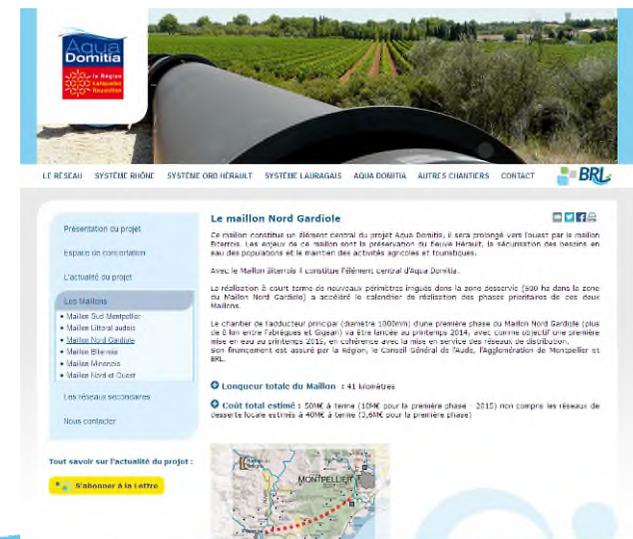
	2014				2015				2016			
	1 ^{er} Tr	2 ^{ème} Tr	3 ^{ème} Tr	4 ^{ème} Tr	1 ^{er} Tr	2 ^{ème} Tr	3 ^{ème} Tr	4 ^{ème} Tr	1 ^{er} Tr	2 ^{ème} Tr	3 ^{ème} Tr	4 ^{ème} Tr
Reglementaire												
Foncier amiable												
Foncier proc. administr.												
Etudes PRO	Tronçon 1		Tronçons 2-3									
Débroussaillage Tronç.1			Tronçon 1									
Travaux Tronç.1					Tronçon 1							
Travaux Tronç.2 (y.c. débroussail.)									Tronçon 2			
Débroussaillage Tronç.3							Tronçon 3					
Travaux Tronç.3									Tronçon 3			

1er niveau de sécurisation en juin 2015

Mise en service complète : juin 2016

BRL à votre écoute

- Une lettre d'information régulière (inscrivez-vous)
- Un site internet dédié intégrant un espace de concertation
- La possibilité de contacter le garant de la concertation

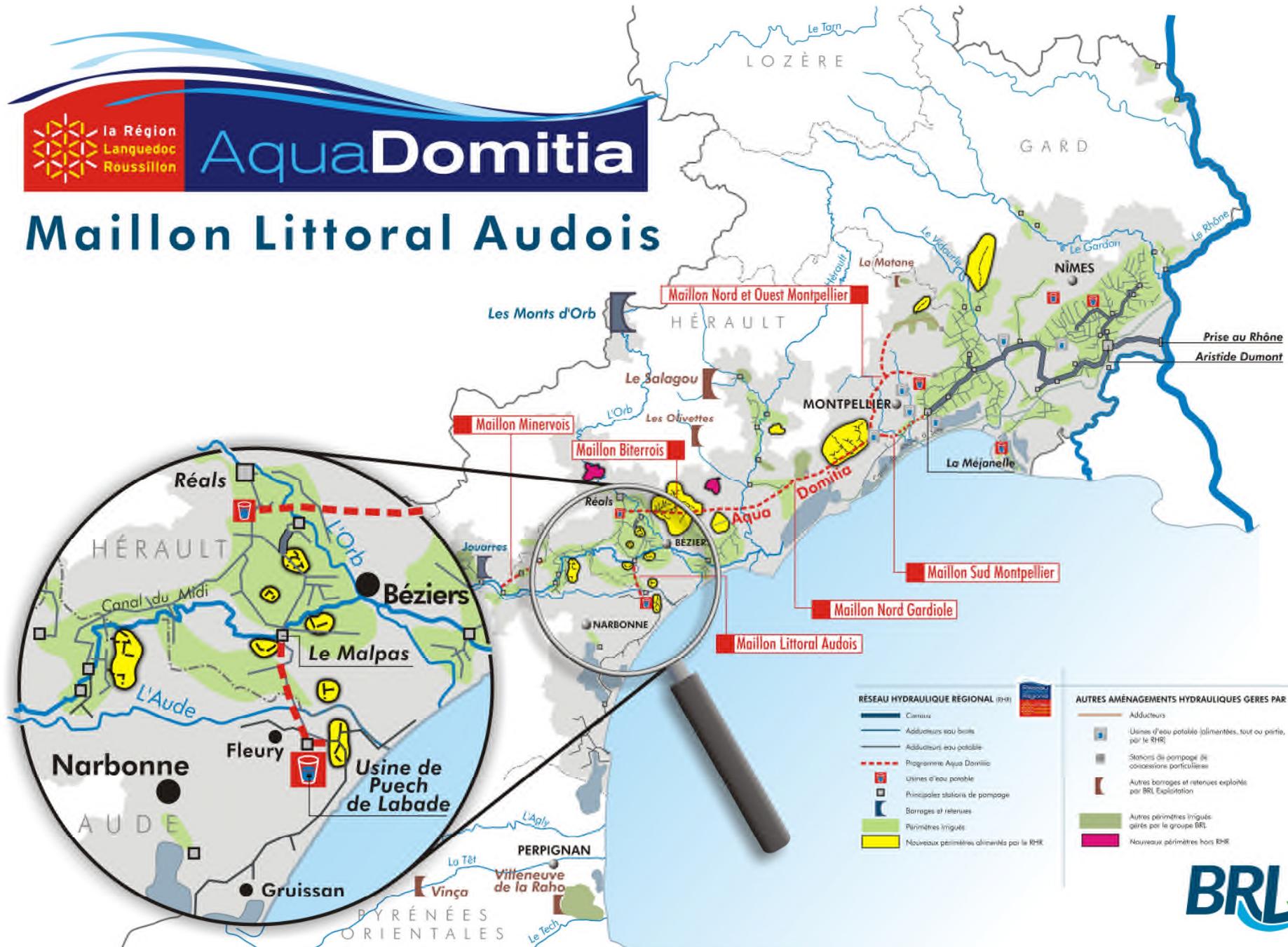




la Région
Languedoc
Roussillon

AquaDomitia

Maillon Littoral Audois



BRL

Programme BRL 05/2014

Réunion publique d'information Aqua Domitia Maillon Littoral Audois

6 FEVRIER 2014 – Narbonne

Synthèse

Intervenants :

Richard SEVCIK, Président du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Vice-Président du Grand Narbonne

Michel BROUSSE, Vice-Président du Conseil Général de l'Aude

Christian BOUILLE, Vice-président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon

Jean-François BLANCHET, Directeur Général, BRL

Eric BELLUAU, Directeur Adjoint à l'Aménagement, BRL

De la salle :

Guy SIE, Maire de Fleury

Nathalie MINICUCCI, BRL

Frédéric FANJAUD, BRLE

Philippe VERGNES, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude

François CATHELEA, particulier

Christian EJARQUE, particulier

ORDRE DU JOUR

I. Mots d'accueil.....	2
II. La politique départementale de l'eau.....	2
III. La politique régionale de l'eau et le portage de l'opération Aqua Domitia.....	2
IV. Présentation synthétique du projet Aqua Domitia.....	3
V. Echanges avec la salle	4

La séance est ouverte à 18 heures 15.

I. Mots d'accueil

Jean François BLANCHET

Je tiens à saluer les différents Vice-présidents et Vice-présidentes de collectivités territoriales, de la Région, du Département et de l'Agglomération de Narbonne. Je dois aussi excuser M. LOPEZ, le garant de la concertation, et qui n'a pas pu nous rejoindre ce soir pour des raisons de santé.

Je vous remercie toutes et tous de vous être rendus disponibles pour cette réunion de concertation liée à Aqua Domitia. Je passe la parole à M. Richard Sevcik.

Richard SEVCIK

Jacques Bascou m'a d'abord chargé de vous accueillir et de vous dire toute l'importance qu'il accordait à la gouvernance de l'eau de la Narbonnaise. Cette problématique d'avenir est essentielle pour l'approvisionnement en eau potable, et l'eau en général. Dans le contexte actuel de changement climatique, les problèmes de l'eau sont croissants, au niveau quantitatif mais aussi qualitatif avec par exemple l'émergence des pollutions médicamenteuses. Je suis donc ravi qu'on augmente les capacités de la station de Puech de Labade, pour sécuriser la Narbonnaise.

II. La politique départementale de l'eau

Michel BROUSSE

Le Département de l'Aude est très dépendant du fleuve, qui lui apporte une grande richesse depuis des siècles. La politique départementale de l'eau vise notamment à maîtriser la ressource en eau et à la sécuriser. Ses enjeux sont divers (alimenter les populations, préserver les ressources en eau souterraine et les réserver aux usages les plus nobles, etc.). Les politiques départementales ont notamment consisté à maîtriser la ressource en eau et à la sécuriser – et nous ne sommes pas au bout de notre tâche. Les élus travaillent pour les générations actuelles, mais aussi futures, dans l'objectif de créer de la richesse sur le Département. En outre ils se sont engagés dans un aménagement durable de notre Département en répondant à tous les enjeux de l'eau. L'arrivée d'Aqua Domitia s'inscrit dans cet engagement long et permanent.

III. La politique régionale de l'eau et le portage de l'opération Aqua Domitia

Christian BOUILLE

La politique de l'eau menée par le Conseil Régional repose sur deux grands principes : protéger contre les inondations et sécuriser l'alimentation en eau de nos territoires les plus contraints et les plus difficiles. Sur le premier axe, dans le cadre du projet de Plan Etat-Région, de 2007 à 2013, la Région a dépensé 100 millions d'euros en matière d'inondations. Sur le deuxième axe, la Région a mis en place le Service Public Régional de l'Eau pour répondre à l'enjeu de la ressource en eau partout dans la Région

Aqua Domitia est un outil au service de cette politique régionale de l'eau. Ce projet d'aménagement durable du territoire a pour objectifs d'apporter une seconde ressource pour soulager les milieux aquatiques les plus sollicités, de garantir une sécurisation et une continuité de l'alimentation en eau potable, et aussi d'assurer que l'eau ne soit pas un frein à notre développement économique. Ce dernier participera aussi au développement des 4 000 hectares de terre nouvellement irriguées.

Aqua Domitia est donc un élément du service public régional de l'eau. La Région est le porteur public d'Aqua Domitia. Nous avons confié à BRL la charge de sa réalisation technique.

Au cours des deux ans à venir, la Région allouera plus de 20 millions d'euros à la réalisation des maillons du Nord Gardiole, du Biterrois et du Littoral Audois. L'effort financier est considérable pour assurer la réussite de ce projet unique en France,

IV. Présentation synthétique du projet Aqua Domitia

Jean François BLANCHET

En tant qu'opérateur, BRL est chargé de la mise en œuvre de ce projet stratégique, qui permettra de joindre les deux territoires du canal du Midi et du canal dérivé du Rhône, et ainsi de sécuriser l'ensemble du territoire. Dans cette dynamique de grand projet, il convient de saluer l'effort et la volonté des collectivités impliquées.

Ce projet étant en grande partie financé par de l'argent public, nous avons l'obligation de le réaliser dans les meilleures conditions, notamment économiques. De plus il doit présenter une empreinte carbone aussi réduite que possible. En outre il faut veiller à ce que les consommations d'énergie – pour pomper l'eau et l'amener un peu plus loin dans le territoire – soient les plus efficaces. Enfin une vision responsable des usages de l'eau potable de l'eau agricole est indispensable.

Sur le littoral audois, la finalité de l'alimentation en eau est de satisfaire tous les besoins en eau potable à partir de la station de potabilisation de Puech de Labade. Le Maillon Littoral Audois a pour objectif de sécuriser l'alimentation de cette usine, et d'éviter tout risque d'interruption d'alimentation des stations balnéaires du littoral, comme on en a connu une en 2003 Sur le parcours, la conduite d'eau brute alimentera deux projets agricoles. (70 hectares sur les vignobles d'Ensérune et 200 hectares sur le territoire de la Clape).

Ce projet de 12 millions d'euros – sur les 200 millions d'euros du programme total – est largement soutenu par la Région Languedoc-Roussillon (à hauteur de 50 %) et le Département de l'Aude (40 %). Le maillon du littoral audois permettra d'alimenter le dispositif, dans un premier temps, à partir de la ressource Orb ; dans un second temps, le projet apportera la ressource Rhône.

Eric BELLUAU

Une canalisation de 600 mm de diamètre est nécessaire pour assurer un débit de 500 l/s. Pour tirer une canalisation de ce diamètre sur 15 km, la souplesse du tracé est faible. Un mètre de couverture de sol sera réalisée au-dessus de la canalisation. Après le chantier, les zones agricoles pourront donc être remises en culture. Il convient de distinguer deux types d'emprise (l'emprise « définitive », qui fera l'objet d'une servitude perpétuelle, et l'« emprise travaux », qui s'étendra sur 19 mètres.

. Le tracé partira du Malpas, contournera Nissan, puis passera les collines d'Ensérune, et longera le lit de l'Aude. Les enjeux environnementaux étant conséquents, un dossier de dérogation espèces protégées est en cours d'instruction. Le tracé le moins impactant a été recherché. Comme tous les enjeux n'ont pu être évités, des mesures compensatoires seront mises en places.

La démarche foncière est importante. A ce jour, 65 % du linéaire a été libéré à l'amiable. Si l'objectif de 100 % n'est pas atteint d'ici fin juin, les procédures réglementaires prévues par le Code rural seront utilisées pour obtenir des servitudes réglementaires. La bonne nouvelle est qu'aucun enjeu archéologique n'a été identifié sur ce tracé.

Le respect des différents calendriers d'espèces protégées nécessite de réaliser ce chantier en trois temps (Malpas - sud de Nissan (de fin 2014 à juin 2015) ; Nissan - autoroute A9 (d'août 2015 à juin 2016), autoroute A9 -Puech de Labade (d'octobre 2015 à avril 2016)). Le premier tronçon permettra de se mailler aux canalisations existantes, et d'assurer un premier niveau de sécurisation dès juin 2015. La sécurisation complète de l'alimentation de la station sera faite à la mise en eau finale, en juin 2016

Sur le site Internet de BRL, vous trouverez toutes les informations relatives au projet, et notamment le diaporama présenté ce soir. Vous pourrez aussi interpeller le garant de la concertation qui a été nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

V. Echanges avec la salle

De la salle

Sur le maillon du littoral audois, quelles sont les orientations du projet pour le milieu agricole ?

Eric BELLUAU

L'eau potable est l'enjeu majeur de ce maillon. Le réseau d'eau brute vient s'arrêter aux portes de la station de Puech de Labade. A partir de celle-ci, tout le réseau qui part sur le littoral audois et qui va jusqu'aux portes des Pyrénées-Orientales est un réseau d'eau potable. A ce jour, il n'est pas prévu que ce réseau puisse être utilisé pour l'agriculture.

Guy SIE, Maire de Fleury

Trois propriétaires du domaine de la Clape souhaitent bénéficier de l'extension de ce maillon. Celui-ci est-il extensible ?

Eric BELLUAU

Le projet a été dimensionné au regard des propriétaires intéressés au moment de la prospection. et en fonction des ressources disponibles, et en particulier de la capacité de production d'eau de lavage des filtres. A court terme, sur le réseau de la Clape dont les travaux vont être lancés, la capacité d'évolution est très limitée.

Frédéric FANGEAU

Nous avons étudié ces dessertes ; elles auraient été très compliquées, car elles auraient nécessité une suppression.

Jean François BLANCHET

Il faut voir positivement le fait qu'il y a déjà 200 hectares équipés à l'irrigation – ce n'était pas garanti initialement.

Richard SEVICK

Il faut préciser que les 6 millions de m³ qui arriveront à la station de Puech de Labade correspondent à ceux qui étaient déjà traités – il s'agit d'une sécurisation. Il sera délicat d'obtenir plus de volumes à partir de l'Orb. Nous devons donc compter sur les ressources extraordinaires non utilisées dans le Narbonnais et dans l'Aude – 40 millions de m³ s'en vont dans la nature chaque année ! Sur la Narbonnaise, 7 des 8 millions de m³ d'eau assainis chaque année par nos stations d'épuration sont rejetés dans la nature. Il faut envisager de réutiliser ces eaux à des fins d'irrigation. Une vraie gouvernance de l'eau dans la Narbonnaise est indispensable.

Philippe VERGNES, Chambre d'agriculture de l'Aude

Initialement, 7 000 hectares de vignes devaient être irrigués. Cette superficie a ensuite été réduite à 4 000 hectares. Aujourd'hui, vous annoncez 200 hectares. Les vigneron sont déçus. Par ailleurs il est urgent de colmater les fuites sur le canal de la Robine et d'utiliser nos propres cours d'eau pour répondre aux besoins agricoles du Département.

Jean François BLANCHET

Les 4 000 hectares que vous avez mentionnés s'inscrivent dans le cadre de la valorisation des 6 millions d'euros que le Président Bourquin a pu récupérer auprès de l'Europe. C'est une chance

pour l'agriculture, car ces crédits ne nous étaient pas destinés initialement. Il faut donc considérer ces 4000 ha comme une réussite et non une déception.

Tous les projets n'ont effectivement pas pu être satisfaits. Seuls les projets les plus mûrs ont été financés dans le cadre de la première tranche des crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Une deuxième tranche étant prévue, il appartient à chacun de s'organiser pour monter de nouveaux projets d'ici un ou deux ans.

François CATHELEA

Quel est le prix de revient de l'eau agricole, parce que l'agriculture ne peut pas payer l'eau au prix de l'eau ménagère ?

Jean François BLANCHET

Vous avez raison. La tarification pour les usages agricoles est à un prix très nettement inférieur. Le prix moyen de l'irrigation est, selon la quantité prise, compris entre 0,20 et 0,35 euro du m³, contre 3-4 euros du m³ d'eau potable. La Chambre d'agriculture a montré qu'au tarif actuel de l'eau agricole, il est rentable d'alimenter les parcelles de vignes en eau, les apports d'eau étant compris entre 300 et 1 000 m³/ha selon les années, contre 3 à 4 fois plus pour l'arboriculture ou le maraîchage.

Philippe VERGNES, Chambre d'agriculture de l'Aude

L'apport d'eau sur les parcelles de vignes est plutôt compris entre 1 000 et 1 200 m³/ha.

Guy SIE, Maire de Fleury

Une ligne de moyenne tension de ERDF passe au-dessus de la canalisation de BRL à travers la Clape jusqu'à la station de Puech de Labarde. Cette ligne électrique et la conduite pourraient-elles passer dans la même tranchée ?

Jean François BLANCHET

C'est techniquement envisageable, mais par expérience, on sait qu'il est difficile d'influer sur les projets d'ERDF. Un dossier devrait sans doute être monté avec le concours du Parc Naturel Régional, afin de solliciter ERDF au bon niveau.

Christian EJARQUE

L'apport en ressource Rhône pourrait-il générer un risque de pollution liée aux industries, et notamment aux centrales nucléaires, présentes dans toute la vallée du Rhône ?

Jean François BLANCHET

L'eau du Rhône fait l'objet de nombreuses utilisations à des fins d'irrigation et de potabilisation. Le suivi de ce fleuve est particulièrement développé. Grâce à notre programme analytique qui compte environ 150 mesures annuelles sur 200 valeurs réglementaires, nous veillons au respect de l'ensemble de la réglementation. Par ailleurs des systèmes de détection au niveau du fleuve Rhône permettent de gérer toute pollution potentielle.

La séance est levée à 19 heures 50.

Réunion publique d'information Aqua Domitia Maillon Littoral Audois

6 FEVRIER 2014 – Narbonne

Verbatim

Intervenants :

En tribune :

Richard SEVCIK, Vice-Président du Grand Narbonne, représentant Jacques Bascou, Maire de Narbonne, Pdt du Grand Narbonne

Michel BROUSSE, Vice-Président du Conseil Général de l'Aude

Christian BOUILLE, Conseiller Régional en charge de l'eau et d'Aqua Domitia

Jean-François BLANCHET, Directeur Général, BRL

Eric BELLUAU, Directeur Adjoint à l'Aménagement, BRL

De la salle :

Guy SIE, Maire de Fleury

Nathalie MINICUCCI, BRL

Frédéric FANJAUD, BRLE

Philippe VERGNES, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude

François CATHELEA, particulier

Christian EJARQUE, particulier

ORDRE DU JOUR

I.	Mots d'accueil.....	2
II.	La politique départementale de l'eau.....	3
III.	La politique régionale de l'eau et le portage de l'opération Aqua Domitia.....	4
IV.	Présentation synthétique du projet Aqua Domitia.....	6
V.	Echanges avec la salle	10

La séance est ouverte à 18 heures 15.

Jean François BLANCHET

Je tiens à saluer les différents Vice-présidents et Vice-présidentes de collectivités territoriales, de la Région, du Département et de l'Agglomération de Narbonne. Je dois aussi à excuser M. Claude Sylvain LOPEZ, qui a été nommé par la CNDP pour être le garant de la concertation, et qui n'a pas pu nous rejoindre ce soir pour des raisons de santé.

Je vous remercie toutes et tous de vous être rendus disponibles pour cette réunion de concertation liée à Aqua Domitia. Notre soirée s'organisera en quatre temps : le premier sera un temps de parole et d'accueil par Richard Sevcik au nom de M. le Maire de Narbonne et de l'Agglomération du Grand Narbonne. Dans un deuxième temps, Michel Brousse, pour le compte du Département de l'Aude, exposera les éléments de politique départementale en la matière et le soutien apportée sur cette opération par la collectivité départementale. Dans un troisième temps, Christian Bouillé exposera la politique régionale et le portage de l'opération Aqua Domitia qu'exerce la Région Languedoc-Roussillon, et les perspectives apportées par ce projet pour le territoire. Puis BRL vous fera une présentation synthétique du projet, de sa réalisation et de sa manière de s'inscrire dans le territoire. Enfin nous vous donnerons la parole pour débattre avec vous des conditions de réalisation et des points qui vous interpelleraient et des informations qui vous sembleraient nécessaires.

En 1 heure 30 à 2 heures, nous devrions avoir fait le tour du sujet. J'en profite pour saluer M. le Maire de Fleury sur lequel la station de Puech de Labade, l'une des grandes destinations du maillon du littoral audois, est assise. Je passe la parole à M. Richard Sevcik.

I. Mots d'accueil

Richard SEVCIK

Merci. Bonsoir à tous, M. le Directeur Général de BRL, mesdames et messieurs les conseillers régionaux, Monsieur le Vice-président du Conseil Général, M. le Maire, M. le Président de la Chambre d'agriculture, mesdames et messieurs, nous nous connaissons pratiquement tous ici, car nous sommes tous en charge de cette problématique de l'eau.

Je présente les excuses de Jacques Bascou, qui était retenu par d'autres obligations. Il m'a d'abord chargé de vous accueillir ; il m'a aussi chargé de vous dire toute l'importance qu'il accordait à la gouvernance de l'eau de la Narbonnaise. C'est vraiment une problématique d'avenir essentielle, pas seulement en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable – même s'il s'agit d'une problématique qui m'intéresse au premier chef puisque j'en suis chargé au Grand Narbonne –, mais aussi de l'eau en général.

Aujourd'hui, les problèmes de l'eau sont devenus très importants d'une part parce qu'il y a des changements climatiques que nous constatons, et d'autre part parce que nous assistons à l'arrivée de molécules émergentes et médicamenteuses que l'on retrouve dans l'eau. Au niveau du parc de la Narbonnaise que je préside on a fait des analyses, et on trouve de la caféine, des hormones, des antibiotiques, etc. On ne sait pas encore les traiter. Un jour ou l'autre, il faudra bien s'en préoccuper. Pour l'instant, quand on prend chaque molécule séparément, cela n'a pas d'incidence notable sur les problèmes de santé publique, mais quand on les additionne, il y a des potentialisations qui font qu'on assiste réellement à des problèmes, notamment dans la végétation aquatique.

Donc clairement, ces problématiques de l'eau sont essentielles. Je suis ravi qu'on augmente les capacités de la station de Puech de Labade, pour sécuriser la Narbonnaise. Je ne vais pas déflorer les sujets que traiteront les autres intervenants, et je passe donc la parole à Michel Brousse.

II. La politique départementale de l'eau

Michel BROUSSE

Bonjour à tous. Merci à tous d'être présents à cette nouvelle réunion sur le sujet qui nous rassemble aujourd'hui. Vous avez compris que nous sommes tous imprégnés de ce sujet depuis longtemps. A mon tour, je vais excuser le Président du Conseil Général, M. André Viola, qui m'a demandé de le représenter ici à cette réunion pour donner la vision du Département, après que Richard Sevcik ait donné celle du Narbonnais, puisqu'il a cette problématique en charge au Grand Narbonne, en saluant sa faculté de synthétiser un propos sur les préoccupations les plus justes.

Je pourrais vous parler de l'eau dans le Département de l'Aude de différentes façons. J'ai trois phrases à vous dire aujourd'hui. Je pourrais vous les dire de façon historique, réaliste, technique, romantique, etc. mais il faut rester sérieux.

Le Département de l'Aude est très dépendant du fleuve et de ce qu'il peut lui donner. Il lui apporte une grande richesse et toute une histoire, qui ponctue les générations, et même les siècles. Le premier nom qui vient à notre mémoire est celui de Pierre-Paul Riquet, qui avait une notion de partage qui était celle de l'époque : on se met au point le plus haut, et on répartit les eaux d'un côté et de l'autre, en application d'un édit de Louis XIV qui a résisté longtemps au « lobbying » – pour employer un terme moderne – de l'utilité de l'ouvrage. Il s'agissait tout de même de développer les activités économiques. Ensuite vous connaissez tous l'histoire du canal du Midi et du canal de la Robine.

Si on vient rapidement à l'époque contemporaine, vous savez aussi que les politiques départementales ont notamment consisté à maîtriser la ressource en eau et à la sécuriser – et nous ne sommes pas au bout de notre tâche. On peut parler de ceux qui nous ont précédés. Ils ont été des acteurs majeurs dans cette problématique. Il faut à cet égard se rappeler l'origine de BRL. Cette société a été créée à un moment où l'Etat voulait développer l'économie du Sud qui était en retard par rapport au reste de la France, et soutenir et diversifier les activités agricoles.

Aujourd'hui, les élus ne travaillent pas à l'échelle de temps du mandat électoral ; ils travaillent pour les générations à venir. Après ce que les anciens ont fait, ils nous importent aujourd'hui de sécuriser la ressource parce que nous sommes trop dépendants d'une ressource unique. Cette fragilité du système pose question. C'est particulièrement vrai sur le secteur de la Narbonnaise, avec tous les enjeux liés (agricoles, viticoles, économiques, eau potable, environnement, etc.). La nature est l'une de nos richesses, à travers l'activité touristique. Nous sommes dans un secteur qui connaît une forte croissance démographique. Nous nous inscrivons dans ce parcours long qui est là pour créer de la richesse sur notre département, et ce secteur en particulier.

Il est vrai que nous sommes un peu au bout de nos réunions qui ont été organisées sur ce sujet. Nous sommes peut-être aussi au bout du tuyau – comme on dit parfois vulgairement. L'intelligence du système est que le tuyau peut démarrer à chaque bout, car des ressources permettent de l'alimenter.

Les politiques volontaristes que nous poursuivons aujourd'hui ont elles-mêmes leur histoire. Si on remonte à un temps qui est encore dans notre mémoire, toutes ces problématiques ont conduit les élus à agir et à continuer à agir de façon permanente. Du côté de BRL, il y avait Aqua 2020, auquel j'ai participé il y a déjà longtemps. Tous les événements qui sont venus ponctuer l'histoire heureuse ou malheureuse du Département de l'Aude, avec parfois des manques d'eau et parfois des excès d'eau dramatiques tels que ceux qu'on a connus récemment. Cela nous a ensuite amené à nous organiser en mettant en place des outils. Vous connaissez le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) qui regroupe l'ensemble des communes du Département et bien au-delà des communes qui sont incluses dans le bassin versant de l'Aude.

Ensuite il y a les politiques départementales que les présidents successifs du Conseil Général ont mises en œuvre. Elles ont été baptisées ALDAE 2011 – actualisée en 2015 – et sont prises en

compte dans tous nos règlements. L'arrivée d'Aqua Domitia s'inscrit dans cet engagement long et permanent.

Dans ce moment important, nous bénéficions de l'expertise et de l'ingénierie de BRL qui nous accompagne très fidèlement – et nous lui sommes aussi fidèles en retour.

La vision stratégique est largement effleurée. Les enjeux sont divers. Le premier est la destination alimentation des populations. Vous savez le risque qu'il peut y avoir et les difficultés de dépendre d'une ressource unique. De plus il faut se préserver de la vulnérabilité des ressources en eau souterraine, qui sont dans des aquifères précieux dont vous connaissez les noms, et dont nous ne connaissons pas encore parfaitement le fonctionnement. Nous voulons approfondir ces connaissances par des programmes d'études que nous finançons régulièrement. Pour les préserver, il faut se donner les moyens d'aller puiser dans d'autres ressources pour préserver ces ressources de grande qualité que nous abordons avec un esprit très patrimonial pour ne pas les mettre en danger et pour les réserver aux usages les plus nobles – il serait dommage de mettre ces ressources de grande qualité dans des canaux ou de les utiliser pour irriguer.

On connaît les karsts de Pouzols et des Corbières, sur lesquels nous nous appuyons très sensiblement. On n'oublie pas également un sujet qui est dans notre d'actualité, et sur lequel travaille le SMMAR. Il s'agit du fonctionnement du canal de la Robine – 140 millions de m³ qui sont dérivés pour 21 millions de m³ utiles. Le simple respect des prélèvements utiles et réglementairement autorisés, et le déploiement de prises d'eau plus efficaces sur cet ouvrage permettraient d'économiser des volumes qui font sans doute défaut en amont à certains moments de l'année. La chance que nous avons est que toutes les ressources dans le Département de l'Aude – dans les cours d'eau ou stockées – sont maillées entre elles de telle sorte qu'on peut basculer, faire des transferts d'eau, etc. On peut donc retenir l'eau en haut quand elle n'est pas forcément nécessaire en bas. Au fil du temps, sur l'année ou sur un cycle, on peut ainsi arriver à satisfaire dans les meilleures conditions possibles l'ensemble des usages. Enfin on s'est engagé pour l'aménagement durable de notre Département et de notre territoire, en répondant à tous les enjeux.

III. La politique régionale de l'eau et le portage de l'opération Aqua Domitia

Christian BOUILLE

Je vais commencer cette introduction sur la politique générale de l'eau menée par la Région.

La politique de l'eau menée par le Conseil Régional repose sur deux grands principes : protéger contre les inondations – c'est-à-dire contre l'eau qui tue – et sécuriser l'alimentation en eau de nos territoires les plus contraints et les plus difficiles. Pour cela, la Région consacre des moyens financiers qui ne sont pas négligeables, comme vous allez vous en rendre compte. Sur le volet des inondations, dans le cadre du projet de Plan Etat-Région, de 2007 à 2013, la Région a dépensé 100 millions d'euros ; ajoutez-y 83 millions d'euros de l'Etat et 23 millions d'euros de l'Europe. Quand on additionne tout cela, on a un outil extrêmement percutant, qui ne règle pas tout, mais qui a permis d'obtenir des résultats en l'espace d'une dizaine d'années – avec l'arrivée de M. Frêche, relayé par M. Bourquin.

Aqua Domitia est un outil au service d'une politique régionale de l'eau. Cet outil permet le développement durable. Il constitue un véritable bijou. Il permet d'anticiper l'avenir. Cela avait commencé avec Philippe Lamour dans les années 1955, au cours desquelles il a réalisé son fameux canal. Cela s'est poursuivi bien plus tard après.

Aujourd'hui nous avons la chance, l'honneur et le courage de faire réussir Aqua Domitia. Il s'agit d'un projet d'aménagement durable du territoire car le débit prélevé (2,3 m³/s) n'est pas significatif. Donc on peut y aller tranquillement ; cela donne la durabilité. Cela ne veut pas dire que ce sera éternel ; cela veut simplement dire que si on travaille sérieusement, on a tout de même de beaux jours devant nous – et nos enfants aussi !

L'objectif d'Aqua Domitia est d'apporter une seconde ressource pour soulager les milieux aquatiques les plus sollicités et pour garantir une sécurisation et une continuité de l'alimentation en eau potable, et aussi pour assurer que l'eau ne sera pas un frein à notre développement économique. Effectivement, si elle ne permet pas au Languedoc-Roussillon d'être capable de recueillir l'afflux démographique prévu (environ 600 000 personnes d'ici 2030), on sera en dessous de tout. Il ne s'agit pas de construire bêtement, ni de faire n'importe quoi, ni de donner des permis de construire sans savoir ce qu'on fait. Tout cela nous interpelle, mais on a les moyens d'y arriver.

Aqua Domitia est un élément du service public régional de l'eau. Ce sujet fait l'objet d'un débat permanent. Hier, le *Midi Libre* a publié un article sur la qualité de l'eau.

On a consacré un certain nombre de travaux. On est arrivé à réaliser 35 millions de m³ d'économie – ce n'est pas rien – en ayant une activité, une discipline, une rigueur qui sont nécessaires. Il ne s'agit pas de dire « après moi, le déluge », car il y a beaucoup à faire dans les réseaux, qui doivent être entretenus. Le responsable (*inaudible*) de la Lozère disait qu'ils se débrouillaient. Si on n'applique pas à la Lozère ce qu'on applique ici, il y aura une disparité intolérable.

La Région est le porteur public d'Aqua Domitia. Nous avons confié à BRL la charge de sa réalisation technique. Avec BRL, je trouve des gens, compétents et sympathiques. Le fait que nous ayons fait une alliance en ayant restructuré BRL est le secret de la réussite. Ce n'est pas seulement BRL, ni seulement le Président de la Région ; c'est ensemble que nous arrivons à ces résultats.

La population doit être prise en considération. Ici, nous savons qu'il y a 13 000 habitants permanents, et 140 000 personnes en été. Cela veut dire qu'un travail énorme doit être accompli.

Je voudrais aussi dire un mot sur le fait de se brancher sur le Rhône, avec un débit de 2, 5 m³/s. Cela veut dire qu'on est tranquille et qu'on peut aller de l'avant. C'est une condition *sine qua non* sans laquelle rien ne se ferait.

Le maillon du littoral audois participera également au développement des 4 000 hectares de terre nouvellement irriguées. Vous connaissez la bataille : on irrigue la vigne / on n'irrigue pas ; il y a des surfaces / il n'y en a pas assez. Tous ces problèmes sont pris à bras-le-corps sans difficulté avec BRL et la Région. Les viticulteurs sont en attente de lutter contre le stress de la vigne, de produire un vin de qualité, de voir contrôlés les volumes. Ces contrôles n'ouvrent pas les portes jusqu'à l'infini, mais cela montre les limites que l'on peut atteindre et cela peut bien sûr donner des résultats particulièrement intéressants.

Dans les deux ans à venir, la Région donnera plus de 20 millions d'euros pour le Nord Gardiole, le Biterrois et le maillon du Littoral Audois (pour qu'il soit complètement réalisé). L'effort financier est considérable. Dans la réussite de ce projet unique en France, je tiens à souligner le rôle du Conseil Général de l'Aude. Ce partenaire s'est engagé et respecte ses engagements – je n'en dirais pas de même pour certains.

Dans la réussite de ce projet, je tiens à souligner l'implication des Audois. Sans cet acharnement et sans l'intérêt général respecté et mis en avant, nous n'en serions pas là. Je pense que nous sommes condamnés à réussir car sur le plan régional, les choses vont dans la bonne direction. Lorsque nous avons voté le 6 avril 2012 la poursuite des études sur Aqua Domitia, l'opposition a voté « Pour » à l'unanimité – c'est la première fois que je vois ça ! C'est un événement majeur pour le XXI^e siècle.

Aujourd'hui vous pourrez poser des questions sur le maillon audois et nous vous apporterons des réponses. Nous allons continuer à faire fonctionner l'instance de concertation. Et c'est dommage qu'aujourd'hui, le garant de la concertation, M. Lopez, n'ait pas pu venir.

Les inondations sont de plus en plus importantes. Même avec les outils adéquats, nous n'arriverons jamais à les neutraliser complètement, mais nous pouvons considérablement les

freiner et les diminuer. Le Languedoc-Roussillon compte 20 bassins versants et une quinzaine de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de 1^{ère} et 2^{ème} génération. Ces outils peuvent sembler chers, mais leur coût est bien moindre que les conséquences des inondations. Tout ce qui peut être fait doit être fait. Je suis fier de travailler dans une équipe de qualité avec laquelle on peut avancer.

IV. Présentation synthétique du projet Aqua Domitia

Jean François BLANCHET

Après toutes ces visions des collectivités en matière de ressources en eau, nous allons entrer dans la partie opérationnelle du projet. Comme vous l'avez compris, nous sommes convoqués à agir. En tant qu'opérateur, BRL est là pour mettre en œuvre ce projet stratégique. Ce projet est aussi symbolique car, à vous entendre, on réconcilie la géographie et l'histoire. L'histoire, parce que on va amener Philippe Lamour vers Pierre-Paul Riquet ; les deux territoires du canal du Midi et du canal dérivé du Rhône vont connaître une jonction et vont apporter une sécurisation de l'ensemble du territoire. Sur cette chaîne hydraulique qui a commencé à se tisser à partir de la ressource Rhône et depuis le canal du Midi, il manquait 6 maillons intermédiaires, qui vont venir apporter durablement une sécurisation du territoire. C'est quelque chose de formidable. Collectivement, nous sommes dans une dynamique de grand projet.

Nous pouvons saluer l'effort et la conjugaison des volontés des collectivités, que ce soit le Grand Narbonne – comme l'a rappelé Richard Sevcik, et je salue également ses services, car pour qu'il y ait de grands projets, il faut qu'il y ait de grands porteurs publics et politiques, et de grands techniciens, qui œuvrent au niveau de la collectivité pour rendre possible ce que les élus définissent comme nécessaire –, le Département – et Catherine Luciani, avec qui nous avons des contacts réguliers pour vérifier en quoi ces maillons vont être une bonne réponse au niveau du territoire – et la Région – je salue Henri Garino, qui siège au Conseil d'Administration de BRL et qui veille à ce que les engagements soient tenus, et Magalie Vergnes, que je retrouve à la SAFER et qui, au travers de la politique foncière régionale, veille à ce que l'agriculture puisse bénéficier de cet apport de ressources supplémentaires. Au sein de nos services – parce que nous ne travaillons pas seuls – je salue Nathalie Minicucci et Eric Belluau.

En résumé, nous sommes convoqués à agir vite puisque nous réaliserons les principaux maillons sous trois ans. C'est très court – d'autant plus qu'une année s'est écoulée avec le débat public et les premières concertations. Le portage de ce projet se monte à 100 millions d'euros.

S'agissant des grands fondamentaux, je rappellerai que nous sommes dans des orientations de service public et donc de satisfaction de besoins exprimés et d'optimisation d'investissement – parce que ce projet est en grande partie financé par de l'argent public, qui est rare aujourd'hui. Nous avons donc l'obligation de le réaliser dans les meilleures conditions, notamment économiques.

L'autre élément fondamental est la performance énergétique, parce qu'il faut penser aux générations futures – Michel Brousse l'a rappelé tout à l'heure. Il est nécessaire d'avoir une empreinte carbone aussi réduite que possible. En outre il faut veiller à ce que les consommations d'énergie – pour pomper l'eau et l'amener un peu plus loin dans le territoire – soient les plus efficaces.

Lors de la signature de la convention tripartite avec notamment l'Agglomération de Narbonne et BRL, nous parlions de l'excellence environnementale. Ce sujet tient à cœur de l'ensemble des collectivités et de BRL dans la mise en œuvre du projet.

Si on amène de l'eau, il faut aussi une vision responsable sur ses usages, tant au niveau de l'eau potable que de l'eau utilisée par l'agriculture. Les collectivités compétentes s'y emploient – Richard Sevcik nous a expliqué tout à l'heure de manière très compétente toutes les problématiques liées à la qualité de l'eau, comme les résidus médicamenteux – et cette

responsabilité des personnes publiques responsables de la distribution d'eau (PPRDE) nous engage vis-à-vis des citoyens.

Sur le littoral audois, la finalité de l'alimentation en eau – dérivée dans un premier temps de l'Orb – est de satisfaire tous les besoins en eau potable, à partir de la station de potabilisation de Puech de Labade, qui potabilise environ 6 millions de m³ d'eau par an. L'enjeu n'est pas d'augmenter cette capacité – les installations actuelles sont suffisantes – mais de sécuriser parce que nous avons une conduite unifilaire. En cas de coupure, il pourrait y avoir des interruptions. Aujourd'hui, le territoire alimenté compte près de 150 000 personnes. On voit donc la responsabilité que nous avons en matière de continuité.

Ce projet de 12 millions d'euros – sur les 200 millions d'euros du programme total – est largement soutenu par la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Aude. L'engagement de la Région est très fort à la fois en tant que financeur, porteur de l'opération et propriétaire du réseau hydraulique régional ; 50 % du financement est assuré par la collectivité régionale. Le Département finance le projet à hauteur de 40 %. Enfin BRL, en tant que maître d'ouvrage, apporte le cofinancement.

Ce projet a un sens par rapport à son utilisation finale, qui est l'alimentation en eau à stabiliser sur l'usine de Puech de Labade. Pour cet aménagement, nous conduisons des programmes d'amélioration avec une 3^{ème} tranche de traitement qui portera le débit total à 500 l/s pour répondre aux besoins à la fois des touristes et des populations permanentes. Un deuxième réservoir, qui a déjà été réalisé, augmente le temps de sécurisation (une journée en été et deux journées en hiver). Tout cela représente un volume global d'investissement d'environ 8 millions d'euros – largement soutenu par le Grand Narbonne et BRL, pratiquement à parité, puis viennent ensuite le Département de l'Aude, l'Agence de l'eau et l'Etat.

Pourquoi ce maillon du littoral audois ? Tout simplement, parce que nous alimenterons le dispositif, dans un premier temps, à partir de la ressource Orb qui est régulée par le barrage des Monts d'Orb, à côté d'Avène. Ce barrage stocke les excédents d'eau en période hivernale pour les restituer en période estivale, et permettre une alimentation en toute satisfaction et respect des milieux naturels – puisque nous effaçons les prélèvements dans l'Orb à Réals grâce à ces restitutions.

Le projet a aussi pour ambition d'apporter la ressource Rhône, et permettre d'assurer tous les développements – au niveau du bassin versant de l'Orb – et de satisfaire les besoins audois. Ce programme se déroulera progressivement jusqu'en 2020. Dans un premier temps, nous puiserons dans la ressource Orb ; cela veut dire des fragilités potentielles, puisque l'Orb a parfois été exposée à des risques de pollution, notamment au niveau de la vallée du Jaur avec des camions qui, dans des passages un peu sinueux, ont terminé au fond de la vallée. On a condamné les prélèvements dans l'Orb à Réals, pour fonctionner avec les réservoirs. Au-delà de 24-48 heures, cela peut présenter un certain risque, notamment en période estivale. Donc vous avez compris que la deuxième ressource est importante.

L'autre risque concerne la fameuse conduite unifilaire. Comme elle a déjà un certain nombre d'années, elle est soumise à quelques risques de casse, qui peuvent eux-mêmes conduire à des interruptions. Ainsi, en août 2003, on a eu pratiquement un jour et demi d'interruption – le temps de conduire toutes les réparations nécessaires. Imaginez 36 heures sans eau potable sur les stations littorales ; Frédéric Fanjaud, de BRL qui est dans la salle, et qui gérait à l'époque l'affermage au niveau de l'eau potable de Gruissan s'en souvient encore. Ce sont effectivement des risques pour la saison touristique, et des enjeux économiques, parce que les touristes qui n'ont pas eu leur alimentation en eau ne reviendront *a priori* plus jamais sur le territoire – on ne peut pas se rater sur ce sujet.

Les solutions consistent évidemment à apporter une nouvelle ressource. Les besoins pourraient pour partie être satisfaits à partir du karst des Corbières, mais il s'agit d'une ressource patrimoniale. A ce jour, toutes les évaluations de débit mobilisable ne sont pas encore finalisées. Le principe des ressources patrimoniales est plutôt de les conserver pour les générations futures.

En matière de garantie d'alimentation avec une ressource facilement renouvelable (le Rhône), on assure ainsi plus durablement la satisfaction des besoins du territoire. Au-delà de cette alimentation, le maillon du littoral audois est en fait un doublement de la conduite existante qui alimente la station.

Voici en résumé les trois axes de stratégie de sécurisation : on amène une autre ressource (Aqua Domitia) ; on réalise les premiers maillons de jonction qui interviennent entre le maillon Biterrois et le maillon Nord-Gardiole qui sera fait à l'horizon 2020 (cet engagement a été pris avec la collectivité régionale), des maillages à partir des réseaux existants et le maillon du littoral audois (12 millions d'euros d'investissement) qui viendra doubler la canalisation terminale. On est vraiment sur les stratégies très élaborées de sécurisation des territoires et des usagers du Grand Narbonne – sur Puech de Labade, l'essentiel de la ressource lui est destiné.

Sur les fonctionnalités, on a beaucoup parlé d'eau potable – c'est effectivement la principale destination. Sur le parcours, la conduite d'eau brute est en mesure d'alimenter deux projets agricoles. Ces projets sont inscrits dans les cahiers de l'Etat, et sont cofinancés par l'Europe. La première destination concerne les vigneronnes d'Ensérune (70 hectares seront équipés en 2015). Une première tranche sera réalisée cette année à partir du dispositif de conduites existantes, près de la station de Puech de Labade, pour alimenter un périmètre d'un peu plus de 200 hectares sur le territoire de la Clape. L'intelligence de ces systèmes est de participer autant à la satisfaction des besoins d'eau potable qu'au développement agricole, et ce de la manière la plus sécurisée et économique possible.

Eric va maintenant vous expliquer comment nous allons réussir ce projet, dans quelles conditions et avec quelle concertation.

Eric BELLUAU

Je vais vous donner quelques éléments techniques d'explication sur les conditions de réalisation de ce maillon, sur le contrôle de Nathalie MINICUCCI, qui est la chef de projet et qui connaît parfaitement le détail de ce projet.

Quand on parle d'hydraulique, la première chose à faire est de définir le débit à transiter ; on a vu qu'il était de 500 l/s (c'est la capacité de la station au bout de cette canalisation). Pour transiter 500 l/s, il faut une canalisation de 600 mm de diamètre ; ce diamètre relativement conséquent pose un certain nombre de contraintes en termes de tracé – on n'a pas une souplesse énorme pour tirer une canalisation de ce diamètre-là – qui s'étendra sur 15 km.

Il faut noter qu'on a un mètre de couverture de sol au-dessus de la canalisation. Avec cette épaisseur de sol, on peut remettre en culture. C'est un élément intéressant, car on a des contraintes chantier conséquentes, mais une fois le chantier passé, on pourra remettre en culture les zones agricoles. C'est un élément important à prendre en compte.

On a deux emprises. Une première emprise, dite « définitive », fera l'objet d'une servitude perpétuelle. Sur celle-ci, BRL aura besoin de pénétrer à perpétuité pour venir entretenir, maintenir et réparer cette canalisation. Sur cette emprise, il sera impossible de construire ; en revanche, il sera possible de cultiver, du fait de l'enfouissement de la canalisation.

On a aussi une emprise temporaire dite « emprise travaux », qui sera nécessaire pour la piste de chantier et le stockage des tuyaux. L'emprise normale fait 19 mètres ; on peut localement la réduire à 10 mètres, mais cela coûtera alors beaucoup plus cher en termes d'organisation. Cette emprise réduite sera donc réservée aux territoires avec des enjeux particuliers, notamment environnementaux.

Pour être parfaitement complet, nous ne faisons pas qu'enterrer les canalisations. Un réseau sous pression a besoin d'ouvrages dits annexes, mais qui sont totalement indispensables à son fonctionnement. Il s'agit de ventouses, de soupapes, d'anti-béliers, etc. La canalisation sera enterrée, mais on aura de-ci de-là des ouvrages apparents, qui seront dans des regards de 1 à

2 m². Moins régulièrement, il y aura des regards beaucoup plus importants pour les vannes de sectionnement.

Avec une canalisation de 600 mm de diamètre et un chantier d'une emprise de 19 mètres, la souplesse n'est pas énorme pour adapter le tracé. Malgré tout, on a cherché à faire le tracé le moins impactant. Nathalie a réalisé un gros travail pour chercher le tracé le moins impactant pour la propriété privée – en longeant si possible les bords de parcelles et les routes (car ce type de canalisation ne peut pas être sous les routes – tout en prenant en compte les aspects environnementaux et en limitant les impacts sur les cultures, mais on n'a pas pu éviter les vignes (dans certains cas, il ne nous reste plus qu'à essayer de vous indemniser du mieux possible, en prenant en compte l'ensemble des impacts). Sur ce sujet, M. Serge Lorenzini de BRL qui est dans la salle, travaille à la négociation de ces emprises.

Le tracé partira du Malpas, contournera Nissan, puis passera les collines d'Ensérune, et longera le lit de l'Aude. On traverse à la fois l'Aude et l'autoroute, à l'endroit où aujourd'hui la canalisation d'alimentation de Puech de Labade passe déjà ; ensuite le tracé sera totalement parallèle à la canalisation d'alimentation qui monte sur le Puech de Labade, au travers du massif de la Clape.

Les enjeux environnementaux sont énormes. Ceux qui connaissent cette zone savent qu'on a des enjeux importants en termes de zones humides, de pelouses, etc. On a réalisé un gros travail d'évaluation de ces enjeux, pour les éviter au maximum. Comme il n'a pas été possible de tout éviter, on procédera à des compensations. Les principaux enjeux concernent les pelouses et les zones humides. On va appliquer un certain nombre de mesures d'évitement, en particulier au niveau des tracés. Dans les zones très contraintes, l'emprise sera réduite. Pour autant, on sera redevable d'un dossier de dérogation espèces protégées, qui est en cours d'instruction. On mettra en place des mesures compensatoires ; on se félicite du partenariat engagé avec la commune de Fleury puisqu'on est en train de travailler à établir ces mesures compensatoires sur des terrains communaux. Cela va essentiellement consister à entretenir des espaces de pelouse.

Sur cette carte, vous pouvez voir le camaïeu d'enjeux environnementaux qu'il y a sur ce territoire et avec lesquels il a fallu jongler. Différents niveaux de tracés et hypothèses ont été définis. Le tracé final permet d'éviter un maximum d'enjeux. Vous avez ici un exemple d'emprise : ici, le tracé initial traversait les zones naturelles ; le bureau d'étude avec lequel nous avons travaillé nous a proposé un tracé alternatif un peu plus proche de la zone urbanisée et moins impactant pour les milieux. Voilà le type de travail que nous menons depuis pratiquement un an et demi au moins pour essayer d'avoir le tracé le plus exemplaire au niveau environnemental.

Dans les mesures d'évitement, il y a tous les calendriers de travaux. En fonction des espèces et des enjeux, il faut éviter certaines périodes, débroussailler à tel moment, ne pas faire le chantier à tel moment, etc. Quand on empile tous ces calendriers, on en arrive à une contrainte : le tronçon doit être coupé en trois. On va donc réaliser ce chantier en trois bouts. On fera un premier bout du Malpas jusqu'au sud de Nissan de fin 2014 à juin 2015 ; ensuite on enchaînera de Nissan à l'autoroute A9 d'août 2015 à juin 2016 ; d'octobre 2015 à avril 2016, on pourra faire la partie menant jusqu'à Puech de Labade. Tout cela permettra de respecter le calendrier des espèces protégées, en particulier les oiseaux, les périodes de nidification, les lézards, etc.

Parmi les autres impacts travaux figurent les traversées des voiries (on travaille avec les services responsables de ces voiries pour essayer d'avoir le moins d'impact sur la circulation), des travaux sans tranchée (quand on ne peut pas faire autrement, car c'est globalement plus cher), des traversées avec tranchée (avec des déviations permettant de limiter les perturbations de circulation), et les traversées de cours d'eau. Le fleuve Aude sera traversé en aérien ; les autres petits ruisseaux ou fossés seront traversés en assec, avec des impacts très limités sur la faune ou la ripisylve.

La démarche foncière est importante. Vous avez vu toute la contrainte chantier, et donc tout le travail de Serge Lorenzini pour arriver à libérer l'ensemble des emprises à l'amiable. Aujourd'hui on est à 65 % du linéaire dégagé ; cela signifie qu'il en reste un tiers. On a donné comme mission à Serge d'essayer de libérer 100 % à l'amiable – notre souhait est de négocier avec l'ensemble

des propriétaires ; si nous n'avons pas réussi à atteindre cet objectif d'ici fin juin, on sera amené à lancer les procédures réglementaires, c'est-à-dire utiliser le Code rural, qui permet d'obtenir des servitudes pour rétablir des canalisations sous les propriétés privées. Comme les chantiers doivent démarrer en 2014, et que ce type de procédure nécessite environ six mois, si on n'arrive pas au bout de la démarche amiable, on attaquera les démarches dites « forcées » à partir de juin.

Une bonne chose est que nous n'avons pas eu d'enjeu archéologique sur ce tracé. Cela nous a enlevé une épine du pied et un gros aléa de chantier ; c'est appréciable.

Je passe rapidement sur le planning. Vous avez vu les grandes phases travaux. Les aspects environnementaux devraient être réglés au niveau réglementaire d'ici l'été 2014. Les premiers débroussaillages seront réalisés d'août à octobre sur le premier tronçon – celui du contournement de Nissan. Le premier tronçon permettra de se mailler aux canalisations existantes, permettant ainsi d'assurer un premier niveau de sécurisation. Dès juin 2015, nous aurons sécurisé un tiers du tracé d'alimentation. La sécurisation complète de l'alimentation de la station sera faite à la mise en eau finale, en juin 2016.

Ce diaporama sera mis en ligne sur le site Internet de BRL. Vous pourrez y trouver toutes les informations. La Région et BRL ont souhaité, autour du projet Aqua Domitia, avoir un dispositif d'information et de concertation important, au-delà du débat public. Ce type de réunion en fait partie. Au-delà, il y a tout un dispositif d'information au travers d'Internet ; il y a une lettre d'information régulière (il faut s'inscrire auprès de Marie-Hélène Favant, notre directrice de communication, pour la recevoir) et un site Internet dédié au projet Aqua Domitia. Vous y trouverez toutes les informations, les diaporamas présentés ici, les calendriers de réalisation, etc. ; en outre vous avez la possibilité de contacter le garant de la concertation. Au-delà du débat public, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a répondu au souhait de la Région et de BRL d'avoir un garant, qui vient voir comment on continue à assurer la concertation. Aux trois quarts de la démarche, il est plutôt satisfait de la façon dont cela se passe ; on va donc essayer de continuer à lui donner satisfaction. Si vous souhaitez poser des questions et interpeller le garant, vous trouverez un formulaire sur le site de BRL.

Jean François BLANCHET

Très bien, merci Eric. Vous l'avez compris : la réalisation de ce projet est contrainte et les délais sont assez serrés, mais ils sont tenus sans compromettre l'essentiel, au niveau du respect des démarches réglementaires, et au niveau des relations avec les riverains – même si on peut concevoir qu'il peut y avoir quelques difficultés.

Marie-Hélène Favant gère l'ensemble du site Internet qui a été présenté et les autres éléments de communication. Donc on invite les collectivités à se rapprocher d'elle pour faire passer leurs messages sur le projet ou faire part de toute autre question. Nous avons beaucoup parlé. Maintenant est venu votre temps de parole. La parole est à vous.

V. Echanges avec la salle

De la salle

Vous avez surtout parlé de l'alimentation en eau sur le littoral. Vous avez peu parlé du milieu agricole. Quelles orientations ont été fixées pour le milieu agricole ? Quelle zone du littoral vers les Corbières est en vue dans ce projet ?

Eric BELLUAU

Vous avez bien compris que l'enjeu du maillon du littoral audois est un enjeu d'eau potable. Aujourd'hui le réseau d'eau brute vient s'arrêter aux portes de cette station. A partir de celle-ci, tout le réseau qui part sur le littoral audois et qui va jusqu'aux portes des Pyrénées-Orientales est un réseau d'eau potable. Aujourd'hui il n'est pas prévu que ce réseau puisse être utilisé pour l'agriculture.

Vous avez vu que nous avons utilisé cette nouvelle canalisation pour desservir de nouveaux réseaux. C'est le cas sur le projet de l'ASA d'Ensérune sur Nissan, qui va être alimenté à partir de cette canalisation. Sur le domaine de la Clape, on a pu, en combinant à la fois la réutilisation des eaux de contre-lavage des filtres et l'alimentation de l'Orb, répondre à une demande de la viticulture, qui est connue et reconnue sur la Clape. Ce projet est très original puisque 50 % de l'alimentation de ces vignes sera fait à partir d'une eau qui a lavé les filtres de la station de potabilisation – cette eau était jusqu'à présent rejetée dans une zone de lagunage. Hélas, au-delà de cette valorisation, nous n'avons pas de perspective d'utilisation agricole sur le littoral et vers les Corbières avec le projet Aqua Domitia.

En revanche vous pouvez voir que les zones sur fond vert sur cette carte sont équipées par le réseau hydraulique régional et alimentées par un certain nombre de ressources. Vous avez bien sûr la vallée de l'Orb et toute la partie audoise alimentée soit avec de l'eau de l'Orb, soit avec de l'eau du canal du Midi soutenu par la retenue de Jouarres. Il y a évidemment un petit périmètre qui est alimenté à partir du Quatorze, qui pompe dans le canal de la Robine.

Guy SIE, Maire de Fleury

Toujours dans le même ordre d'idée, en ce qui concerne le projet d'irrigation du vignoble de la Clape par le goutte-à-goutte. Ce maillon est-il extensible, compte tenu que trois propriétaires de domaine dans la Clape nous ont dit qu'ils étaient intéressés, à partir de maintenant, pour pouvoir bénéficier de l'extension de ce maillon ? Donc ce maillon est-il extensible ? Que faudrait-il faire ?

Eric BELLUAU

Ce soir, je suis spécialisé dans les questions difficiles. La réponse est « dans des proportions très limitées ». On a fait une prospection initiale sur l'ensemble des propriétaires intéressés. On a bien expliqué qu'un train passait et qu'il fallait vraiment monter dedans au moment du projet. Celui-ci a été dimensionné en fonction des ressources disponibles, et en particulier de la capacité – en pointe – de production d'eau des filtres. Sur la base de cette ressource, nous avons demandé au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orb de pouvoir développer ce réseau à partir d'une ressource – puisque 50 % de l'alimentation est faite à partir du SAGE Orb. On est donc dans une définition très contrainte du projet. Aujourd'hui, j'aurais plutôt tendance à dire que non, il n'y a pas de possibilité à court terme en tout cas. Après, on verra comment le réseau peut évoluer. Sur le court terme, la réponse est plutôt non.

Nathalie MINICUCCI

Cela dépend où se situent les domaines. Cela concerne le maillon du littoral audois ou les conduites en cours de réalisation ?

Guy SIE, Maire de Fleury

Les conduites en cours de réalisation.

Nathalie MINICUCCI (BRL)

Si cela concerne les conduites en cours de réalisation, cela va être compliqué.

Guy SIE, Maire de Fleury

Je suppose que vous allez jusqu'au domaine de La Négly. Au-delà, il y a le domaine de Saint Pierre la Garrigue ; en remontant il y a le domaine du Courtal Naout et, de l'autre côté de la route, le domaine de Laquirou. Ces trois domaines seraient intéressés.

Jean François BLANCHET

Nous avons prospecté avant.

Frédéric FANJAUD (BRLE)

Connaissant le secteur, pour aller jusque-là, c'est compliqué. Il faudrait aller jusqu'à l'Oustalet, et remonter jusqu'à Laquirou. Ce n'est pas réalisable. Déjà, il aurait fallu une surpression. C'était compliqué de les alimenter. Avec le réseau actuel qui était projeté, ce ne sera pas faisable. Il y a un an, j'ai fait une réunion avec la cave coopérative pour recenser les besoins sur la totalité de Fleury. On va reporter ces besoins sur plan. En fonction de cela, on va voir si on arrive au moins à remonter jusqu'à Laquirou ... mais ce n'est pas gagné.

Jean François BLANCHET

Il faut voir positivement le fait qu'il y a déjà 200 hectares équipés à l'irrigation. Cela n'était pas gagné initialement, car la finalité de cette conduite était exclusivement l'alimentation de la station de Puech de Labade. Nous avons aménagé un certain nombre de règles pour pouvoir le faire, d'abord en amont sur la région d'Ensérune. Sur ce secteur, le fait d'arriver à monter un projet de réutilisation d'eau d'usage de la station de potabilisation était improbable. On est arrivé à monter cette opération, avec l'accord pour un financement européen sur le projet. Ces 200 hectares vont bénéficier d'une alimentation en eau qui n'était absolument pas garantie. Je crois qu'il faut plutôt voir la bouteille à moitié pleine qu'à moitié vide. Je comprends qu'il y ait des insatisfactions, mais c'est déjà très bien d'être arrivé à équiper 200 hectares. Je me permets de le signaler, car c'était tout sauf acquis il y a encore un an.

Richard SEVICK

Je voulais apporter une précision, car dans mon esprit, pendant longtemps, et dans l'esprit d'un certain nombre de mes camarades, on pensait que ces 6 millions de m³ qui arrivaient à la station de Puech de Labade étaient 6 millions en plus de ce que l'on traitait déjà. Ce n'est pas du tout le cas. Ces 6 millions viennent sécuriser ceux qui existent déjà – c'est-à-dire qu'il n'y a pas 1 m³ de plus. Je préviens mes amis audois et surtout ceux du Narbonnais en disant que nous avons intérêt à nous occuper de nos ressources propres. Je siége à la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui prépare le SAGE ; je peux vous dire que nos amis de l'Orb ne sont pas prêts à nous donner 1 m³ de plus. On a des ressources extraordinaires dans le Narbonnais et dans l'Aude qu'on n'utilise pas. Il y a 40 millions de m³ qui s'en vont dans la nature, notamment par la Robine, les fuites, une mauvaise utilisation et une mauvaise gestion. Il y a là de l'eau à récupérer. Il faudra sécuriser notre approvisionnement dans le temps. Aujourd'hui, on voit jusqu'à 2020 ; au-delà, les choses sont loin d'être claires. Il faut vraiment travailler sur ce sujet et moins polluer. Il est essentiel que les Audois s'occupent de leurs ressources propres, car elles assureront dans le futur l'approvisionnement en eau. Je suppose que Michel Brousse est d'accord avec moi, car ce travail est fait réellement en collaboration très étroite avec le Conseil Général – puisque le SMMAR est, quelque part, le maître d'ouvrage de cette opération.

Michel BROUSSE

On est toujours dans des situations fragiles et dans la négociation. On a beaucoup avancé dans la relation avec nos voisins ; de ce côté, ce n'était pas *a priori* non plus gagné. On a pu échanger, se rencontrer et se dire des choses à certains moments ; aujourd'hui, l'approche est un peu plus positive, mais rien n'est jamais définitif.

Richard SEVICK

Sur la Narbonnaise, on facture 12 millions de m³ d'eau par an, mais on facture aussi 8 millions de m³ d'eau qu'on assainit. 7 de ces 8 millions de m³ d'eau qui passent par nos stations d'épuration sont balancés dans la nature. Une étude est faite avec la coopérative de Gruissan pour se resservir de ces eaux pour l'irrigation. L'eau est fragile et précieuse. Quand Jacques Bascou dit « *je veux une gouvernance de l'eau dans la Narbonnaise qui soit active et qui produise des effets* », il sait de quoi il parle.

Philippe VERGNES, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude

Je comprends la déception de mes amis vigneron, puisque je suis moi-même déçu. J'ai assisté à plusieurs réunions de ce type dans les départements voisins. À l'époque, avec un casse-tête

syndical, j'avais eu des propos un peu durs puisqu'au départ, cela portait sur 7 000 hectares, avec le tuyau qui devait arriver dans le département de l'Aude. 7 000 hectares, ce n'était que 10 % du vignoble départemental. C'est ensuite passé de 7 000 à 4 000 hectares. On a alors dit : « il vaut mieux ça que rien. » Et là, vous m'annoncez 200 hectares. Donc je comprends la déception de mes collègues vigneron. Je souhaiterais connaître la superficie des vignes dans l'Hérault. Je pense que les départements voisins se sont branchés sur les tuyaux. Je comprends l'usage qui doit être fait en eau potable – c'est la priorité n°1. Mais là, on ne peut pas être content du résultat.

Par contre, une bonne nouvelle a été annoncée par le président du Parc Naturel Régional. Je suis moi-même au courant qu'il y a des fuites importantes sur le canal de la Robine. Donc il nous faut colmater ces fuites et utiliser nos propres cours d'eau pour les besoins agricoles du Département. Sur ce cas de figure, on est déçu parce qu'on n'a pas inventé ces 5 000 hectares – ils ont été annoncés dans certaines réunions. Quant au tuyau qui devait arriver à Lézignan en je ne sais plus quelle année, on a bien compris qu'il ne va pas y arriver. Donc il faut profiter de ces systèmes de substitution sur les cours d'eau pour stocker l'eau en hiver afin de l'utiliser en été – pour une utilisation raisonnée et partagée.

Je rappellerai simplement que pour la vigne, nous cherchons à remplacer l'orage du 14 juillet, car avec les changements climatiques, la situation est compliquée. Cela s'appelle la synthèse chlorophyllienne : pour avoir un bon vin, il faut avoir de belles feuilles qui permettent au sucre de migrer vers les grappes. Nous souhaitons simplement amener 30 ou 40 mm pour remplacer l'orage du 14 juillet. Malheureusement, ce n'est pas avec ce projet que nos vigneron de la zone pourront... Ils en espéraient beaucoup, mais je comprends leur déception.

Nathalie MINICUCCI

Je peux peut-être préciser que sur le tracé du maillon du littoral audois, qui est effectivement une eau brute à potabiliser, il est quand même possible de prévoir des piquages. On ne pourra pas en prévoir énormément, car l'Agence Régionale de Santé (ARS) pourrait avoir son mot à dire puisqu'il s'agit d'eau à potabiliser. Mais il est tout à fait envisageable de prévoir des piquages à certains endroits, bien ciblés pour pouvoir derrière imaginer une densification de réseau. Ce n'est pas impossible. C'est Frédéric Fanjaud qui fait ce travail. Si des poches sont identifiables facilement et permettraient à terme d'irriguer un réseau, c'est envisageable, mais il faut le prévoir, l'identifier et il faut se positionner. Il n'y a pas de difficultés sur ce sujet, mais ce n'est pas la vocation première du tuyau. On voit qu'on l'a fait sur les vignobles des pays d'Ensérune. On peut aussi le faire...

Jean François BLANCHET

Vous avez parlé tout à l'heure des 4 000 hectares. Ces 4 000 hectares s'inscrivent dans le cadre de la valorisation des 6 millions d'euros que le Président Bourquin a pu récupérer auprès de l'Europe. C'est une chance pour l'agriculture, et singulièrement pour la viticulture régionale, car ces 6 millions d'euros ne nous étaient pas destinés. Il a fallu que l'ensemble des services de la collectivité régionale, de la collectivité départementale et de BRL s'impliquent pour donner des gages à l'Europe sur le fait que la viticulture pouvait avoir une irrigation responsable. Je veux bien qu'on dise qu'on n'en fait jamais assez, mais là, on en a fait beaucoup. Je ne voudrais pas qu'on soit dans un discours un peu défaitiste ou négatif globalement. Il peut y avoir des déceptions, mais là c'est une réussite – je pèse mes mots – d'avoir récupéré 6 millions d'euros de l'Europe qui ont permis à ce que 4 000 hectares non prévus initialement il y a 3-4 ans puissent être portés à l'irrigation. A côté de ces 4 000 hectares, certains ne sont effectivement pas satisfaits.

Il est toutefois prévu qu'il puisse y avoir une deuxième tranche de ces crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les projets qui ont été satisfaits étaient les projets les plus mûrs. Ce n'est pas simplement un viticulteur qui dit avoir besoin d'eau ; c'est une organisation globale ; c'est éventuellement une ASA si elle existe. Dès lors que tout le monde s'est regroupé et que c'était suffisamment mûr, la Région a identifié les projets. Tous ont été qualifiés. Les premiers qui étaient prêts ont été satisfaits ; il faut le dire très simplement – ce n'est pas autrement. La volonté n'était pas d'en satisfaire certains et pas d'autres. Ceux qui ont été satisfaits étaient ceux qui étaient prêts à être satisfaits.

La chance est qu'il y aura un deuxième tour de financement des projets. Donc à chacun aujourd'hui, si d'autres projets d'être satisfaits, de s'organiser, recenser et travailler avec la Chambre d'agriculture. Au deuxième tour d'investissement, il pourra effectivement y avoir de nouveaux projets.

Philippe VERGNES, Chambre d'agriculture de l'Aude

Je suis obligé de vous répondre. Dans le cadre de ce débat public, on est là pour dire les choses. Bien sûr, je suis heureux pour les quelques hectares qui sont pris, mais on n'est pas sur la quantité qui avait été annoncée. Malheureusement, vous avez dit qu'il sera possible à l'avenir qu'il y ait quelques poches. Donc ça ne fera jamais ce nombre de milliers d'hectares. Il semblerait que vous ayez fait rêver l'agriculteur – pour laisser passer le tuyau dans les parcelles – mais à la sortie, une grande partie va sur de l'eau potable. Je n'ai jamais pensé que ce serait 150 à 300 hectares ; je pensais que l'eau serait amenée sur des parcelles bien plus grandes.

Michel BROUSSE

On est dans ce débat ; on y a participé. On sait que les attentes étaient fortes. L'agriculture audoise n'existe pas que dans cette partie du Département, ou que dans la Narbonnaise. Je peux vous parler d'autres projets qui sont en train de se monter ailleurs autour d'une entité économique, d'une cave coopérative ou d'une ASA. On va arriver à monter des opérations. Le Président Viola aura l'occasion d'en présenter une nouvelle prochainement. Donc ce sont des organisations dans lesquelles la Chambre d'agriculture a tout à fait son rôle, quand localement et de façon individuelle – ou à défaut d'autres initiatives – les territoires n'arrivent pas à se structurer et à s'organiser. Après, la question de la ressource se posera effectivement. On a vu très rapidement que les fameux milliers d'hectares qui étaient dispersés sur le Département, notamment dans les Corbières, ne pouvaient pas bénéficier d'Aqua Domitia. Cela a été annoncé, et il n'a pas été exclu de répondre à la mobilisation et à l'organisation du terrain pour envisager d'autres hypothèses, le cas échéant. Cela n'a pas été exclu, et on l'a toujours affirmé. Aujourd'hui des territoires se sont organisés et des réponses sont à l'étude. On y travaille. La balle est au milieu du terrain ; il faut la saisir et jouer avec.

Frédéric FANJAUD (BRLE)

Pour compléter ce que dit M. Brousse, on a commencé des travaux pour irriguer 350 hectares sur la commune d'Ouveillan. Une étude est en train de recenser les besoins sur le Minervoais afin de mieux réutiliser les eaux de Jouarres. On est là sur le maillon du littoral audois, mais cela ne nous empêche pas de travailler sur l'irrigation de l'ensemble du Département.

Nathalie MINICUCCI

Frédéric Fanjaud a rencontré la cave coopérative de Fleury parce que le Maillon du littoral audois passe le long de l'Aude. On a rencontré la cave de Fleury pour voir s'il y avait des besoins et s'ils souhaitaient qu'on puisse envisager le piquage. On attend des éléments complémentaires. Il n'y a pas de difficultés pour qu'ils puissent y avoir des piquages sur cet adducteur. Toutefois il ne peut pas y en avoir énormément. Il faut donc les identifier. S'il y en a quelques-uns et que c'est prêt et mûr au moment où des financements apparaissent, il n'y a pas de difficultés pour pouvoir faire des poches supplémentaires aux poches déjà prévues.

Philippe VERGNES, Chambre d'agriculture de l'Aude

M. Brousse, je vous ai entendu. Vous savez qu'à la Chambre d'agriculture, on est conscient que l'eau est vitale pour l'agriculture et qu'il faut en avoir un usage raisonné et partagé. Je suis parfaitement au courant de tout ce qui se fait dans le Département – je pourrais vous en parler pendant une heure. Je suis le représentant de tous les agriculteurs de ce Département. Ce secteur est en plus sous influence méditerranéenne – c'est terrible par rapport à l'influence atlantique. Donc je parle au nom des agriculteurs de ce secteur.

François CATHELEA

On parle ici de choses très intéressantes, mais il y a une question qui n'a pas été évoquée : c'est le prix de revient, parce que l'agriculture ne peut pas payer l'eau au prix de l'eau ménagère.

Jean François BLANCHET

Vous avez raison. Il y a d'ailleurs une tarification qui est adaptée par rapport aux usages agricoles sur un prix très nettement inférieur. Le prix moyen de l'irrigation est, selon la quantité prise, entre 0,20 et 0,35 euro du m³, contre 3-4 euros du m³ d'eau potable. Vous avez raison de signaler qu'il faut être prudent sur la tarification qui est faite. La Chambre d'agriculture a contribué à des examens de capacité de financement par hectare de vignes. Il a été démontré qu'au tarif actuel de l'eau agricole, il est non seulement possible, mais rentable d'alimenter les parcelles de vignes en eau. Il faut voir aussi que les apports d'eau sont très réduits, puisqu'ils sont compris entre 300 et 1 000 m³/ha selon les années, là où pour de l'arboriculture ou du maraîchage, on est dans des proportions 3 à 4 fois plus élevées. Le coût d'irrigation des vignes est de l'ordre de 100 à 150 euros/ha. Sur la partie agricole, je pense qu'il est très bien que la profession soit motivée pour porter un certain nombre de parcelles futures à l'irrigation. On renvoie encore une fois le message sur le fait qu'il faut se structurer, parce que les demandes, pour pouvoir être satisfaites sur les nouveaux projets à financer, devront être prêtes d'ici un ou deux ans.

Philippe VERGNES, Chambre d'agriculture de l'Aude

Je suis né avec une pompe d'arrosage. J'ai le goutte-à-goutte enterré ; j'ai fait en gravitaire. Quand vous avancez 300 m³/hectare, cela n'existe pas – ce n'est pas une dose, mais une dosette ! Il faudrait plutôt parler de 1 000 à 1 200 m³/ha.

Jean François BLANCHET

Cela dépend des sols. Il y a des hectares complémentaires équipés à l'irrigation. On se mobilise autour de Jouarres – je suis certain que vous en êtes satisfait, car c'est vraiment une implication collective de la profession et de BRL. Sur les 7 000 hectares que vous avez cités et qui ne sont pas satisfaits, il faut encourager les propriétaires à se structurer et à regrouper la demande. On est tous responsables de ce qui va être fait dans les prochaines années – ces années commencent dès aujourd'hui. Une partie du chemin a été faite ; c'est tant mieux pour ceux qui vont bénéficier de l'irrigation ; c'est dommage pour les autres, mais ce n'est pas un dommage pour l'éternité.

Maintenant, il faut se mettre au travail, et regarder comment et où cette demande peut être satisfaite, à partir du développement de nouveaux réseaux. Je crois qu'on aurait tort de considérer qu'Aqua Domitia s'arrête à ce qui vous est présenté. Aqua Domitia est un réseau structurant. Ce qui est fait, ce sont des aménagements dans les services, dont les avantages vont être amenés pour plusieurs dizaines d'années – on pourrait même dire plusieurs centaines d'années. Donc la responsabilité qui vient ensuite est de faire des réseaux secondaires, sur lesquels il faut d'ores et déjà commencer à travailler pour savoir comment ils sont équipés et comment ils seront financés. De la même façon, quand Philippe Lamour a fait ses grandes infrastructures, tous les réseaux ne se sont pas faits en un jour ; ils se sont faits en une quarantaine d'années. Certains ont été satisfaits au début – tant mieux pour eux – et d'autres, hélas, ont été satisfaits au bout de 40 ans – on ne vous dit pas pour autant qu'il va falloir patienter 40 ans. En tout cas, vous pouvez compter sur toute la solidarité à la fois des collectivités et de BRL pour travailler avec vous pour structurer cette demande. C'est vraiment le message positif qu'on veut vous délivrer ce soir.

Michel BROUSSE

Il y a des moyens de travailler, et je vais rassurer tout le monde. On a parlé tout à l'heure de la Robine et des millions de m³ qui passent quelque part et doivent être utiles à un moment donné, mais qu'on pourrait valoriser autrement. On sait où ils sont ; on sait où passe le canal ; et on sait quelles activités il y a autour. Je vais vous rassurer : on a convenu avec Philippe Vergnes de prendre rendez-vous pour travailler sur ce sujet. Il n'y a pas de souci.

Guy SIE, Maire de Fleury

C'est une question technique, mais aussi administrative et éventuellement financière. Au-dessus de la canalisation de BRL à travers la Clape jusqu'à la station de Puech de Labade, il y a une ligne de moyenne tension de ERDF. On a demandé à ERDF s'ils pouvaient profiter de la canalisation pour enfouir cette ligne qui défigure le paysage. A ce jour, la réponse d'ERDF est ambiguë. Ils nous disent qu'ils enfouissent une ligne amortie financièrement. Une ligne est normalement amortie au bout de 20 ans ; il semblerait que celle-là n'est que 17 ans. D'ici 2016, elle aura 2 ans de plus. Comme la ligne n'est pas amortie, son enfouissement est peu envisageable, sauf opportunité exceptionnelle. Est-ce que la ligne électrique et la conduite pourraient passer dans la même tranchée ? Est-ce que cela pourrait présenter une opportunité exceptionnelle pour éviter que cette ligne ne défigure le massif de la Clape ?

Jean François BLANCHET

Techniquement, l'eau et l'électricité ne font pas toujours bon ménage, mais dès lors qu'il y a des distances de séparation suffisantes, des grillages avertisseurs adaptés et des repérages de canalisation permettant aux pelles mécaniques de ne pas se tromper de réseau lorsqu'elles viennent creuser, on peut penser que techniquement, c'est envisageable. ERDF est totalement souverain sur ses décisions d'investissement. Par expérience, on sait qu'il est difficile de faire bouger cette structure. Ce n'est pas une petite structure régionale comme nous. Là, on a affaire à une structure très centralisée, où les décisions d'investissement dans des périodes un petit peu tendues financièrement sont un peu compliquées à prendre. Peut-être qu'avec le concours du parc – parce qu'il y a également des enjeux un peu plus vastes et des zones classées au niveau du massif de la Clape – il pourrait y avoir une approche plus favorable. J'aurais tendance à dire qu'il faut monter un dossier un peu spécifique, et taper au bon niveau à ERDF. Du côté de BRL, il n'y aura aucun obstacle pour qu'à une certaine distance de la canalisation, dans une tranchée commune, on plante le fourreau d'ERDF. Par contre, il faudra se décider assez rapidement parce que nos travaux débiteront d'ici six mois à peine. Je pense qu'il faut solliciter ERDF au bon niveau ; je ne sais pas si c'est au niveau de la collectivité communale, de la collectivité départementale, etc.

Christian EJARQUE

Comme le partage se fait sur le Rhône, et vu le nombre d'industries sur toute la vallée du Rhône (y compris les centrales nucléaires qui sont pas mal développées), y a-t-il un risque de développement de pollution ? Certaines années, il y a eu des problèmes sur le Rhône. Donc je me pose la question.

Jean François BLANCHET

C'est une très bonne question. Le Rhône fait l'objet de nombreuses utilisations à des fins d'irrigation, mais aussi à des fins de potabilisation. BRL s'en sert pour les usages régionaux. Le suivi de ce fleuve est particulièrement développé puisque tout le long du corridor du Rhône, cette ressource est stratégique. Sur les différentes problématiques que vous avez citées, nous avons mis en place des collaborations pour mesurer la qualité de l'eau, notamment vis-à-vis du risque de radionucléides – c'est-à-dire d'émissions de particules radioactives de la part des centrales. On a une collaboration qui date maintenant d'une vingtaine d'années avec l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN). Ce suivi nous permet d'avoir des mesures des radioéléments qui possiblement pourraient être émis par les centrales. On observe aujourd'hui qu'on est sur des bruits de fond (car les signaux sont très faibles) qui sont très largement inférieurs aux seuils réglementaires, que ce soit par rapport à l'usage eau potable ou par rapport à l'usage *a fortiori* d'irrigation. Sur ces paramètres de radioactivité, le bruit dominant est le résultat des tirs atmosphériques qui ont eu lieu lors des essais nucléaires réalisés dans les années 1950 et 1960, et dont les retombées se sont faites dans tous les bassins versants. Donc cela affecte le bassin versant de l'Orb, le bassin versant de l'Aude, etc. Auparavant, le bruit de fond était celui des rejets de l'usine de la COGEMA, qui sont maintenant pratiquement terminés. Donc il n'y a absolument pas de risques, et ceux-ci sont régulièrement mesurés.

Après, il y a d'autres paramètres. On sait qu'il y avait des débats autour des PCB, par exemple. Là aussi, on a un programme de suivi annuel, où on mesure à la fois la qualité de l'eau, les sédiments, l'eau traitée et même des poissons qui sont dans le canal Philippe Lamour. On constate que les seuils sont inférieurs aux limites destinées à la potabilisation. On respecte donc l'ensemble de la réglementation.

Le fait qu'il y ait possiblement des risques ne contrevient pas à l'usage de la ressource puisqu'on respecte tous les seuils réglementaires. 200 valeurs réglementaires sont mesurées chaque mois. Sur certaines analyses, la fréquence est plus importante, notamment sur les stations de traitement. On a un programme analytique qui est très détaillé puisqu'il compte environ 150 mesures annuelles sur ces 200 paramètres. On a donc une connaissance très détaillée des polluants potentiels. Après, il reste les molécules émergentes avec certains polluants – comme les perturbateurs endocriniens – mais cela ne concerne pas que la ressource Rhône. Cette exploration de recherche concerne toutes les ressources, et pas spécialement la ressource Rhône.

Il y a de plus des systèmes de détection au niveau du fleuve Rhône qui fait l'objet d'un suivi par la sécurité civile, et également par les services de BRL pour pouvoir gérer toute pollution potentielle, et après sa détection, fermer tous les systèmes de transfert. L'avantage que l'on a est qu'en cas de pollution du Rhône, le temps qu'elle arrive à notre prélèvement au niveau de Fourques, et qu'elle transite jusqu'au système enterré, est d'environ une semaine en période hivernale, et de 24 heures en période estivale. Ce temps de transfert est largement suffisant pour isoler le canal, et éviter que la pollution n'aille dans les systèmes de canalisation, et *a fortiori* par les usages.

Sur le site Internet dont nous parlions tout à l'heure, tous les résultats d'analyse seront bientôt disponibles en synthèse. S'il n'y a pas d'autres questions, il nous reste à vous remercier de votre disponibilité et de vos questions, parce qu'il est important que nous puissions avoir des échanges et de la passion dans ces échanges. Il y en a eu, et c'est bien normal dès qu'on parle d'eau, on parle d'éléments vitaux, de l'aménagement du territoire et il faut de la passion dans ce que l'on fait.

On vous donne rendez-vous dans les prochains mois, tout d'abord au travers de notre site Internet – n'hésitez pas à aller le voir. S'il vous semble incomplet, n'hésitez pas à faire des remarques ; on l'améliorera. Les lettres d'information mises au point par la Région et BRL vous seront diffusées régulièrement. Si vous avez besoin d'autres informations techniques pendant la phase de réalisation, nos équipes sont à votre disposition. Marie-Hélène Favant pourra recueillir vos coordonnées si vous souhaitez une information plus détaillée.

Nous vous souhaitons une bonne fin de soirée et vous remercions pour votre écoute.

La séance est levée à 19 heures 50.

ANNEXE 4

Actualité du projet Aqua Domitia



Groupe technique Ressource – Instance Aqua Domitia

21 février 2014

Les porteurs du projet

LA REGION



- Assure la maîtrise publique du projet
- Propriétaire du réseau hydraulique régional.

100 km de canaux, 5000 km de conduites,
2 barrages, 80 stations de pompage,
6 stations de traitement d'eau potable,
2 barrages



BRL

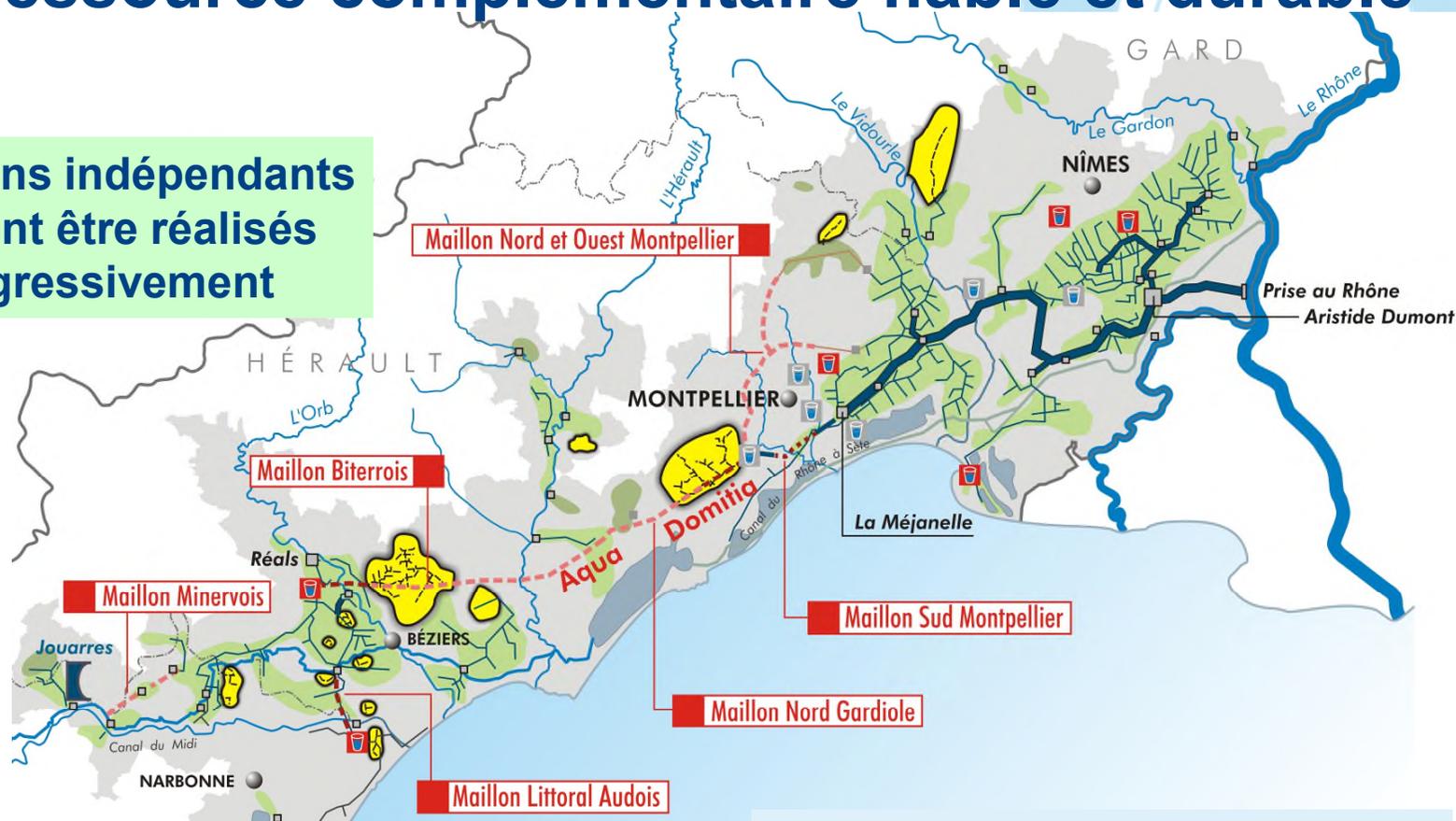
- Concessionnaire du réseau
- Opérateur technique du projet

BRL conçoit, réalise et exploite les ouvrages du réseau

BRL société d'aménagement dont le capital est détenue majoritairement par la Région et les 5 départements

Le transfert de l'eau du Rhône : une ressource complémentaire fiable et durable

6 maillons indépendants pouvant être réalisés progressivement

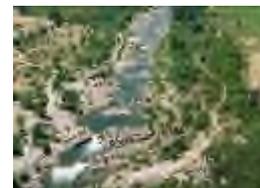


- Longueur globale : environ **140km**
- Débit max : **2,5 m³/s.**
- Diamètre des conduites : de **600 à 1200mm**

- Coût du projet **200 M€** (yc Maillon Sud)
- Coût des réseaux de desserte **140 M€.**
- Financement :
 - Région + BRL pour la plus grande part
 - Départements, Collectivités, Agence de l'Eau et bénéficiaires

Rappel des objectifs : sécuriser durablement les besoins en eau sans pression sur l'environnement

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable** par l'apport d'une deuxième ressource en eau
- Alléger la pression sur les **milieux aquatiques fragiles** avec une ressource de substitution
- **Accompagner** le développement économique régional
- Maintenir et développer une **agriculture diversifiée de qualité** et une **viticulture compétitive**, malgré le changement climatique





Une solution complémentaire aux autres ressources

Une conjugaison d'actions à conduire en parallèle



- **Economiser l'eau**
 - réduire la consommation individuelle
 - limiter les pertes sur les réseaux
 - Agriculture, Eau Potable, Tourisme
 - **Gérer durablement les ressources locales**
 - un potentiel limité ...et la nécessité de respecter les besoins du milieu
- ⇒ **des réponses indispensables ... mais insuffisantes**

Aqua Domitia : une ressource complémentaire
→ une capacité limitée qui ne peut couvrir tous les besoins





Les conditions de déploiement du projet

- **BRL met en œuvre le projet Aqua Domitia** en cohérence avec la délibération de la Région du 06 avril 2012

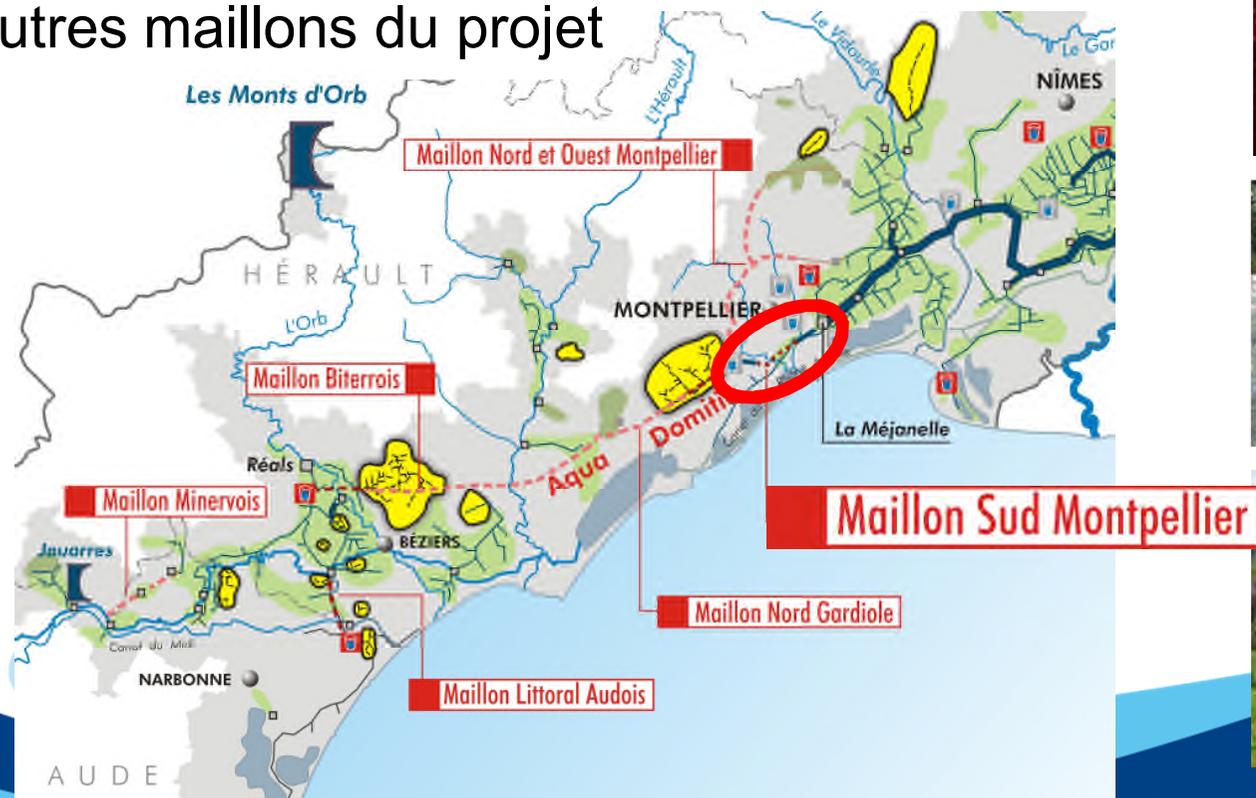
⇒ un calendrier de réalisation selon :

- ↪ le degré de « **maturité** » de la demande par territoire
- ↪ les conclusions des **concertations locales** avec les **acteurs de l'eau**
- ↪ les « **urgences** » de calendrier (FEADER)
- ↪ les **montages financiers**
- ↪ la **progressivité** des investissements
- ↪ les **obligations réglementaires**



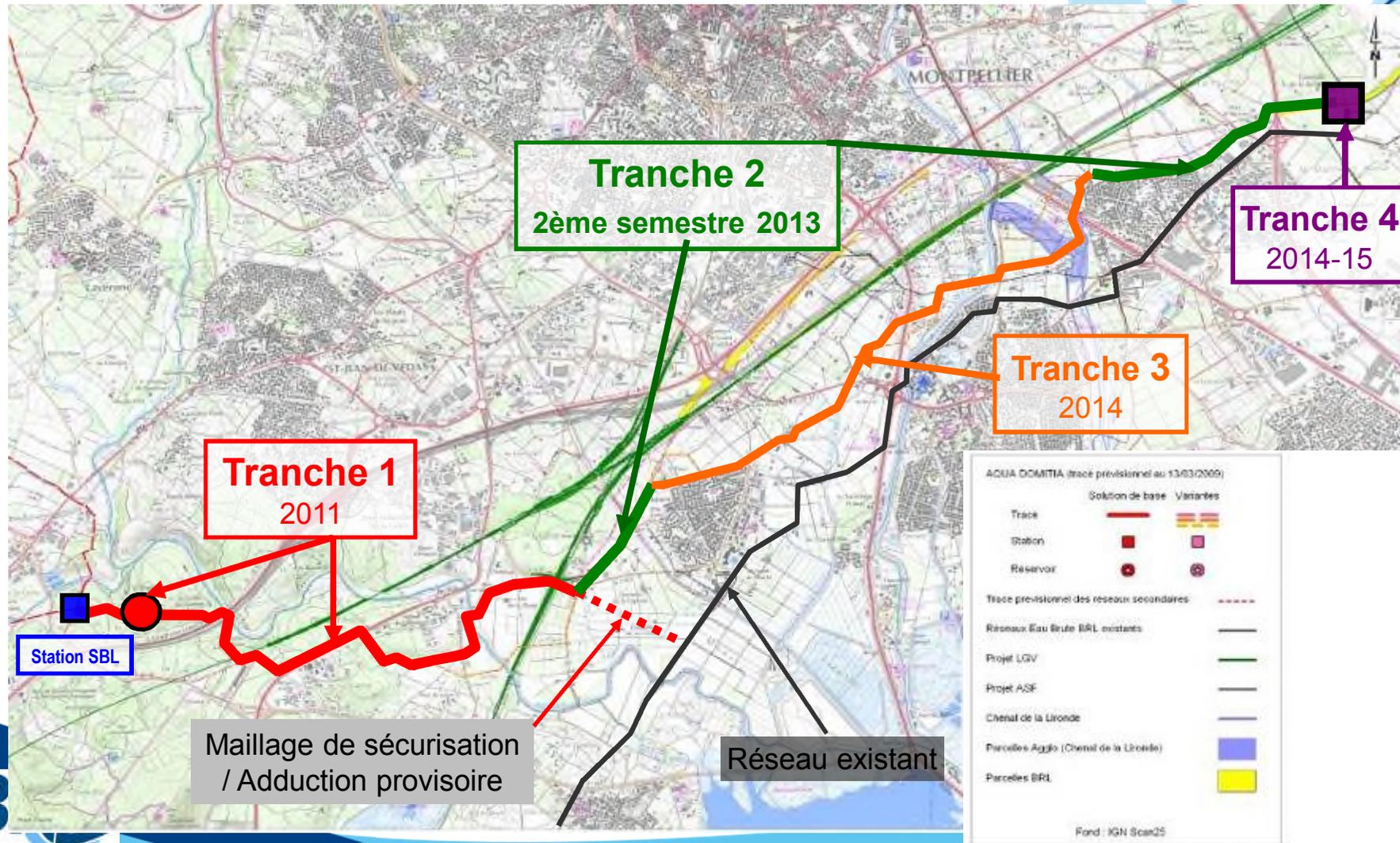
Le Maillon Sud Montpellier

- ⇒ une priorité pour l'alimentation en eau du **Syndicat du Bas Languedoc**
- ⇒ **16 km** de canalisation en \varnothing **1200 mm** – **54 M€**
- ⇒ le point de départ du **transfert de l'eau du Rhône** vers les autres maillons du projet



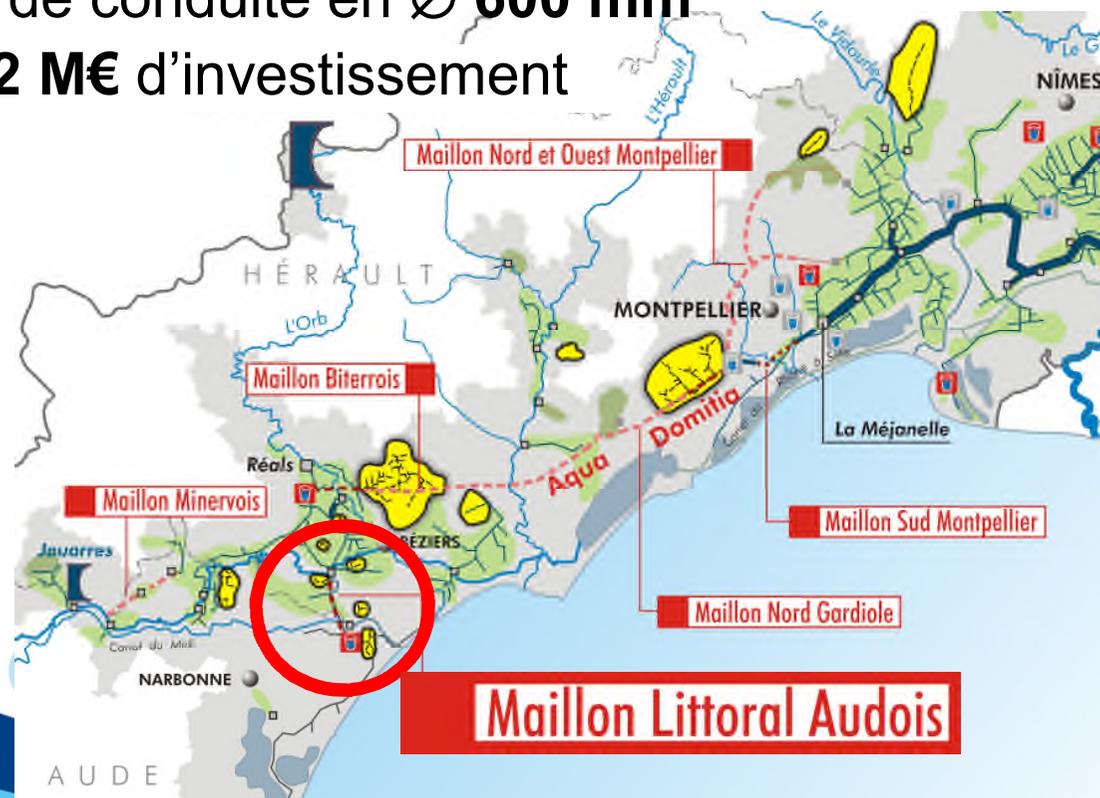
Le Maillon Sud Montpellier

La poursuite du chantier



Le Maillon Littoral Audois

- Une priorité pour la sécurisation de **l'alimentation en eau potable du Narbonnais** et des **stations touristiques**
 - ⇒ **doublement de la canalisation** d'alimentation de la station de potabilisation de Puech de Labade
 - ⇒ **14 km de conduite en Ø 600 mm**
 - ⇒ **10 à 12 M€ d'investissement**



Le Maillon Littoral Audois

Le calendrier du chantier

- **Un chantier en 3 tronçons pour intégrer toutes les contraintes de calendriers (environnement en particulier)**

1. du Malpas au sud de Nissan :

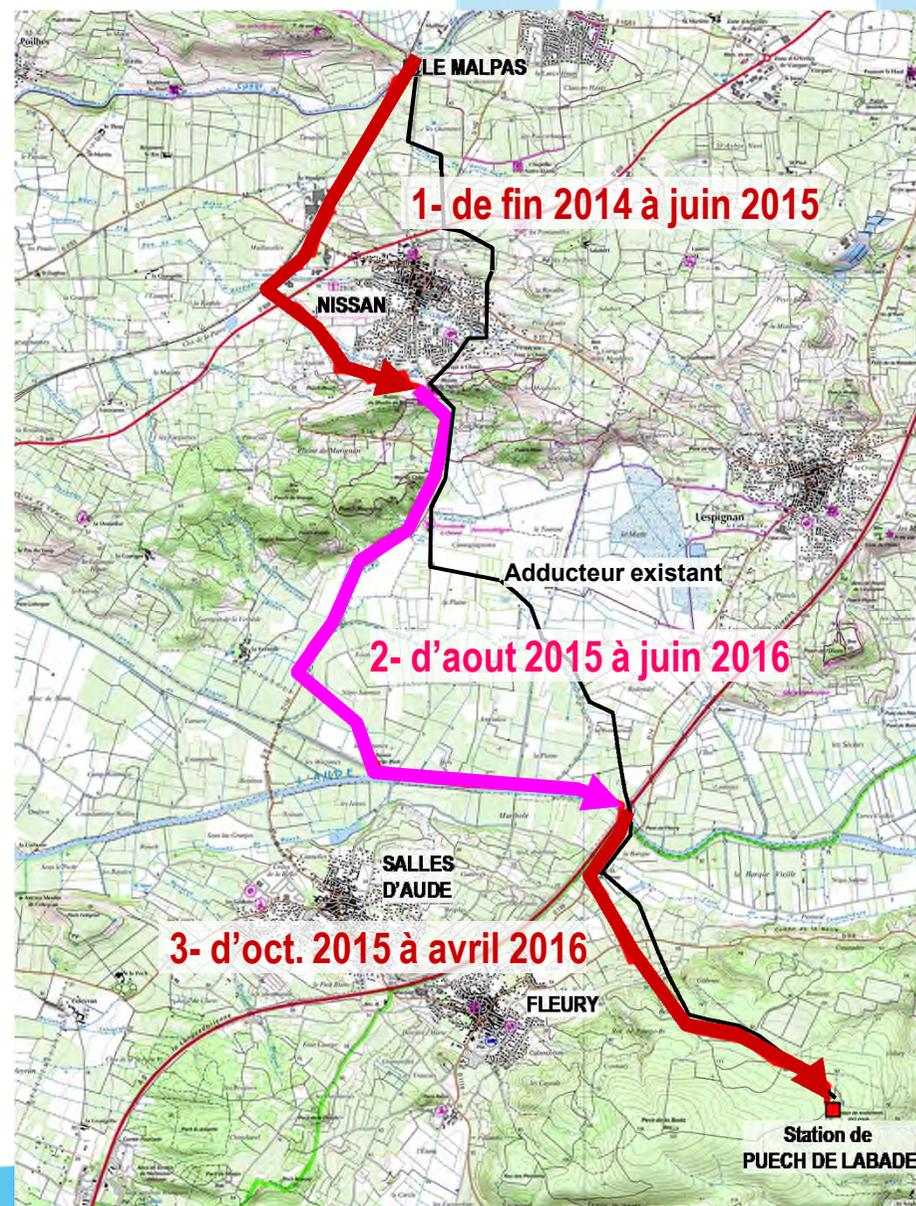
⇒ **de fin 2014 à juin 2015**

2. de Nissan à l'autoroute A9 :

⇒ **août 2015 à juin 2016**

3. de l'A9 à Puech de Labade :

⇒ **oct. 2015 à avril 2016**



Le Maillon Littoral Audois

Le calendrier de réalisation

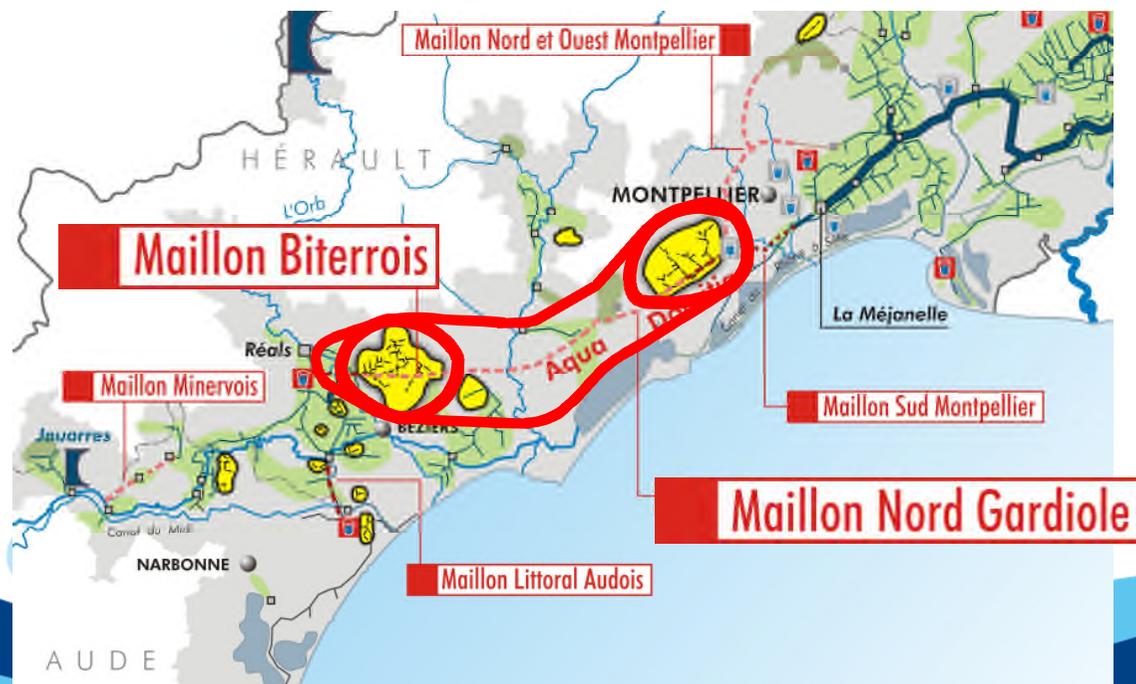
	2014				2015				2016			
	1 ^{er} Tr	2 ^{ème} Tr	3 ^{ème} Tr	4 ^{ème} Tr	1 ^{er} Tr	2 ^{ème} Tr	3 ^{ème} Tr	4 ^{ème} Tr	1 ^{er} Tr	2 ^{ème} Tr	3 ^{ème} Tr	4 ^{ème} Tr
Reglementaire												
Foncier amiable												
Foncier proc. administr.												
Etudes PRO	Tronçon 1		Tronçons 2-3									
Débroussaillage Tronç. 1			Tronçon 1									
Travaux Tronç. 1					Tronçon 1							
Travaux Tronç. 2 (y.c. débroussail.)									Tronçon 2			
Débroussaillage Tronç. 3							Tronçon 3					
Travaux Tronç. 3									Tronçon 3			

1^{er} niveau de sécurisation en juin 2015

Mise en service complète : juin 2016

Les Maillons Nord Gardiole et Biterrois

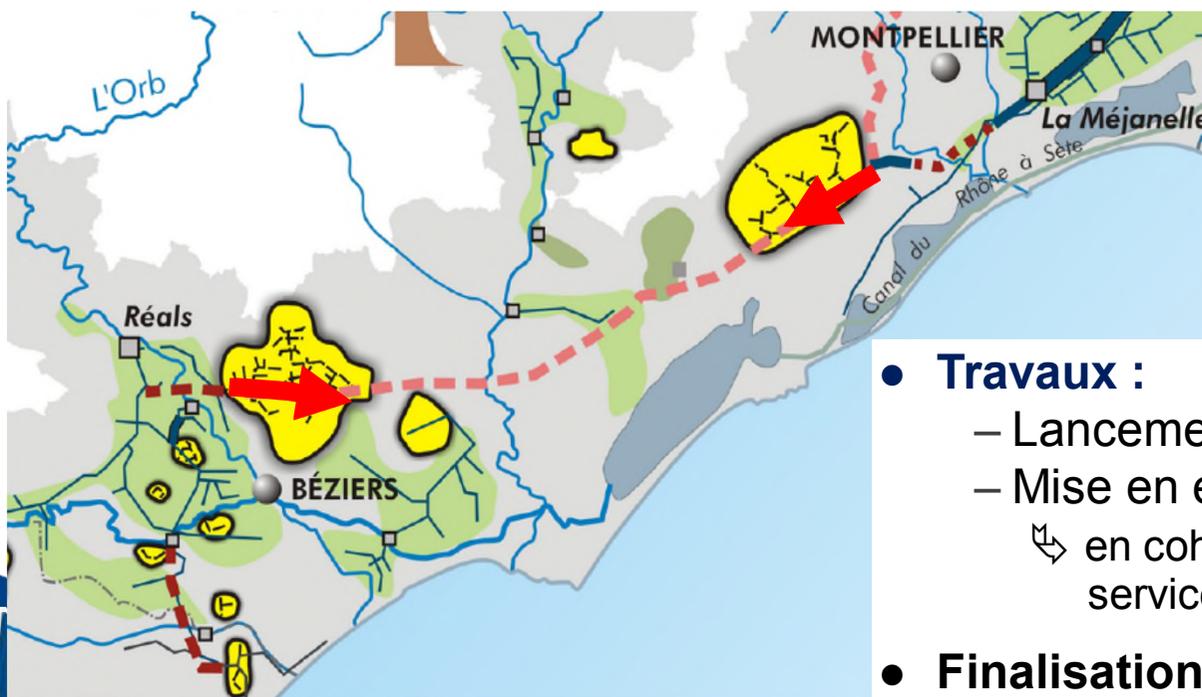
- **Éléments centraux** du projet Aqua Domitia
- Une opportunité de réalisation rapide d'une 1^{ère} tranche sur chaque extrémité
 - ⇒ Une forte demande agricole
 - ⇒ Des réseaux de desserte éligibles aux crédits européens → besoins d'agir vite !



Maillons Nord Gardiole et Biterrois deux premières phases prioritaires

⇒ Alimentation des réseaux de desserte pour 2000 ha nouveaux

- **Maillon Val d'Hérault** / Nord Gardiole : de Fabrègues à Gigean :
8,3 km en Ø 1 000 mm - 10 M€
- **Maillon Biterrois** / Nord-Est Béziers : de Corneilhan à Servian :
7,8 km en Ø 1 000 mm - 12 M€



- **Travaux :**
 - Lancement : **été 2014**
 - Mise en eau : **juin 2015**
 - ↳ en cohérence avec la mise en service des réseaux de distribution
- **Finalisation des 2 maillons : 2020**



Maillons Nord Gardiole et Biterrois

Le calendrier de réalisation

18 mois d'interventions pour réaliser le projet

	2013	2014				2015		
	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Topographie / Géotechnique	■	■						
Réglementaire / Environnement	■	■	■					
Procédure Servitudes	■	■						
Procédure Occupation temporaire	■	■						
Diagnostic archéologique			■	■				
Etude PRO	■	■						
Consultation			■					
Travaux				■	■	■	■	■

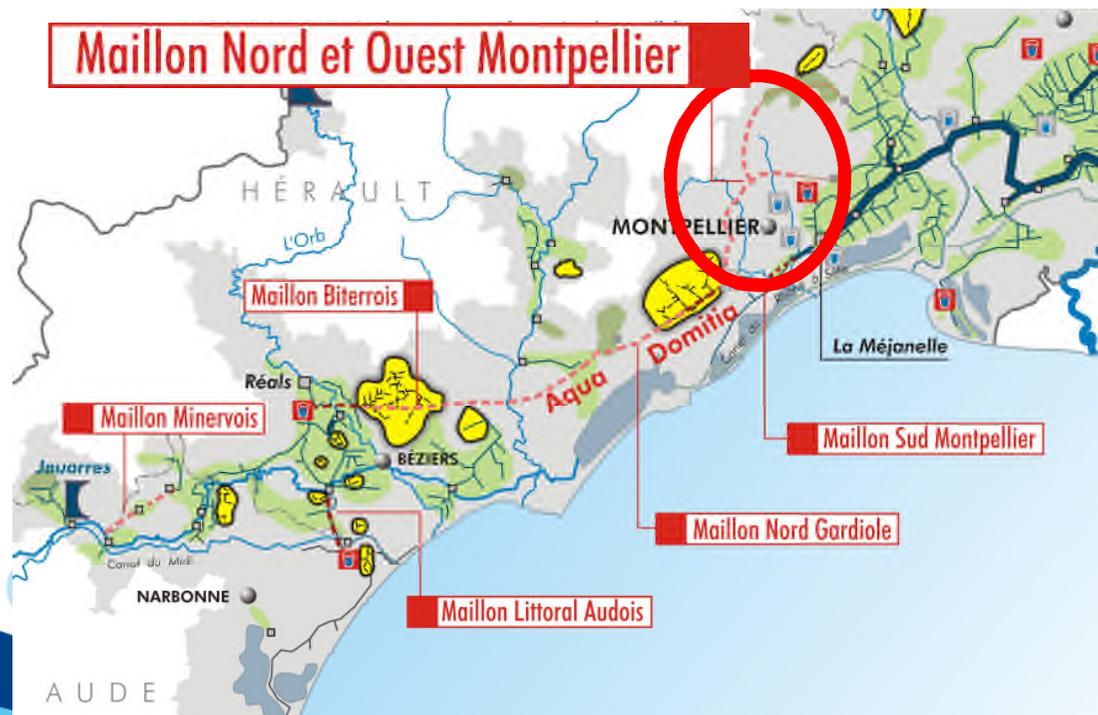


Mise en eau en juin 2015
pour alimenter les réseaux de desserte



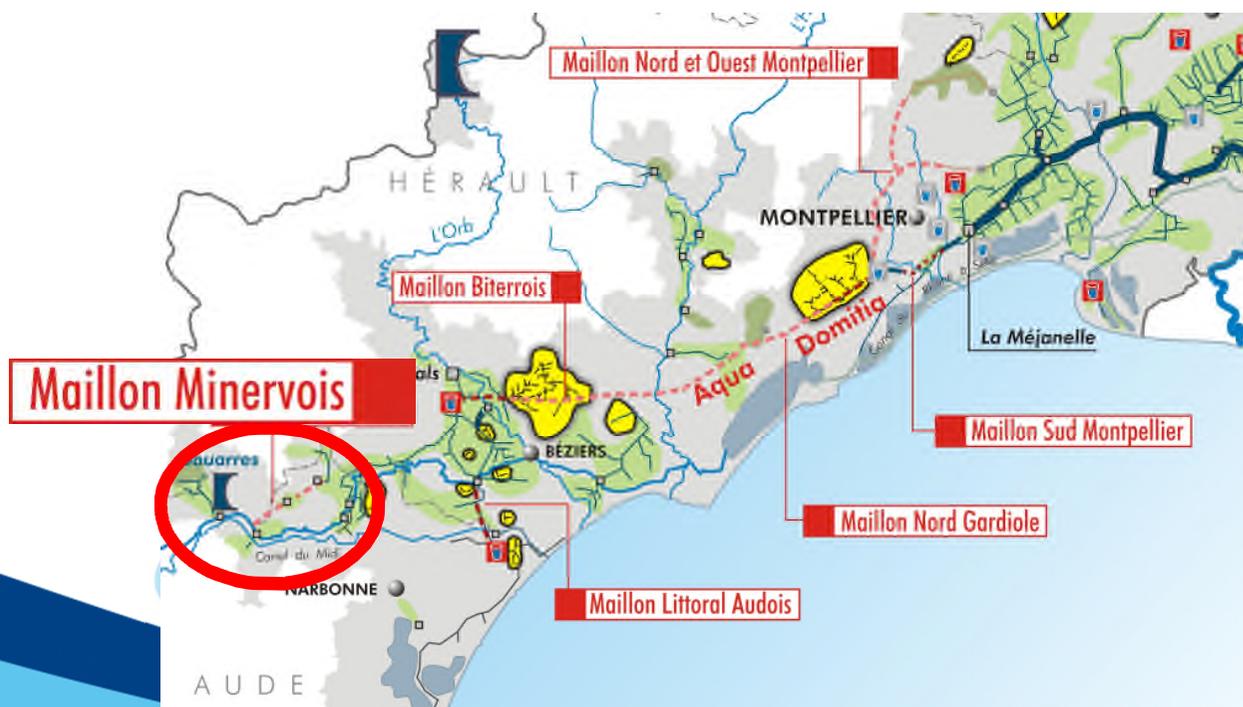
Le Maillon Nord et Ouest Montpellier

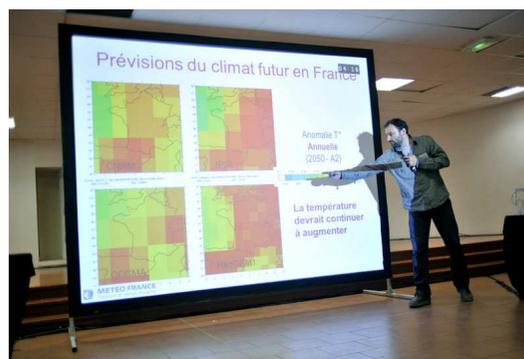
- Répondre aux besoins des **communes périurbaines** pour **économiser l'eau potable** et maintenir une **agriculture de proximité**
 - ⇒ **43 km** de conduite en Ø **300 à 600 mm**
 - ⇒ **50 M€** d'investissement (non compris les réseaux de desserte)
 - ⇒ **Calendrier à préciser** selon les priorités du CG34, de la C.C. Grand Pic St Loup et de l'Agglo Montpellier



Le Maillon Minervois

- Conjuguer le **développement de l'agriculture irriguée** et la **préservation de la nappe souterraine** du karst de Pouzols
 - ⇒ **Schéma directeur** d'eau brute en cours autour de la **réserve de Jouarres**
 - ⇒ Finalisation début 2014
 - ⇒ Premiers projets proposés à partir de 2015





Le dispositif de concertation

Groupe technique ressources - Montpellier

21/02/14



Rappels 1/2

■ L'instance de concertation Aqua Domitia

- créée par arrêté préfectoral en 2009, renouvelé en 2013
- co-présidée par le Préfet et le Président de Région
- Secrétariat : CR, DREAL, AE
- composition calquée sur le modèle des CLE
⇒ 82 membres

■ Objectifs :

- ⇒ assurer une concertation élargie autour du projet Aqua Domitia à l'échelle « Supra bassin »
- ⇒ informer ses membres,
- ⇒ formuler des avis sur le développement du projet et la prise en compte des objectifs du SDAGE



Rappels 2/2

■ L'instance de concertation Aqua Domitia

- s'est réunie régulièrement entre 2009 et 2011
- **a suspendu son activité pendant le débat public** entre 2011 et 2012



■ Décisions du maître d'ouvrage à l'issue du débat public

➔ Définition d'un dispositif de concertation

↪ un engagement fort du Maître d'Ouvrage

➔ Nomination d'un garant de la concertation

↪ veiller aux modalités d'information et de participation du public



➔ Réunion de l'instance en juillet 2013 : **RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF**

L'adaptation du dispositif de concertation

Le garant de la concertation :
Observation

L'instance de concertation :
Acteurs de l'eau

Groupe technique
ressources:
Technique

Forums territoriaux :
Grand public

Mais aussi :
Site internet, une
newsletter, schémas
directeurs, info auprès
des CLE....



L'Instance de concertation Les réunions plénières



■ Un point annuel sur :

- **actualité** du projet Aqua Domitia **par maillon**
- bilan des **SAGE** et de mise en œuvre des **PAGD**,
- restitution des travaux du « **groupe thématique ressource** »
- restitution des travaux des **forums territoriaux**,
- information sur la **qualité de l'eau**
du canal Philippe Lamour et les mesures mises en œuvre,
- bilan des études et actions sur le **changement climatique**



Groupe technique ressources

- **un groupe plus « resserré » issu de l'instance**
↳ **25 membres appelés à se réunir en fonction des besoins.**

- **Composition :**
 - collectivités territoriales: CR, CG34, CG11, 5 agglomérations, 6 CLE (14 membres)
 - usagers : BRL, association environnementale, association de consommateurs, CRCI, CA34, CA11 (6 membres)
 - État : DREAL, DDTM34, DDTM 11, ARS, Agence de l'Eau (6 membres)

Groupe technique ressources

■ Ses objectifs :

- ⇒ mieux suivre l'avancement du projet et les conditions de son développement
- ⇒ cohérence entre les besoins exprimés par chaque territoire et les calendriers de réalisation,
- ⇒ coordination/synergie avec les politiques d'économie d'eau
- ⇒ analyser les conditions de transfert et d'utilisation d'une ressource exogène sur un territoire (lien avec la qualité et la quantité des ressources locales)

■ Ses limites : le GTR n'est pas

- ⇒ une instance de décision, un inter SAGE....

les Forums Territoriaux

- Une information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau intéressés et au grand public

⇒ à l'échelle des **Maillons**, en fonction de l'avancement des travaux

- **Objectifs**

- **informer** des études et travaux en cours
- **débattre** des conditions de réalisation et les modalités d'accompagnement



- **3 forums territoriaux entre décembre 2013 et février 2014** : maillons Nord Gardiole, Biterrois et Littoral Audois



Un site Internet d'information

■ Rubriques dédiées au projet et à ses maillons :

- Informations générales
- Dossiers supports de la concertation
- Éléments d'actualité



■ Pages dédiées à la qualité de l'eau distribuée

- Supports d'information pour le grand public
- Synthèses thématiques (résidus médicamenteux, PCB, radionucléides,...) ;
- Résultats analytiques ...



Poursuite de la concertation à l'échelon local

■ COPIL des schémas directeurs :

- Issus des études de « Schémas directeurs d'eau brute »
 - Collectivités (Région, Département, EPCI locaux)
 - Acteurs économiques du territoire (agriculture, communes, tourisme...),
 - Gestionnaires de ressources (SAGE) et administrations (Etat, Agence de l'eau ...)
- Associés depuis les études préalables
 - ⇒ ils continueront à être mobilisés jusqu'à la mise en service.

■ Information régulière des C.L.E. des SAGE concernés

- Lieu privilégié pour débattre de la gestion concertée de l'eau
 - ⇒ présentation régulière de l'avancement du projet en CLE

■ Rencontres avec les acteurs de la gestion de l'eau

- Instances de bassin : Préfecture / DREAL / Comité de bassin
- Agence de l'Eau
- Chambre d'Agriculture Régionale / Départementales
- Acteurs techniques (CCI / Syndicats canalisateurs / Hôtellerie de plein air)
-

Aqua Domitia

Identification des besoins par territoire au regard de la capacité de desserte

Hypothèses de travail

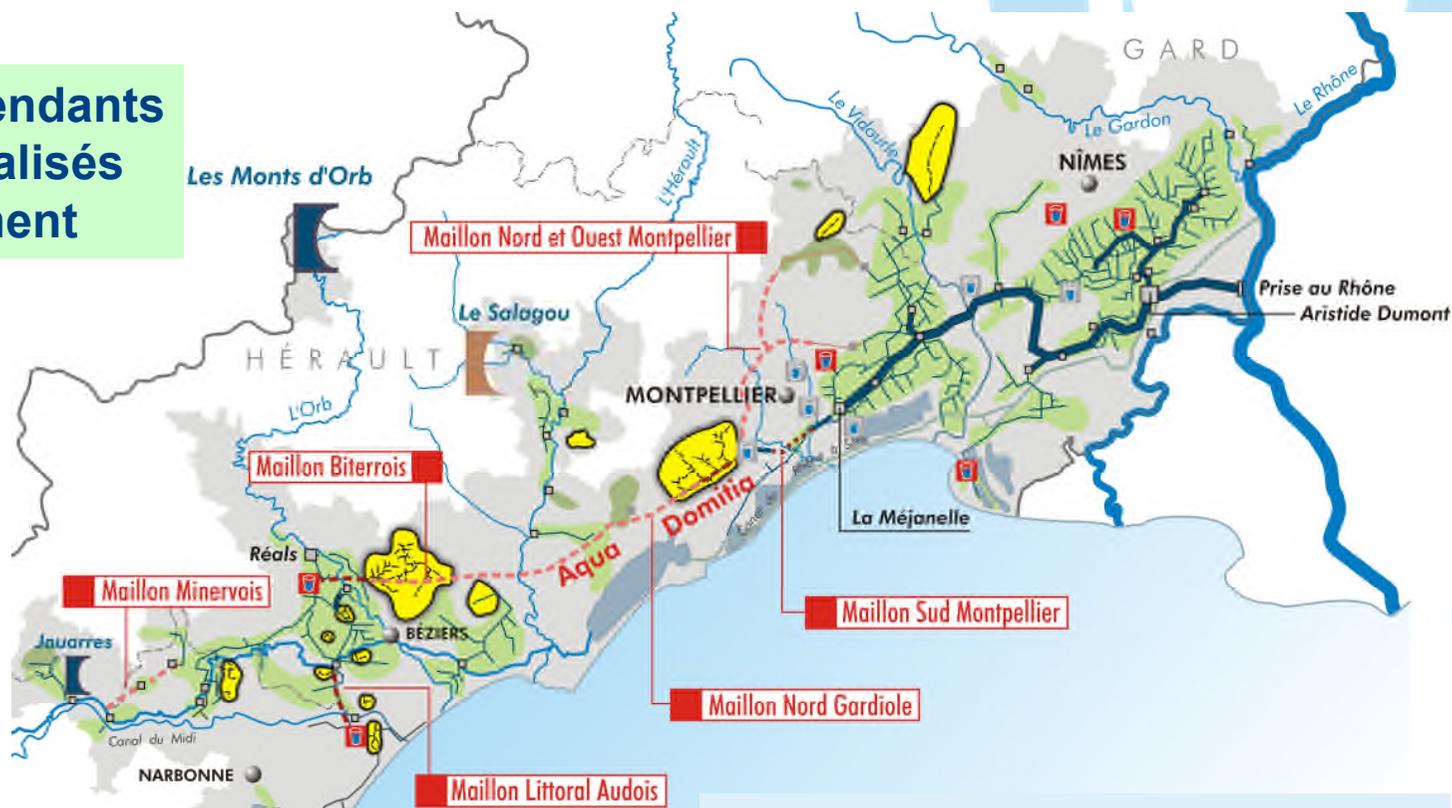


Groupe technique Ressource – Instance Aqua Domitia

21 février 2014

Le transfert de l'eau du Rhône : une ressource complémentaire fiable et durable

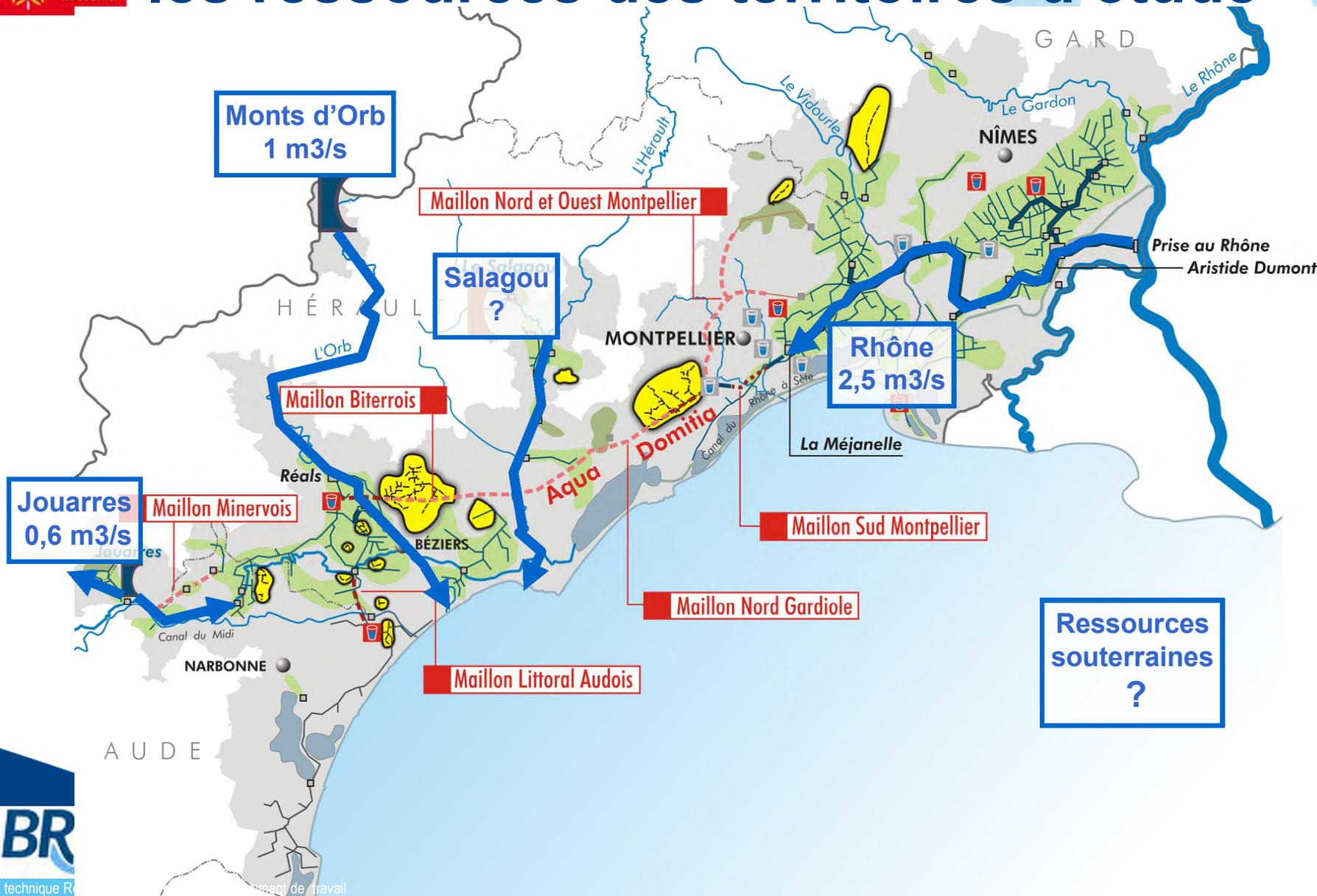
6 maillons indépendants pouvant être réalisés progressivement



- Longueur globale : environ **140km**
- Débit max : **2,5 m³/s.**
- Diamètre des conduites : de **600 à 1200mm**

- Coût du projet **195 M€** (yc Maillon Sud)
- Coût des réseaux de desserte **140 M€.**
- Financement :
 - Région + BRL pour la plus grande part
 - Départements, Collectivités, Agence de l'Eau et bénéficiaires

Rappel des marges de manoeuvre sur les ressources des territoires d'étude

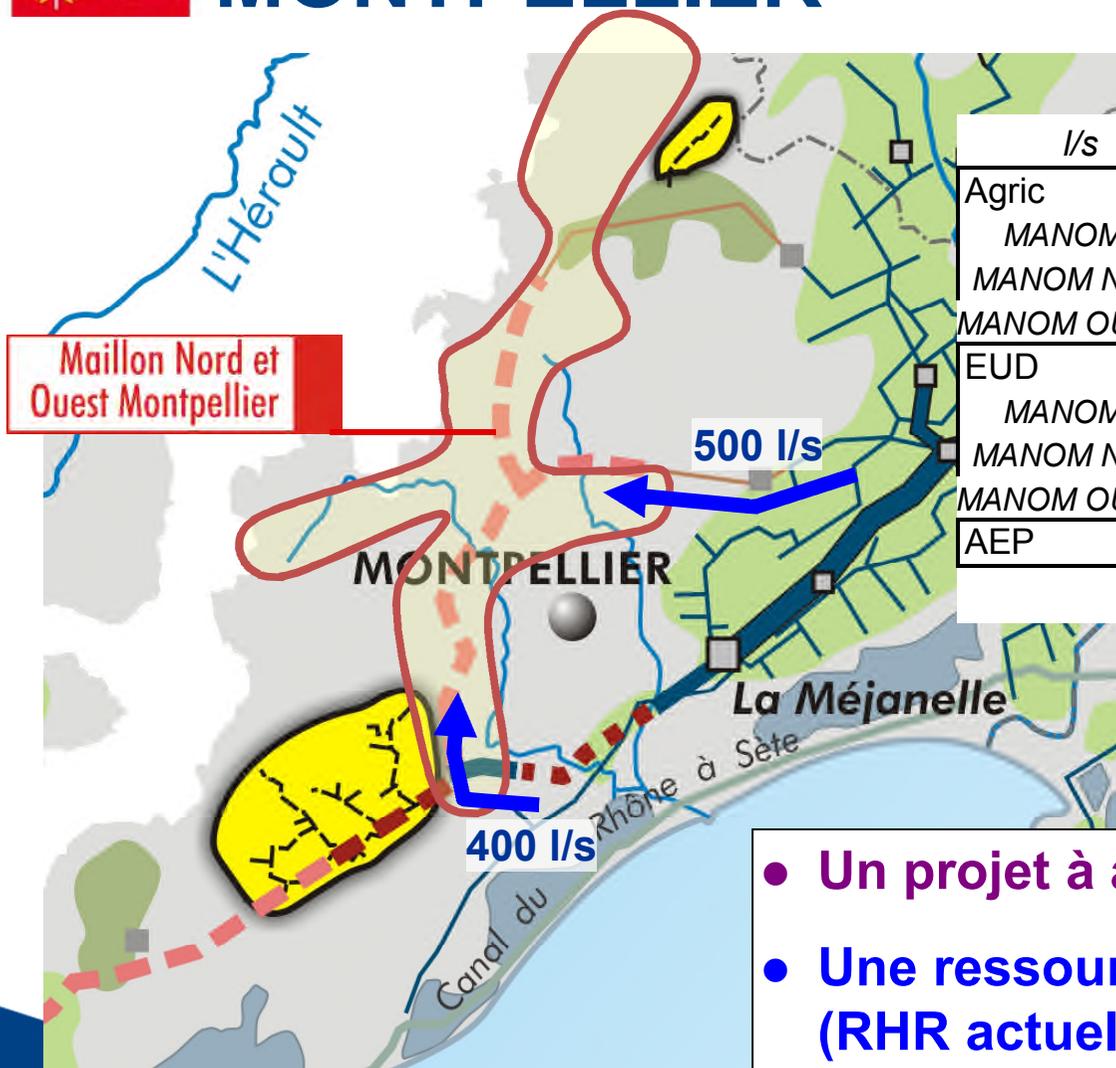


Actualisation des besoins en eau

- **Etude de faisabilité 2008**
 - ↳ Eléments proposés au Débat Public de 2011
- **Actualisation 2012/13** (AVP maillons centraux)
 - **Valorisation des études en cours**
 - Schémas d'eau brute BRL / projets FEADER
 - Etats des lieux des SAGE
 - Etudes Ch. Agriculture
 - Schémas AEP des collectivités
- **Evaluation selon 3 horizons :**
 - Court terme = 2015
 - Moyen terme = 2025/30
 - Long terme = 2040



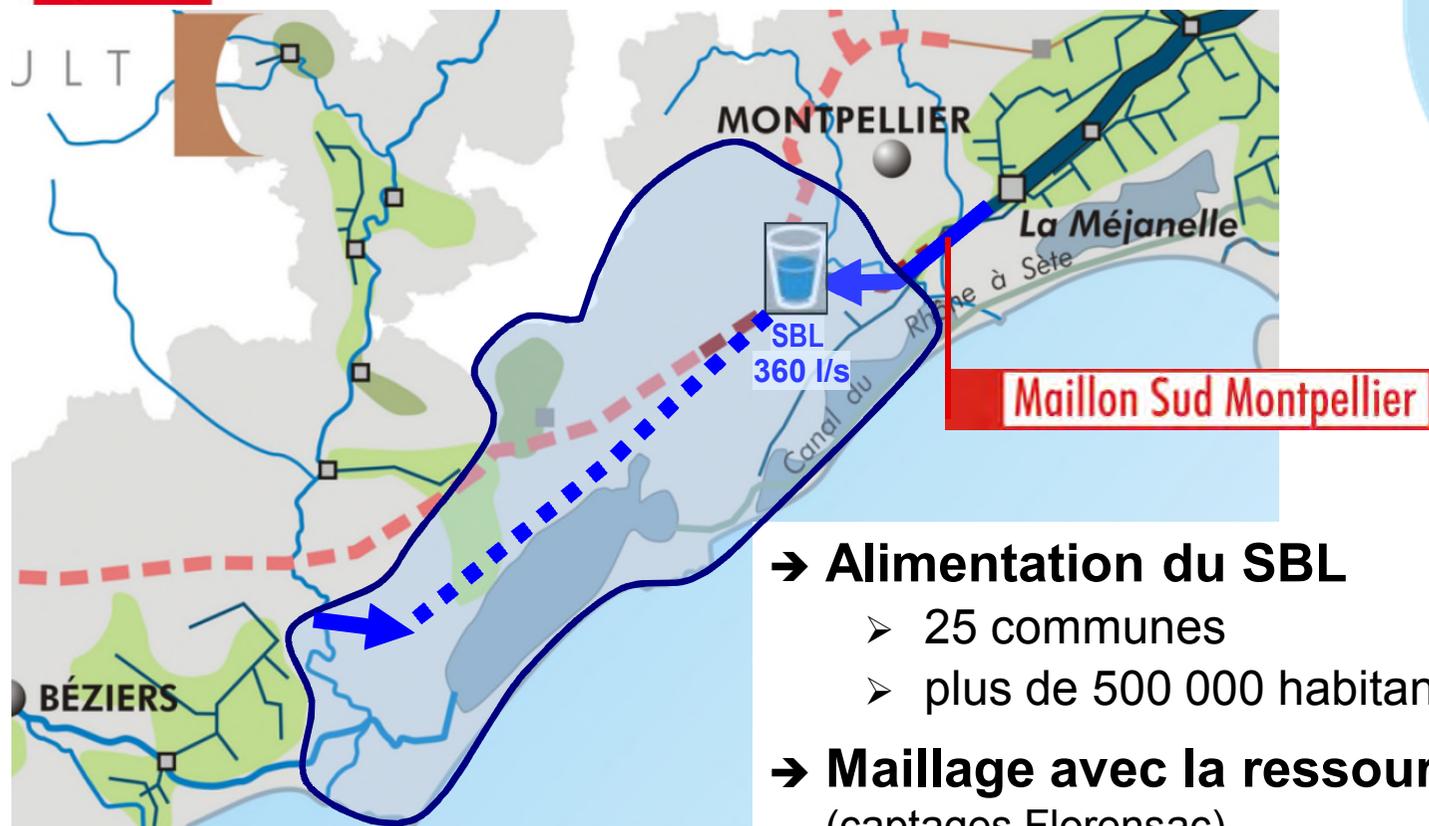
Le Maillon Nord et Ouest MONTPELLIER



I/s	CT	MT	LT
Agric	0	200	450
MANOM EST		100	100
MANOM NORD		100	300
MANOM OUEST		0	50
EUD	0	125	450
MANOM EST		50	50
MANOM NORD		75	250
MANOM OUEST		0	150
AEP	0	0	0
	0	325	900

- **Un projet à actualiser** (Grand Pic St Loup)
- **Une ressource dédiée à partir du Rhône** (RHR actuel + Aqua Domitia)

Le Maillon Sud MONTPELLIER



→ Alimentation du SBL

- 25 communes
- plus de 500 000 habitants l'été

→ Maillage avec la ressource Hérault (captages Florensac)

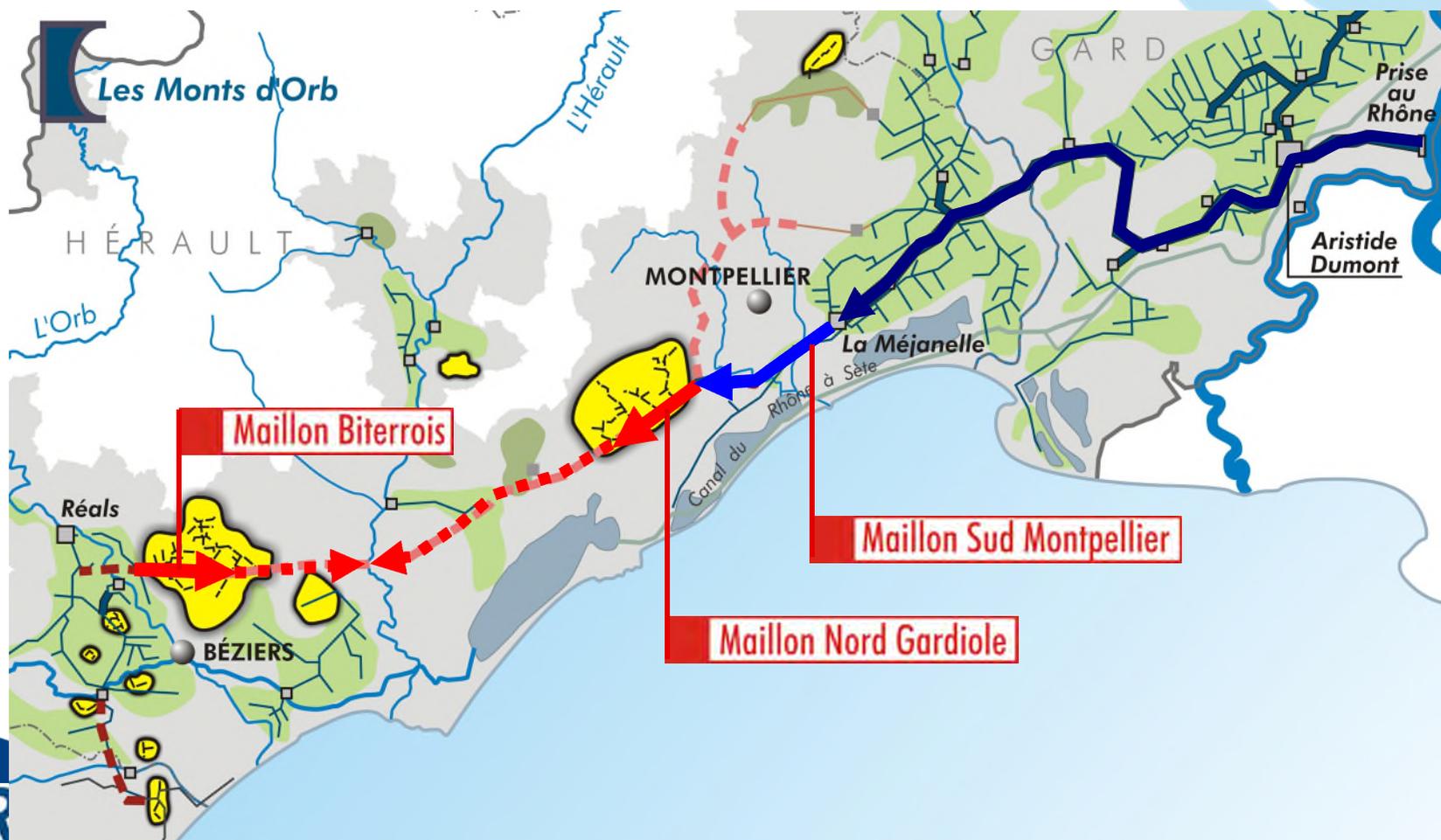
→ Station de potabilisation de Fabrègues

- 360 l/s (voire 720 l/s à terme)
- 1 Mm³/an minimum

⇒ soulagement équivalent du fleuve Hérault

Les Maillons centraux NORD GARDIOLE ET BITERROIS

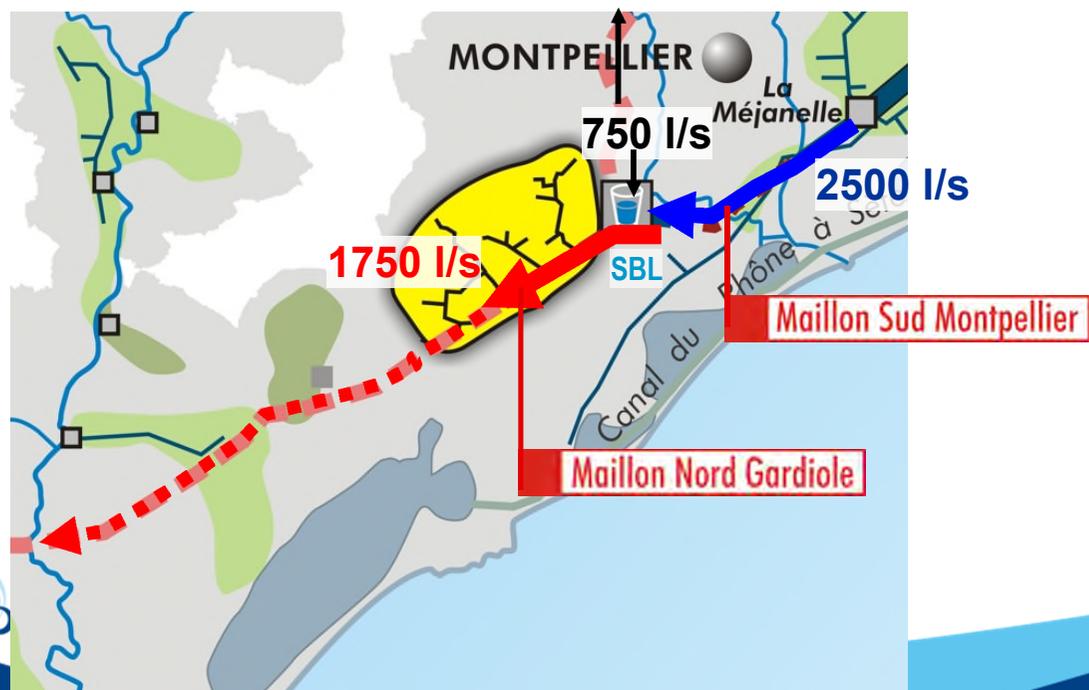
Constituent la partie principale du projet et assurent la sécurisation de l'alimentation en eau à l'échelle régionale



Les Maillons centraux LES DÉBITS MOBILISÉS ET TRANSITÉS

Aqua Domitia : débit max = 2500 I/s

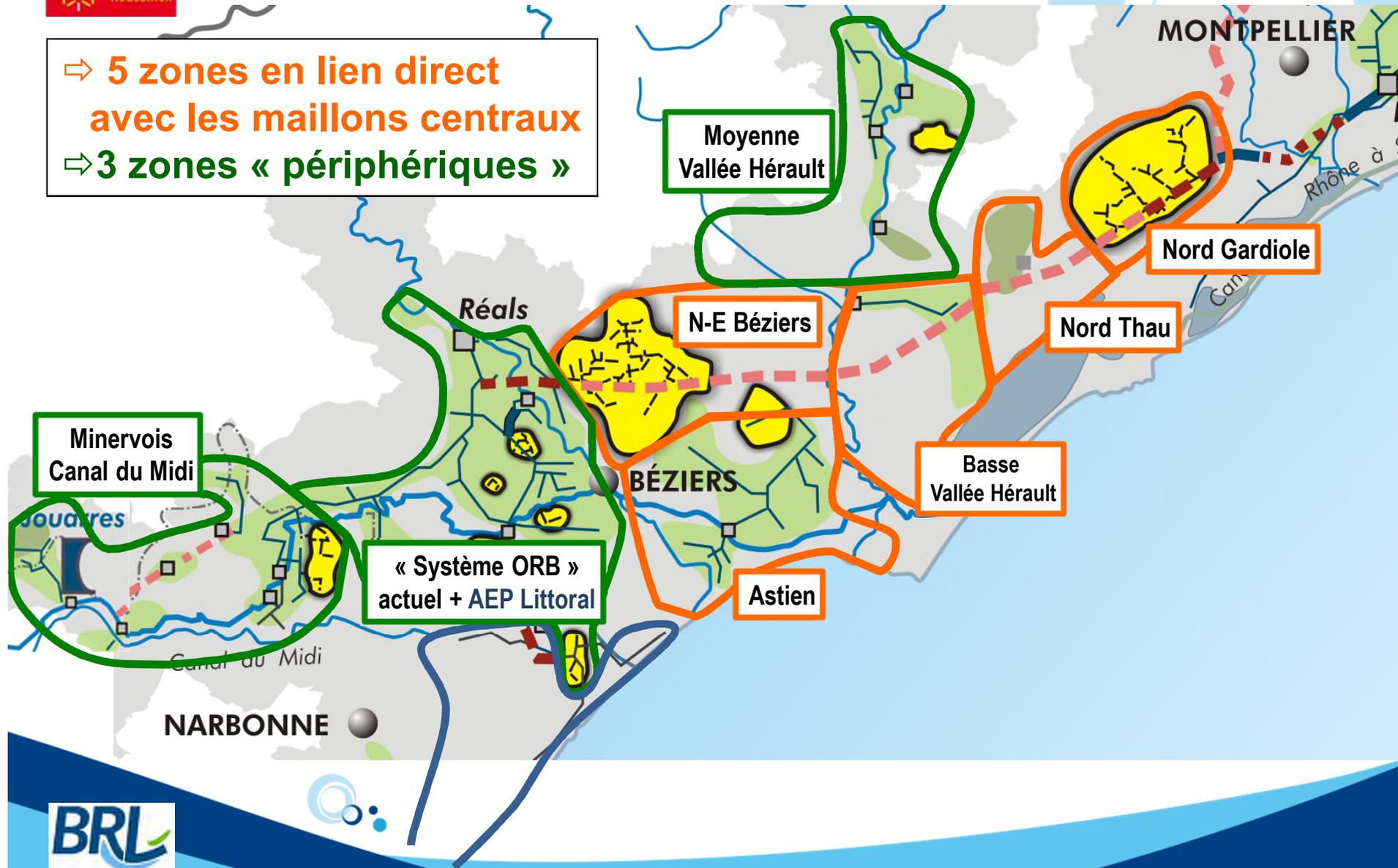
- Débits réservés en extrémité du Maillon Sud Montpellier
 - ↪ SBL + Maillon Nord et Ouest Montpellier = 750 I/s
- Débits transités par les maillons centraux : **1750 I/s**



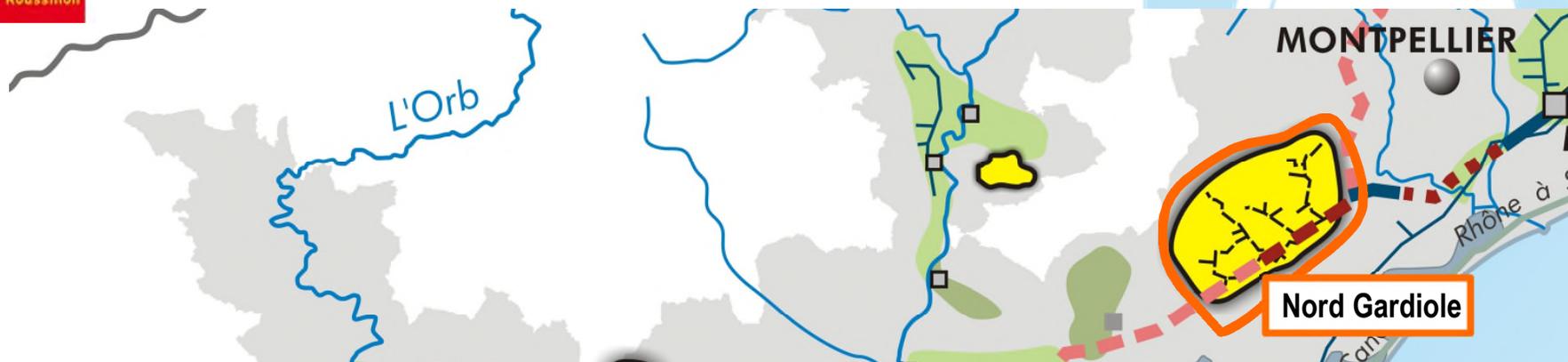
Les Maillons centraux

LES ZONES D'INFLUENCE DU PROJET

- ⇒ 5 zones en lien direct avec les maillons centraux
- ⇒ 3 zones « périphériques »

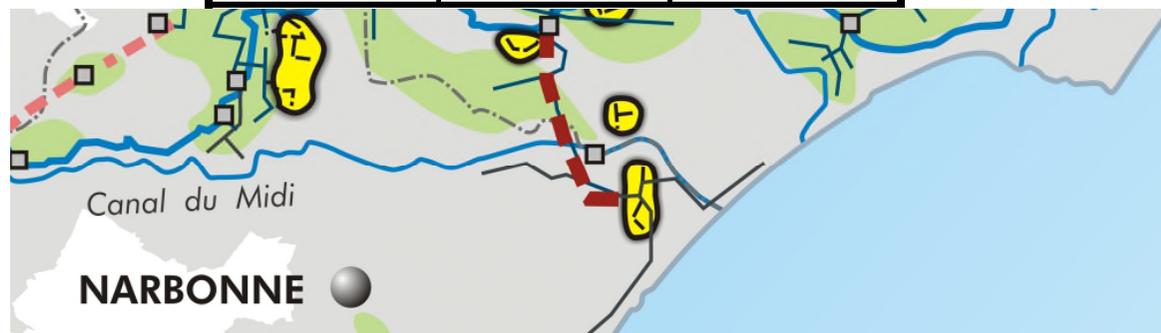


Nord Gardirole

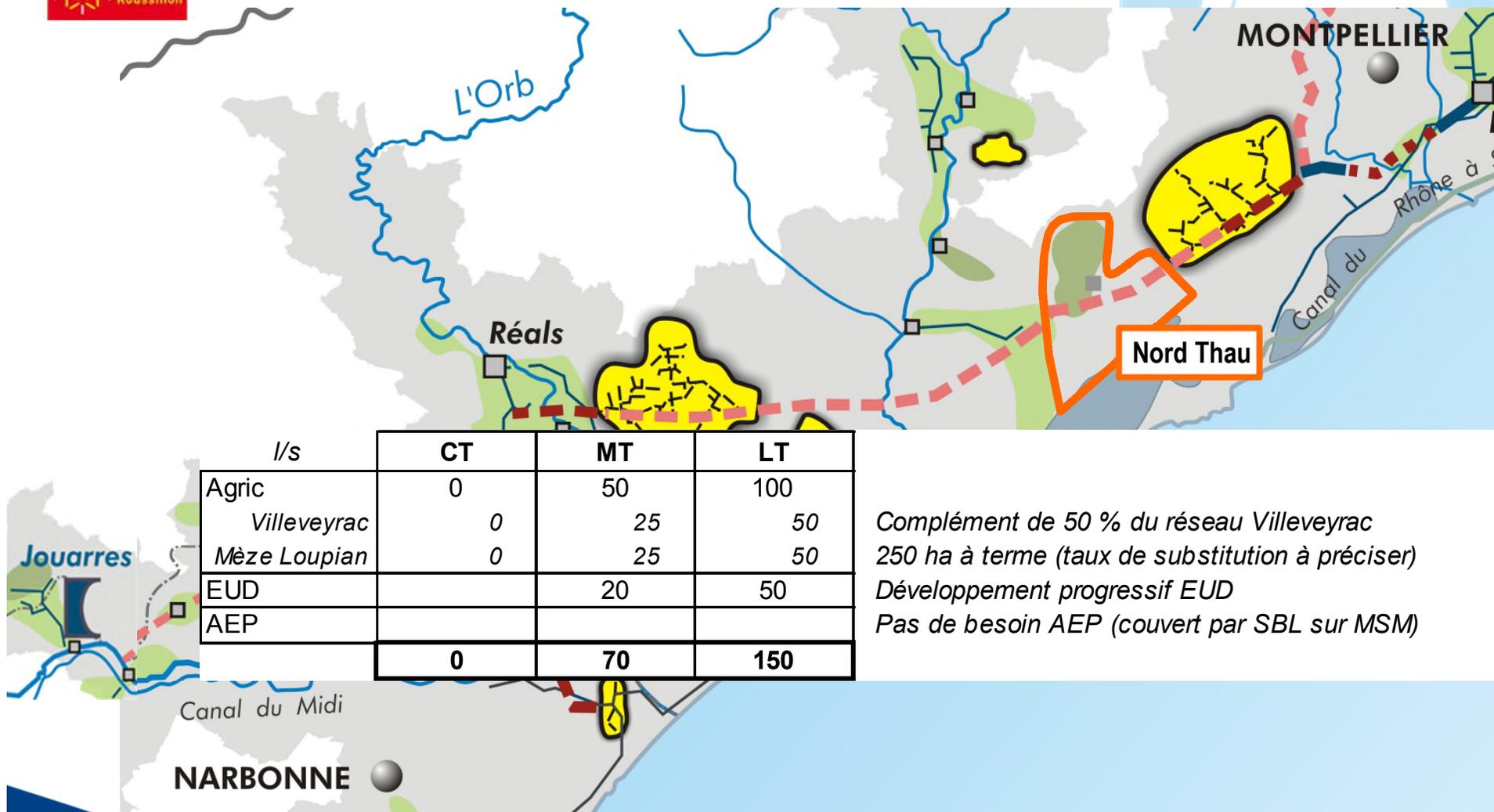


I/s	CT	MT	LT
Agric	100	150	200
EUD	0	30	60
AEP	0	0	0
	100	180	260

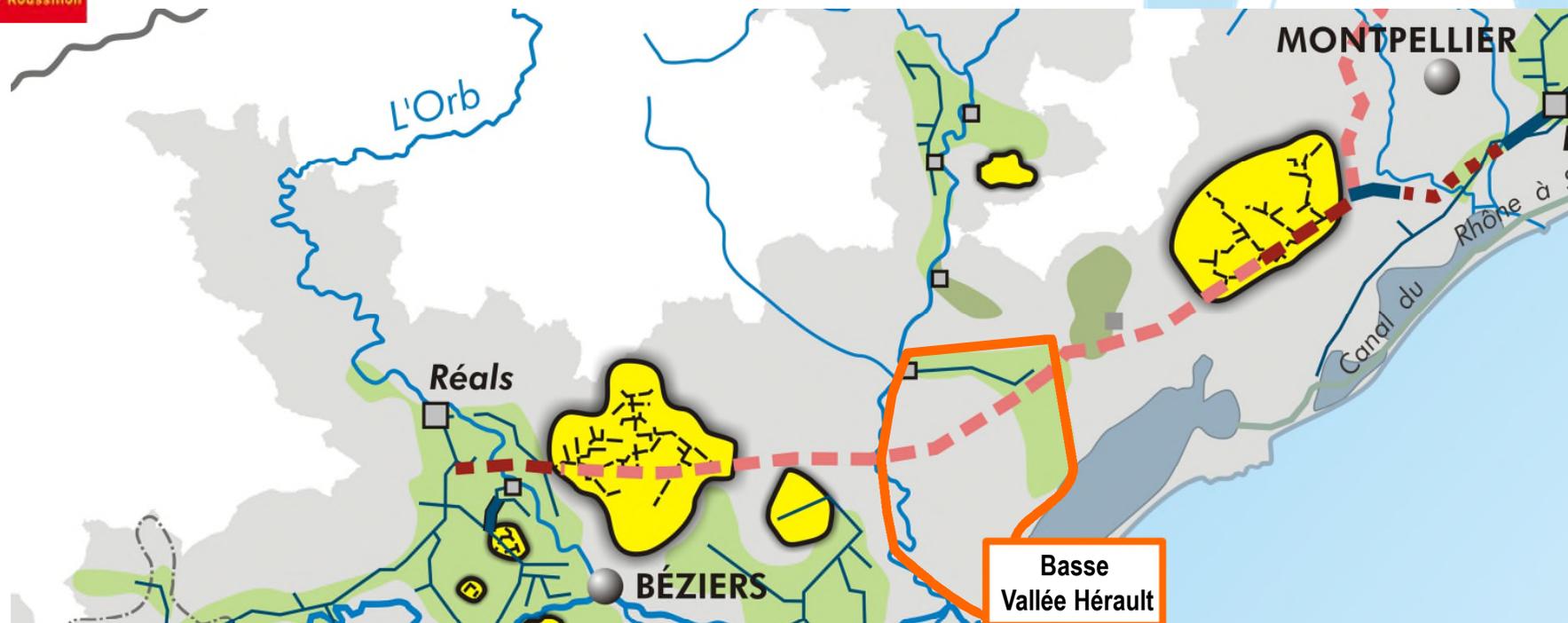
500 ha en 2015. Doublement des surfaces à terme
Développement progressif EUD à MT
Pas de besoin AEP (couvert par SBL sur MSM)



Nord Thau



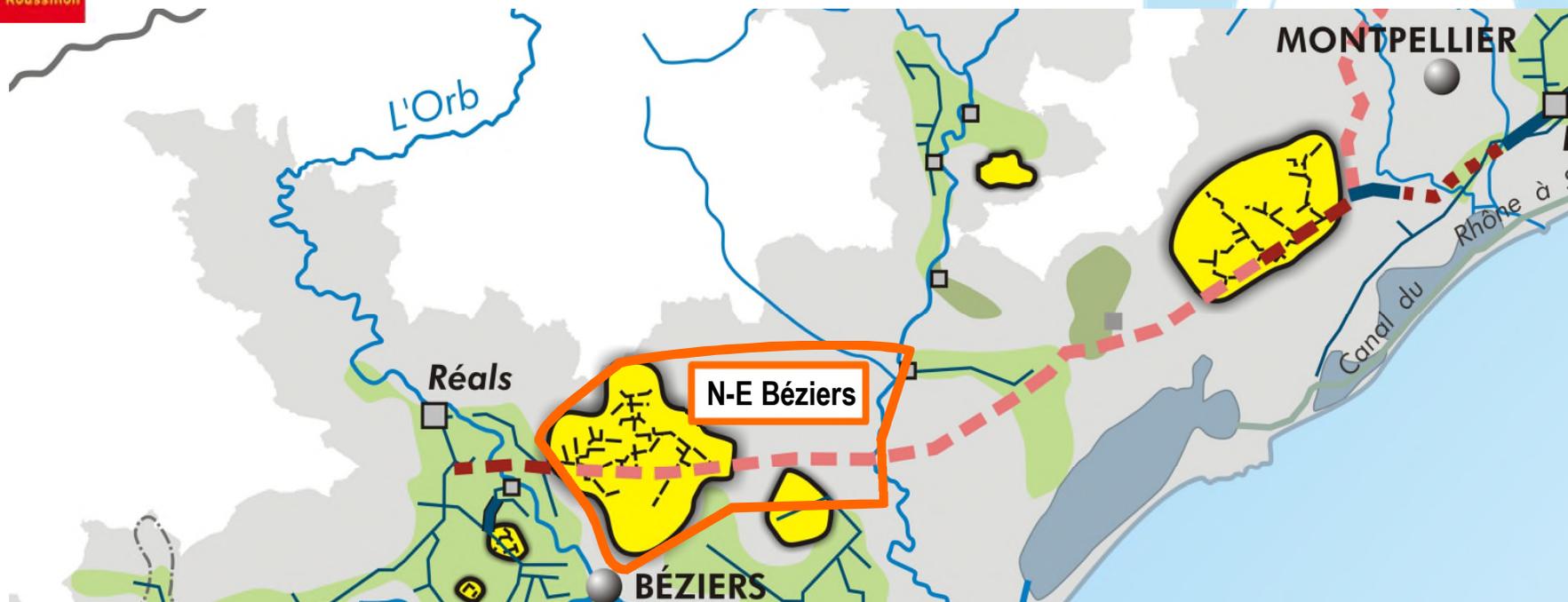
Basse Vallée Hérault



I/s	CT	MT	LT
Agric	0	225	350
Montagnac	0	100	150
Florensac	0	75	125
Pomerols	0	50	75
EUD		25	50
AEP			
	0	250	400

500 ha en 2020. Progression modérée ensuite
 400 ha en 2020. Progression modérée ensuite
 200 ha en 2020. Progression modérée ensuite
 Développement modéré EUD (nappe)
 Pas de besoin AEP (couvert par SBL sur MSM)

Nord Est BEZIERS



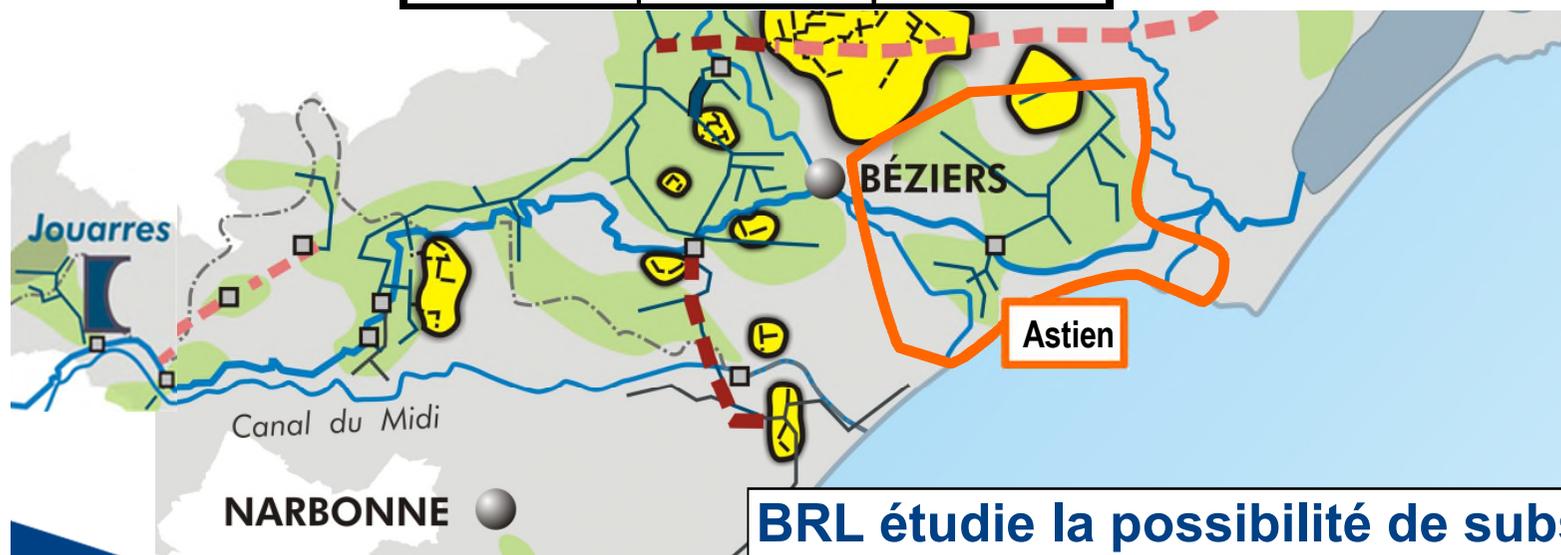
l/s	CT	MT	LT
Agric	300	425	550
<i>Corn./Bassan</i>	300	325	350
<i>Servian/Valros</i>	0	100	150
<i>autre</i>	0		50
EUD		50	100
AEP			
	300	475	650

1500 ha en 2015. Progression modérée ensuite
 500 ha en 2020. Progression modérée ensuite
 Autres extensions limitées
 Développement progressif EUD
 Pas de besoin AEP exprimé par CABM

I/s	CT	MT	LT
Agric	0	150	250
<i>Substitution</i>		100	100
<i>Dévppt</i>		50	150
EUD	80	200	250
<i>Vias Agde</i>	80	100	100
<i>EUD / AEP</i>		100	150
Subst. Portiragn	0	500	500
	80	850	1000

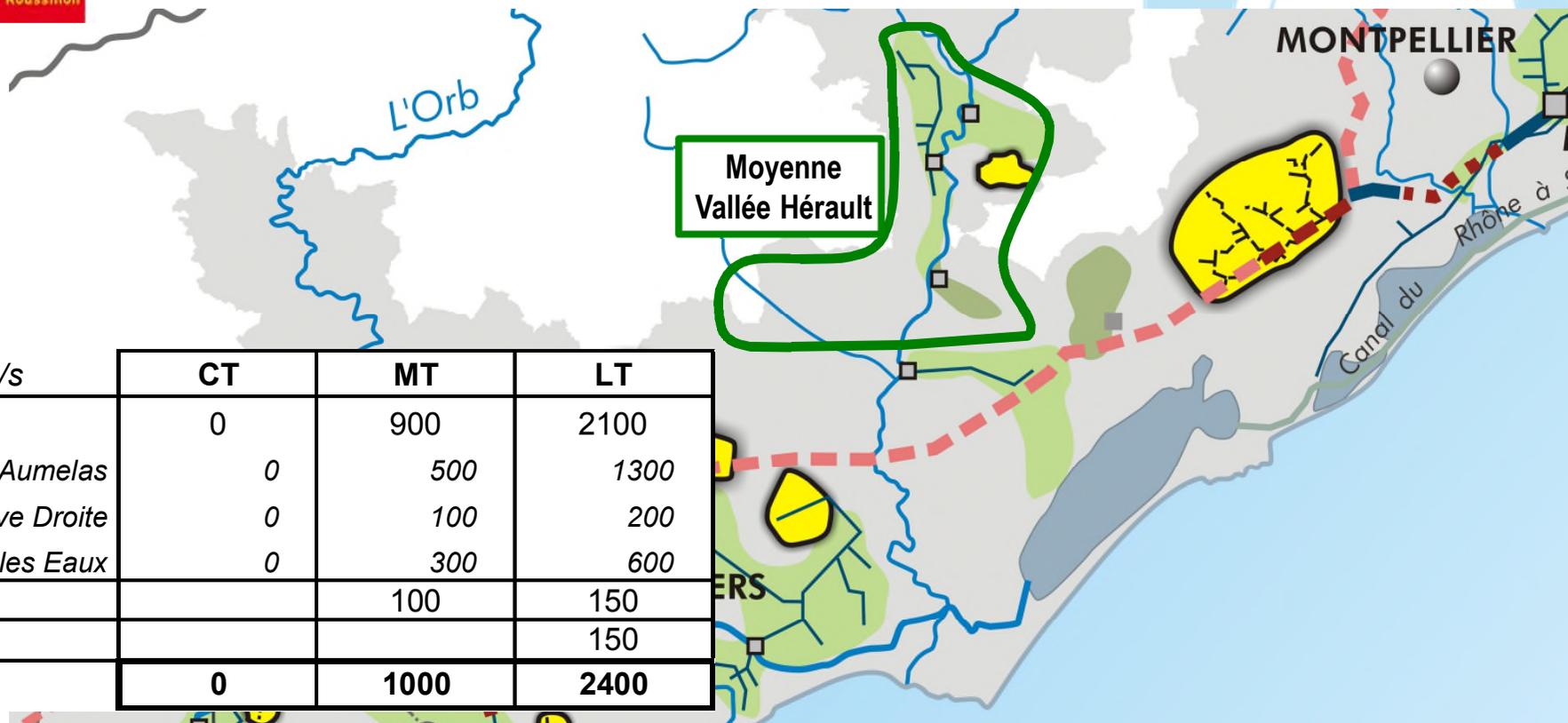
500 000 m³ à substituer = 500 ha vigne
 250 000 m³ de dvpt à MT (= 250 ha)

alimentation campings littoraux + golf
 Dvpt eau brute en parallèle réseaux agricoles



BRL étudie la possibilité de substituer son prélèvement dans le Canal du Midi
 ⇒ **Soulagement de l'Orb dans sa portion aval**

Moyenne Vallée Hérault

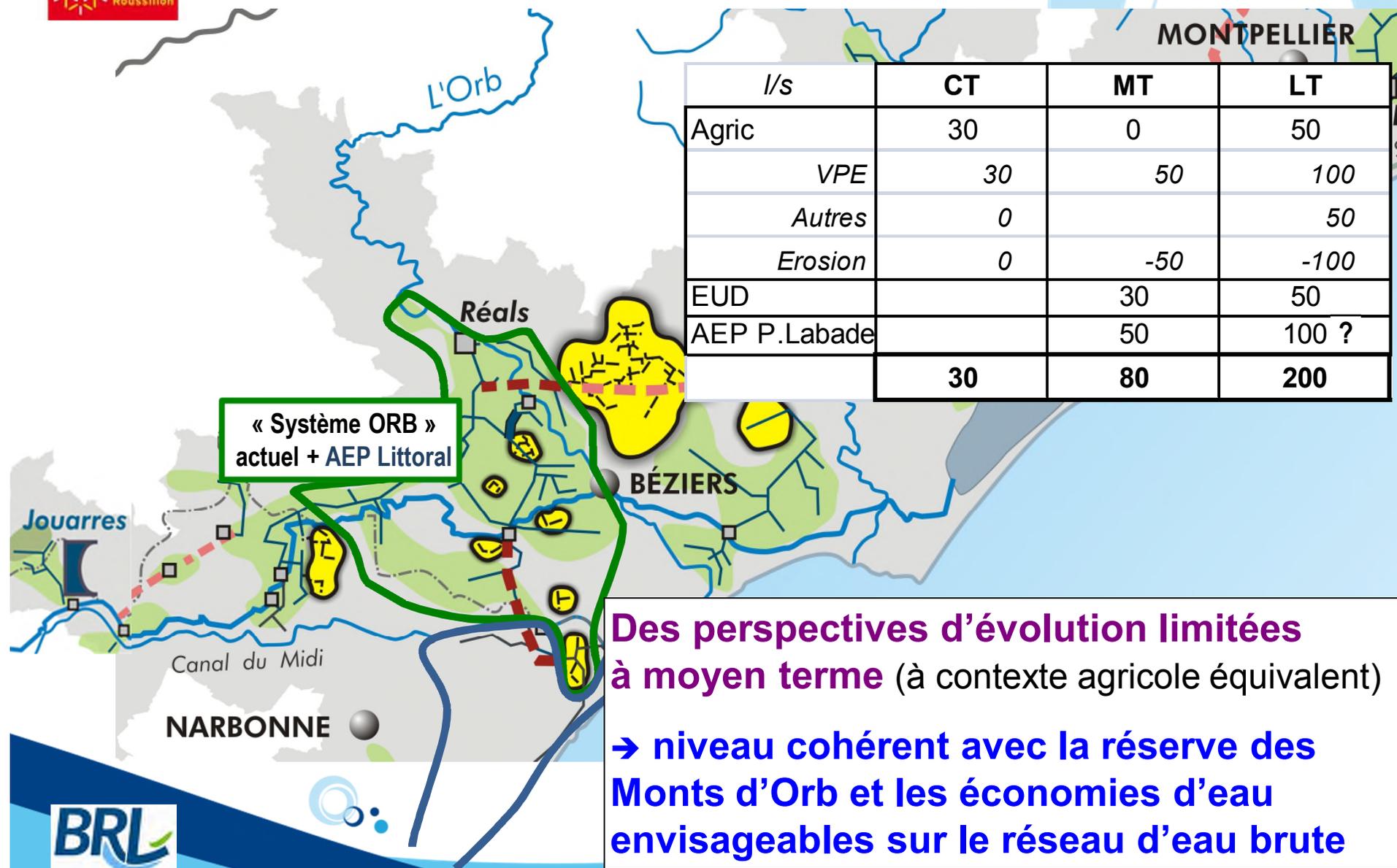


I/s	CT	MT	LT
Agric	0	900	2100
Vic Aumelas	0	500	1300
Rive Droite	0	100	200
Belles Eaux	0	300	600
EUD		100	150
AEP			150
	0	1000	2400



- **Des besoins exprimés très élevés**
⇒ pas en rapport avec la capacité d'Aqua Domitia
- **A gérer au regard des ressources locales ?**
 - ↖ Réserves Salagou + Olivettes
 - ↖ Economies ASA Gignac
 - ↖ Création retenues collinaires

Systeme ORB actuel



Minervois / Canal du Midi

MONTPELLIER

I/s	CT	MT	LT
Agric	60	375	540
Ouveillan	60	75	90
Rieux	0	200	250
Olonzac	0	100	150
Pouzols	0		50
EUD		25	60
AEP			
	60	400	600

à terme

400 ha

1200 ha

700 ha

200 ha

2500 ha

= 2,5 Mm³

Minervois
Canal du Midi

BÉZIERS

NARBONNE

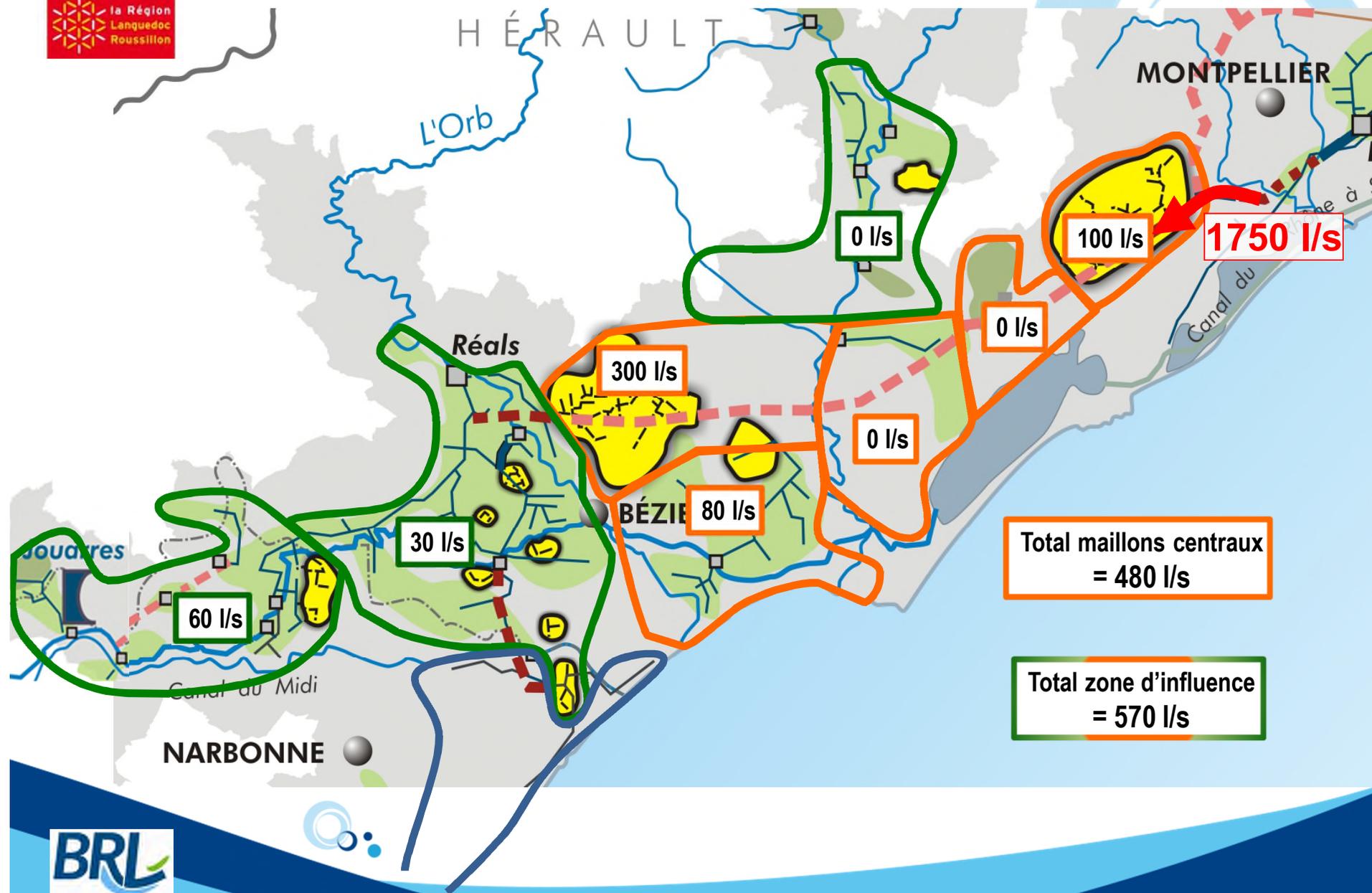
Des besoins en cours d'évaluation (Schéma en cours)

⇒ **De l'ordre de 2000 à 2500 ha à terme**
(y.c. substitution de l'ASA d'Olonzac)

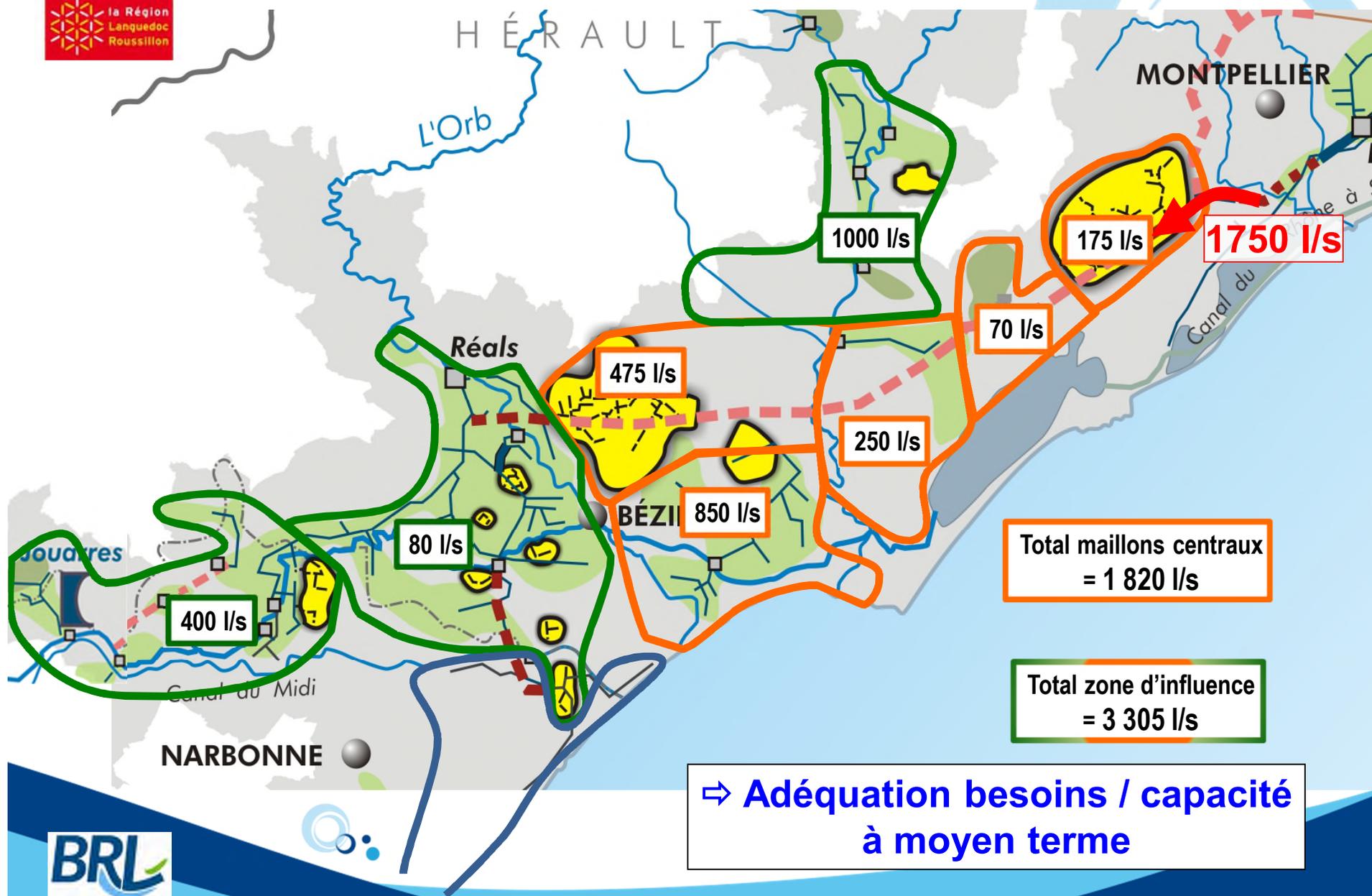
→ **Cohérent avec la disponibilité locale**
dans la réserve de Jouarres (à confirmer)

⇒ **A gérer au regard de cette ressource locale**

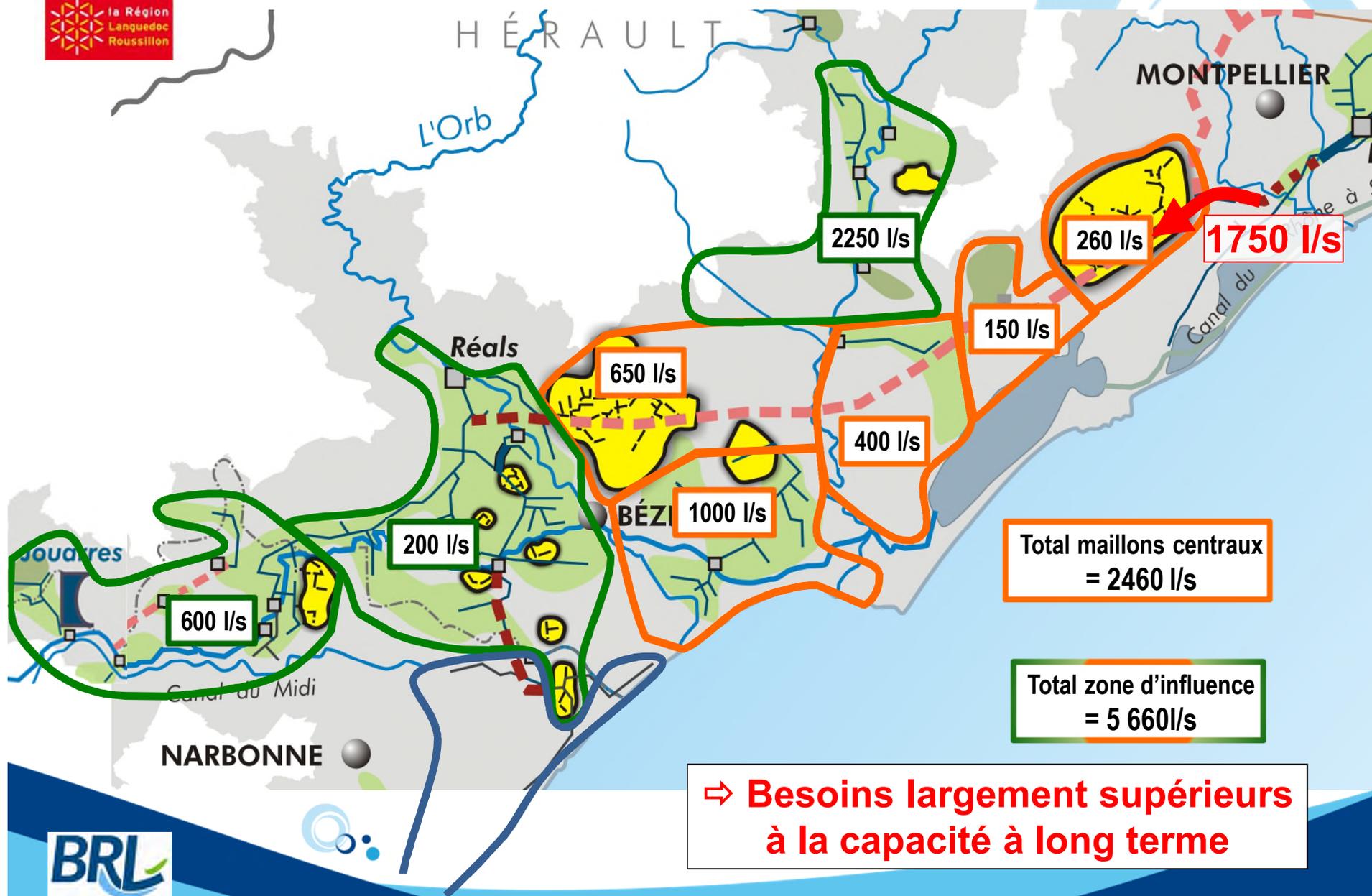
Synthèse COURT terme (2015)



Synthèse MOYEN terme (2025)



Synthèse LONG terme (2040)



Synthèse

- **Besoins :**

- **Les nouveaux besoins sont majoritairement agricoles**
(sans toutefois compenser la perte de surface irrigable des 20 dernières années)
- **Eau potable : l'essentiel du besoin exprimé est au niveau du SBL**
⇒ déjà couvert à 50%

- **Bilan : Aqua Domitia = une solution complémentaire et partielle**

- **Capacité bien adaptée aux besoins 2025/30**
avec en particulier une capacité de soulagement de l'Astien
- **Capacité insuffisante pour l'ensemble des besoins à long terme**
⇒ Aqua Domitia n'est pas dans une dynamique de l'offre
- **Donne du temps aux territoires** pour travailler sur les autres ressources ou gisements :
 - économies d'eau
 - gestion des réserves des barrages
 - recherche de nouvelles ressources (retenues, karst ...)

- ***BRL est à l'écoute de tous les acteurs pour étudier l'expression de leurs besoins***

ANNEXE 5



Présentation du projet

Espace de concertation

L'actualité du projet

Les Maillons

Les réseaux secondaires

Nous contacter

Aqua Domitia : une deuxième ressource pour les territoires



Le projet **Aqua Domitia**, porté par la **Région Languedoc-Roussillon** dans le cadre du **Service Public Régional de l'Eau** consiste à apporter une **deuxième ressource en eau pour les territoires** et à assurer une **sécurité pour les générations futures**.

Il vise à compléter le **Réseau Hydraulique Régional** en maillant les réseaux alimentés par le **Rhône** avec ceux alimentés par **l'Orb, l'Hérault ou l'Aude**.

La **Région Languedoc-Roussillon** assure la maîtrise publique d'**Aqua Domitia** dont elle est le principal financeur. **BRL**, concessionnaire du **Réseau Hydraulique Régional**, est l'opérateur qui porte la maîtrise d'ouvrage technique du projet. Un co-financement est également apporté par le Conseil Général de l'Aude, partenaire de l'ensemble du projet, ainsi que par d'autres collectivités ou partenaires financiers, en fonction des enjeux territoriaux de chaque Maillon.

■ [Voir le film de présentation du projet Aqua Domitia](#)



Tout savoir sur l'actualité du projet :

[S'abonner à la Lettre](#)

A l'issue du **Débat Public** organisé sur le projet par une commission indépendante, la **Région Languedoc-Roussillon**, autorité concédante, a **délibéré le 6 avril 2012** pour décider la mise en œuvre d'Aqua Domitia et de ses principes d'accompagnement.

Le **Conseil d'Administration de BRL**, lors de sa séance du 11 avril 2012, conformément à cette décision a **délibéré à son tour sur les conditions de mise en œuvre du projet**.

Plus d'informations sur le projet Aqua Domitia :

■ **A télécharger**

- la synthèse du dossier du maître d'ouvrage (4,70MB)
- Le dossier du maître d'ouvrage (12,98MB)
- Télécharger la plaquette qui présente les décisions de la Région Languedoc-Roussillon et de BRL.



Présentation du projet

Espace de concertation

L'actualité du projet

Les Maillons

Les réseaux secondaires

Nous contacter

Tout savoir sur l'actualité du projet :

S'abonner à la Lettre

L'actualité du projet



Les grands travaux s'accélèrent!

Mai 2014 Les premières phases des Maillons Nord Gardiole et Biterrois ainsi que le Maillon Littoral Audois vont démarrer d'ici l'été dans l'Hérault et dans l'Aude. Ces nouveaux chantiers bénéficient d'un financement global de 34 M€ de la Région Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de l'Aude, des ...



Le foncier maîtrisé en quelques mois

Pour permettre la pose des canalisations des premières tranches des Maillons Nord Gardiole et Biterrois ainsi que des périmètres irrigués qui doivent être réalisés en 2014, les équipes de BRL et BRL Exploitation ont engagé, depuis l'été 2013, des négociations avec plus de 2000 propriétaires (uniques ou ...



Réalisation des premiers périmètres irrigués

Les travaux des périmètres de Fleury/ La Clape (215 ha), d'Ouvellan (300 ha), de Montblanc (130 ha) et de l'ASA de Plaissan (115 ha) ont démarré au cours du 1er trimestre 2014, comme prévu. Ils s'achèvent. Les travaux du périmètre des vigneron du Pays d'Ensérune (380 ha) viennent d'être lancés. ...



Lancement des pré-diagnostic archéologiques

Conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des pré-diagnostic archéologiques viennent d'être lancés sur tout le tracé des premières tranches des Maillons Nord Gardiole et Biterrois. Ils vont durer environ 2 mois. © BRL © BRL



Nouveaux Maillons: synthèse des réunions publiques

Les documents présentés lors des réunions publiques de décembre concernant les Maillons Nord Gardiole et Biterrois ainsi que la synthèse des débats sont en ligne dans la rubrique concertation.



Vidéo Aqua Domitia et Maillon Sud Montpellier

Une vidéo présentant l'avancée des travaux du Maillon Sud Montpellier et les prochaines étapes d'Aqua Domitia ainsi que les nouveaux périmètres irrigués en création est en ligne.



6 février 2014: réunion publique Maillon Littoral Audois à Narbonne

Une réunion publique d'information sur les travaux du Maillon Littoral Audois est organisée par la Région Languedoc-Roussillon et BRL jeudi 6 février 2014, de 18h à 19h30, au Château de Montplaisir, route de Perpignan, à Narbonne. Cette réunion se déroulera en présence des partenaires qui ...



Les enquêtes publiques parcellaires sont lancées

Les enquêtes publiques parcellaires préalables à l'établissement de servitudes de passage pour la pose des canalisations des Maillons Nord Gardiole (Val d'Hérault) et Biterrois ont été lancées en janvier 2014. Pour le Maillon Nord Gardiole (Val d'Hérault 1ère tranche) l'enquête se déroule du 14 au 31 janvier ...



Décembre/Janvier: réunions d'information sur les Maillons

Conformément à leurs engagements, la Région Languedoc-Roussillon, propriétaire du Réseau Hydraulique Régional (RHR), qui assure la maîtrise publique d'Aqua Domitia, et BRL, le concessionnaire du RHR, qui assure la maîtrise technique du projet, organisent des réunions publiques d'information sur les chantiers qui vont démarrer ...



Aqua Domitia: Désignation d'un garant pour la concertation publique

Conformément à leurs engagements et dans un souci de transparence, la Région Languedoc-Roussillon et BRL, ont demandé à la Commission Nationale du Débat Public de désigner un garant de la concertation postérieure au débat public Aqua Domitia. Dans sa séance du 7 mai 2013 la CNDP a accédé à cette demande en désignant M. Claude-Sylvain Lopez qui a été membre de la commission particulière chargé ...





Présentation du projet

Espace de concertation

- [La concertation post débat](#)
- L'instance de concertation
- Les réunions publiques
- Contacter le garant de la concertation
- Le Débat Public

L'actualité du projet

Les Maillons

Les réseaux secondaires

Nous contacter

Tout savoir sur l'actualité du projet :



Les modalités de concertation



Dans sa séance du **7 mai 2013** la Commission Nationale du Débat Public a pris acte des **modalités de concertation post débat public** prévue par le maître d'ouvrage du programme **Aqua Domitia**.

L'instance de concertation Aqua Domitia

L'**instance de concertation Aqua Domitia**, créée par arrêté préfectoral en 2009, modifié l'arrêté du 19 novembre 2013, est au coeur du dispositif de concertation prévue par le maître d'ouvrage. Elle rassemble des représentants de l'Etat, des collectivités ainsi que des associations, acteurs et usagers de l'eau.

Lors de sa réunion du 10 juillet 2013, elle a validé le dispositif prévu par le maître d'ouvrage

Une information pour le grand public et les acteurs de l'eau

Le dispositif de concertation prévoit également **une information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau et au grand public** (notamment dans le cadre de réunions publiques locales organisées par Maillon. Ces réunions ont été lancées en décembre 2013.

La concertation se poursuivra aussi **au niveau local**, dans le cadre des **schémas directeur d'eau brute** et d'une information régulière des **Commissions Locales de l'Eau** des **SAGE** ainsi que des acteurs de la gestion de l'eau.

Désignation d'un garant de la concertation

Conformément à ses engagements et dans un souci de transparence, BRL, en accord avec la Région LR, a demandé à la **CNDP de désigner un garant de la concertation postérieure au débat public**.

Cette dernière a accédé à cette demande en désignant **M. Claude-Sylvain Lopez** qui a été membre de la commission particulière chargée du débat public **Aqua Domitia**.

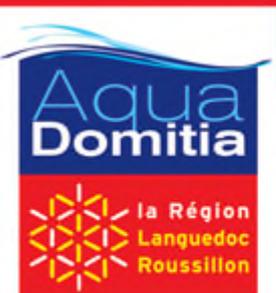
En tant que garant, celui-ci sera chargé de veiller à la mise en oeuvre des modalités d'information du public pendant la durée du programme et d'en faire rapport à la CNDP.

Il peut être directement saisi via le formulaire de contact prévu à cet effet:



- Présentation du dispositif de concertation post débat - 10 juillet 2013
- Décision - Modalités de la concertation post débat
- Décision - Nomination du garant Claude Sylvain Lopez

De: www-data <www-data@www2> de la part de Lettre Aqua Domitia <no-reply@brl.fr>
Envoyé: mardi 20 mai 2014 14:42
À:
Objet: L'actualité d'Aqua Domitia n°2



L'actualité du projet

Mai 2014

Edito du Président de la Région

Les grands travaux s'accélèrent!



Depuis le début de l'année les grands travaux s'accélèrent.

Les premiers périmètres irrigués de l'Hérault et de l'Aude s'achèvent et les chantiers des Maillons Nord Gardiole et Biterrois vont être lancés d'ici l'été, ainsi que les grands périmètres desservis par ces Maillons.

Plus de 50 M€ sont engagés cette année sur ces divers ouvrages.

[+ Lire la suite](#)

Actualité des chantiers

Réalisation des premiers périmètres irrigués



Les travaux des périmètres de Fleury/ La Clape (215 ha), d'Ouveillan (300 ha), de Montblanc (130 ha) et de l'ASA de Plaissan (115 ha) qui ont démarré au cours du 1^{er} trimestre 2014, s'achèvent.

Les travaux du périmètre des vigneron du Pays d'Ensérune (380 ha) sont lancés.

Près de 1000 nouveaux hectares vont pouvoir être irrigués dès l'été 2014.

[+ Lire la suite](#)

La Lettre

Vidéo Aqua Domitia et Maillon Sud



Une nouvelle vidéo est en ligne.

Elle présente les avancées du Maillon Sud Montpellier et les prochaines étapes d'Aqua Domitia, ainsi que les nouveaux périmètres irrigués en création.

[Lire la suite](#)

Le foncier maîtrisé en quelques mois

Les équipes de BRL et BRL Exploitation ont engagé, depuis l'été 2013, des négociations avec plus de 2000 propriétaires (uniques ou indivisaires) pour l'instauration de servitudes permettant la pose des canalisations des premières tranches des Maillons Nord Gardiole, Biterrois ainsi que des périmètres irrigués qui vont être réalisés en 2014..

[Lire la suite](#)

Lancement des pré-diagnostic archéologiques



Conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des pré-diagnostic archéologiques ont été lancés à la fin du 1er trimestre sur tout le tracé des premières tranches des Maillons Nord Gardiole et Biterrois.

[Lire la suite](#)

Concertation post débat public

Nouveaux Maillons: synthèse des réunions publiques



Conformément à leurs engagements la Région et BRL ont organisé, entre décembre 2013 et février 2014, trois réunions publiques de concertation portant sur les conditions de réalisation de premiers maillons d'Aqua Domitia.

Les documents présentés en séance à Fabrègues, Servian et Narbonne, ainsi que la synthèse des échanges sont désormais en ligne.

[Lire la suite](#)

Instance de concertation Aqua Domitia

Un nouvel arrêté préfectoral du 19 novembre 2013 détaille les objectifs, le fonctionnement et la

composition de l'instance de concertation Aqua Domitia. Il annule et remplace l'arrêté du 24 avril 2009.

[+ Lire la suite](#)

Calendrier prévisionnel des travaux à venir

Les prochaines étapes

Les travaux des premières phases des Maillons Nord Gardiole et Biterrois vont démarrer durant l'été 2014, ainsi que les chantiers des périmètres Nord Gardiole et Nord Est Béziers.

Les démarchages fonciers du périmètre du Nord Sommiérois sont lancés.

Les travaux du Maillon Sud vont reprendre (pose des derniers Km de canalisation, réalisation d'un surpresseur à Fabrègues..). Le permis de construire de la nouvelle station de pompage de la Méjanelle a été déposé. Les travaux concernant cette station sont prévus en 2015.

Le lancement du chantier du Maillon Littoral Audois est prévu à la fin de l'année. Il sera réalisé en trois phases. Le permis de construire concernant l'extension de la station de potabilisation de Puech de Labade a été déposé en 2013. L'instruction est en cours.

La mise en eau de l'ensemble des périmètres irrigués sera réalisée d'ici 2015.

Le projet Aqua Domitia consiste à apporter une deuxième ressource pour les territoires et à assurer une sécurité pour les générations futures. Il complète le Réseau Hydraulique Régional en maillant les réseaux alimentés par le Rhône avec ceux alimentés par l'Orb, l'Hérault ou l'Aude. Il est porté par la Région Languedoc-Roussillon, qui en assure la maîtrise d'ouvrage publique. BRL, concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional, est l'opérateur technique du projet.



Plus d'informations sur www.brl.fr et www.reseau-hydraulique-regional.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter Aqua Domitia, [cliquez ici](#) pour vous désabonner
Si ce message ne s'affiche pas correctement, [visualisez la version en ligne](#).